Joël Dehasse

Le chien agressif

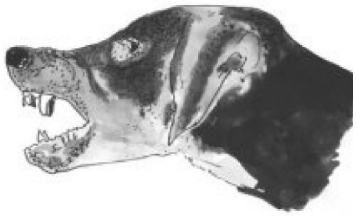

i'M éditions

Qu'est ce qu'un chien agressif? L'agression est définie comme un acte qui conduit à - ou dont le but apparent est - une atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique, ou à la liberté d'un individu tiers.
Qu'est ce qu'un chien dangereux? La dangerosité est l'estimation du danger, de risque traumatique (psychologique ou physique), pour une victime potentielle.
Le Dr Joël Dehasse propose un modèle d'analyse, de compréhension, et de gestion de l'agressivité et de la dangerosité du chien. La démarche comprend plusieurs étapes et propose une évaluation de la dangerosité, une description des séquences du comportement agressif, des postures et mimiques du chien, une analyse du chien et de ses composantes psychobiologiques, une étude des contextes et des circonstances de l'agression, ainsi que se ses conséquences pour le chien et l'environnement, une détermination du type d'agression, des diagnostics possibles, des propositions de conseils, de traitements et de thérapies. Le livre se complète d'une revue des législations en cours dans les pays francophones.

Joël Dehasse est docteur vétérinaire comportementaliste, il est Président (1998-2002) de la Société Vétérinaire Européenne d'Éthologie Clinique, enseignant, conférencier et consultant mondial, mais il est surtout clinicien. Parmi ses nombreux livres, traduits dans de multiples langues, citons:

- L'éducation du chat
- Le chat cet inconnu
- Chats hors du commun
- L'éducation du chien
- Mon chien est d'une humeur de chien
- Chiens hors du commun
- Mon chien est bien élevé
- Mon jeune chien a des problèmes
- Mon chien est-il dominant ?
- Le chien qui vous convient

JOEL DEHASSE

Docteur en médecine vétérinaire
Coach systémicien spécialisé en comportement animal, en relation humain-animal, en développement personnel.

LE CHIEN AGRESSIF

Ce livre a été publié par Publibook.com (Paris) en 2003.
Cette édition est publiée par i'M éditions (Bruxelles), 2008 (www.im-editions.be)
Le texte a été revu pour cette édition en pdf.
Le texte peut être complété par l'article (en anglais) http://www.joeldehasse.com/a-english/aggression-dogs-classification.html
Il est mis à disposition de tous gratuitement.
Joël Dehasse, le 12 février 2008.

DU MÊME AUTEUR

I'M éditions, Bruxelles
Je nage avec les dauphins sauvages, 2008

Odile Jacob, Paris
Tout sur la psychologie du chat, 2005
Mon animal a-t-il besoin d'un psy ? 2006

Le Jour, éditeur, Montréal
Chiens hors du commun, 1996
Chats hors du commun, 1998
L'éducation du chien, 1998
Mon chien est bien élevé, 2000
Mon jeune chien a des problèmes, 2000
Mon chien est-il dominant ? 2000
L'éducation du chat, 2000
Le chien qui vous convient, 2001
Dans la collection *Mon chien de compagnie*:
46 titres sur les races de chien

Éditions de l'Homme, Montréal
L'éducation du chien, 1983
L'éducation du chat, 1993

Éditions Vander, Bruxelles
Le chat cet inconnu, 1985
Mon chien est d'une humeur de chien, 1987
L'homéopathie, pour votre chien, pour votre chat, 1989

Delcourt Productions, Paris
Ma vie de chat (dessins de Bruno Marchand), 1991

JOEL DEHASSE

LE CHIEN AGRESSIF

Gestion du chien agressif en clientèle

i'M éditions
www.im-editions.be

Dessins : Joël Dehasse
Site Internet de l'auteur : http://www.joeldehasse.com
© Joël Dehasse joel.dehasse@skynet.be
Reproduction interdite sans l'accord de l'auteur.

Pour tous les chiens
Qui vivent dans l'environnement
qu'on leur impose,
Sans pouvoir … choisir.

Pour les auteurs
A qui est donnée l'opportunité
D'être édité et d'être lu.

Rappelez-vous :
Ce n'est pas parce que l'on clame
quelque chose haut et fort
que pour autant
on dise la vérité

Avant-propos

«Je suis un chien, je suis un prédateur, je mords. C'est dans ma nature. Bien entendu, je contrôle mes morsures, je ne mords pas n'importe qui, n'importe quand.»

Le chien secoue la tête, chagriné, et reprend : « Suis-je agressif ? Suis-je dangereux ? Certains de mes semblables sont peu fréquentables, peu recommandables. Néanmoins nous vivons en bonne entente avec vous, les humains, depuis 15.000 ans. Oui, des chiens ont mangé des humains. Et des humains ont mangé des chiens. Nous sommes l'un et l'autre des espèces prédatrices. Cependant, en ce qui nous concerne, nous n'avons plus notre libre arbitre. C'est vous qui décidez qui se reproduira avec qui, dans quelles conditions nous serons élevés, … Ne pensez-vous pas que vous avez votre part de responsabilité si de temps en temps un chien malmène un humain ? »

Je ne sais pas réellement ce que pensent les chiens. Je fais de l'inférence. Et je me base sur ce que je déduis, à partir des observations et des modèles de reconstruction de la réalité, ceux du chien, les nôtres et ceux des systèmes (humains) dans lesquels on a intégré des chiens et d'autres animaux.

Introduction

La psychologie populaire décrit le chien agressif comme un chien méchant, dominant, et responsable d'actes intentionnels et méchants. Mais le chien agressif est tout autre. Il peut être défensif ou offensif, contrôlé ou non, prévisible ou imprévisible, … il peut pincer ou mordre fort, … Il peut aussi être charmant et affectueux, prendre des initiatives, aider les personnes en cas de besoin. Il a plusieurs facettes.

J'ai écrit cet ouvrage pour expliquer ce qu'est réellement l'agression chez le chien, ses multiples facettes, afin de pouvoir prévoir, prévenir et traiter les problèmes liés à l'agressivité, et afin que le chien, même agressif, puisse vivre avec nous dans nos familles ou dans une meute de congénères avec le moins de risque d'accident.

Tout chien peut mordre. Le responsable de la grande majorité des morsures est le chien de la famille ou un chien bien connu de la victime. C'est rarement un chien errant. Les morsures se font à domicile, moins souvent dans les lieux publics.

Des accidents, il y en a et il y en aura toujours. Je voudrais que ce guide aide à réduire la fréquence et l'intensité de ces accidents.

Ce livre est un guide d'éducation et de thérapie. Les comportements d'agression nécessitent toujours une évaluation par un expert. En effet, même en présence d'une séquence d'agression normale, il y a un danger pour l'entourage. Il convient de calculer ce risque. La loi et l'éthique nous obli-

gent à porter secours à une personne en danger ; les morsures de chiens mettent des personnes en danger. Il n'est pas possible de faire une évaluation de risque de dangerosité sans faire une expertise.

Qui est l'expert ? Le vétérinaire est le plus à même de jouer ce rôle d'expert, par sa situation unique à l'intersection du psychologique et du somatique, du physiologique et du pathologique. Éthologistes, zoologistes, psychologues, et d'autres professions qui touchent au comportement et particulièrement au comportement animal, ont aussi leur niveau d'expertise et peuvent nous apprendre énormément sur le comportement du chien. Le vétérinaire a cependant l'avantage de pouvoir accéder à plusieurs champs scientifiques, ce qui le met dans une position privilégiée pour intégrer les connaissances de ces diverses sciences dans la médecine comportementale. Et dans ce modèle, le mot médecine n'est pas utilisé en vain.

Ce livre est un guide. Faites-en un livre de travail : pliez des coins de page, collez des papillons, soulignez, colorez le texte. Et surtout, le ne prêtez pas, car on ne vous le rendrait pas. Et vous auriez alors perdu toute la trace, toute l'histoire, de ses pérégrinations.

Clinique : « mon chien a mordu »

Voici quelques histoires, de celles que nous voyons ou entendons tous les jours.

Sam a mordu

Sam est un berger allemand de 3 ans. Il était couché dans son panier, vautré sur le dos. « Et ma sœur est venue le caresser », dit cette dame, la propriétaire du chien. « Et Sam l'a mordue au nez. Si cela se reproduit, je le ferai piquer. Nous l'aimons et c'est ainsi qu'il nous remercie, en mordant ? »

Cette dame pense que Sam a mordu volontairement, pour faire du tort. Est-ce bien la seule possibilité ? Sam n'a pas grogné. Pourtant, d'habitude, quand on l'ennuie, il grogne.

Sam a pu mordre :

- pour faire mal, volontairement
- pour défendre son panier et son lieu de couchage
- accidentellement, en se relevant pour accueillir la caresse.

Nos hypothèses entraînent des conclusions très différentes au sujet de l'euthanasie éventuelle de Sam. Si Sam s'est couché sur le dos pour avoir des caresses, et a ensuite mordu sans menacer, c'est assurément grave. Si Sam défend son lieu de couchage, c'est plus facile à gérer ; il suffit de ne plus le déranger. Si Sam s'est relevé et a cogné gueule ouverte, dents découvertes, le nez de la dame qui se penchait pour le caresser, c'est un accident ; il n'a pas voulu mordre.

Zoé a mordu

Zoé, Jack Russel de 2 ans, a mordu son maître qui la caressait sur la tête. Elle a mordu à sang. De plus, elle court derrière les joggers, croque dans les roues des vélos et de la tondeuse à gazon.

Mais c'est un amour de chien, pas méchant du tout.

Le seul problème, qui provoque la demande de consultation, c'est qu'à la maison se trouve une petite fille de sept mois, qui se met à rouler dans son trotteur sans contrôler ses directions. Y a-t-il un danger pour l'enfant ?

Le calcul de dangerosité du chien face à sa victime potentielle est très différent pour le grand-père ou pour la petite-fille.

Tex a mordu

Tex est un scottish mâle de 5 ans qui a mordu à sang (à plus de trois reprises) ses propriétaires lorsqu'ils le caressaient. A l'occasion d'un conflit pour des os savoureux, Tex a même sauté au ventre de monsieur et l'a mordu à sang à travers ses vêtements. En d'autres circonstances, Tex est un chien … charmant.

Après un traitement médicamenteux, Tex s'est révélé beaucoup moins agressif et tout à fait gérable; le bien-être de tous, chien et humains, s'est vu considérablement amélioré.

Définir l'agression

Une formulation précise

Étant donné les nombreuses confusions entre agressivité, méchanceté, et même dominance, désobéissance et assertivité, je pense qu'il faut d'abord définir tous ces termes. La science est avant tout basée sur des concepts clairs et ces concepts doivent eux-mêmes avoir une formulation la plus précise possible.

Le lecteur érudit en sciences du comportement peut passer directement au chapitre suivant. Le lecteur qui n'est pas habitué à ces termes devrait lire ce chapitre.

Donner des définitions présente l'aridité d'un lexique ou d'un dictionnaire. Des exemples et des explications viendront dans les chapitres ultérieurs.

- *L'agression* a été définie en éthologie comme une menace ou un acte physique contre l'équilibre psychique et physique d'un individu. Armin Heymer (1977) ajoute : « réduisant par-là même sa liberté et sa potentialité génétique. » Irenaüs Eibl-Eibesfeld (1984) précise que « tout comportement ayant comme résultat d'obliger un autre individu à rester à distance, soit spatialement, soit socialement (hiérarchie), peut être appelé agressif, même s'il n'en résulte aucun dommage physique. » Une menace est donc déjà une agression. Cette définition n'est pas sa-

tisfaisante car elle n'englobe que les agressions offensives. Comment définir le comportement d'un chien qui se défend par ses morsures ? Il tente de maintenir son équilibre, pas de perturber celui d'autrui. Dès lors je définirais le comportement d'agression comme une séquence d'acte qui menace de conduire – ou conduit – à un contact physique ou psychologique dommageable et/ou à un préjudice (par exemple, une bagarre), même sans intention de nuire.

> L'agression est définie comme un comportement qui conduit à - ou dont le but apparent est - une atteinte à l'intégrité physique (et/ou psychique) ou à la liberté d'un autre individu.

- Est *agressif* le chien qui se trouve dans un état de motivation émotionnelle ou cognitive (intellectuelle) qui entraîne une plus grande probabilité de produire des comportements agressifs.
- Le comportement *agonistique* recouvre tous les comportements nécessaires à la résolution d'un conflit, c'est-à-dire l'agression elle-même, mais aussi les menaces, la fuite, les attitudes d'apaisement et de soumission, etc.
- *L'agressivité* est la motivation à l'agression; c'est aussi la terminologie courante désignant les comportements agressifs.
- La *dangerosité* est l'estimation du danger, de risque traumatique (psychologique ou physique), pour une victime potentielle. Cette dangerosité peut être liée à une attaque avec morsure, mais aussi à des bousculades et à d'autres comportements du chien. Un chien est dit dangereux lorsqu'il a mis en péril l'intégrité physique et/ou psychique d'un être humain ou éventuellement d'un autre chien. Un chien est potentiellement dangereux lorsqu'il présente un ensemble de caractéristiques qui font que

l'intégrité physique et/ou psychique d'un individu peut être mise en péril par ses comportements (agression, poursuite, prédation, mouvements peu contrôlés ou non contrôlables par son gardien, etc.). La dangerosité est une notion anthropocentrique, nécessaire dans le respect de la sécurité publique et familiale. La dangerosité peut être évaluée pour chaque espèce animale que le chien menace : le bétail, la volaille, les animaux de compagnie, les humains, et les autres chiens !

- La *méchanceté* est un terme anthropomorphique qui est très malaisé à utiliser, parce qu'il implique une intention de malveillance, notion difficile à admettre chez le chien, en raison de son niveau d'intelligence et de notre incompréhension de ses motivations.
- La *dominance* est définie comme la capacité d'obtenir des privilèges et de les défendre. Pour ce faire, le chien dominant utilise des postures hautes et des comportements ritualisés en face desquels se soumettent les chiens dominés. Il peut également recourir à des comportements d'agression dits compétitifs ou hiérarchiques.
- La *désobéissance* est le refus d'obéir à des demandes que le chien entend, voit et comprend et auxquelles il a déjà obéi. La désobéissance est davantage liée à des problèmes de motivation et de technique qu'à un quelconque statut social. Un chien dominant obéit très bien si les conséquences de son comportement sont favorables.
- L'*assertivité*, ou *affirmation de soi*, est définie comme une manifestation de ses désirs, de ses envies et de ses opinions sans agresser autrui. Dans l'assertivité, il n'y a pas d'expression des émotions de colère ou de peur. Dans un conflit, l'individu assertif élabore des solutions, des compromis, qui permettent à chacun de gagner quelque chose (deux gagnants), alors que l'agressif gagne au détriment de son adversaire (un gagnant et un perdant). Dans les comportements assertifs, on retrouve des postures hautes et des grognements (grondements) sans

mise en évidence des armes (des dents), c'est à dire en maintenant une face lisse.

Il faut ajouter à cette liste quelques définitions supplémentaires.

- L'*apaisement* est la capacité de stopper ou détourner l'agression du congénère avant la phase d'attaque par l'utilisation de postures, mimiques et rituels non agressifs. L'apaisement permet d'éviter l'attaque.
- La *rupture de contact* est un apaisement en face d'une menace exprimée par un congénère avec maintien d'une posture assertive et détournement du regard et des armes (le chien tourne la tête, sans modification de sa posture corporelle, généralement neutre).
- La *soumission* est la capacité de stopper l'agression du congénère au cours de l'attaque et d'éviter les morsures graves, par l'utilisation de postures, mimiques et rituels non agressifs. Généralement les armes sont détournées, les parties corporelles vulnérables sont exposées et le vaincu qui se soumet reste immobile. La position typique du chien soumis est d'être couché sur le dos, immobile, le dessous du cou exposé à l'adversaire, le regard détour-

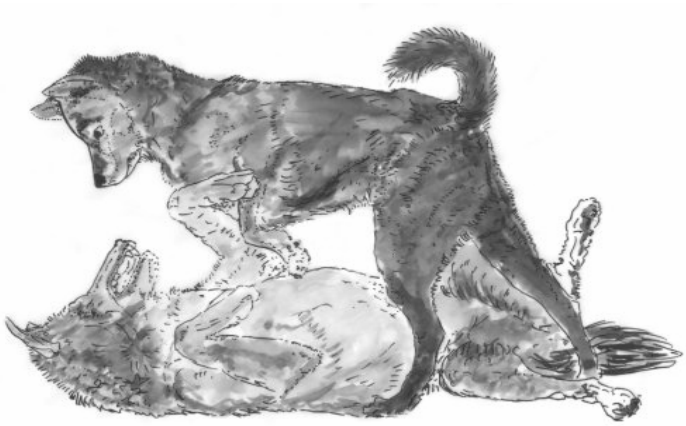

Postures de dominance (haute) et de soumission (basse)

né et les membres postérieurs légèrement écartés.

Agression ou chasse ?

Peut-on parler d'agression lorsque la victime d'un chien est un lapin ou un perdreau ? Les auteurs débattent afin de déterminer si la chasse est une agression ou ne l'est pas. Pour la simplicité et la congruence de mon discours, la chasse sera considérée comme une agression de prédation, avec ses séquences particulières. En effet, dans certains cas, nous le verrons, des chiens émettent des agressions de prédation envers des humains ou d'autres chiens.

Un groupe social de chiens et d'humains ?

Un autre conflit de scientifiques est de savoir si l'être humain et le chien forment une meute. Ma proposition, dans *Mon chien est-il dominant ?* (Le Jour, éditeur) est qu'il en est bien ainsi. Je parle de la famille-meute. Et dès lors, les agressions occasionnées par les chiens à l'encontre des humains sont souvent comparables à celles qu'ils expriment entre chiens. Les séquences peuvent être modifiées mais les définitions restent valables.

Si on refuse cette hypothèse, il faut inventer de nouvelles définitions.

Le cadre de réflexion

La médecine du comportement

L'épistémologie est, de par son étymologie, l'étude de la science. Elle étudie les principes, les méthodes et les résultats des sciences, pour en extraire la logique et la philosophie. Ce mot est souvent utilisé pour définir le cadre de pensée d'une science, le cadre de ses connaissances. Les informations que je vous donne dans ce livre respectent un cadre de pensée particulier, celui de la médecine du comportement.

Quand on observe les chiens sauvages et les loups, on voit différentes séquences agressives. Dans quasiment tous les cas, elles seront adaptées aux circonstances, à la survie de l'individu et de l'espèce, et à l'évolution du groupe familial ou social. Les quelques animaux qui montreraient une agressivité bizarre, non adaptée, seraient éliminés directement ou indirectement par la sélection naturelle. En effet, les chiens anormalement agressifs seraient exclus du groupe social et devraient vivre en solitaire, ce qui peut être considéré comme une mise à mort lente et sans recours. Certains chiens anormalement agressifs pourraient survivre mais ils ne pourraient pas se reproduire et leur génétique serait ainsi éliminée des générations suivantes. Dans les deux cas, la génétique de l'individu « incohérent » est amenée à disparaître à court ou à long terme.

Aujourd'hui, nous vivons avec des chiens domestiqués. Ils ont acquis la capacité de vivre avec une espèce étrangère, et

de surcroît, dans son habitation. En perdant une part de leur sauvagerie, ces chiens ont aussi perdu l'effet impitoyable de la sélection naturelle. C'est un paradoxe. L'être humain a sélectionné des chiens domestiqués, plus sociables, mais en même temps, il leur a parfois enlevé les mécanismes de régulation de leur agressivité et en a fait des chiens possiblement dangereux.

L'observation des chiens sauvages et des loups est la mission de l'éthologie, la science du comportement. L'observation des chiens domestiques dans leur cadre familial ou professionnel, la compréhension de leurs comportements ainsi que la gestion et la modification des problèmes comportementaux est l'objet de l'éthologie appliquée et de la médecine comportementale.

La démarche : théorique ou pratique

Parler de l'agressivité chez le chien peut se faire dans plusieurs intentions. La démarche intellectuelle s'enrichit des connaissances toujours plus savantes. La démarche pratique - et celle de ce manuel est essentiellement pratique - vise à gérer l'agressivité au quotidien.

La gestion de l'agressivité chez le chien se fait à différents niveaux

Type d'agressivité	Gestionnaire
L'agressivité au jour le jour	Le propriétaire
L'agressivité pathologique ou physiologique, c'est à dire éthologiquement normale, comme une agression de compétition pour un os, mais qui peut être une source de danger pour l'environnement	Un expert, vétérinaire ou autre, formé dans ce domaine
La génétique de l'agressivité	L'éleveur
Les affections (psychologiques et physiques) qui s'accompagnent	préférentiellement les vétérinaires compor-

d'agressivité	tementalistes
L'agressivité sur commande	des dresseurs – et si possible par des dresseurs professionnels.

Élaborer un modèle

L'agressivité est un sujet complexe. Le complexe est inaccessible à la compréhension. Au complexe, je vais substituer le compliqué. Le compliqué est organisé à partir d'éléments simples. La démarche que je propose est d'aller du simple au compliqué. Cette démarche est une modélisation, c'est-à-dire une représentation schématique d'un processus de raisonnement. Je vais construire une image parfois caricaturale de la réalité, en restant logique et opérationnel. Cette démarche aboutit à des résultats : il est possible de comprendre et de gérer l'agressivité chez le chien.

Le premier élément est d'estimer si le chien est dangereux ou s'il ne l'est pas. Pour ce faire, il existe deux types de méthodes :

- méthode prospective : prévoir si un chien, quel qu'il soit, risque de mordre un jour et quel danger il peut causer à son environnement proche et à la société ;
- méthode rétrospective : déterminer, quand un chien a agressé et mordu, sa dangerosité, le risque qu'il morde encore, et prendre une décision quant à son avenir et devenir.

Si la méthode prospective est la plus utile, la plus intéressante, pour éviter tout accident, elle est cependant vouée à l'imprécision. Personne ne peut à ce jour sélectionner un chiot et affirmer sans se tromper qu'il mordra ou ne mordra pas une fois adulte. L'agressivité d'un être dépend de très nombreux facteurs : la génétique des parents, les répercussions de la grossesse, la socialisation primaire avant l'âge de 3

mois, la socialisation secondaire qui la suit, l'éducation donnée par la mère et les autres chiens adultes, l'environnement donné par l'éleveur et les propriétaires, les incidents et accidents de la vie quotidienne, les rencontres sociales positives et négatives, les maladies, etc.

Il est dans la nature du chien de mordre.

Le chien est un prédateur, capable de tuer des proies plus grandes que lui. Si l'on désire une garantie à 100 % qu'un chien ne mordra jamais, il faut alors prendre la décision irrévocable de choisir un chien en … peluche. Tout chien vivant risque de mordre. Il est impossible d'affirmer – et d'en prendre les responsabilités légales - qu'un chien ne mordra pas. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, scientifiquement, c'est que le risque qu'un chien a de mordre dépend de sa génétique, de sa socialisation, de son éducation, des circonstances, etc. Il est donc possible de réduire les risques de morsure.

Cela doit être extrêmement clair dans l'esprit de chaque lecteur. C'est une notion fondamentale.

Mon approche

Dans ce livre, je vous propose :

- d'évoluer de la rétrospective à la prospective
- d'utiliser une démarche pratique de résolution des problèmes

La résolution des problèmes

La démarche pratique

Quand on dit « mon chien m'a mordu », ou « mon fils de trois ans a été mordu par notre chien », cela pose le problème de l'agressivité du chien. La demande des propriétaires (parents) est de comprendre et de résoudre ce problème.

Est considéré comme un problème tout ce qui cause des nuisances à l'être humain. Dans cette vision centrée sur l'être humain, même un comportement agressif adapté, normal, peut être envisagé comme un problème. Si on fait mal à un chien, il est normal qu'il se défende. Mais la morsure occasionnée est interprétée comme un problème de comportement.

Ma démarche est pratique. On peut passer une heure, trois heures ou trois jours à analyser les comportements agressifs d'un chien. Je suis en faveur d'une décision rapide dans un laps de temps le plus court possible. J'estime qu'on peut obtenir un maximum d'information en un minimum de temps, par exemple en moins d'une heure. Je pense qu'une heure de concentration et de travail est suffisamment fatigant tant pour l'intervenant que pour le chien et pour ses propriétaires.

Les différentes étapes

La démarche comprend plusieurs étapes :

- Évaluation de la dangerosité
- Description de l'agression
  - Les séquences du comportement agressif
  - Les postures et mimiques du chien
  - Le chien et ses composantes psychobiologiques
  - Les contextes et circonstances de l'agression
  - Les conséquences des agressions pour le chien et l'environnement
- Evaluation du type d'agression
- Diagnostics
- Propositions de conseils, traitements et thérapies

Je commencerai donc par analyser les différents éléments - les composants - de l'agression. Ensuite, nous pourrons combiner ces différents éléments pour reconstruire une image de la réalité de l'agressivité telle que nous la voyons et la modélisons. A ce moment-là, nous pourrons envisager comment gérer l'agression, c'est-à-dire comment la traiter et, surtout, comment prévoir les morsures afin de les éviter.

Le calcul de la dangerosité

Une évaluation simplifiée

Je propose une évaluation simplifiée de la dangerosité d'un chien après qu'il ait mordu. Il ne s'agit pas d'un test prédictif pour un chien qui n'a jamais mordu ; il s'agit de pouvoir évaluer aisément la dangerosité globale après une attaque avec morsure. Cette première évaluation peut ensuite être complétée par le diagnostic d'un expert.

Evaluations en sciences comportementales

La dangerosité est ici envisagée comme un risque global et non un risque contextualisé. J'entends par-là que je ne prends pas en compte le statut hiérarchique du chien, les circonstances de l'agression, les responsabilités des propriétaires, etc. Une détermination globale de la dangerosité ne peut pas, non plus, anticiper les incidents et accidents liés à des morsures mal placées (vaisseaux sanguins, …).

Il n'y a pas de calcul objectif (validé scientifiquement) de l'appréciation de la dangerosité d'un chien vis-à-vis d'un être humain. Actuellement, rien ne remplace le diagnostic réalisé par un(e) vétérinaire comportementaliste.

Les sciences comportementales font partie des sciences de l'imprécis (Moles, 1995). A côté des sciences dites exactes (comme la mathématique, l'astronomie, la chimie, etc.), il y a des sciences inexactes qui étudient le flou, le vague, l'imprécis, telle que la psychologie, la sociologie, la météoro-

logie. La médecine vétérinaire comportementale en fait partie. Dans cette spécialité, il y a trois façons d'aborder la problématique :

1. expérimentations et tests
2. observations
3. modélisations

Expérimenter et tester induit des interactions fortes entre l'expérimentateur (et ses procédures) et le chien et son système, par la mise en place de médications, de manipulations comportementales, d'inductions de changements. L'observation entraîne des interactions faibles entre l'observateur (son appareil photographique, sa caméra vidéo, …) le plus neutre possible et l'animal observé dans son écosystème. La modélisation n'entraîne aucune interaction dans la réalité. Modéliser signifie réaliser une caricature de la réalité, construire un dispositif qui permettra de reproduire ce que l'on observe et teste. La modélisation suit des règles ; une de ces règles, le principe de parcimonie, nous propose de sélectionner le nombre minimum d'éléments qui ont la plus grande valeur.

La démarche qui suit est basée sur les points 2 et 3 : observation et modélisation.

Critères

Voici les critères que j'ai pris en compte pour l'évaluation de la dangerosité:

1. le poids et la masse du chien ;
2. les catégories des personnes à risque ;
3. l'agression offensive ou défensive ;
4. l'agression prévisible ou imprévisible ;
5. le contrôle de la morsure ;
6. la morsure simple ou multiple.

1. Le poids et la masse

On oublie trop souvent que lorsqu'on parle d'un chien pesant 45 kg, on ne fait pas référence à son poids mais à sa masse. La puissance musculaire d'un chien est telle que son accélération le mène en quelques mètres à 20, voire 40, km à l'heure. A 20 km/h, le poids de notre chien est multiplié par 5,5 et à 40 km/h, il est multiplié par 11.

Imaginez ce chien, promené sous le contrôle d'une laisse extensible (laisse à rallonge), qui voit une victime potentielle et se lance pour attaquer. En bout de laisse, après un démarrage et cinq mètres de course, le voici avec un poids estimé entre 225 kg et 495 kg. On aurait beau être très costaud, mettre la laisse sous le pied, … on s'envolerait. On comprend mieux pourquoi certaines personnes enroulent la laisse autour d'un arbre pour contrôler leur chien lors d'une rencontre éventuellement inamicale.

En l'absence d'autorité envers le chien (autorité liée au statut hiérarchique de la personne par rapport au chien et à l'affirmation de soi), j'estime qu'un être humain aura des difficultés physiques à maîtriser l'agressivité sérieuse d'un chien qui fait plus d'un cinquième à un quart de sa propre masse. Cette estimation subjective est basée sur mon expérience clinique, sur les armes du chien (ses canines) et sur le fait que le chien est un prédateur de proies plus grosses que lui (un chien de 20 kg peut tuer une proie de 80 à 100 kg).

Le critère est 4 fois le poids du chien divisé par le poids de la victime : 4 x P (chien) / P (victime)

2. Les catégories de personnes à risque

Ci-dessus, j'écris bien « en l'absence d'autorité ». En effet, le statut social dominant d'une personne lui donne de l'autorité sur le chien. Par ailleurs, les personnes dominées ou craintives, les personnes âgées ou souffrant d'un handicap moteur et les enfants de moins de cinq ans et la majorité des femmes en présence d'un chien mâle peuvent être

considérées comme des catégories à risque. La dangerosité doit alors être augmentée.

Les catégories à risque peuvent être classées dans l'ordre croissant suivant :

1. hommes adultes
2. femmes adultes, personnes avec un handicap mineur, personnes craintives
3. enfants de plus de 6 ans, personnes âgées, personnes avec un handicap moyen
4. enfants de 3 à 6 ans, personnes avec un handicap substantiel
5. enfants de moins de 3 ans, personnes avec un handicap majeur

Quand je parle de handicap, il s'agit d'une infirmité, d'une incapacité, d'une invalidité physique ou mentale, et cela peut aller d'une maladie débilitante telle qu'une fatigue chronique ou une dépression à une myasthénie grave ou une cécité.

La classification des catégories est faite sur base de plusieurs critères, notamment sur la force physique et la capacité d'identifier le langage corporel du chien.

Un calcul de dangerosité doit être fait pour chaque personne à risque.

Le critère est le classement de la victime à risque, de 1 à 5.

3. L'agression offensive ou défensive

Si on devait simplifier à outrance l'analyse des comportements agressifs en fonction des mouvements respectifs du chien et de la personne mordue, on pourrait dire qu'elle est de deux types :

1. l'agression défensive : le chien réagit quand c'est la personne qui va vers lui ;
2. l'agression offensive : le chien va vers la personne pour l'attaquer.

L'agression défensive est plus facile à gérer ; en effet, il suffit de ne plus aller vers le chien. Si on l'appelle à soi et qu'il daigne venir, le risque d'agression devient très limité. Cependant, les enfants de moins de 3 ans ne sont pas fiables et ne peuvent pas toujours être contrôlés dans ces circonstances.

Dans le cas d'une agression offensive, le risque est fortement accru.

Le critère est le type d'agression, de 1 à 2.

4. L'agression prévisible ou imprévisible

Quel que soit le facteur déclencheur de l'agression, il est important de déterminer si la personne à risque est capable de prévoir l'attaque et la morsure ou si elle en est incapable. Lorsque la morsure est peu prévisible, le (la) vétérinaire comportementaliste doit pouvoir déterminer si l'agression est réellement imprévisible ou si on peut apprendre à la personne à risque à prévoir l'agression.

Critères :

1. agression prévisible : le chien émet une phase de menace identifiable et compréhensible : il grogne, aboie, montre les dents, rigidifie sa posture corporelle, etc. Cette phase de menace, précédant clairement la phase d'attaque et la morsure, peut permettre à la personne à risque d'éviter l'agression ;
2. agression peu prévisible : la phase de menace est mal identifiable, ou presque simultanée par rapport à la phase d'attaque ;
3. agression imprévisible : l'attaque est immédiate, sans aucun avertissement.

J'entends par « personne à risque » la personne qui risque le plus de se faire mordre. S'agit-il du mari, de l'épouse, d'un enfant, d'un grand-parent, d'un voisin, d'un visiteur, de quelqu'un dans la rue, d'un cycliste, … ?

En ce qui concerne la prévisibilité, elle dépend de la personne à risque. Par exemple, un enfant de moins de trois ans a des difficultés à comprendre le langage du chien. Une personne malvoyante ou malentendante peut très bien ne pas comprendre les menaces du chien.

Et il peut évidemment y avoir plusieurs personnes à risque dans chaque système familial. Un calcul de dangerosité se fera pour chacun d'eux.

Le critère est le degré de prévisibilité de l'attaque, de 1 à 3.

5. Le contrôle et l'intensité de la morsure

Un chien dominant qui doit remettre un congénère subordonné à sa place peut recourir à une morsure contrôlée, c'est-à-dire une mise en gueule ou un pincement. La mise en gueule ne laisse pas de trace, le pincement fera un bleu. Face à un challenger qui refuse de se soumettre, la morsure sera une prise forte ; il en résultera un bleu plus intense ou une perforation de la peau. Si le chien perd le contrôle de ses morsures, il provoque des déchirures de la peau. En cas de peur, d'impulsivité ou de comportement de chasse, les morsures sont généralement intenses.

On peut identifier différents degrés de morsures :

1. mise en gueule: pas de traces ;
2. pincement: bleu, hématome ;
3. morsure contrôlée: hématome ;
4. morsure contrôlée et tenue: percements de l'épiderme ;
5. morsure forte: percements musculaires ;
6. morsure forte et tenue: lacérations musculaires ;
7. morsure de prédation: arrachements musculaires.

Le critère est l'intensité de la morsure, de 1 à 7.

6. La morsure simple ou multiple

Un chien qui mord à répétition est plus dangereux qu'un chien qui mord une fois, s'éloigne et garde ses distances. De

même, un chien qui tient la morsure et refuse de lâcher provoque des blessures plus importantes (plus délabrantes) et est donc plus dangereux que celui qui donne un coup de dents et s'éloigne.

Voici les différents degrés envisagés :

1. Morsure simple
2. Morsure simple et tenue
3. Morsures multiples
4. Morsures multiples et tenues

Le critère est la particularité de la morsure, de 1 à 4.

Le risque de dangerosité pour l'homme

Le risque de dangerosité est toujours relatif à une personne particulière et à des circonstances spécifiques. *Il n'y a pas de valeur absolue.*

La dangerosité est proportionnelle

- au rapport de la masse du chien (multipliée par 4) et celle de la personne à risque ;
- à l'aspect offensif de l'agression ;
- à l'imprévisibilité de l'agression ;
- au manque de contrôle et à l'intensité de la morsure ;
- à la répétition et au maintien des morsures.

Une formule simple

Une formule mathématique peut être envisagée. Elle n'est pas indispensable à la bonne compréhension des critères de dangerosité mais elle peut s'avérer utile pour les scientifiques. Le lecteur peut, s'il le désire, passer au chapitre suivant.

Tableau récapitulatif des critères de dangerosité

Critère	Indices	valeur
A : Poids et masse	Poids du chien = … Poids de la victime = … Rapport poids chien/victime = …	…
B : Catégorie à risque	1 = hommes adultes 2 = femmes adultes, personnes avec un handicap mineur, personne craintive 3 = enfants > 6 ans, personnes âgées, personnes avec un handicap moyen 4 = enfants de 3 à 6 ans, personne avec un handicap substantiel 5 = enfants de moins de 3 ans, personne avec un handicap majeur	…
C : Offensif ou défensif	1 = L'agression défensive : le chien réagit quand c'est la personne qui va vers lui. 2 = L'agression offensive : le chien va vers la personne pour l'attaquer.	…
D : Prévisible ou imprévisible	1 = agression prévisible 2 = agression peu prévisible 3 = agression imprévisible	…
E : Contrôle & intensité	1 = Mise en gueule: pas de traces 2 = Pincement: bleu, hématome 3 = Morsure contrôlée: hématome 4 = Morsure contrôlée et tenue: percements de l'épiderme 5 = Morsure forte: percements musculaires 6 = Morsure forte et tenue: lacérations musculaires 7 = Morsure de prédation: arrachements musculaires	…
F : Simple ou multiple	1 = Morsure simple 2 = Morsure simple et tenue 3 = Morsures multiples 4 = Morsures multiples et tenues	…
Formule	4A + B + C + D + E + F =	…

Dans la formule, tous les critères sont additionnels. Le critère 'A' est également pondéré d'un facteur multiplicatif 4.

4 x (masse chien / masse personne) + catégorie à risque + défensif-aversif + prévisible-imprévisible + contrôle-intensité de morsure + morsure simple-multiple.

Exemple

Un chien de 20 kg pince un homme de 80 kg pour se défendre après avoir manifesté des menaces claires.

Formule : (4x20/80) + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 = 6

Dans les mêmes circonstances, si la victime est un enfant de 4 ans et 20 kg, le pincement causera facilement une pénétration de l'épiderme.

Formule : (4x 20/20) + 4 + 1 + 2 + 4 + 1 = 16

Validation

Les valeurs de ce test ont été comparées avec mon jugement subjectif de vétérinaire comportementaliste, après avoir réalisé une consultation comportementale d'une heure par chien agressif, avec une cinquantaine de chiens. Le jugement subjectif était constitué d'un chiffre de 0 à 10 : 0 était indiqué pour l'absence de dangerosité et 10 pour un risque mortel.

- 0-2 : dangerosité minime
- 2-4 : faiblement dangereux
- 4-6 : moyennement dangereux
- 6-8 : danger sérieux à considérable
- 8-10 : danger mortel

La corrélation entre mon évaluation d'expert et le calcul de dangerosité est le suivant :

- Formule : R = 0,73

Ces corrélations doivent encore être validées pour d'autres évaluateurs évaluant les mêmes chiens mordeurs. Ce travail est en cours.

Calcul prospectif

Il est aisé d'imaginer ce que donnerait une même situation d'agression, de morsure, sur une autre personne, sur une autre victime potentielle. Si un chien cause un hématome en pinçant un homme adulte, la même morsure engendrerait un percement de l'épiderme chez un enfant. L'application de la formule avec ces nouvelles données permet de réaliser un calcul prospectif du risque.

Ce calcul est très utile lorsqu'une femme attend famille et désire estimer le risque encouru par un enfant avec un chien agressif à la maison.

Graphique : Corrélation entre la dangerosité calculée par la formule et l'évaluation de l'expert après consultation comportementale.

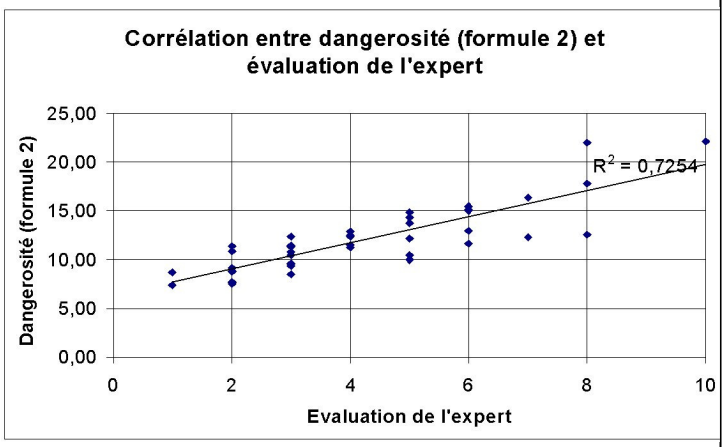

Conseils de décision

Pour simplifier encore le travail de décision, je vous propose, dans le tableau ci-après, quelques conseils pour chaque valeur de l'indice de dangerosité. Cependant, gardez en pensée que plus on simplifie et plus on augmente le degré d'imprécision d'une décision. L'évaluation de la dangerosité n'est qu'une première étape qui ne remplace pas le recours à un entretien avec son vétérinaire, un éthologue ou un dresseur expérimenté et, bien entendu, une consultation chez un vétérinaire comportementaliste.

Conclusions

Apprécier le danger est un premier pas, facile à faire, dans l'évaluation d'une agression. Des outils, comme cette formule de dangerosité ou le recours à une consultation chez un expert, permettent d'estimer un risque et, ensuite, d'envisager des solutions pour le gérer.

Conseils pour les propriétaires
en fonction de l'indice de dangerosité calculé

Indice	Risque	Propositions
Inférieur à 10	mineur	Se renseigner sérieusement sur les risques
De 10 à 14	moyen	faire un bilan physique chez son vétérinaire, prendre des mesures de prévention, de rééducation
De 14 à 15,5	considérable	Traitement et thérapie chez un spécialiste, port de la muselière dans un milieu à risque
Supérieur à 15,5	très sérieux à mortel	Séparer le chien et la victime, désarmement du chien, euthanasie

La séquence de l'acte d'agression

Les quatre phases d'un comportement

Tout comportement est déclenché par un stimulus, une information de l'environnement externe ou un changement dans l'environnement interne de la physiologie de l'individu. Ce stimulus est qualifié de déclencheur. Il est perçu par les sens et engendre une émotion. L'émotion existe avant toute action ; elle active les centres moteurs du cerveau, comme on préchauffe un moteur avant de démarrer sa voiture. L'émotion est comme un déséquilibre. L'individu doit rétablir son équilibre en passant à l'action, en réagissant.

Ce passage à l'acte sera alors confirmé - ou infirmé - par le cerveau et l'individu (animal ou humain) produira une séquence d'actes que l'on nomme comportement.

Tout comportement est divisé en plusieurs actes moteurs différents. Il y a en fait quatre phases à chaque comportement :

1. une phase de début : ce sont les premiers indices de mise en action ; cette phase témoigne des motivations internes (de l'organisme) à l'action ; elle est activée par un déséquilibre (métabolique, etc.) dans l'organisme.
2. une phase d'action, dite aussi phase opérante, qui permettra d'agir sur soi ou sur l'environnement afin de rétablir l'équilibre.

3. une phase de fin, qui signale la satisfaction (ou la satiété) liée au comportement, le retour au bien-être et à l'équilibre.
4. une phase réfractaire, pendant laquelle le comportement ne s'exprimera plus parce que l'organisme a obtenu un retour à l'équilibre ; cette phase est dite réfractaire, parce que l'organisme est devenu insensible aux facteurs de motivation et incapable de relancer une phase opérante. C'est une étape de récupération.

Les quatre phases d'une séquence d'agression

Le comportement d'agression présente également quatre phases, comme tout comportement :

1. une phase de début, généralement de menace, d'intimidation, qui avertit des intentions agressives ou exprime les émotions ressenties (peur, colère, compétition, …).
2. une phase d'action, d'attaque, qui permet d'accomplir ses intentions et de calmer ses émotions.
3. une phase de fin, qui signale l'arrêt des hostilités et démontre l'apaisement des émotions, le retour à la tranquillité.
4. une phase réfractaire, pendant laquelle les actes agressifs ne peuvent plus s'exprimer.

Pour chaque type de comportement agressif, ces phases peuvent être différentes. C'est une façon aisée de les reconnaître.

Type d'agression	Intimidation	Attaque
Atypique	Absente	Directe
Compétitive	Structurée	Contrôlée
Distancement	Structurée	Contrôlée
Hyperagression	Absente	Directe
Irritation (par)	Courte	Contrôlée
Peur (par)	Signes de peur	Quasi directe
Prédation - chasse	Absente	Séquences typiques

L'intégrité de la séquence

Quel que soit le type d'agression, il faut que la séquence soit intègre, non modifiée. L'intégrité de la séquence démontre la normalité du comportement. Un comportement dont la séquence est respectée est prévisible par les chiens ou les humains, qui peuvent alors s'y adapter. Si la séquence est corrompue, il faut envisager une pathologie du comportement. A ce moment, le comportement n'est plus prévisible par autrui et il met en péril la communication au sein du groupe.

Par exemple, quand deux chiens sont en compétition pour un os, il faut qu'il y ait une menace (grogner, montrer les dents, se faire plus grand) avant une attaque ; il faut que le moins fort, le moins sûr de lui, puisse se rétracter et s'éloigner sans danger. Les attaques peuvent entraîner des blessures et des handicaps pour les deux chiens en conflit ou pour l'un d'entre eux. Comme les chiens chassent en groupe, une invalidité d'un des membres du groupe peut entraîner de graves répercussions sur tout le groupe et des risques pour la survie de la meute. Dans un groupe, il ne devrait pas y avoir de blessures invalidantes.

En dehors du groupe, la règle est différente. Un prédateur ou une proie peuvent être attaqués violemment.

L'analyse de tout comportement doit décrire

- chacun des quatre éléments de la séquence d'agression ;
- les modifications de la séquence avec le temps.

En effet, comme nous le verrons, la séquence est modifiée par ses conséquences positives ou négatives. Dès lors, il est important de connaître les effets de cette modification dans le temps sur chacune des phases.

Le contrôle de la morsure

Pour éviter qu'elle ne cause une infirmité chez le partenaire, la morsure doit être parfaitement contrôlée. Dans un groupe, pour éviter des blessures invalidantes, les morsures doivent être contrôlées. Hors du groupe, en face d'un prédateur ou d'une proie, les morsures peuvent être fortes et même répétées.

Par morsure contrôlée, j'entends par-là une mise en gueule, un pincement, sans serrement, sans compression, et ne laissant que peu de marques, parfois juste quelques "bleus" (hématomes légers).

Une morsure forte perce la peau et nécessite des soins. La peau humaine est beaucoup plus fragile que la peau d'un chien. C'est pourquoi, il est bon d'exiger de nos chiens de compagnie un contrôle très important de leurs morsures.

Une morsure puissante, non contrôlée, se présente lorsque l'individu

- perd le contrôle de ses émotions, par exemple en cas de peur,
- perd le contrôle de ses actions (trouble neurologique, endocrinien, …),
- n'a pas acquis le contrôle de la morsure (dyssocialisation),
- a appris la nécessité de mordre avec intensité (apprentissage au mordant),

- a l'intention de handicaper son adversaire ou sa victime (agression de prédation).

Contrôle de la morsure
en fonction du type d'agression

Agression	Morsures
Atypique	Fortes
Compétitive	Contrôlées
Distancement	Contrôlées
Hyperagression	Fortes
Irritation (par)	Contrôlées
Peur (par)	Fortes
Prédation	Fortes

Un tableau récapitulatif

Les deux informations - intégrité de la séquence et contrôle de la morsure - peuvent être intégrées dans un seul tableau récapitulatif. Ces critères nous donnent des indications pour reconnaître le type d'agression.

Séquences de quelques agressions			
Agression	Intimidation	Attaque	Morsures
Atypique	Absente	Directe	Fortes
Compétitive	Structurée	Contrôlée	Contrôlées
Distancement	Structurée	Contrôlée	Contrôlées
Hyperagression	Absente	Directe	Fortes
Irritation (par)	Courte	Contrôlée	Contrôlées
Peur (par)	Signes de peur	Quasi directe	Fortes, répétées
Prédation	Absente	Séquences typiques	Fortes, répétées

La fin d'une attaque

La phase d'arrêt d'une attaque est fondamentale dans un groupe. Hors du groupe, l'attaque peut se poursuivre jusqu'à la fuite du prédateur ou la mise à mort de la proie.

Dans un groupe, l'attaque doit toujours s'arrêter. Si elle ne s'arrête que par épuisement des adversaires, nous sommes en dehors de la normalité, nous observons une situation pathologique.

Agressions adaptées ou pathologiques

Les comportements d'agression peuvent être physiologiques ou pathologiques. La notion de pathologie est centrale en médecine comportementale.

> La pathologie est la science des causes, des symptômes et de l'évolution des maladies. La maladie est définie comme une altération de la santé, de l'équilibre de l'individu ; la maladie définit aussi une détérioration de l'état de fonctionnement normal de l'organisme en tout ou en partie.
>
> La pathologie est la science des modifications de la fonction du métabolisme ou de la structure d'un système, que ce soit au niveau des cellules, des organes ou de l'organisme dans son entièreté, ou même de la construction sociale formée par plusieurs individus.

En médecine comportementale, nous nous occupons principalement des éléments psychobiologiques, que j'ai appelés psychels. Ce sont l'organisme, les humeurs, les émotions, les cognitions, les perceptions, les actes moteurs et les activités neurovégétatives.

Et nous pouvons définir comme pathologique l'élément psychobiologique qui a perdu sa capacité d'adaptation fonctionnelle.

Cette perte d'adaptation entraîne que l'animal, qui souffre d'une pathologie comportementale, a des difficultés à interagir avec son environnement. Et l'élément psychobiologique pathologique interfère avec les activités sociales normales et

l'utilité de l'animal pour sa conservation propre et celle de son espèce.

Une agression relève de la pathologie lorsque :

- elle ne permet pas le retour à l'équilibre émotionnel de l'individu,
- sa structure en quatre phases n'est plus intègre,
- lorsque la morsure n'est pas adaptée au contexte (dans le groupe ou hors du groupe).

Dans certains cas, un comportement peut être jugé adaptatif pour l'individu et pathologique pour la conservation de l'espèce. Tout dépendra du point de vue prévalent. Par exemple, un chien qui a grandi, isolé de ses congénères au-delà de l'âge de trois mois, peut devenir agressif avec eux ; ce comportement est adaptatif pour sa survie personnelle mais cela l'empêchera de se reproduire et sa génétique sera donc perdue pour son espèce.

Séquence de l'agression et contrôle de la morsure

Après le calcul de dangerosité, c'est l'analyse des postures et des mimiques, et ensuite l'analyse de la séquence et du contrôle de la morsure qui donneront de précieuses indications pour le diagnostic et les stratégies de gestion du chien agressif.

Les postures lors de l'agression

En même temps que la séquence de l'agression et le contrôle de la morsure, on s'intéressera aux attitudes de l'animal, qui peuvent signifier:

- la sûreté de soi sans menace
- la menace et la sûreté de soi (et la dominance)
- la menace, la sûreté de soi et l'attaque imminente
- l'insécurité, l'apaisement (et la soumission)
- la crainte (peur) et la fuite
- la crainte (peur) et l'inhibition
- la crainte (peur) et l'agression
- la crainte (peur) et l'apaisement ou la soumission
- etc.

Les différents critères des postures

Que doit-on observer dans les postures ?

Lors de l'analyse des postures, il faut décoder différents critères: la hauteur et la position du corps, des oreilles et de la queue, les déplacements intentionnels du regard, de la tête et du corps, etc. Ces postures sont associées aux signaux émotionnels, qui les confirment ou les contredisent.

La posture est en fait une composition de différents éléments:

- hauteur du corps
- hauteur des oreilles
- hauteur de la queue
- direction du regard

- mimiques faciales
- mouvements du corps
- mouvements de la queue

Par exemple, un mouvement lent, truffe tendue vers l'oreille du partenaire, posture basse, oreilles couchées, face lisse, yeux mi-clos, est une posture d'apaisement.

Un mouvement rapide, tête relevée, oreilles dressées, queue élevée et rigide, posture haute, dents découvertes, gueule ouverte, yeux grands ouverts, est une attitude d'attaque.

La hauteur de la posture

Une bonne idée de la signification de l'attitude du chien est donnée par la hauteur de sa posture, qui peut être une :

- posture haute : sûreté de soi
- posture basse : insécurité (ou prédation)
- posture ambivalente : entre sûreté et insécurité
- posture incompréhensible

La posture haute, dressée, est associée à une certaine assurance de soi: redressement et raideur de l'antérieur du corps, tête haute sur un cou étiré, oreilles dressées, fouet (queue) relevé et exposition de la région génitale. La posture haute est incorporée dans les rituels de dominance.

La posture basse accompagne une perte d'assurance: accroupissement sur les quatre membres, cou fléchi comme enfoncé dans les épaules, oreilles étirées sur la nuque, fouet bas voire entre les membres postérieurs. La posture basse est intégrée dans les rituels d'apaisement et de soumission. La posture basse accompagne aussi les approches de la proie dans le comportement de chasse ou les approches du bétail dans le comportement de garde du troupeau. Il faudra différencier ces deux postures avec les autres paramètres.

Posture haute

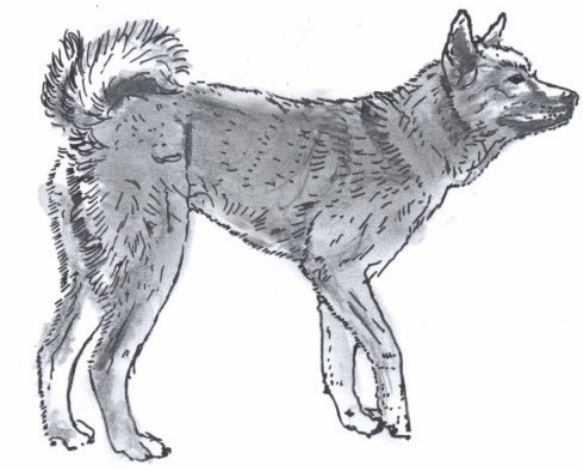

Dans la posture ambivalente, on a des fragments d'attitude de la posture haute et de la posture basse. On peut obtenir cet effet mosaïque dans deux circonstances :

- quand le chien ne sait pas ce qu'il veut,
- quand le chien exprime une attitude adaptée à deux individus en même temps

Quand le chien est hésitant, c'est l'ensemble des éléments posturaux et des mimiques qui n'est pas harmonieux : le chien peut prendre une attitude basse, les oreilles dressées, … Ou prendre une attitude haute avec les oreilles couchées et la queue basse.

Le chien peut exprimer deux attitudes en même temps. C'est comme s'il divisait son corps en deux parties : la partie antérieure s'exprime face à l'opposant qui est en face, la partie postérieure se manifeste pour l'opposant qui est derrière. Le chien peut dès lors avoir une partie antérieure haute et une partie postérieure basse et inversement.

La posture incompréhensible se retrouve chez des chiens qui souffrent d'une pathologie comportementale ou n'ont pas, pour des raisons génétiques ou des amputations, les organes nécessaires pour s'exprimer clairement

Par sélection artificielle, l'homme a généré des chiens à l'aspect bizarre et aux moyens de communications handicapés. Je pense particulièrement aux chiens à babines et oreilles

Face neutre chez un chien bouledogue français
dont la lèvre est pincée entre les dents
(ce qui lui donne une fausse expression de menace)

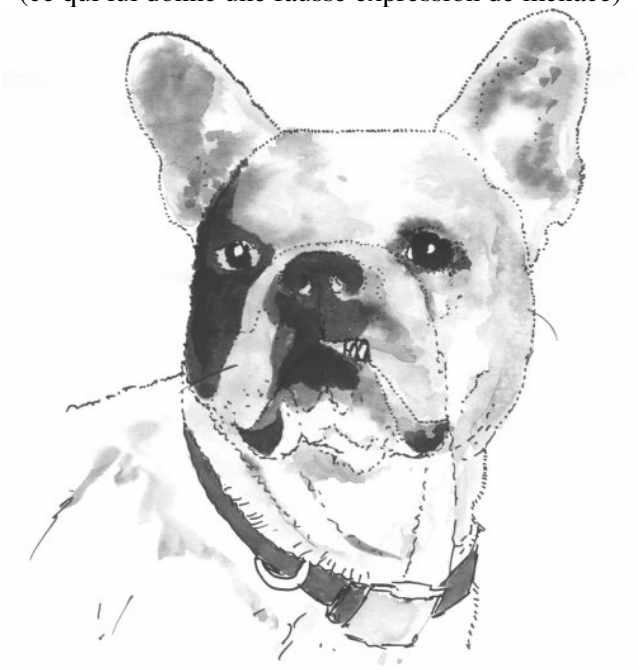

extrêmement pendantes, à la peau épaisse et plissée, au poil abondant et masquant le visage, à la queue courte et peu visible, etc.

L'expression du même chien briard
avant et après dégagement des yeux.

Ce chien avait été présenté pour agression (menace) envers les enfants de la famille. Le fait de « voir » lui a permis d'anticiper leurs mouvements et de réduire l'agression.

Par amputation, l'homme a enlevé à certains chiens l'expression des oreilles, de la queue.

En raison de leur toilettage, certains chiens ne peuvent plus exprimer certaines attitudes.

Les mimiques

Les mimiques sont des expressions exagérées des mouvements corporels qu'elles sont sensées remplacer.

Mimique de menace de morsure
(chien à oreilles dressées)

Mimique de menace de morsure
(chien à oreilles pendantes)

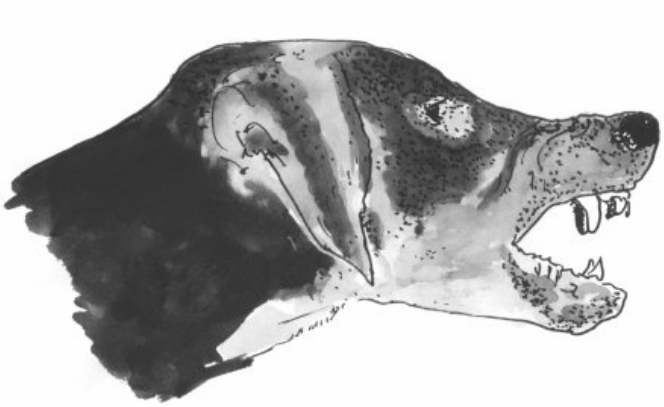

Mimique neutre chez un loup

Dans la morsure, les babines sont retroussées, les crocs sont découverts, le coin des lèvres est tiré en arrière. La mimique de menace de morsure utilise ces mêmes actions musculaires.

Au contraire, la mimique d'apaisement et de soumission est constituée d'une face lisse (sans contraction musculaire et avec dissimulation des dents), des yeux mi-clos et d'un regard détourné.

Mimique neutre ou d'apaisement
d'un chien à oreilles semi-pendantes

Le regard

Le regard est signifiant. Pour percevoir une image avec netteté, la lumière doit frapper la partie centrale de la rétine et donc le regard doit être porté en face du stimulus. Pour percevoir un mouvement, c'est la partie périphérique de la rétine qui est plus sensible, et le regard est porté légèrement de côté.

Quelle est la sémantique du regard ?

- Le regard de face est focalisé, il peut être considéré comme menaçant en cas de conflit, mais il est simplement un signe de concentration de l'attention en face d'un être d'attachement.
- Le regard continu sur la croupe est dominant.

- Le regard latéral ou détourné (les yeux mi-clos) est craintif, soumis ou apaisant.

Les mouvements intentionnels et les rituels

Les mouvements intentionnels sont des mouvements corporels qui ne vont pas jusqu'au bout de leur fonction.

Pour mordre, la gueule est projetée en avant pour saisir et serrer les mâchoires sur la peau de l'adversaire. Le mouvement intentionnel se limite à projeter la tête en avant et, éventuellement, à claquer des dents dans le vide. Pour chevaucher, le corps est élevé et les pattes antérieures posées sur le vis-à-vis; le mouvement intentionnel se limite à poser une patte sur le dos ou l'encolure. Ce mouvement est ritualisé pour signifier la dominance lors d'un conflit.

Les rituels sont des séquences comportementales qui ont été détournées de leur signification d'origine et qui sont "théâtralisées" afin de devenir des messages. Ce sont des séquences comportementales complètes, des postures en mouvement, et non plus seulement des postures figées. Elles sont jouées avec exagération caricaturale afin de faire mieux passer le message.

Les rituels les plus expressifs se retrouvent dans les conflits hiérarchiques, accompagnés ou non d'agression compétitive. En fin de conflit, l'agression s'arrête avec des rituels de dominance et de soumission. Nous verrons ces rituels dans le chapitre consacré à l'agression compétitive.

Attitudes et postures

Si je reprends les attitudes énumérées au début de ce chapitre, quelles seront leurs postures typiques ?

- Sûreté de soi (assertivité) : posture globalement haute et souple, regard sur la croupe de l'adversaire, face lisse, queue entre mi-haute et haute.

Mimique neutre chez un husky

- Menace et sûreté de soi (et dominance) : posture globalement haute et rigide, regard sur la face de l'adversaire, face lisse, queue haute et raide.
- Menace, sûreté de soi et attaque imminente : posture haute, dents découvertes, gueule entrouverte, regard sur la face de l'adversaire, queue haute et raide.
- Insécurité, apaisement : posture globalement basse, face lisse, regard détourné.
- Insécurité, apaisement et soumission : posture globalement basse, face lisse, regard détourné, accroupi sur les quatre membres, éventuellement couché sur le ventre ou sur le dos, immobile.

- Soumission : posture couchée sur le ventre (en cas de conflit seulement), les armes cachées (face lisse), les parties vulnérables exposées (cou et ventre), immobile.
- Crainte (peur) et fuite : posture basse, face lisse, regard sur l'opposant, corps détourné prêt à fuir et mettre de la distance entre soi et l'adversaire.
- Crainte (peur) et inhibition : posture globalement basse, debout ou couché, immobile et rigide, regard ne suivant pas l'opposant.
- Crainte (peur) et agression : posture basse, regard porté sur l'opposant, dents découvertes, gueule ouverte, prêt à mordre.

L'analyse des postures est très révélatrice des émotions ressenties par l'animal et des intentions d'action et d'agression. Le décodage de ces attitudes est très important afin de permettre une prévention adéquate et d'éviter de se faire mordre inutilement par un chien exprimant une émotion justifiée.

L'individu et ses composantes

Les éléments psychobiologiques

L'individu – ses comportements inclus - est une entité complexe. Pour comprendre son fonctionnement, il est plus aisé de le concevoir comme une composition d'éléments simples organisés par une structure. C'est le processus de modélisation proposé par la méthode structurale (Moles, 1995).

Pour dé-complexifier, je limiterai artificiellement l'individu à ses éléments psychobiologiques, composés d'un mélange de parties psychologiques et biologiques. Par analogie avec le pixel, néologisme basé sur l'expression « picture elements » en illustration électronique, j'inventerai le mot psychel, basé sur les mots anglais « psychobiological elements ».

Les éléments psychobiologiques, les psychels, sont les différentes variables de base qui vont influencer les comportements d'un individu (chien ou humain). Ce sont les 'atomes' comportementaux dont j'ai besoin pour construire mon modèle. Ils sont représentatifs de chaque individu. Dans mon modèle, les psychels sont au nombre de sept :

1. l'organisme avec sa génétique, ses hormones, son immunité, ses mécanismes neurologiques, etc. ;
2. les humeurs, c'est-à-dire, la couleur des émotions fondamentales : irritable, dépressif, craintif, instable, alternant, … ;

3. les émotions, les réactions émotionnelles ponctuelles dans chaque circonstance : irritation, colère, crainte, peur, attachement (amour), joie, désir, … ;
4. les cognitions, c'est-à-dire les raisonnements et représentations du monde, les pensées, les interprétations ;
5. les perceptions sensorielles : vision, audition, olfaction, toucher, sensation de la douleur, … ;
6. les réactions neurovégétatives, comme les éliminations émotionnelles, les transpirations, les vomissements liés à des circonstances psychologiques ;
7. les actes moteurs et leur organisation en quatre phases, constituant la séquence comportementale.

Si, par souci de simplicité, j'ai limité le nombre de psychels à 7, vous avez cependant la liberté d'en inventer d'autres.

Tous ces psychels vont influencer les comportements et, notamment, les comportements agressifs, de même que les comportements qui permettent de gérer l'agression (comportements agonistiques). Tous les psychels s'influencent mutuellement, mais pas toujours de la même façon.

La hiérarchie des psychels

Certains psychels ont plus d'influence que d'autres. On peut les ordonner :

1. l'organisme
2. les humeurs
3. les émotions, les cognitions, les perceptions
4. les actes moteurs, les réactions neurovégétatives

En quoi cette organisation est-elle importante ?

L'agression est un acte moteur. Comme tout acte moteur, l'agression est située au bas de l'échelle et subit l'influence de tous les autres éléments psychobiologiques. L'agression peut être influencée par :

- l'organisme : une pathologie endocrinienne (hormones sexuelles, surrénale, thyroïde, etc.), immunitaire, infectieuse, toxique, dégénérative, tumorale, etc.
- les humeurs : dépression, état hyperactif et hyperréactif, anxiété, etc.
- les émotions : crainte, peur, colère, frustration, joie, désir sexuel, etc.
- les cognitions : représentation de sa situation dans la hiérarchie, impression d'être attaqué par un tiers, etc.
- les perceptions : perte de vision (poils devant les yeux, cataracte), douleur, etc.
- les réactions neurovégétatives : douleurs internes, abdominales ou autres, association de crampes abdominales avec des émotions ou des circonstances particulières, etc.

Une véritable évaluation de l'agression et de la dangerosité doit tenir compte de l'individu qui exprime cet acte agressif et de l'environnement dans lequel il s'exprime. C'est un travail d'expertise qui incombe au (à la) vétérinaire comportementaliste, seul(e) capable de juger de l'état d'un organisme et des pathologies qui s'appliquent à chacun des psychels.

Un chien peut être jugé temporairement dangereux, par exemple quand il a mal, ou continuellement dangereux et imprévisible, par exemple quand il souffre d'une instabilité d'humeur, difficile à traiter (recours nécessaire à la médication).

La neurotransmission

Il n'existe pas de comportement qui ne soit sous la dépendance d'un réseau de neurones et de leur fonctionnement (neurotransmission). Tous les psychels vont aussi agir par cet intermédiaire. Ce sujet est d'une complexité extrême. Personne ne connaît la réalité du fonctionnement nerveux et plusieurs modèles sont proposés par les scientifiques.

C'est aussi par la voie de la neurotransmission qu'agissent les médicaments, une des façons les plus aisées, les plus

pointues et les plus élégantes (raffinées et sophistiquées) de réduire les comportements d'agression et rendre le bien-être à l'animal et à son système familial.

Contextes et circonstances

Pour analyser convenablement un comportement d'agression, il nous a fallu décortiquer le comportement et considérer jusqu'ici la dangerosité, la séquence du comportement agressif, les postures et les mimiques, l'individu et ses composantes (les psychels). Il nous reste maintenant à étudier les contextes et circonstances de l'agression et ensuite les conséquences des agressions pour le chien et l'environnement. Après ces chapitres, nous pourrons analyser les types d'agression et élaborer des diagnostics.

Plusieurs facteurs

Pour parer à une simplification abusive, j'émets l'hypothèse qu'un comportement agressif est déclenché par plusieurs facteurs, plusieurs stimuli. Nous devons toujours garder à l'esprit cette hypothèse multifactorielle.

L'analyse de ces facteurs déclencheurs est importante. S'ils se répètent, ils deviennent des éléments prédictifs d'une séquence d'agression. Et une agression est toujours plus facile à gérer lorsqu'on peut la prévoir.

Description détaillée

L'analyse a le souci du détail. Dire : « Mon chien m'a agressé quand il mangeait » ne nous donne que très peu d'informations. Quand l'énoncé du problème est trop vague,

il n'y a pas moyen de le comprendre ni d'y apporter une solution.

Outre la posture (haute, basse, ambivalente), les mimiques et vocalises, et la séquence de l'agression, il nous faut savoir :

- où l'agression a eu lieu : à l'intérieur, à l'extérieur, dans la cuisine, dans le salon, … ? Dessinez un plan des lieux.
- quand l'agression a eu lieu : à quelle heure, en relation avec quelles situations (faim, jeux, …), quelle luminosité dans les lieux, … ?
- qui était présent : des spectateurs, des alliés, … ?
- quelle était distance : où se trouvait la victime par rapport au chien et où étaient les autres personnes ou animaux ?
- quelle était l'activité du chien : que mangeait le chien (composition)? Avec quel jouet était-il occupé ? Que faisait-il ?
- quels étaient les mouvements produits : qui a bougé, et dans quelle direction, … ? Est-ce la personne qui est allée vers le chien ou le chien vers la personne ?
- quels ont été les éléments déclencheurs : quel est, selon la victime et les observateurs, le ou les élément(s) déclencheur(s) de la menace ou de l'attaque ?
- quelle était ambiance dans le groupe, dans ce lieu : paisible, énervée, colérique, … ?
- quelle était l'émotion ressentie par le chien et la victime avant l'agression : émotion neutre, excitation, irritation, colère, joie, … ?
- quels événements se sont passés avant l'agression : promenade, repas, jeux, demande de caresse, … ?
- etc.

Un exemple

« C'était le soir, nous regardions la télévision, nous étions assis dans le divan, ma femme et moi, bien paisibles. Notre chien (mâle) s'est levé de son panier, il s'est mis devant nous,

a demandé des caresses. Je l'ai caressé. Il s'est couché sur le dos à côté de moi. Je l'ai caressé tout en regardant la télévision. Puis j'ai senti qu'il était tendu et l'instant d'après, il m'a mordu la main. »

Cette situation est compatible avec une agression par irritation chez un chien qui possède un privilège dominant, qui demande des caresses, est obéi par son propriétaire (masculin), se crispe pour demander un arrêt des caresses, et mord parce que l'on n'a pas obéi à sa demande d'arrêt.

Contextes et diagnostic

Les contextes et circonstances permettent en partie de déduire quel type d'agression a eu lieu. Pour poser un diagnostic définitif, ces informations doivent être combinées à celles relatives à la séquence et aux postures.

Contextes et circonstances de quelques agressions	
Agression	Contextes et circonstances
Atypique et hyper-agression	Contextes et circonstances variables.
Compétitive	Préservation, remise en cause ou tentative d'acquisition des privilèges hiérarchiques: contrôle de l'espace, lieu de couchage (lit, fauteuil, coin du tapis, ...), aliment de choix, partenaire social ou sexuel (flirt), etc.
Distancement (de)	Agression de type menace avec saut ou courte attaque impressionnante face à une personne (ou un autre chien) qui s'approche de lui ou le regarde. L'agression s'arrête quand l'individu menacé reste à distance, s'éloigne, et détourne le regard.
Irritation (par)	Agression contrôlée lors de frustration, douleur, faim (défense d'un aliment), stimula-

	tions tactiles (brossage, caresses) répétées malgré une menace du chien (sa demande d'arrêter l'interaction par raidissement du corps, grognement).
Maternelle	Défense par une chienne allaitante de sa progéniture menacée, ou d'un substitut de chiot, tel qu'un jouet (lors de lactation de pseudo-gestation).
Peur (par)	Agression très violente, lorsque le chien est placé dans une situation qu'il juge dangereuse et dont il ne peut s'échapper (physiquement ou mentalement)
Poursuite	Poursuite d'un objet en mouvement comme un jogger, un cycliste, etc. avec tentatives de morsures.
Prédation (chasse)	Poursuite, capture, morsures intenses, mise à mort et parfois ingestion d'une proie.
Territoriale	Gestion des intrusions (entrée et sortie) dans une partie de territoire de la meute ou de la famille.

Conditionnement classique

Lorsque le comportement d'agression et toutes ses autres composantes, comme les émotions, les pensées, etc., est associé à un contexte précis de façon répétitive, il peut en arriver à s'exprimer de façon réflexe, automatique. C'est ce qu'on appelle un conditionnement classique.

Je vous donne un exemple. Un chien souffre d'une plaie cutanée. Il lui faut des soins. La personne qui entretient les meilleures relations avec le chien se propose de le soigner. Les soins sont douloureux. A la longue, le chien présente de l'irritabilité, grogne et finit par mordre. Deux conséquences sont possibles. Dans la première situation, le chien a des réactions ambivalentes avec la personne et alterne entre re-

cherche d'affection et agression. Dans la seconde situation, le chien devient agressif à la moindre douleur et aux moindres tentatives de soin, et cela envers la personne aimée ou vis-à-vis de tout le monde.

Après un certain temps, il ne semble plus y avoir de relation entre l'agression et la situation qui l'a provoquée ; on se trouve alors dans des automatismes agressifs, qui se déclenchent dans des circonstances bien précises. Comme il est impossible de revenir dans le passé pour corriger le conditionnement, il faudra se contenter d'élaborer des stratégies de traitement des symptômes et des éléments déclencheurs de l'agressivité présente.

Le conditionnement classique s'effectue en général sur des réactions involontaires et inconscientes (neurovégétatives), sur les émotions et les cognitions (pensées automatiques). Les émotions et les cognitions sont des psychels situés très haut dans l'échelle biologique ; ils sont d'un niveau supérieur à celui des actes moteurs qu'ils influencent fortement. De cette façon s'explique aisément le conditionnement classique des comportements d'agression.

Les conséquences de l'agression

Les conséquences d'une agression peuvent être envisagées à court et à long terme. A court terme, elles participent à la séquence complète de l'agression. A long terme, elles engendrent des modifications des éléments psychobiologiques.

Le jeu des acteurs

Envisageons d'abord les conséquences à court terme, celles qui définissent la séquence du comportement agressif et sa résolution.

Pour qu'une agression se produise, il faut au moins deux acteurs, parfois plus. Ces deux acteurs jouent chacun un rôle et, en général, ils le jouent bien. Leurs jeux sont complémentaires, symétriques (en miroir) ou l'un et l'autre en alternance.

Voici une interaction complémentaire :

La personne rentre à la maison.

Le chien est couché dans son panier mais surveille l'environnement.

La personne se dirige vers le chien pour le caresser.

Le chien est de mauvaise humeur et anticipe un contact non désiré.

La personne se penche vers le chien pour le caresser.

Le chien fixe la personne et grogne (il propose une menace, demandant à la personne de garder ses distances).

La personne est surprise, s'immobilise, regarde le chien dans les yeux, se penche en arrière, et pour rétablir son équilibre, avance les bras.
Le chien happe un bras et pince.
La personne crie, retire son bras avec rapidité.
Le chien tient toujours ce bras qui lui est arraché de la gueule.
La personne crie ; déséquilibrée, elle tombe en arrière, le bras en sang.
Le chien se relève, penche la tête en avant, grogne sourdement.
La personne s'éloigne, accroupie, se tenant le bras de l'autre main.
Le chien se tait.
La personne regarde le chien dans les yeux et l'invective.
Le chien grogne sourdement, face lisse.
La personne tend le bras au chien : « tu as vu ce que tu as fait, sale cabot »
Le chien grogne et puis lèche le bras.
La personne va se soigner.

L'interaction complémentaire exprime une « danse » avec des postures qui se complètent, l'un des deux acteurs prenant une posture haute (le chien), l'autre une posture basse (la personne), l'un gagnant rapidement le conflit (le chien), l'autre le perdant (la personne). La morsure est, dans cet exemple, un accident de parcours.

Voici une interaction symétrique :
La personne rentre à la maison.
Le chien est couché dans son panier mais surveille l'environnement.
La personne se dirige vers le chien pour le caresser.
Le chien est de mauvaise humeur et anticipe un contact non désiré.
La personne se penche vers le chien pour le caresser.

Le chien fixe la personne dans les yeux et grogne (il propose une menace, demandant à la personne de garder ses distances).
La personne se raidit et regarde le chien dans les yeux.
Le chien, menacé par ce regard, retrousse les babines (et montre les dents).
La personne estime que le chien la défie, penche le buste en avant et invective le chien.
Le chien répond en ouvrant la gueule et gronde sourdement, les yeux écarquillés.
La personne lève le bras pour menacer le chien et crie plus fort.
Le chien replie ses membres sous lui, prêt à bondir, et fixe la personne dans les yeux, ouvre la gueule, babines retroussées.
La personne essaie de saisir le chien au niveau du cou.
Le chien mord la main qui s'avance.
La personne crie, jure, frappe le chien.
Le chien mord une nouvelle fois au poignet et tient la morsure.
Etc.

Dans une interaction symétrique, il y a escalade jusqu'à ce qu'un des acteurs cède. On constate que la résultante du conflit n'a plus rien à voir avec les éléments déclencheurs de départ.

Interactions fortes

Envisageons maintenant les conséquences à long terme des agressions.

Les comportements d'agression supposent de fortes interactions avec l'environnement. J'entends par-là que les agressions vont induire une réaction obligatoire, spécifique et identifiable, des individus agressés et de tout leur environnement social :

- la victime

- l'entourage de la victime
- les observateurs éventuels
- les propriétaires du chien quand ils ne sont pas les victimes

mais aussi :

- le chien en interaction avec la victime

et encore les personnes du monde extérieur :

- les experts appelés à l'aide
- les services médicaux
- les compagnies d'assurance
- les intervenants juridiques
- les médias
- le monde politique
- la société dans son ensemble

Pour chaque individu ou catégories d'individus, nous retrouverons une modification d'au moins un élément psychobiologique et généralement de plusieurs d'entre eux.

Les conséquences à long terme chez le chien

Quelle que soit la motivation cachée derrière l'agression d'un chien, il y aura plusieurs conséquences possibles :

- le chien obtient satisfaction : renforcement positif ;
- le chien n'obtient pas satisfaction : extinction
- le chien subit des conséquences désagréables : punition positive ;
- le chien évite des conséquences désagréables : renforcement négatif.

Chacune de ces conséquences va modifier le comportement :

- le renforcement positif et le renforcement négatif augmentent la fréquence et l'intensité du comportement, surtout de sa partie opérante (phase d'action) ;

- l'extinction éteint le comportement, qui est de moins en moins utilisé ;
- la punition (positive) réduit le comportement en intensité et en fréquence, pour autant que le chien ait d'autres alternatives.

Pour déterminer les conséquences à long terme , il suffit simplement d'appliquer le modèle de conditionnement opérant aux comportements agressifs. Le conditionnement opérant est le mécanisme qui transforme un comportement, le renforce ou l'affaiblit, selon ses effets et conséquences. Nous allons voir quelques-uns de ces effets.

Il est très important de constater que la séquence du comportement agressif est modifiée entre la première agression et les suivantes. En cas de renforcement positif, par exemple :

- la phase de début, de menace, est réduite ;
- la phase d'action, opérante, l'attaque, est intensifiée et la morsure perd de son contrôle (et devient plus forte) ;
- la phase de fin, la ritualisation par des postures dominantes et dominées complémentaires, est réduite ;
- la phase réfractaire est réduite et l'agression sera reproduite plus facilement, plus rapidement dans l'avenir.

Après un certain nombre de répétitions, variables d'un chien à l'autre, la séquence a été fortement modifiée et on parle dès lors d'hyperagression (secondaire):

- la phase de début, de menace, a disparu ;
- la phase d'action, opérante, l'attaque, est très intense, et la morsure est très forte ;
- la phase de fin, la ritualisation des postures complémentaires, a disparu ;

- la phase réfractaire est réduite ou a disparu et l'agression est reproduite, il y a des morsures répétées.

L'hyperagression est dite secondaire parce qu'elle est la conséquence de la reprogrammation du comportement par le processus de conditionnement opérant.

Les conséquences à long terme chez la victime

La victime d'une agression – je ne parle pas spécialement d'une morsure mais déjà d'une menace, et non seulement de l'individu directement menacé mais aussi des témoins de l'agression - subit des modifications de l'un ou l'autre, voire de chacun de ses psychels :

- organisme : lésions cutanées, activation de l'adrénaline, de la cortisone, etc. ;
- humeur : dépressive, irritable, craintive, … ;
- émotion : crainte, peur, colère, déception, … ;
- cognition : (in)compréhension, sentiment d'injustice, (erreur d') interprétation des comportements du chien, … ;
- perception : hypervigilance aux signes de menace des chiens, … ;
- réactions autonomes : transpiration, dyspepsie (nausées, vomissements), diarrhée, … ;
- actes moteurs : échappement, évitement, fuite, agression, inhibition figée, …

En simplifiant à l'extrême, nous pouvons décrire quelques réactions typiques chez la victime :

- « Je n'ai pas peur de mon chien » et l'agression ne change rien à la situation.
- « J'ai peur de mon chien » et la personne évite le chien ; la relation d'attachement est brisée.
- « J'ai peur pour les enfants » et la personne évitera le contact entre chien et enfants.

- « Je suis complètement paniquée » et la personne se séparera du chien ou le fera euthanasier.
- « Je suis en colère » et la personne tentera de briser les velléités d'agression du chien.
- « Je suis déçue » et la personne s'interrogera sur le pourquoi de l'agression alors qu'elle pensait peut-être que l'amour prévenait toute agression.
- « Je pense qu'il veut me dominer » et la personne tentera de récupérer sa place de dominant.
- « Je ne comprends pas » et la personne cherchera à comprendre.
- « Je ne lui ai rien fait », …
- « Il est fou, ce chien », …

Ces pensées et émotions sont très comparables dans l'entourage proche de la victime ; elles doivent être comprises avant d'engager un traitement quelconque.

Les conséquences chez les propriétaires du chien quand ils ne sont pas les victimes

Quand les propriétaires ne sont pas les victimes, quand le chien a mordu quelqu'un qui ne fait pas partie de leur entourage proche, les propriétaires n'en ont pas moins de répercussions émotionnelles et cognitives : réactions de déni, de crainte, d'angoisse, de colère, …

Quand le déni l'emporte, toute la responsabilité est mise sur le comportement de la victime, c'est elle, sûrement, qui a déclenché l'agression ; le chien est innocenté de toute malveillance. Quand la peur ou la conscience civique l'emporte, le chien est emmené chez un expert ou euthanasié dans la violence de l'émotion.

Les conséquences dans l'environnement social extérieur

Si la majorité des agressions, menaces et morsures bénignes passent inaperçues pour la société, certaines morsures entraînent des réactions en chaîne.

Au premier niveau, c'est un expert (éducateur, thérapeute, vétérinaire comportementaliste) qui intervient sur demande des propriétaires. Et si on demande essentiellement à l'expert une intervention intellectuelle, il ne pourra s'empêcher d'avoir des émotions d'empathie ou d'antipathie, de peur ou de défi face à l'animal agresseur, émotions qui influenceront ses comportements.

Au second niveau, c'est la société tout entière qui réagit face à l'agression : services médicaux, assurances, intervenants juridiques, médias, politiques, etc. La société cherche des responsables. Le chien, n'ayant pas droit à la parole, sera le bouc émissaire.

Les interprétations limitantes

L'homme est un être pensant, mais sa pensée est entachée d'approximation. Si deux événements se passent l'un après l'autre, le premier semble responsable du second. Si deux événements sont distants dans le temps, ils semblent indépendants. Et si plus de trois comportements se succèdent, la situation semble devenir trop complexe pour que l'esprit la maîtrise aisément. La pensée humaine émet alors des hypothèses qu'elle jugera fondées tant qu'elles ne seront pas réfutées.

Ce mécanisme de l'esprit est très important pour l'interprétation de l'agression. S'il faut tenir compte de la séquence, de la posture, des mimiques, des contextes, du jeu complémentaire ou symétrique des deux acteurs (agresseur et victime), des conséquences, … c'est trop complexe à saisir d'emblée. Mais la pensée fait pourtant ce saut

d'interprétation en limitant la perception à certains éléments reconnaissables en fonction des connaissances.

Par exemple, voici une agression par irritation chez un chien que l'on pourrait qualifier d'ambivalent à dominé, en posture basse, qui grogne en montrant légèrement les dents face à sa propriétaire. La propriétaire considère ce comportement comme une manifestation de dominance. Dès lors elle tente de soumettre le chien (qui est déjà en posture basse) et le met dans une situation sans issue. Le chien ne peut que présenter une agression par peur et la mordre pour s'échapper, ce qu'il fait. Dans cet exemple, c'est le recadrage, la nouvelle interprétation que l'on peut donner à l'agression, qui permettra de trouver des solutions pour la gérer. Si le chien propose une émotion de crainte plutôt qu'un challenge dominant, le punir devient inacceptable et constitue un facteur aggravant alors que le distraire et changer l'ambiance (l'humeur) de la situation a plus de chance d'aboutir à la résolution du problème.

Les types d'agression

La classification en éthologie

L'éthologie, la science des comportements, observe et classe les comportements d'agression en plusieurs catégories. Les auteurs ont des opinions divergentes, ce qui ne simplifie pas notre propos. La divergence est basée, en partie, sur un problème de description et de définition : les éthologistes ont des descriptions sur :

- le contexte : compétition, prédation, défense territoriale, poursuite, interaction entre mâles ou entre femelles
- la motivation interne émotionnelle : irritation, peur
- la motivation interne sensorielle : douleur
- la motivation interne cognitive : anticipation de douleur
- la motivation externe : défense ou possession d'objet
- une motivation mixte, interne et externe : défense de la portée
- la conséquence ou l'effet : hiérarchisation (suite à compétition), distancement

Le mélange de ces 'genres' entraîne une incongruence dans les classifications, incongruence qui ne sera pas résolue ici.

La plus simple classification des agressions serait la suivante :

- offensive : le chien se dirige vers la victime ;
- défensive : le chien répond à l'approche d'un individu, le chien se défend (ou défend un proche) d'un danger réel ou imaginaire proche ;
- bizarre, atypique : on ne peut pas déterminer si l'agression est offensive ou défensive.

L'agression offensive pourrait être classée en agression:

- par compétition pour des ressources ;
- hiérarchisante (agression hiérarchique) (suite à compétition ou conflit au sein d'un groupe social),
- par frustration, lors d'absence, d'inaccessibilité ou retard d'un événement positif attendu ;
- de distancement, lorsque l'effet de l'agression est de maintenir des individus à distance de sécurité ;
- redirigée, lorsque le sujet que le chien désire agresser est inaccessible et que le chien s'en prend à une autre victime ;
- de prédation, de chasse (avec ou sans consommation de la proie) (sujet d'une espèce ou d'un type spécifique auquel le chien n'a pas été socialisé);
- de poursuite d'un objet mobile (objet ou sujet auquel le chien a été socialisé);
- instrumentale (hyperagression secondaire), lorsqu'elle résulte de l'effet du conditionnement opérant.

L'agression défensive pourrait être divisée en agression:

- par irritation et douleur, en anticipation ou en réaction à une douleur, une contrainte, une manipulation non désirée ou inattendue, par intrusion de l'espace individuel.
- par peur, lors d'une invasion de la distance critique par un individu considéré comme un danger réel ou imaginaire, ou par un prédateur.

- par défense territoriale, lors de menace d'une invasion du territoire du groupe.
- par défense de la portée (maternelle), lors d'une approche de la portée par un individu considéré comme un danger réel ou imaginaire.

Cette classification est didactique mais présente quelques problèmes. Que dire en effet du chien dominé qui défend son morceau de viande en face du dominant ? Cette agression n'est pas offensive mais elle est compétitive. Le chien dominé ne propose pas la compétition mais défend sa nourriture. Le dominant propose la compétition et est offensif. Le dominé est défensif. Si le dominé n'a pas mangé depuis plusieurs jours, il défend sa survie. dans ce cas, l'agression peut même être classée comme agression par peur.

Par ailleurs, de nombreuses formes d'agression présentent une combinaison d'éléments offensifs et défensifs.

Classification par sujet agressé

On pourrait classer les agressions en fonction de la victime ; nous aurions les agressions :

- envers les humains
- entre chiens
- envers un autre animal
- par poursuite d'un objet mobile : jogger, vélo, moto, auto, …

On admet généralement que les agressions de chiens envers les humains sont comparables à celles des chiens entre eux. Cependant, les chiens inconnus qui se rencontrent en terrain neutre (parc, forêt) se font des propositions agressives avec des postures hautes et basses comme s'ils entraient en compétition hiérarchique, alors qu'ils ne vivent pas ensemble, qu'ils ne sont pas en compétition pour des ressources (aliment, partenaire sexuel, …), si ce n'est pour un lieu de promenade et de jeux. Et les chiens ne font pas les mê-

mes propositions agressives aux propriétaires de ces autres chiens, faisant très bien la distinction entre humains et chiens.

Comment envisager cette forme d'agression qui remet en question l'hypothèse selon laquelle les réactions agressives des chiens entre eux sont semblables à celles produites envers les être humains?

A ce jour, je n'ai pas la réponse.

Les agressions entre chiens sont différentes :

- dans le groupe social
- hors du groupe social

Les différentes formes d'agression peuvent être identifiées en étudiant les séquences des comportements d'agression, les circonstances (contextes) de leur apparition et l'état psychologique et émotionnel du chien.

Les agressions de défense et de protection

Pour se défendre, défendre son territoire, protéger ses petits, le chien recourt à certaines formes d'agression qui répondent à des émotions comme la crainte et la peur, et à des situations particulières telles que l'approche d'un individu jugé dangereux.

Crainte, peur, distance critique et de sécurité

Avant d'aller plus loin dans la description des agressions de défense, définissons quelques termes.

- La crainte est la réaction comportementale modérée d'un individu face à un stimulus inconnu - ou connu - et jugé faiblement dangereux dans un milieu qui permet la fuite ou l'exploration.
- La peur est la réaction comportementale violente d'un individu face à un stimulus inconnu - ou connu - et jugé fortement dangereux dans un milieu qui ne permet pas la fuite ou l'exploration. La peur est accompagnée de réactions neurovégétatives, comme la transpiration, la salivation, les halètements, les éliminations (miction ou défécation) émotionnelles ou même la vidange des sacs anaux.

On rattache généralement ces émotions à deux distances particulières : la distance critique et la distance de sécurité.

- La distance de sécurité, aussi appelée distance de fuite, est la limite à partir de laquelle le chien va éprouver de la crainte, un malaise, une menace dans son bien-être et va envisager des stratégies afin de maintenir l'intrus en dehors de cette limite, à savoir des manœuvres d'évitement, d'échappement, d'agression à distance, d'inhibition (immobilité) ou, en présence d'un congénère ou d'un individu appartenant à une espèce d'imprégnation, par des postures apaisantes. De façon mnémotechnique, en anglais on parle des 4 F : freeze, flight, fight et flirt.
- La distance critique, aussi appelée distance individuelle, est la limite à partir de laquelle le chien va éprouver de la peur et mettre en place des stratégies de survie et des manœuvres extrêmes de défense : il aura alors recours à des agressions explosives ou violentes ou tentera de faire le mort ; en présence d'un congénère, l'attaqué peut utiliser une posture de soumission.

Entre la distance critique et la distance de sécurité, le chien a le choix de nombreuses stratégies.

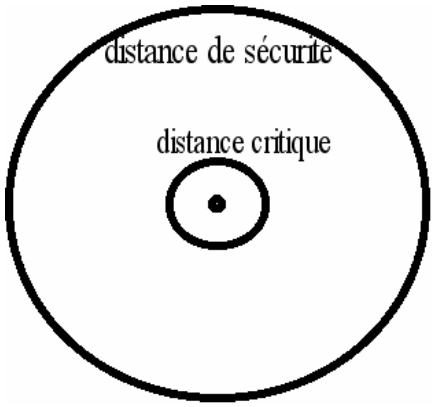

Les différents types d'agression de défense et de protection

A l'origine des agressions de défense et de protection, on observe les situations suivantes:

- l'intrusion dans la distance de sécurité du chien en déplacement (agression de distancement) ;
- l'intrusion dans la distance de sécurité du chien (ou du groupe exclusif) et/ou dans ses lieux de repos (agression territoriale) ;
- l'intrusion dans la distance de sécurité de la chienne protégeant sa portée (agression maternelle) ;
- l'ingérence d'un individu auquel le chien a été correctement socialisé : chien ou humain (agression par irritation) ;
- l'intrusion dans la distance individuelle (distance critique) d'un individu (estimé) non-dangereux, avec signes de crainte (mais pas de peur) (agression par irritation) ;
- la manipulation douloureuse (ou son anticipation) et, par association, la personne ou l'animal qui est associé à cette douleur (qui la cause, qui est présent lorsqu'elle est ressentie, etc.) (agression par irritation) ;
- l'intrusion dans la distance individuelle (distance critique) par un individu (estimé) dangereux dans une situation sans issue et accompagnée de signes de peur (agression par peur) ;
- la présence d'un prédateur (ou un d'individu auquel le chien n'a pas été correctement socialisé et qui, à ses yeux, constitue un danger pouvant être mortel).

J'ai classé ces formes d'agression par ordre croissant d'intensité.

Continuité des agressions de défense et de protection

Séparer l'agression par douleur de l'agression territoriale et de l'agression par peur est une idée didactique. Il y a une continuité entre toutes les agressions de défense. Plus on se rapproche de la distance critique, et plus l'intrus (l'agresseur potentiel) est jugé dangereux, plus la peur est importante et plus l'agression est violente. La séquence agressive se modifie alors de la façon suivante :

- la phase de menace est de moins en moins structurée et comprend davantage de signes de peur ;
- la phase d'attaque perd en contrôle et devient de plus en plus violente pour assurer la survie ;
- la phase de fin (qui existe tant que l'individu est à distance de sécurité) est - si possible - remplacée par la fuite (issue de secours) ;
- la phase réfractaire disparaît quand l'animal tente de maintenir sa survie ; à ce moment là, il peut recourir à des agressions répétées.

L'agression de distancement

Un exemple

Oscar est un berger allemand mâle. Il a été extrêmement bien socialisé dans son jeune âge, il est allé en classes de chiot, puis a suivi des cours d'obéissance. Mais à l'âge de 9 mois, tout a changé. Oscar s'est mis à aboyer contre les gens dans la rue ; mais pas contre tout le monde. Au début, c'étaient les personnes avec des sacs, les personnes avec des capuchons ou des parapluies. Il aboyait, prenait une posture haute, son échine se dressait, il fixait les gens du regard. Un jour, il s'est élancé et son maître a eu du mal à le retenir avec la laisse. Puis il s'est mis à menacer tout le monde. Et un jour, en se dressant contre la laisse, celle-ci a cassé : Oscar s'est jeté sur une personne et l'a mordue au bras.

Analyse

Pour essayer d'identifier l'agression de distancement, étudions ses différents éléments.

Contextes

L'agression se manifeste contre des humains ou des chiens qui n'appartiennent pas au groupe familial (ou aux individus rencontrés régulièrement depuis l'enfance). Elle s'exprime parfois vis-à-vis d'humains qui ont des caractéristiques inhabituelles mais il est rarement possible pour l'observateur de

prévoir quelles personnes seront agressées. Les agressions se généralisent rapidement.

Individu (psychels)

L'agression de distancement semble liée à la vision du monde du chien. Sous l'influence de la génétique et de l'environnement, cette vision du monde subit un processus de désocialisation lors du passage de la puberté à l'âge adulte. Le facteur génétique est important puisqu'on constate que 25 à 50 % de la portée ainsi que certains ascendants et descendants souffrent du même problème. C'est comme si le chien se sentait menacé par des individus qui pénètrent dans sa distance de sécurité.

On pourrait représenter cette vision du monde du chien dans un graphique. Le grand cercle représenterait le monde du chien, le petit cercle du haut la famille-meute. En blanc seraient représentés les éléments apaisants et réconfortants ; en hachuré seraient évoqués les éléments dangereux, dont le chien doit se méfier.

De gauche à droite, les graphiques représentent des visions du monde de plus en plus « noires », le chien semblant se méfier de plus en plus de monde, pour ne finalement faire confiance qu'à son cercle d'intimes. Quand on se trouve dans le graphe de droite, il faut savoir qu'il est impossible de revenir au graphe de gauche, quel que soit le traitement ; on peut cependant revenir à un niveau intermédiaire.

Le chien qui manifeste de l'agression de distancement est

Représentation graphique de la vision du monde du chien

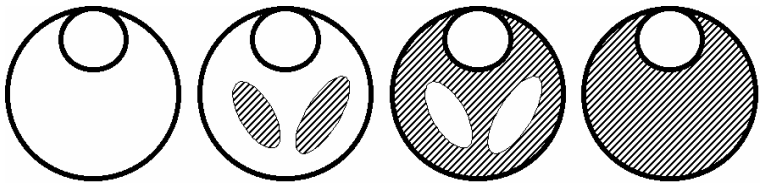

hypervigilant en dehors de son habitat; il examine attentivement les intrus dont il se méfie.

Posture et mimique

Le chien manifeste des émotions de crainte bien que l'individu qu'il agresse soit à la limite de sa distance de sécurité ; dès lors, la posture est un mélange de postures haute et basse, avec hérissement du poil sur l'échine (crête), aboiements et regard fixé sur l'intrus. La posture devient rapidement haute parce que le chien, par ses menaces et/ou ses attaques, arrive à maintenir l'individu à distance de sécurité (conséquences favorables de cette agression).

Séquence

La menace est constituée d'aboiements et de mouvements de charge (généralement empêchés par la laisse retenue à grand peine par le propriétaire).

Quand le chien peut la manifester, l'attaque est une charge destinée à faire s'éloigner l'intrus.

L'arrêt de l'attaque se fait quand l'intrus reste à distance de sécurité. Celle-ci peut varier de quelques mètres à plus de 100 mètres.

La période réfractaire n'existe que quand les intrus sont à distance de sécurité. S'ils restent à proximité, le chien peut les agresser de façon répétée.

Conséquences

L'agression de distancement entraîne plusieurs conséquences favorables pour le chien :

- l'intrus reste à distance de sécurité, donc le comportement d'agression est récompensé et s'amplifiera désormais ;
- l'intrus, menacé, fixe le chien menaçant du regard, le provoquant à son tour, ce qui conforte le chien dans sa méfiance;

- le propriétaire devient généralement hypervigilant et tire sur la laisse dès qu'il (elle) croit que le chien risque d'agresser quelqu'un ; ce faisant, il (elle) incite le chien à se méfier de cette personne.

En quelques mois, ces conséquences font évoluer l'agression de distancement en hyperagression secondaire.

Gestion - Pathologie

L'agression de distancement est un symptôme des phobies sociales. Le chien présente une crainte ou une peur pathologique – c'est à dire une phobie - du contact social avec certaines personnes ou certains chiens.

Corriger ces chiens à l'aide de tractions de laisse, de sanctions, de postures forcées de soumission, est sans effet à long terme. Le chien prend peur de son guide et n'exprime plus ses comportements en sa présence. Mais il n'en sera pas moins méfiant pour autant et sa vision du monde reste inchangée. Ce chien doit être mis dans un processus de resocialisation et il faut lui apprendre de nouveaux comportements qui seront mis en compétition avec la seule chose qu'il sait faire, c'est-à-dire agresser.

Pratiquement, que pourrais-je conseiller aux propriétaires d'Oscar ? Je proposerais un contreconditionnement (voir le chapitre Traiter l'agression : les thérapies comportementales). Il faut d'abord stopper le comportement d'agression le plus tôt possible, en distrayant le chien ou en le punissant. Ensuite, il faut immédiatement proposer au chien de se focaliser sur son maître, de le regarder. Dès qu'on a obtenu le contact oculaire, il faut récompenser, par exemple par un clic de clicker (antérieurement associé à une récompense spéciale, de type alimentaire, généralement). On peut ensuite enchaîner directement en demandant au chien de s'asseoir et il faut le récompenser immédiatement (renforcement positif dont la récompense est extraordinaire, plus motivante que le stimulus que le chien veut agresser).

Cette procédure est à répéter de nombreuses fois, entre 500 et 1000 fois, afin de créer un nouveau conditionnement, un nouveau réflexe, qui viendra en compétition avec l'agression de distancement. Dès ce moment, le chien possèdera deux choix de comportement. Choisir entre l'un ou l'autre nécessite un effort de raisonnement, qui prend du temps. Ce temps peut être mis à profit par l'éducateur afin d'orienter le chien dans un choix plus intéressant pour la société et le chien lui-même, à savoir une conduite contrôlée et plus sociable.

L'utilisation de médicaments régulateurs favorise cet apprentissage et raccourcit la durée du traitement.

L'agression territoriale

Deux exemples

Jack est un Jack Russel mâle de 3 ans. Dès qu'un humain ou un chien s'approche de la barrière du jardin, Jack aboie et attaque. Comme il ne peut mordre l'intrus, il mord dans le grillage qui entoure le jardin. Quand il est dans la maison, il griffe et mord dans la vitre par laquelle il voit passer les humains. Mais dès que les gens entrent dans la maison, Jack est le premier à les accueillir. Cependant, quand ils partent, il n'hésite pas à planter ses crocs dans un bas de pantalon, voire dans … un mollet.

Jo est un cocker de 3 ans. Quand quelqu'un sonne à la porte, il s'excite, s'attaque à la porte, puis, saute sur sa propriétaire pour la mordre. Elle le repousse à grand-peine. Il faut dire qu'elle est âgée, se déplace dans un fauteuil roulant et est malentendante. Elle a besoin de Jo, le cocker, pour l'avertir quand quelqu'un sonne à la porte.

Analyse

Le chien n'a pas de territoire individuel; cependant, il a des zones de couchage et d'isolement qu'il peut défendre. La meute possède un territoire qui est identifié par des agressions territoriales et des hurlements (chez le loup et certaines races de chiens, parmi lesquels les chiens polaires).

Contextes

L'agression est déclenchée lors d'une intrusion - par un chien ou un humain - dans les limites du territoire ou à proximité des lieux de résidence du chien. Rapidement, le chien associe les limites de la propriété avec ses distances de sécurité. C'est comme si les haies, portes et fenêtres constituaient une barrière derrière laquelle le chien était à l'abri et pouvait exprimer un immense courage face aux intrus potentiels. Que s'ouvrent la barrière et la porte, ou que se forme quelque brèche dans cette palissade, et la distance de sécurité semblera disparaître; le chien pourra perdre toute arrogance et montrer son courage, sa témérité ou sa crainte pour confronter l'intrus ou l'inconnu.

Individu (psychels)

Qui donc, dans la meute, défend le territoire ? Chez les chiens sauvages, le rôle est dévolu à ceux qui sont en périphérie du groupe, c'est-à-dire les adolescents et les jeunes adultes marginalisés. Ce sont eux qui donnent l'alerte. Ensuite, si c'est nécessaire, le groupe s'organise et les membres dominants interviennent. Dans nos familles, tout chien peut exprimer de la défense territoriale. En général, nous retrouvons les situations suivantes :

- le chien dominant, sûr de lui, contrôlera les entrées et les sorties ; ses agressions territoriales sont très contrôlées, peu exubérantes ;
- le chien joueur, à tendance hyperactive, présentera une défense territoriale confiante en alternance avec des tentatives de jeux avec les inconnus une fois ceux-ci acceptés dans l'habitat ;
- le chien dominé pourra aussi défendre son territoire mais il se taira à la moindre injonction de ses maîtres ;
- le chien anxieux, impulsif et méfiant envers les inconnus, présentera une défense territoriale assez démonstrative. Ce chien dévoilera aussi souvent une

agression de distancement et de l'agression par irritation et par peur ;

- le chien anxieux, mais peu impulsif, pourra également défendre son territoire mais évitera le contact avec les intrus dès que ceux-ci auront franchi les barrières salvatrices.

L'agression territoriale apparaît ordinairement entre la puberté et l'âge adulte. Elle peut apparaître plus tôt, par imitation d'un chien défendeur ou par anxiété.

Tout chien peut défendre le territoire du groupe. C'est l'analyse de l'ensemble de la séquence, y compris le comportement du chien une fois l'intrus entré dans l'habitat, qui permettra éventuellement de faire un diagnostic des états émotionnels et de la situation hiérarchique du chien.

Posture et mimique

La posture variera avec le niveau de confiance que le chien a en lui. Généralement, tant que l'intrus se situe au-delà des distances de sécurité, au-delà des limites de la propriété, le chien garde une posture haute.

C'est suite à l'entrée de l'intrus que l'on voit le courage réel du chien ou du moins ses capacités à gérer un intrus qui a franchi la distance de sécurité. Le chien aura alors le choix entre une attaque, une fuite, des postures apaisantes, une immobilité, etc.

Séquence

En phase de menace, d'intimidation, le chien résident s'approche de l'intrus, en aboyant, poil hérissé, queue et oreilles dressées, avec une posture haute. Il s'arrête à quelques mètres, fixe l'intrus du regard et grogne.

Si l'intrus fait face, le résident, suivant la description qu'en fait P. Pageat, gratte le sol des membres postérieurs, parfois des quatre membres, et marque à l'urine la zone grattée. Il

continue à faire face à et grogner. Si l'intrus ne part pas, le résident répète cette dernière action à plusieurs reprises.

Si l'intrus ne part toujours pas ou franchit les limites du périmètre du territoire, le chien résident passe à l'attaque.

Dans la phase d'attaque, le résident charge l'intrus qui, généralement, recule de quelques mètres.

Dans la phase d'arrêt, le chien résident – et vainqueur - aboie, tête haute, gorge tendue et agite la queue maintenue dressée.

Une fois ce protocole accompli, les deux individus peuvent prendre contact à condition que l'intrus - chien ou humain - s'approche avec une position basse, un trajet sinueux, des attitudes d'apaisement et de soumission.

Cette séquence complexe peut se limiter à des aboiements d'intimidation, à une charge avec ou sans morsure et une phase d'arrêt qui ressemble à s'y méprendre à la phase de menace. En effet, il est rare qu'à l'intérieur d'un appartement, le chien gratte et marque à l'urine dans ces circonstances. Qu'observons-nous avec un chien d'appartement ? Quand le chien est derrière la porte d'un appartement lors de l'entrée d'un visiteur (l'intrus), la séquence de menace peut être limitée à une posture haute, queue haute et lentement agitée (secouée) latéralement, et fixation du regard. L'attaque suit rapidement l'entrée du visiteur et s'accompagne d'une morsure contrôlée. Le visiteur crie, se retourne, se replie et le propriétaire intervient pour écarter son chien.

La phase réfractaire n'apparaît qu'en l'absence de l'intrus ou lorsque ce dernier est au-delà de la distance de sécurité, au-delà du périmètre du territoire.

Conséquences

La fonction de l'agression territoriale semble être de maintenir l'intrus à distance de sécurité. Si le but est atteint, le chien est récompensé. Dès lors - suite au conditionnement opérant - le chien attaque de plus en plus vite, court-circuitant la phase d'intimidation ou associant une intimida-

tion silencieuse à l'attaque. Le chien passe alors à l'acte, c'est-à-dire se met immédiatement à mordre.

Gestion

La défense territoriale est un comportement normal, fréquemment souhaité par les propriétaires, qui disposent ainsi d'une alarme lors d'intrusion. Comme nous l'avons vu, ce n'est pas parce que le chien donne l'alarme qu'il sera pour autant bon gardien dans ses actes. On connaît des chiens très aboyeurs de jour qui se taisent la nuit et laissent entrer les voleurs en se cachant sous le lit.

Corriger à l'aide de sanctions, en forçant le chien en position de soumission (couché sur le dos, maintenu par le cou), est sans effet à long terme. Le chien commencera à se méfier de son éducateur et n'exprimera éventuellement plus ses comportements en sa présence. Mais il n'en sera pas moins méfiant pour autant envers les intrus et sa vision du monde n'aura pas changé. Si on désire modifier l'agression territoriale, il faut mettre le chien dans un processus de resocialisation et lui apprendre de nouveaux comportements qui seront mis en compétition avec sa disposition à attaquer l'intrus.

L'agression contre l'agent des postes.

Le postier approche de la maison, le chien aboie.

Le postier dépose du courrier, le chien aboie de plus en plus.

Le postier s'éloigne, le chien se calme.

En fait, l'agression du chien est récompensée, puisque la menace et la charge ont pour but de reconduire l'agent des postes hors du périmètre défendu, ce qui est bien le cas. L'agression va donc augmenter en intensité et en fréquence.

Si le postier est face au chien et qu'il franchit l'interdit, le chien mordra. La morsure est efficace à coup sûr (donc récompensée), et sera dès lors ultérieurement accrue en intensité et fréquence. C'est malheureusement trop fréquent.

Que faire pour réduire l'agression du chien qui agresse le facteur ? Il serait idéal que l'agent des postes donne systématiquement un biscuit ou une autre récompense au chien qui l'agresse, afin de l'amadouer. Mais il n'a pas que ça à faire. Dès lors, c'est au propriétaire d'intervenir et de proposer un contreconditionnement. Le propriétaire peut interrompre l'attaque par un ordre (si le chien obéit) ou avec un stimulus disruptif (collier à jet d'air comprimé par exemple), et donner un ordre de rappel, ensuite d'assis, qui sera récompensé chaleureusement. Après quelques dizaines (ou centaines) de répétitions, le chien pourrait hésiter entre l'agression du facteur et la récompense auprès de son propriétaire et la situation pourrait basculer en faveur d'un comportement intéressant plutôt que nuisible.

L'agression maternelle

Un exemple

Queen est une westy de 6 ans. Elle n'en est pas à sa première portée. Ses quatre chiots sont magnifiques. Ils ont 6 jours. Queen est avec ses chiots, dans un coin du salon, aménagé pour elle. Quand je viens la filmer, Queen me fixe du regard, puis bondit hors de sa couche, me charge, me mord le bas du pantalon et retourne devant ses chiots, me fixant du regard et grondant sourdement.

Analyse

L'agression maternelle est une agression de défense modérée à violente. Elle a pour objectif de repousser quiconque qui pourrait faire du mal aux chiots sans pour autant mettre la mère en danger de se voir infliger des blessures, ce qui mettrait en péril la suite de la lactation. En présence d'un congénère ou d'un humain connu, l'attaque est modérée. En face d'un prédateur, elle est directe et violente.

Contextes

La chienne allaitante protège sa portée contre les intrus.

Cette agression a des points communs avec l'agression territoriale et l'agression de distancement. La chienne défend le lieu où elle s'est isolée avec ses petits. Ce lieu étant généra-

lement sans issue, l'agression peut être violente et englober des composantes de peur.

L'agression maternelle est favorisée par la présence des chiots, la proximité du lieu de mise-bas ou de repos de la portée mais également lorsqu'il n'y a pas de chiot par la présence de substituts, de leurres, d'objets de remplacement, lors de périodes de pseudo-allaitement (grossesses "nerveuses").

Individu (psychels)

La montée de lait (et les changements hormonaux qui la provoquent), la perception des chiots (ou de leurs substituts), sont des situations favorisant une agression. Il se produit une modification de l'organisme, modifiant toute la chaîne des éléments psychobiologiques jusqu'à se répercuter dans les comportements.

L'agression maternelle, la défense des petits, est un comportement altruiste. Celui-ci interpelle le scientifique. Dans une conception darwinienne de la sélection naturelle des individus les plus performants, le comportement altruiste pose quelques questions. Il faut recourir à la sociobiologie pour se rendre compte que la mère qui défend ses petits – en âge de survivre seuls ou en groupe - contre un prédateur permet à un plus grand nombre de ses gènes de survivre. Même si elle meurt dans ce combat, il est probable que quelques chiots survivront pour perpétuer sa génétique. Cette estimation des coûts et bénéfices d'un comportement est totalement artificielle. La Nature n'y a pas recours ; elle sélectionne les individus les plus aptes et semble avoir choisi des espèces altruistes. Le pourquoi réel nous échappe encore.

Posture et mimique

La posture de la chienne est basse – et elle reste silencieuse - tant que l'intrus est à distance de sécurité. Quand l'intrus est proche de la zone marquée par la distance critique – et cette distance critique s'est accrue en raison de la lacta-

tion – la chienne charge avec la posture la plus efficace, c'est-à-dire sans se grandir ni s'accroupir. Quand l'intrus reste à distance, la chienne se grandit, fixe du regard et gronde.

Séquence

Dans la phase de menace, la chienne reste couchée auprès de ses petits et grogne en fixant l'intrus.

Cette courte intimidation est suivie d'une charge accompagnée de multiples morsures, parfois violentes, jusqu'à ce que l'intrus s'éloigne.

A ce moment la chienne retourne vers sa couche, remue la queue en regardant ses chiots et se met à les lécher. Le léchage de la phase d'arrêt est apaisant pour la chienne et ses chiots. Il n'y a pas de rituel d'apaisement exprimé à l'intention de l'intrus.

Conséquences

Le chien, dans nos foyers, n'a plus de prédateurs. Les agressions maternelles sont toujours efficaces. Cependant, étant sous l'influence d'hormones et de la présence des chiots, elles s'atténuent dès la disparition de ceux-ci. Depuis des générations, les chiennes d'élevage sont aussi sélectionnées en fonction d'un niveau d'agression maternelle très bas et passager.

Gestion

L'agression maternelle est un comportement normal.

Elle peut apparaître plus aisément chez des chiennes dont le statut hiérarchique est mal défini, plutôt dominantes, qui auront tendance à kidnapper un chiot d'une autre chienne ou le bébé de leur propriétaire et empêcher l'accès à cette dernière. Dans ce cas, c'est l'ensemble de la hiérarchie qui doit être revu et corrigé (voir Dehasse J., *Mon chien est-il dominant ?* Le Jour, éditeur).

Il convient de respecter la chienne et sa portée. Si l'agression de la chienne-mère interfère avec le processus de socialisation primaire des chiots (entre l'âge de 3 et de 14 semaines), il faut la séparer par moments de sa portée, afin de pouvoir laisser les chiots être manipulés par des personnes, des enfants, etc. D'autre part, pour éviter l'apprentissage par imitation, et donc éviter que les chiots n'apprennent à se méfier des gens, on écartera la mère lors des visites.

Pendant la lactation, on évitera tout médicament classique qui risque de passer par le lait maternel et d'influencer le développement des chiots. On recourra si nécessaire à des traitements alternatifs comme l'homéopathie. Les thérapies d'habituation et de désensibilisation seront à l'honneur. En cas de nécessité, des techniques de contrôle mécaniques seront utilisées : mise à l'attache, muselière.

Que faire en cas de pathologie grave, nécessitant des traitements allopathiques? Si l'utilisation d'un psychotrope passant dans le lait est indispensable, il faut sevrer les chiots au plus vite, leur donner un lait maternisé, les confier éventuellement à une chienne-nourrice ou à un chien mâle bon éducateur.

L'agression maternelle apparaît également avec des substituts de chiots (jouets) lors de pseudocyèse (lactation de pseudogestation). Exceptionnellement, cette agression apparaît dans les mêmes circonstances mais sans que l'observateur ne puisse déceler de substituts de chiots. Il faudra bien veiller à ne pas faire de traitement uniquement symptomatique. En effet, ce comportement agressif peut être accompagné de changements d'humeur soit avec état d'excitation, hypervigilance, hyperactivité et insomnie, soit avec dépression.

La lactation, l'agression et le changement d'humeur peuvent être traités médicalement.

L'agression par irritation

Un exemple

Max est un chien berger de Beauce (beauceron) de 4 ans. Habituellement, c'est un chien charmant. Mais ce jour-là, il avait une plaie à la fesse. Au moment où je lui ai touché le dos, Max s'est retourné et m'a mordu au bras. Ce fut plus un pincement qu'une vraie morsure. Par la suite, Max grondait chaque fois que je regardais vers son arrière-train. Plusieurs semaines après, il était toujours impossible de s'approcher de son postérieur.

Analyse

L'agression par irritation est une agression de défense assez modérée. De ce fait, elle permet au chien de s'exprimer clairement, sans trop d'impulsivité, par une séquence explicite.

Contextes

L'agression par irritation est assez complexe, probablement parce qu'on en a fait un « fourre-tout » de toute une série de situations de défense. Proposée par Moyer (1968), reprise par Heymer (1977), elle n'est pas reconnue par la majorité des éthologues modernes et surtout pas par les sociobiologues, qui préfèrent séparer la notion d'agression induite par l'aversion ('aversion-induced') et l'agression par frustration. (Barrows, 2001). Elle établit une référence sémantique à

une motivation interne, l'irritation, qui n'est nulle part définie. Et sa description (ci après) fait référence à des contextes et à des motivations sensorielles, ce qui augmente encore le degré de confusion de cette terminologie.

L'agression par irritation, dans la classification de Moyer (1968) reprise aussi par P. Pageat (1995), est déclenchée par:

- l'attaque par un individu auquel le chien a été correctement socialisé : chien ou humain ;
- l'intrusion dans la distance individuelle (distance critique) par un individu (estimé) inoffensif, avec signes de crainte (mais pas de peur) ou d'irritabilité. On peut citer l'exemple des contacts tactiles répétés, tels que caresses ou chatouillements, quand le chien a fait une demande d'arrêt de contact (en raidissant son corps) ;
- la douleur (ou l'anticipation de la douleur) et l'approche de l'individu qui inflige une douleur, que ce soit celle d'une punition corporelle ou la douleur d'une maladie, comme un abcès dentaire, une otite, une infection cutanée ou encore une arthrose, ce qui explique que l'agression par irritation puisse se présenter plus aisément chez le chien vieillissant ;
- les privations, telles que la faim ou la soif, lorsque l'animal est irritable et que l'aliment ou la boisson est inaccessible ;
- les frustrations, telles que la vue d'un jouet ou d'un aliment qui sont ensuite rendus inaccessibles;
- les altérations sensorielles, telle que la diminution de la vue (atrophie progressive de la rétine) ou de l'audition (surdité). La réduction de la vision par une frange de poils est une cause fréquente d'agression par irritation, surtout à l'égard des enfants qui sont attirés par ces chiens à l'aspect nounours.

Tout le monde risque d'y être confronté un jour ou l'autre.

Individu (psychels)

L'agression par irritation est l'agression typique du chien irritable, énervé, mécontent, agacé, exaspéré, maltraité, contraint, harcelé, etc. Cette humeur irritable ou cette émotion d'irritation et de colère fait suite à de nombreux facteurs externes, comme les manipulations, mais aussi à des facteurs internes, comme la privation de bien-être (faim, soif, désir de jeux non satisfaits, désir sexuel non assouvi, …) ou une humeur dépressive ou anxieuse.

L'agression par irritation est favorisée par les hormones sexuelles. C'est-à-dire qu'elle risque d'augmenter à la puberté et pendant les périodes de chaleurs chez la chienne et chez le mâle qui perçoit les phéromones des chiennes en chaleur.

Posture et mimique

Selon le statut hiérarchique du chien par rapport à celui de sa victime, le chien aura une posture globalement haute (dominant) ou basse (dominé). Cette posture est une mosaïque entre le niveau d'affirmation de soi ou de sécurité en soi et de crainte de contact. Il y a donc un mélange de postures et même le chien dominant présentera des éléments bas dans une posture globalement haute, comme les oreilles couchées, la queue basse, l'arrière du corps bas, alors que l'avant du corps est redressé.

Le chien dominé sera couché, pattes repliées, corps basculé sur le côté; il émettra un grognement sourd, peu audible; les oreilles seront couchées, les yeux rouges, le regard fuyant.

Séquence

Les séquences comportementales vont varier selon deux paramètres :

- le niveau d'anticipation de contact ;
- le niveau hiérarchique du chien.

Si le chien subit une manipulation contraignante ou douloureuse de la part d'un familier ou d'un individu apparte-

nant à une espèce d'imprégnation (nommé ici l'agresseur), la phase de menace est raccourcie ou absente, la phase d'attaque est limitée à une morsure partiellement contrôlée, la phase d'arrêt n'est exprimée que lors de distancement de l'agresseur . Il est parfois malaisé de différencier cette agression défensive, dite par irritation, avec l'agression par peur, plus violente, moins contrôlée et répondant, elle aussi, à un franchissement de la distance critique.

Les séquences suivantes, telles que décrites par P. Pageat, ne sont valables que lorsque le chien peut *anticiper* la manipulation ou la frustration.

Le chien présente souvent une dilatation des pupilles, ce qui donne à son regard une réflexion bizarre de la lumière, des yeux rouges ou fluorescents, un regard qualifié de "fou".

Dans la phase de menace, la tête est rentrée, les oreilles sont couchées, le poil est hérissé et les babines retroussées. Le chien grogne.

La phase d'attaque suit de peu – ou accompagne – l'intimidation: la tête est projetée en avant et la morsure est brève, répétée, faite du bout des dents ; les plaies causées sont minimes sauf sur des régions fragiles (visage d'enfant).

L'agression stoppe net si l'adversaire s'éloigne. Comme dans toutes les agressions de défense, il n'y a pas de rituel d'apaisement de l'adversaire. Le chien s'apaise s'il récupère son bien-être.

Si l'adversaire reste à proximité, on retrouve une nouvelle phase de menace et si nécessaire une nouvelle attaque, jusqu'à ce que l'adversaire se soit éloigné.

Ensuite, le chien reste sur place s'il a gagné le conflit ou profite de la rupture de contact due à la morsure pour s'éloigner, cherchant une aire d'isolement plus calme. Le chien part à vitesse lente, tout en grognant. Le dominant présente une posture haute, le dominé une position basse, le corps au sol ; il fuit, le dos courbé, la queue entre les postérieurs, vers un coin dans lequel il prend refuge.

Il existe une autre situation, qui ne dépend pas du statut hiérarchique, et dans laquelle l'agression est redirigée. Imaginons un chien agressif avec ses congénères, désirant les attaquer en rue et retenu à la laisse par son propriétaire. Si la traction sur la laisse se fait par à-coups, elle peut induire une douleur ou une frustration et le chien risque de se retourner et de mordre la personne qui est le plus proche de lui, son guide généralement. A ce moment-là, la morsure n'est pas précédée d'une phase de menace; la morsure peut être unique ou répétée. Elle est mal contrôlée et cause des hématomes (« bleus »).

Dans tous les cas, la période réfractaire n'existe que si le chien récupère sa tranquillité et n'est plus menacé de contact.

Conséquences

Quand les conséquences sont positives pour le chien, c'est-à-dire quand il obtient la tranquillité demandée, le recours à ce type d'agression devient plus fréquent.

Quand la personne agressée a un statut dominant par rapport au chien et le corrige, le chien peut se soumettre et s'immobiliser ou proposer une agression par peur, plus violente.

Gestion

Parfois l'agression par irritation fait suite à une pathologie douloureuse qui nécessite des soins. La personne qui soignera le chien est généralement celle que le chien tolère – ou aime - le mieux. Cette personne peut être la victime de l'agression et le lien d'attachement peut se modifier complètement. Le chien entre dans un double lien, d'amour et de rejet. Il anticipe les contacts de la personne avec anxiété et menace avant même d'être touché, voire approché. C'est ce que P. Pageat appelle le « syndrome agressivité réactionnelle des états algiques », c'est à dire le trouble du chien agressif dans les pathologies douloureuses (voir Trouble Anxieux in-

duit par la Douleur). Comme il s'agit d'un conditionnement classique (émotionnel et algique) et opérant (l'agressivité est efficace pour maintenir la personne à distance), la thérapie comportementale appropriée est le contre-conditionnement (voir chapitre sur la thérapie). Il convient, une fois la pathologie douloureuse guérie, ou avec une excellente thérapeutique antalgique, d'associer la personne (stimulus déclencheur de l'agression conditionnée) avec une situation systématiquement positive, comme un jeu ou une alimentation appétissante.

Dans de nombreux cas d'agression par irritation, c'est la médication qui fera le gros du travail thérapeutique. En effet, l'agression par irritation est généralement un symptôme d'un tableau clinique d'anxiété, de trouble de l'humeur, et l'amélioration du symptôme passera par le traitement du trouble sous-jacent.

L'agression par peur

Un exemple

Rox est un teckel roux à poil long. Il est hospitalisé dans une cage car il a avalé un corps étranger et est sous surveillance médicale. Rox a mal. L'aide vétérinaire, qui doit le sortir de la cage, s'approche, ouvre la cage, tend la main et se fait violemment mordre au poignet. Le chien dégage soudainement une odeur désagréable : il a lâché urines et selles. Il fixe l'aide vétérinaire d'un regard exorbité.

Analyse

On dit souvent que les chiens "mordent par peur". Il y a là une grande confusion. En éthologie, l'agression par peur décrit une situation exceptionnelle, celle d'un chien qui a peur, qui est acculé, qui ne peut pas fuir et se défend contre une menace avec une énergie décuplée, sans aucun contrôle de lui, pour sa survie. Cette absence de contrôle fait de l'agression par peur une agression très dangereuse qui cause des plaies considérables. Quand je dis qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, il faut tout de même signaler que 40 % des chiens peureux risquent de mordre. Ils peuvent d'ailleurs alterner fuite et agression, suivant les circonstances.

Contextes

Les contextes et circonstances de l'agression par peur sont ceux de la peur bien sûr, c'est-à-dire une attaque ou l'anticipation d'une attaque par un individu qui vient en deçà de la distance critique, dans une situation sans issue ou que le chien juge sans issue. En effet, un chien élevé en cage, par exemple, n'a pas appris à fuir ; la fuite risque de ne pas être dans son bagage stratégique, qui est limité à l'immobilité et à l'agression.

Un chien qui prend une posture d'apaisement ou de soumission et reçoit malgré tout une correction (injustifiée) peut recourir à l'agression par irritation ou par peur. Un chien qui agresse par irritation et est corrigé violemment peut montrer de l'agression par peur. Toutes les situations d'autodéfense peuvent aboutir à l'agression par peur lorsque le chien est placé dans une situation sans issue. Même un conflit entre un chien et son propriétaire (pour un fauteuil par exemple) peut évoluer en agression par peur si le propriétaire met son animal dans une situation sans issue.

Le contexte, les circonstances qui ont déclenché la peur risquent fort d'automatiser l'agression par conditionnement classique. Ce dernier est un processus de conditionnement des émotions et actes involontaires, tout comme la peur, par exemple, qui surgira de façon réflexe en présence des mêmes situations. On observe malheureusement trop souvent des automatismes de peur et d'agression d'autodéfense chez les chiens emmenés chez le vétérinaire. Ces chiens peuvent être charmants en toutes circonstances sauf chez le vétérinaire.

Individu (psychels)

Tout chien, tout individu, peut ressentir cette émotion particulière qu'est la peur. A ce moment-là, les conduites habituelles de cet individu n'ont plus cours, il recourt à des stratégies (inconscientes) extrêmes, des gestes de survie.

Un individu (chien ou humain) qui souffre de troubles hormonaux (hypothyroïdie par exemple), d'humeur an-

xieuse, d'instabilité d'humeur, de phobies, etc. a davantage tendance à recourir à l'agression par peur.

Posture et mimique

La posture de peur est une posture basse. Les mimiques sont celles de la peur, avec la dilatation des pupilles dans des yeux écarquillés (yeux noirs bordés de blanc), des signes neurovégétatifs comme de la transpiration, des éliminations émotionnelles, une vidange des glandes anales.

Séquence

L'agression par peur ne présente pas de phases organisées bien définies.

Le chien émet des messages de peur, exprimés dans sa posture basse, dans ses signaux émotionnels (pupilles dilatées, oreilles couchées, queue entre les postérieurs, tremblements, éliminations involontaires, vidange des glandes anales, halètements, salivation). Il émet aussi des menaces comme des grognements très sourds, la rétraction des babines en découvrant les crocs. Parfois, à la posture basse et couchée se substitue une posture debout, apparemment haute, mais avec les signaux émotionnels involontaires de la peur.

Lorsque la dite distance critique est franchie, le chien attaque avec l'énergie du désespoir ; les morsures sont sans aucun contrôle, causant des plaies sévères, des dégâts considérables.

Il n'y a pas de phase d'arrêt ou de rituel d'apaisement. Après la morsure, le chien fuit ou se terre pour attaquer à nouveau à la moindre intrusion dans sa zone d'isolement.

Conséquences

Le chien se bat pour sa survie. Les agressions par peur sont généralement efficaces pour cela. Ce n'est pas pour autant qu'elles subissent le conditionnement opérant. En effet, la peur s'accompagne de manifestations émotionnelles et co-

gnitives extrêmes, entraînant souvent une perte des capacités d'apprentissage, une amnésie, et on peut se demander ce que le chien garde en mémoire de toute la situation. Cependant, l'apprentissage par conditionnement classique (pavlovien) au contexte déclencheur est tout à fait possible et l'agression par peur peut être déclenchée automatiquement dans un contexte analogue (à celui qui a déclenché l'agression la première fois).

Gestion

L'agression par peur est une situation normale. Tout individu, chien comme humain, peut se retrouver un jour dans une situation sans issue et recourir à une agression par peur. Le calcul de dangerosité sera très important. Cependant, l'événement peut être catalogué dans les accidents et non dans les habitudes.

Il est à noter que l'agression par peur est une composante fréquente de l'anxiété. Dans ce cas, il faut traiter l'anxiété afin de réduire la dangerosité.

L'agression redirigée

Deux exemples

Loulou est un chien croisé, genre fox de 5 ans. Sa maîtresse est âgée, handicapée et malentendante. Elle se déplace en chaise roulante. Quand quelqu'un sonne à la porte, Loulou aboie, très excité. Après avoir aboyé violemment à la porte, il saute sur les genoux de sa maîtresse et cherche à la mordre à la gorge.

Rex est un doberman mâle de 3 ans. C'est un chien puissant qui aime haranguer les autres chiens. Dès qu'il voit un chien, il aboie, grogne et se précipite pour l'agresser. Si sa maîtresse le retient d'un coup sec sur la laisse, il se retourne et la mord au bras.

Analyse

L'agression redirigée n'est pas une agression typique, offensive ou défensive. Elle est basée sur un type d'agression quelconque et s'accompagne d'une excitation considérable. Sa particularité est de ne pas être orientée vers le déclencheur de l'agression (généralement inaccessible) mais vers un autre sujet plus proche et accessible.

Contextes

L'agression redirigée est basée sur l'association de plusieurs contextes:

1. l'état d'excitation du chien, qui accroît sa motivation à agresser,
2. l'inaccessibilité du sujet qui a déclenché la réponse agressive,
3. l'accessibilité d'un sujet neutre ou qui interfère avec sa liberté à accéder au sujet déclencheur.

Si le chien est excité par la sonnerie de la porte d'entrée, c'est-à-dire par la présence d'un visiteur, sa motivation à la défense territoriale peut être augmentée. Si le visiteur est toujours derrière la porte et inaccessible, le chien peut rechercher une victime pour exprimer son agressivité. La victime est généralement un sujet (un humain, un chien ou un autre animal) qui a la malchance d'être en deçà de la distance de sécurité. Le chien préfère agresser un sujet qui bouge ou qui interfère avec ses comportements plutôt qu'un sujet immobile. Pour le chien, une traction sur sa laisse, des gestes des bras, un regard fixé sur lui, une intervention vocale, … peuvent être considérées comme des interférences dignes d'agression redirigée.

Quels sont les types d'agressions avec lesquels l'agression redirigée est le plus souvent associée ?

- l'agression par irritation
- l'agression territoriale
- l'agression compétitive

Individu (psychels)

L'agression redirigée se retrouve particulièrement chez des chiens excitables et impulsifs :

- excitable : le chien est vigilant et réactif, prêt à répondre à toute sollicitation de jeu ou d'agression ; il perd rapidement le contrôle de ses mouvements et de sa morsure ; ses jeux dégénèrent en mordillements ; ses agressions se dégradent en hyperagressions ; le chien excitable ne s'apaise pas rapidement ; son excitation dure longtemps ;

- impulsif : le chien impulsif réagit « au quart de tour », comme s'il ne réfléchissait pas ; sa réaction est réflexe, automatique, rapide ; son attaque est peu prévisible et peu contrôlée ; son excitation peut s'arrêter brusquement.

Ces chiens souffrent d'un trouble de la réactivité et du contrôle de soi. Il est fréquent de retrouver dans ce groupe des chiens hyperactifs.

Posture et mimique

Il n'y a pas de posture ni de mimique spécifique de l'agression redirigée. Le chien adopte les postures et mimiques du type d'agression de base. Ensuite, en raison de la rapidité de l'attaque, le chien n'a pas le temps d'adopter de nouvelles postures : il attaque directement.

Séquence

L'attaque est directe, sans menace.

Quand le chien prend conscience qu'il mord un ami (son propriétaire par exemple), il peut stopper l'attaque, reprendre contrôle de la morsure et adopter des postures d'apaisement. Généralement, le chien est apaisé en mordant, c'est-à-dire que son niveau d'excitation retombe à un seuil qui lui permet de produire à nouveau des réactions adaptées. A ce moment, son comportement me fait penser qu'il a « oublié » qui il a mordu et le pourquoi de l'attaque redirigée. Si la personne mordue se fâche ou pleure, le chien adopte les postures complémentaires adéquates, c'est-à-dire une posture d'apaisement en présence du sujet en colère ou une posture de confort (attentionnée) si le sujet mordu est en détresse.

Conséquences

Quand le chien fait une agression redirigée, il exprime ses émotions, il les sort de son système et il s'apaise. L'agression redirigée étant du domaine du réflexe, de l'impulsion, elle est

peu sensible aux effets des récompenses et des punitions. Même si le chien était puni, si le sujet mordu le mordait à son tour, lui donnait une claque retentissante ou le plaquait au sol couché sur le ventre ou le dos, cela ne changerait rien à la morsure réflexe.

Si elle présentait une phase d'attaque plus lente que celle d'une attaque réflexe avec une morsure de type automatique, alors elle pourrait être sujette à une modification par des conséquences négatives, punitives.

Gestion

L'agression redirigée appartient à la classe des agressions automatiques. Elle se retrouve chez le chien qui souffre d'une personnalité explosive ou impulsive. C'est le trouble général de personnalité qu'il faut traiter, plus que l'acte agressif lui-même. Les troubles de la personnalité se soignent plus aisément avec des médications qu'avec des thérapies comportementales. Néanmoins, toutes les techniques qui augmentent le contrôle de soi chez le sujet seront favorables.

Pour résoudre le problème des chiens mentionnés dans l'exemple en début de ce chapitre, que ferais-je ?

Loulou, qui agresse sa maîtresse handicapée, sera placé sous médication anti-impulsive. Sa maîtresse disposera à tout moment d'un petit parapluie pliable à ouverture automatique, fermé et plié et disposé sur ses genoux ou à portée de main. Si quelqu'un sonne à la porte, elle pourra ouvrir le parapluie aisément devant Loulou si celui-ci veut l'agresser. Une fois le chien surpris, elle pourra lui demander de s'asseoir à l'ordre et ensuite le récompenser.

Rex, le doberman qui mord sa maîtresse quand elle l'empêche d'agresser un autre chien en tirant sur la laisse, sera, lui aussi, placé sous médication anti-impulsive et la présence des autres chiens sera anticipée par la propriétaire, qui pourra dès lors façonner le comportement de Rex par contreconditionnement.

Les agressions offensives

Les différents types d'agression offensive

Dans les agressions offensives, c'est à dire dans lesquelles le chien se dirige vers l'individu agressé, on distingue les comportements suivants :

- harcèlements de mordillements et bousculades chez le chiot et le jeune chien hyperactif.
- compétition avec un congénère pour des ressources ou des privilèges.
- compétition avec un humain pour des ressources ou des privilèges.
- provocation d'un congénère en duel.
- provocation d'un humain en duel.
- frustration, par absence, manque d'accès ou retard d'un événement positif attendu.
- prédation, chasse (avec ou sans consommation de la proie).
- poursuite d'un objet mobile, d'un jogger, d'un vélo, d'une auto, etc.
- recours automatisé et fréquent à l'attaque immédiate par suite d'un conditionnement opérant
- recours à l'attaque immédiate lors de pathologie somatique.

Agression offensive et contrôle de la morsure

Dans les agressions offensives, deux sortes de situations peuvent se présenter selon qu'il y a présence ou absence du contrôle de la morsure.

Dans une meute, les chiens coopèrent pour chasser. Les blessures et l'invalidité d'un des membres du groupe peuvent avoir des répercussions fatales pour tout le groupe. Dans un groupe, il ne devrait pas y avoir de blessures invalidantes. En dehors du groupe, la règle est tout à fait différente. Un membre d'un autre groupe peut être blessé. Une proie sera attaquée et mise à mort pour être mangée.

Cependant, à l'intérieur du groupe, le contrôle de la morsure n'est pas toujours assuré. C'est le cas :

- des chiens hyperactifs
- des chiens dyssocialisés (délinquants)
- des effets du conditionnement opérant
- des effets de l'intervention des propriétaires, qui empêchent la résolution des conflits

L'agression compétitive entre chiens

Un exemple

« Max et Fred sont deux golden retrievers. Généralement, ils s'entendent bien. Max était le premier. Fred est arrivé plus tard. Tous s'est bien passé jusqu'à ce que Fred atteigne ses neuf mois. C'est alors que les premiers conflits sont survenus. Puis, d'autres encore quand Fred a eu un an et demi. Ensuite, la situation s'est stabilisée. Mais depuis quelques mois, depuis que Max a été malade, les chiens se battent à nouveau. Ils ne se bagarrent jamais quand ils sont seuls. Ils dorment d'ailleurs ensemble et jouent au jardin. Mais, quand Fred aboie contre un passant, Max le mordille au cou. Rien de grave. Cependant, toutes les quatre semaines, les bagarres recommencent, quand mon épouse a ses … règles. Et à ce moment-là, il suffit qu'elle rentre dans une pièce où ils se trouvent pour qu'éclate une bagarre. »

Analyse

L'agression compétitive est un comportement normal chez le chien. Elle s'exprime

- lors de compétition pour un privilège, pour une ressource qui est insuffisante : agression compétitive ;
- pour faire valoir ou remettre en cause son statut – en présence de ressources suffisantes : agression hiérarchique.

Contextes

La compétition s'exerce pour :

- l'accès ou l'obtention d'un aliment,
- la maîtrise d'un espace,
- le contrôle d'un partenaire social, l'alliance,
- le contrôle d'un partenaire sexuel, l'accouplement,
- la gestion des chiots, la maternité (pour les chiennes).

La hiérarchisation – l'agression hiérarchique - s'exerce sans raison apparente ou profite d'une ressource pour se manifester comme une provocation à l'autre.

Individu (psychels)

Les motivations exercent une influence importante sur les agressions de compétition. En effet, en période de chaleurs (œstrus), la motivation sexuelle l'emporte sur la motivation alimentaire et les compétitions s'exerceront entre chiens dominants pour pouvoir couvrir la femelle ; les chiens dominés peuvent alors manger tout à loisir sans se préoccuper des privilèges d'accès à l'aliment. En dehors de cette période, les dominés seront rabroués de façon théâtrale s'ils ne respectent pas la file d'attente.

Dans le même ordre d'idée, chaque chien, en fonction de l'ensemble de ses éléments psychobiologiques du moment, aura une priorité dans ses motivations.

L'individu évolue au cours du temps, et particulièrement au cours de la croissance. Comme l'a montré P. Pageat, Une première montée d'agressivité se produit aux environs de l'âge de 4 mois. Elle aboutit à une stabilisation du groupe social avec établissement de privilèges d'accès à la nourriture. Une seconde poussée d'agressivité apparaît à la puberté (vers 5 à 9 mois) et persiste quelques mois. Pendant cette période, l'adolescent est instable et s'oppose fréquemment aux adultes. Enfin, un troisième pic d'agressivité se produit à l'arrivée

Voici un tableau qui permet de répertorier quelques privilèges de chacun des chiens d'un groupe social.

Prérogatives	A	B	C	D
Manger le premier, quand il veut, à son aise, en présence de spectateurs				
Dormir où il veut, dans la chambre, dans les fauteuils, au milieu d'une pièce.				
Contrôler les passages entre les pièces et le déplacement des personnes en se mettant dans le chemin ou à l'endroit qui permet de voir tous les déplacements, de tout savoir.				
Empêcher les individus (humains ou chiens) d'entrer ou de sortir du groupe ou de la pièce.				
Accéder à la sexualité devant tout le monde.				
Ne pas obéir aux ordres non suivis de gratifications.				
Décider quand il va promener, où, et combien de temps.				
Décider quand il veut jouer et imposer le jeu (le type de jeu et sa durée) aux autres.				
Total				

à l'âge adulte (vers 12 à 24 mois) et se termine avec la stabilisation de la hiérarchie.

Évolution de l'agression compétitive au cours de la croissance.

L'axe vertical décrit l'intensité de l'agression compétitive. L'axe horizontal décrit le cours de la croissance, de la naissance à l'âge adulte.

Ainsi qu'observé par Pageat, la courbe en trait continu présente l'évolution normale et attendue d'un chien de famille. L'évolution en traits discontinus montre l'évolution

Évolution de l'indice d'agressivité au cours du développement (adapté de P. Pageat)

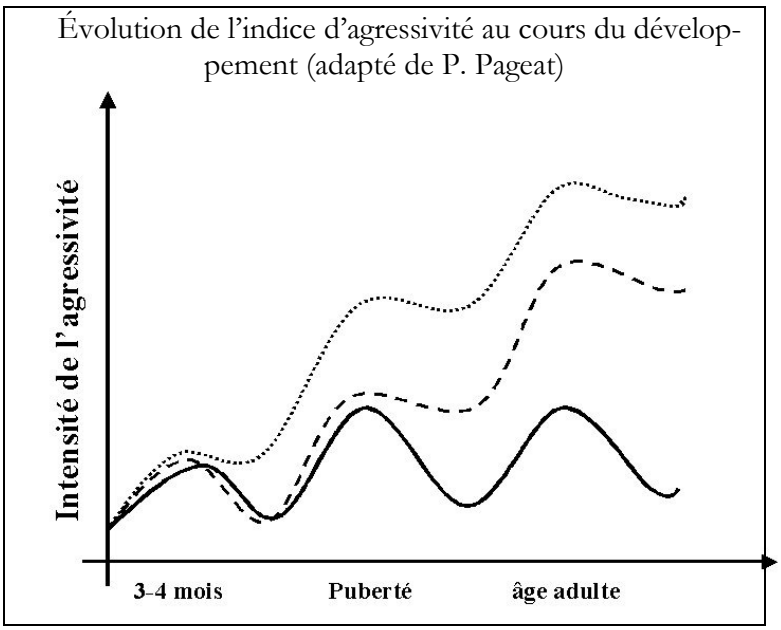

d'un chien qui a gagné du statut et des victoires à la puberté et à l'âge adulte. La courbe en points décrit l'évolution d'un chien qui a gagné des victoires à chaque poussée d'agressivité.

Posture et mimique

Les postures vont dépendre du statut social de chacun des chiens en conflit et de leur toupet (confiance en soi et audace) du moment. Le dominant aura une posture haute, le dominé une posture basse. En dehors de ces postures claires, un certain nombre de chiens tentent d'adopter des postures hautes, supérieures à leur rang ; c'est du théâtre, de la tentative de manipulation de l'information. Et bien entendu, les dominants ne se laissent pas avoir et jouent le jeu théâtral, acceptant le conflit, et remettant les statuts en place à coups de dents.

Dans les mimiques faciales, on retrouve

- le retroussement des babines avec le froncement du nez, laissant apparaître les dents, surtout les incisives supérieures ; la signification est : « je vais agresser »
- l'ouverture de la gueule avec le froncement du nez laissant apparaître les dents (incisives et canines) ; la posture signifie : « je vais mordre »

Séquence

L'intimidation (menace) consiste en grognements, hérissement du poil (cou), raidissement du corps, regard fixe dans les yeux.

L'attaque met en scène différents degrés de morsure, depuis la mise en gueule sans serrer, le pincement bref, la morsure contrôlée et tenue, le claquement des dents dans le vide (mouvement d'intention)jusqu'à la morsure forte en tirant. Cette dernière est nécessaire pour faire tomber l'adversaire.

L'agression compétitive s'arrête au moment où un des adversaires prend une posture basse, émet un rituel d'apaisement ou de soumission tandis que le vainqueur adopte une posture haute. La plus basse des postures est la position de soumission, immobile, couché sur le dos ou sur le côté, les quatre membres fléchis en l'air, le cou tendu. L'immobilité est indispensable. Cette posture ritualisée doit

stopper l'agression du vainqueur. Le dominant pose une ou deux pattes antérieures sur le garrot de son adversaire, lèche la région mordue, lèche ou mordille le dessus de la tête, prend le museau de l'adversaire soumis en gueule.

Mise en gueule du museau de l'adversaire soumis (gauche) par un chien dominant (droite)

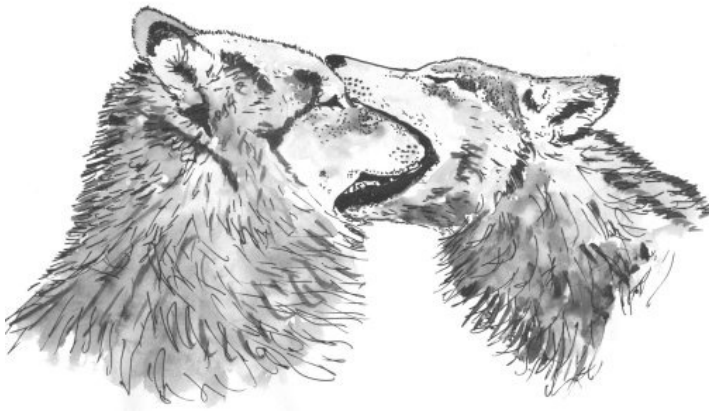

L'agression peut donc s'arrêter à la phase d'intimidation. C'est ce qui se passe le plus souvent.

Si l'attaque et la morsure sont nécessaires, le contrôle de la morsure dépendra de la différence de statut entre les deux partenaires et de l'impulsivité du chien mordeur. Plus le chien mordeur sera dominant et son adversaire dominé, plus la morsure sera contrôlée: c'est une simple remontrance. Mais si les deux adversaires sont de statut égal ou indéterminé, la morsure aura pour but de faire une prise sur la peau de l'adversaire, de le bousculer d'un mouvement du corps pour le faire tomber. Celui qui tombe perd généralement le combat. Dès lors, la morsure est une prise forte et tenue.

Le chien vaincu, soumis, a le droit de ne pas apprécier cette situation de perte de statut et peut s'éloigner en grognant au lieu de se coucher immobile. Le chien perdant poursuivi par son adversaire peut recourir à une agression de

défense. Le chien soumis à nouveau mordu par le dominant peut recourir à une agression par peur, une agression qui sera violente.

Après l'arrêt du conflit, le dominant parade avec une posture haute, fière. Il s'exhibe à tous les membres du groupe. Il peut chevaucher le vaincu, lui mettre la patte sur l'épaule, lui lécher les plaies de morsure. C'est le dominant qui vient avec une attitude haute dire au dominé que le conflit est terminé.

Conséquences

Le succès d'un combat ne signifie pas la victoire de la guerre ni l'obtention du titre de dominant. Le succès signifie seulement que le chien vainqueur a remporté temporairement l'accès privilégié à la ressource. Il faut plus d'un combat remporté mais surtout l'obtention et la défense des privilèges, de même que la reconnaissance de ceux-ci par autrui pour obtenir le statut de dominant.

Le succès d'une stratégie et d'une technique de combat assure leur répétition. Généralement, le processus du conditionnement opérant exerce ses effets pour raccourcir la phase de menace, intensifier la phase d'attaque et réduire les rituels d'apaisement. Tant que l'agression est adaptée aux circonstances, qu'elle n'entraîne pas de blessures invalidantes à l'adversaire, et s'arrête au moindre signe de soumission du perdant, elle demeure acceptable. Dès qu'il y a blessures invalidantes et perte de l'inhibition de mordre aux signes de soumission de l'adversaire, on entre dans l'hyperagression secondaire (pathologie).

Plus de bruit que de mal

Une agression compétitive ne devrait jamais dégénérer jusqu'à la blessure sérieuse. C'est une chorégraphie dans laquelle les deux adversaires sont des partenaires et leurs postures sont complémentaires. Si les statuts ne sont pas clairement définis, chacun des chiens peut tenter de faire de

l'esbroufe, , de se gonfler et se grandir pour paraître plus imposant, jouer à essayer de faire peur à l'autre ; chacun des adversaires peut se croire supérieur. Et l'attaque permet de décider qui avait raison et qui avait tort.

Oui, mais les adversaires sont-ils de même gabarit ?

S'ils ne le sont pas, c'est à ce moment qu'il peut y avoir des blessures sérieuses.

L'invention des centaines de races de chiens variant entre 1 et 100 kilos fait en sorte que les chances ne sont pas égales pour tout le monde. Tout se passerait bien si le chien avait une notion de son gabarit, une conscience de soi, qui lui permettrait de calculer la masse et la puissance de son adversaire tout autant que les siennes et de prévoir l'issue d'un combat. Mais il semble que le chien n'en soit pas capable. C'est un manque dans ses compétences cognitives, dans son intelligence. Le chien se fie davantage aux mimiques et aux postures de l'adversaire qu'à son gabarit. Et un petit chien impulsif ne se gêne pas pour attaquer un mastiff.

Le chien dont la masse est la moitié de celle de son adversaire peut subir des blessures sérieuses. Quand la masse est le cinquième de celle de l'adversaire, la mort peut survenir.

Mais si les adversaires sont de masse équivalente, il ne devrait pas y avoir de blessures sérieuses. S'il y a blessures, il faut envisager une pathologie comportementale sous-jacente.

Gestion

Un chien dominant ne devrait recourir à l'agression que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution à sa disposition, par exemple, lorsque :

- les privilèges sont systématiquement remis en question
- les postures dominantes sont insuffisantes pour soumettre le challenger
- le chien est anxieux parce qu'il est sans arrêt obligé d'être vigilant pour préserver son statut

Mais le problème est que tous les chiens ne sont pas des modèles d'équilibre émotionnel et psychique. On devra donc compter avec

- le chien impulsif et prompt à l'attaque en toutes circonstances ;
- le challenger hyperactif ou délinquant, qui ne respecte pas la procédure ni les règles ;
- le dominant anxieux ou dépressif, qui ne régule plus totalement ses comportements.

C'est pourquoi il y a différents niveaux de diagnostic : au diagnostic de la hiérarchie est associé un diagnostic réalisé sur une hypothétique pathologie comportementale ou émotionnelle de chacun des chiens.

L'agression compétitive entre chiens et humains

Un exemple

Jim est un labrador mâle de 3 ans.

« Nous avons acquis un labrador, nous dit cette dame, parce qu'on nous a dit que c'était gentil. Ben, Jim c'est l'exception qui confirme la règle, alors ! C'est pas qu'il n'est pas gentil ; il est gentil quand il veut bien. Il est gentil quand il veut des caresses mais il grogne quand on veut le caresser dans son panier. Il n'a jamais mordu. Mais il a déjà pincé ! Parfois, il prend mon bras dans sa gueule, me tire vers la cuisine et ne me lâche que quand je lui donne un biscuit. Il ne grogne pas quand il mange, sauf quand il a une oreille de cochon. Dans ces cas-là, il se met dans le passage entre la cuisine et la salle à manger et plus personne ne peut passer. C'est tout simple, on ne lui donne plus ni oreilles ni os. Il vole les vêtements, vous savez les … sous-vêtements, enfin, les miens. C'est embêtant, parce qu'il court dans le jardin et, quand on s'habille le matin, c'est pas évident de courir derrière lui. D'ailleurs, quand on veut les reprendre, il retrousse les babines. Dans un sens, grâce à ça, j'ai appris à mettre plus d'ordre… ».

Analyse

Le chien socialisé et imprégné aux humains se comporte-t-il face à eux comme en présence d'autres chiens ? Pour la simplicité didactique, nous avons répondu par l'affirmative. Mais nous savons bien en notre for intérieur que ce n'est pas tout à fait le cas. Il reste que le chien n'a, à sa disposition, que son bagage comportemental, augmenté des emprunts faits au langage humain et à des adaptations personnelles.

D'autre part, l'homme n'est pas un chien. Il ne répondra ni comme un chien dominant, ni comme un challenger, ni comme un dominé. L'homme ne possède pas ses armes en bouche ou du moins elles sont pitoyables. Il peut posséder des armes (bâton, laisse, fouet, …) qui agissent à distance. Il refuse en général le combat corps à corps. Il mord rarement son chien (c'est partiellement dommage, parce que c'est utile avant l'âge de 3 mois mais ce peut être dangereux après). Il ne respecte pas l'inhibition d'agression liée à la soumission de l'adversaire et continue à maltraiter le chien soumis (qui grogne encore) jusqu'à ce qu'il fasse silence.

L'homme est un être fragile. Une fois mordu, il saigne et perd toute contenance. Il quitte le combat sans rituel d'apaisement ou de soumission. Il ne se couche pas, ne s'immobilise pas. Et malgré sa défaite, il continue à menacer.

Contextes

La compétition s'exerce pour :

- l'accès à un aliment,
- la maîtrise d'un espace,
- le contrôle d'un partenaire social
- le contrôle d'un partenaire sexuel potentiel
- la gestion des nouveau-nés (pour les chiennes)

Comme pour ce qui se passe entre chiens, l'agression est mise en place dans deux situations :

- compétition pour une ressource insuffisante : agression compétitive ;

- vérification du statut hiérarchique (en présence de ressources suffisantes) : agression hiérarchique.

Individu (psychels)

Les indications et le tableau des privilèges, donnés pour les compétitions entre chiens, sont valables aussi pour les compétitions entre chiens et humains. Pour plus de renseignements sur la hiérarchie, je vous renvoie à *Mon chien est-il dominant ?*

Posture et mimique

Les postures sont comparables à ce qui est dit plus haut.
Les postures humaines sont plus complexes à analyser :

- posture affirmative : droite, regard inébranlable sur le dos du chien, visage lisse, muscles décontractés, gestes calmes et contrôlés, démarche assurée, émotion neutre ;
- posture agressive : penchée en avant, regard fixé dans les yeux du chien, sourcils froncés et dents découvertes ou bouche ouverte, muscles tendus, gestes saccadés, démarche rigide, émotion de colère ;
- posture soumise : penchée en arrière, regard détourné, visage lisse aux yeux écarquillés, cou enfoncé dans les épaules, dos voûté, gestes mous, démarche incertaine, émotion de crainte ou de doute.

Le chien doit arriver à décoder ce langage. Ce n'est pas évident.

Séquence

La séquence est comparable à celle qui se produit dans l'agression entre chiens.

Quand le chien vainqueur pose une ou deux pattes antérieures sur le genou ou le thorax de la personne, lèche la région mordue, lui lèche ou mordille les cheveux ou les oreilles, la personne croit que le chien se repent de ses fau-

tes. Elle caresse le chien et accepte ainsi sa soumission personnelle mais elle est mauvaise perdante. Elle est en challenge permanent : elle reconnaît à son chien des privilèges et puis, de façon répétée, les remet en question. Ce peut être considéré par son chien comme du harcèlement.

Quand le chien est vaincu, il a le droit de ne pas apprécier cette situation de perte de statut et peut s'immobiliser en grognant. Si le propriétaire continue à le réprimander, voire à le toucher, le vaincu peut émettre une agression par peur, extrêmement violente. Le chien vaincu peut aussi s'éloigner en grognant au lieu de se coucher immobile. Le poursuivre peut entraîner de sa part une agression de défense.

Le contrôle de la morsure chez le chien peut être insuffisant pour la fragilité de la peau humaine, sur laquelle elle laisse des marques importantes, voire des déchirures. Un apprentissage correct permet au chien de contrôler ses mises en gueule pour pincer sans laisser de trace.

Conséquences

Face à un humain gérant mal la communication ritualisée des compétitions hiérarchiques, le conditionnement opérant agit pour réduire la menace, renforcer l'attaque en fréquence et en intensité et réduire les rituels d'apaisement. On aboutit assez facilement à l'hyperagression secondaire.

Plus de bruit que de mal ?

Une agression compétitive ne devrait jamais dégénérer jusqu'à la blessure sérieuse. Entre deux chiens, c'est une chorégraphie. Mais les humains ne peuvent pas danser comme des chiens. Et la chorégraphie se termine par des blessures.

L'être humain n'a pas non plus la puissance athlétique d'un chien. A masse égale, les adversaires ne sont pas de force égale. Comme nous l'avons vu dans le calcul de dangerosité, j'estime qu'un humain ne peut se battre à arme égale qu'avec un chien qui ne fait pas plus que le quart ou le cin-

quième de sa masse. Dans cette optique, la mode des chiens géants est une folie. Heureusement, il reste à l'homme le pouvoir de la pensée, celui de la croyance, qui lui fait préjuger qu'il peut maîtriser son chien et le fait réellement croire à son chien.

Gestion

Chiens dominants et dominés peuvent recourir à l'agression compétitive pour des ressources en quantité limitée. Donner son repas ou un os succulent à un chien et le lui reprendre avant satiété peut entraîner une agression compétitive, même de la part d'un chien dominé.

Par contre, le chien dominant ne devrait recourir à l'agression que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution à sa disposition, par exemple, lorsque :

- les postures et les comportements dominants sont insuffisants obtenir une ressource ;
- le chien est anxieux parce que il est obligé d'être sans arrêt vigilant pour préserver son statut ou parce que les propriétaires émettent des messages ambivalents ou contraires.

Les situations posent de gros problèmes quand :

- en promenade, le chien empêche quiconque de s'approcher de sa maîtresse (et réciproquement, la chienne de son maître) ;
- la chienne est dominante et kidnappe le bébé nouveau-né de sa maîtresse ;
- le chien, mâle ou femelle, empêche les entrées, les sorties de la maison, et les déplacements dans la maison, à ses propriétaires ;
- le chien fait alliance (couple) avec un des propriétaires contre l'autre ;
- le chien, outre ses comportements d'agression, marque à l'urine dans la maison ;

- le chien provoque ses propriétaires par des comportements d'agression ;
- le chien n'inhibe pas ses agressions hiérarchiques en présence d'individus impubères (enfants) ou soumis ;
- etc.

Ces problèmes doivent être résolus par une analyse des psychels du chien et par une étude du fonctionnement de la famille-meute.

J'ai consacré un livre entier à gérer le chien dominant et je vous y réfère pour plus d'information : *Mon chien est-il dominant ?* (Le Jour, éditeur).

L'agression de possession

Un exemple

Hooligan est un teckel à poil dur de 3 ans. Il adore voler le linge de cuisine qu'il emporte dans son panier. Personne ne peut le lui reprendre. Il grogne, retrousse les babines et on le laisse bien tranquille. Il monte également dans la salle de bain et chaparde le linge dans la corbeille de linge sale. C'est quelque peu gênant quand il file au jardin avec des sous-vêtements.

Analyse

L'agression de possession est observée chez un chien qui défend un objet ou un sujet qu'il s'est approprié. L'école française de médecine comportementale classe ce comportement dans l'agression hiérarchique, tandis que l'école américaine parle d'agression de possession. Manifestement, pour certains chiens, ce désir de possession n'est pas associé à la recherche d'un statut dominant.

Contextes

Le chien emporte un objet, un aliment, ou se place devant un objet, un aliment, une personne, un autre chien, un chat, ou tout autre animal, et empêche l'accès à l'objet ou l'individu. Parfois le chien vient provoquer la réaction de ses maîtres en venant vers eux et en leur montrant l'objet. Par-

fois il ne se montre agressif que quand les propriétaires veulent reprendre l'objet. Quelle est la motivation du chien ? Si le chien cherche à s'emparer d'un objet ou à s'associer à un congénère ou un humain et entre en compétition avec d'autres, on parle d'agression compétitive ou hiérarchique. Dans le cas de l'agression de possession, il défend un objet ou un sujet qui est à lui ou qu'il s'est approprié.

Suite à l'observation de centaines de chiens, j'émets les hypothèses suivantes comme étant à l'origine de l'agression de possession :

- vérification du statut hiérarchique par provocation des maîtres ;
- demande de jeu, comme un jeu de poursuite ou un jeu de traction sur une corde ;
- recherche de phéromones (sur les vêtements ou sous-vêtements), avec un léchage ou un mâchonnement des tissus ;
- compulsion, le chien recherchant sans arrêt des objets à garder et à transporter ;
- compulsion, le chien convoitant tous les jouets et les entassant dans son panier ou dans une cachette ;
- défense de partenaire social que le chien s'est approprié, contre le conjoint ou contre les autres membres de la famille ;
- défense de partenaire sexuel (dans l'imaginaire du chien) contre le conjoint ;
- défense d'un enfant contre les parents qui ne peuvent plus s'en approcher ;
- défense d'un aliment, d'un os, de régurgitations (les siennes ou celles d'un autre chien) ;
- défense d'un objet quelconque lors d'un épisode « hyper » (pathologie unipolaire, le chien alternant entre une humeur normale et une humeur hyperactive-agressive, qualifiée de maniaque ou hypomaniaque en psychiatrie humaine).

- défense à l'enlèvement du collier (que le propriétaire ne peut plus ôter).

Il y a probablement bien d'autres circonstances qui déclenchent ou favorisent le même type de comportement.

Individu (psychels)

Le chien présente généralement une préférence pour un objet ou une tendance compulsive à rechercher cet objet, à le convoiter dès qu'il peut l'apercevoir et à le garder dès qu'il entre en sa possession.

Posture et mimique

Dans l'agression de possession, le chien présente soit une attitude de provocation, qui est équivalent à une agression compétitive, soit une agression de défense, qui est comparable à une agression par irritation. Suivant son statut hiérarchique, la position sera haute (dominant), basse (dominé), ambivalente (challenger). Les mimiques de menace sont très claires et comparables à celles de l'agression compétitive.

Séquence

Le comportement présente les quatre séquences typiques, comparables à celles de l'agression compétitive.

Conséquences

Le chien réussit généralement à emporter l'objet et le défendre ou à défendre l'accès au sujet (humain ou animal) qu'il s'est approprié. Il est donc récompensé et son activité de chapardage ou de défense s'intensifie avec les succès et le temps. A la longue, le chien attaque directement : c'est l'hyperagression secondaire.

Gestion

La façon la plus simple de gérer le chapardage d'objet est de tout mettre en lieu sûr et de rendre les objets convoités inaccessibles. Mais le chien change parfois d'objets. Les propriétaires ne peuvent pas non plus tout rendre inaccessible.

Quand le chien défend une personne, on propose aux maîtres de faire alliance contre le chien, de se mettre côte à côte, bras dessus bras dessous en face du chien, comme s'il s'agissait d'un problème de hiérarchie.

Si le chien semble souffrir d'une compulsion comportementale ou d'un problème de variation d'humeur, il convient de le traiter avant tout par médications.

Dans tous les cas, la hiérarchie de la famille-meute sera analysée et, si nécessaire, restructurée.

L'agression entre chiens hors du groupe

Un exemple

Scott est un scottish mâle de 4 ans. Il adore se promener. Ce qu'il aime surtout, c'est foncer vers les autres chiens mâles. Il les reconnaît de loin. Il prend alors une posture haute, il « roule des mécaniques », il fait le macho. Les deux chiens se mettent tête-bêche, ils se reniflent l'arrière-train, puis les oreilles et grondent un petit coup. Scott tourne le dos à son congénère et lève la patte sur un buisson. L'autre fait de même par-dessus. Scott revient et recommence. Généralement, les choses prennent fin à ce moment là.

Parfois Scott pose une patte sur le cou de son congénère et chevauche parfois des chiens plus petits que lui – ce qu'il n'est pas fréquent de rencontrer.

Avec les femelles, il s'étire et baisse la tête, l'arrière relevé et propose des jeux. Les chiots, il les renifle quelques instants puis s'éloigne.

Analyse

Pourquoi faut-il que les chiens jouent au macho avec leurs congénères, que les chiennes testent leurs semblables ? Quel est l'intérêt alors que ces individus ne vivent pas dans le même groupe social, ne partagent pas les mêmes ressources et ne recherchent pas des privilèges hiérarchiques ?

Quand deux humains se rencontrent en forêt, en montagne, et se disent bonjour, ils ne demandent pas s'ils sont président d'une entreprise, garçon d'écurie ou camionneur. On dirait que les chiens, eux, ont besoin d'échanger leur identité et leur rôle social. Et comme les postures et séquences sont comparables à ce que l'on voit dans un groupe social, on est en droit d'envisager que les chiens qui se rencontrent hors de chez eux cherchent à prendre position hiérarchiquement l'un par rapport à l'autre. C'est comme si deux chiens ne pouvaient pas coexister dans le même espace sans délimiter des rôles hiérarchisés. Cela semble logique lorsque les chiens sont appelés à passer du temps ensemble, à jouer ensemble, à partager des ressources d'espace ou autres. Mais quelle peut bien être la finalité de ce comportement lorsque le chien passe d'un congénère à l'autre, s'identifie et, sans s'attarder, passe au suivant ?

Cette agression entre mâles ou entre femelles est à différencier des agressions de distancement et des agressions territoriales qui peuvent s'exprimer face à d'autres chiens.

Contextes

Les circonstances qui favorisent ces agressions sont les rencontres entre chiens en dehors du territoire de la famille-meute. Ces agressions peuvent être :

- compétitives : lorsqu'il y a une raison de compétition, comme un morceau de bois pour jouer, comme un aliment trouvé lors de la promenade, etc.
- hiérarchiques (ou mieux hiérarchisantes): pour se situer, s'identifier, l'un par rapport à l'autre.

Individu (psychels)

Une des motivations principales pour l'agression entre chiens du même sexe, particulièrement les mâles, c'est la sexualité. Elle semble accrue par les hormones sexuelles. Il est vrai que le chien domestiqué, contrairement à ses cousins sauvages, a perdu la cyclicité de la sexualité. Étant bien nour-

ri, n'ayant pas à se battre pour sa survie, il peut exprimer sa sexualité toute l'année et, bien entendu, davantage lorsque des chiennes sont en œstrus. Mais ce type de conflit devient très vite un plaisir ou une habitude et perd toute connexion avec les hormones sexuelles.

Posture et mimique

Elles sont comparables à celles que l'on a décrit dans l'agression compétitive entre chiens.

Séquence

Elle est comparable à celle que l'on a décrit dans l'agression compétitive entre chiens.

Conséquences

L'agression entre chiens - entre mâles ou entre femelles - subit les effets du conditionnement opérant, à savoir une augmentation de fréquence et d'intensité des attaques, une réduction de la phase de menace et des rituels d'apaisement qui terminent le conflit. De plus, il y a une perte du contrôle de la morsure et de l'inhibition de mordre un adversaire en position de soumission. Enfin, l'agression a tendance à se généraliser aux chiens de l'autre sexe et même aux chiens juvéniles, voire aux chiots. Il s'agit alors d'hyperagression secondaire.

L'intervention des propriétaires n'est pas sans effet. Tous les chiens se battent, c'est dans leur nature. Mais peu de propriétaires acceptent que leur chien se batte. Ils empêchent donc le conflit, ils l'évitent, ils le stoppent, ils interviennent. Le chien peut penser que son maître fait alliance avec lui et redouble de vigueur. Or, un conflit qui ne s'est pas terminé par des postures ritualisées de dominance et de soumission est un conflit … gagné.

Sous l'influence de leurs nouvelles hormones, mal régulées, de nombreux chiens adolescents prennent des postures

assertives en face des autres chiens, les menacent, les attaquent, et finissent par tomber sur un chien plus gros qu'eux qui les retourne comme une crêpe. C'est un épisode indispensable de l'apprentissage de la vie en société de chiens. Mais c'est aussi un moment dramatique pour les maîtres, qui imaginent leur ami chien mis à mal, blessé, mis à mort par un grand chien vicieux (souvent noir par ailleurs, dans leur discours). Ils interviennent, à grand risque pour eux, et facilitent ainsi le devenir agressif de leur propre chien. Défendu par un maître aussi protecteur, le chien « pense » qu'il ne risque rien lors de ses futures rencontres et ne se gêne pas d'invectiver et menacer (impunément désormais) les autres chiens.

Les propriétaires n'ont pas la totalité de la responsabilité de l'évolution d'une agression intraspécifique normale vers une hyperagression secondaire. Le chien peut faire cet apprentissage spontanément et seul. Si un chien adéquatement socialisé à son espèce subit une attaque dont il sort traumatisé (psychologiquement, physiquement ou les deux), il peut être sensibilisé au chien qui l'a attaqué et généralisé cet apprentissage à tous les chiens qui lui ressemblent, et, progressivement, à tous les chiens. Il peut développer des comportements anticipés comme une agression de distancement, témoins de sa phobie sociale intraspécifique. L'agression de défense, anticipée, est un symptôme de son trouble comportemental. On ne parlera plus dès lors d'agression (typique) entre chien mais d'agression de défense, type distancement, irritation, ou peur, ou bien même d'hyperagression secondaire, limitée aux congénères.

Gestion

Les conflits entre chiens, quel que soit le lieu où ils se déroulent, sont en quelque sorte le pain quotidien de la gent canine. Mordre et se chamailler, cela fait partie de la vie des chiens. C'est leur façon de discuter. Comme le chien se doit d'être policé, d'être un bon citoyen, de respecter ses voisins,

ces bagarres sont réfrénées. Le chien n'y a plus droit. A quoi a-t-il encore droit ? A regarder son maître béatement ? A se focaliser sur son maître, sans plus rien voir de ses semblables ?

Laissons donc les chiens se socialiser, se chamailler et résoudre leurs fanfaronnades tout seuls. Ils sont comme ces chevaliers du Moyen Âge qui ont besoin de joutes et de tournois.

L'agression entre chiens pose problème lorsque :

- les chiens sont d'une masse (poids) très dissemblable, lorsqu'un des adversaires pèse plus de deux fois le poids de l'autre ;
- l'agression a perdu ses règles de conduite et évolue vers de l'hyperagression.

Voyez à ce sujet la gestion de l'hyperagression.

La prédation

Un exemple

« Mon border colley a tué trois de mes chats. J'ai neuf chats à la maison. Lorsqu'il est arrivé à la maison, le chien était déjà adulte. Au début, tout s'est bien passé avec les neuf chats de la maisonnée. Puis, six semaines plus tard, j'ai retrouvé un chat mort. Le chien avait du sang sur le museau. Il ne s'est plus rien passé pendant un mois, puis, j'ai retrouvé un autre chat mort près de la chatière. Le troisième, je l'ai retrouvé dans la chatière. Il les poursuit quand il est au jardin mais les chats peuvent fuir. Dans la maison, il ne touche pas aux chats. Il reste couché, comme figé ; il les suit des yeux sans arrêt. Au début, il les flairait, les suivait, mais on est intervenu, on s'est fâché et il a arrêté, … »

Analyse

Le chien est un prédateur, il peut chasser … tout ce qui se mange. S'il n'a pas faim, il peut chasser ce qui bouge et n'est pas identifié comme une espèce amie. Est une proie l'individu - en mouvement – auquel le chien n'a pas été imprégné ni socialisé adéquatement. Cet élément est très important, parce qu'il permet de faire de la prévention par la socialisation du chiot avant l'âge de trois mois avec une série

de types d'individus, tels que des enfants de différents âges, des chats, de la volaille, etc.

Contextes

Les contextes qui déclenchent la séquence des comportements de chasse - depuis le guet jusqu'à l'attaque - sont extrêmement variés et parfois peu prévisibles. Le déclencheur externe est un individu en mouvement. S'il n'est pas en mouvement, le chien aura tendance à venir lui faire des pincettes, des mordillements, afin de le faire bouger. Lorsqu'il bouge, le chien peut le poursuivre, le pincer encore. Quand il bouge de façon erratique, non coordonnée, il devient une proie, une vraie.

Il peut y avoir une spécialisation pour un type de proie que le chien a eu plaisir à chasser. Par exemple, certains chiens ne chassent que les chats, d'autres que la volaille.

Individu (psychels)

La génétique intervient un rôle certain. Si le chiot appartient à une lignée de chasse, il aura plus de chance (de risque) de chasser. Cette motivation interne et la socialisation s'opposent dans un jeu dont le vainqueur n'est pas connu d'avance. Un braque de lignée de chasse peut avoir été socialisé aux chats par cohabitation depuis l'âge de 7 semaines, cela l'empêchera-t-il d'être obnubilé par l'un des chats au point de passer des heures à guetter ses déplacements dans la maison ou de le poursuivre en hurlant dans le jardin ?

La génétique joue dans un autre aspect. Certains gros chiens chassent les petits chiens, les attrapent par la peau du cou et les secouent comme ils le feraient s'il s'agissait d'un chat ou d'un rat. Chez ces chiens, on peut se demander si l'imprégnation au chien – à l'espèce – s'est faite correctement et si le chien reconnaît bien tous les chiens comme ses semblables. Il me semble que dans certains cas, il ne reconnaît pas le petit chien comme un chien mais bien comme

une proie. C'est ce que dénote le comportement d'agression avec secouement.

La faim joue aussi un rôle activateur. Mais ce rôle est minimisé dans nos sociétés évoluées où quasiment tous les chiens ont à manger à satiété. Même le remplissage de l'estomac ne réduit que partiellement la réactivité aux déclencheurs de la chasse. Par ailleurs, n'oublions pas que le chien chasse pour chasser et non pour manger. Le mouvement de la proie est un déclencheur suffisant pour chasser.

L'effet de groupe est important. Si un des chiens chasse une proie, les autres chiens du groupe vont l'imiter et, la contagion émotionnelle aidant, vont entrer en compétition et tenter de se partager la proie (vivante).

Posture et mimique

Il n'y a pas de posture ni mimique d'agression. La face est lisse, le chien est tendu dans l'émotion de la chasse, qui n'a rien à voir avec les autres formes d'agression.

Séquence

Il y a deux séquences caractéristiques, suivant la taille de la proie.

Les proies de petite taille sont attaquées par des sauts, pattes jointes; la queue est dressée à la verticale, les oreilles sont dressées, le poil est hérissé sur le dos. Plusieurs sauts sont nécessaires pour immobiliser – assommer – la proie. Elle est saisie entre les dents et secouée vigoureusement jusqu'à rupture de la colonne vertébrale.

Les proies de grande taille sont chassées en groupe. Il s'agit d'une entreprise hautement organisée entre les membres de la meute. Un chien isolé peut s'aventurer à s'attaquer à une grande proie mais ses chances de succès sont limitées. Lorsqu'un groupe de chiens s'attaque à une proie, il y une compétition entre les chiens et un encouragement. L'attaque est toujours plus violente. La mise à mort s'appelle la curée, tous les chiens attaquant et arrachant des morceaux de chair

en même temps. Quand la proie est de petite taille, elle est littéralement mise en pièces vivante.

Dans des attaques – des prédations - sur des humains, différentes morsures sont observées: des morsures aux jambes, avec tentative de rupture des tendons, afin d'empêcher la fuite; des morsures au cou, sans doute pour déchirer les gros vaisseaux et affaiblir la proie; des morsures à la nuque et des arrachements de lambeaux de cuir « chevelu » (sur la proie vivante).

Conséquences

Plus la chasse est fructueuse, plus le chien est récompensé. Les conséquences pour le chien sont donc celles du renforcement positif.

Les conséquences peuvent être fatales pour la proie.

La dangerosité est maximale.

Gestion

Il est très difficile de réduire les comportements de chasse. Il est aisé de les faciliter, d'apprendre au chien à mieux chasser. Il est complexe de l'empêcher de chasser. Et c'est pourtant une demande fréquente de la part de propriétaires de chiens qui ont chassé de la volaille, des chats, des petits chiens ou … des humains.

Chaque année voit son lot d'accidents où un chien (ou un groupe de chiens) a infligé des morsures délabrantes ou même fatales à des personnes, généralement des enfants ou des personnes âgées. Face aux enfants, on reconnaît deux types de séquences:

1. le chien va tenter de sauter à pattes jointes sur l'enfant, le landau, ... ou de mordiller ses mains, ses bras qui s'agitent hors de protection et à portée de gueule, comme il le ferait pour une proie de petite taille, dont il saisirait ensuite la nuque entre ses mâchoires pour la secouer et lui rompre les vertèbres ;

2. en groupe, les chiens peuvent également attaquer des humains aux gestes saccadés ou affaiblis - et les enfants sont des proies faciles pour des meutes de chiens errants.

Comme nous n'avons aucun traitement pour cette forme précise d'agression, il est nécessaire, lorsqu'on la diagnostique, d'obliger à la séparation totale de l'enfant et du chien.

Une des seules façons de réduire les comportements de chasse est de provoquer une confrontation réellement traumatisante pour le chien en présence de la proie. Dire « non », frapper, secouer un chien par la peau du cou, … est réellement sans effet à long terme. Une expérience traumatisante serait par exemple une punition brutale et intense dès la première tentative de chasse et à chaque tentative ultérieure. Il faut néanmoins que le chien n'associe pas l'expérience traumatisante avec son éducateur mais bien avec la proie.

L'agression de poursuite

Un exemple

Julie est une chienne boxer dont le plus grand bonheur est de courir dans les forêts et à travers champs. Mais son petit péché est de poursuivre joggers et vélos, qui semblent avoir le même ravissement à explorer la nature. Un jour, elle a mordu un jogger au pantalon et a déchiré ledit pantalon. Sa propriétaire s'est faite insulter par le jogger. Depuis, Julie est promenée en laisse et sa liberté est remise en question.

Analyse

L'agression de poursuite n'est rien d'autre, semble-t-il, qu'une agression de chasse sans la mise à mort de la proie. Le chien court derrière un objet ou une personne en mouvement et tente de la mordre. La différence provient de la socialisation : le chien est socialisé à l'objet – au sujet – qu'il poursuit, tandis que ce n'est pas le cas dans la prédation.

Contextes

Les contextes qui déclenchent la séquence de comportement de poursuite sont extrêmement variés mais généralement prévisibles : le chien se spécialise à pourchasser des stimuli particuliers, tels que vélos, joggers, etc..

Le déclencheur externe est quelque chose en mouvement, ce quelque chose peut être un individu : jogger, vélo, planche

à roulette, roller, trottinette, moto, auto, tondeuse à gazon, etc.

Un cas particulier de l'agression de poursuite est l'agression du chien de berger ou de bouvier. Ce travail de rassemblement des troupeaux est dérivé du comportement de chasse. On y retrouve les postures basses typiques, le corps étant allongé au ras du sol, et progressant lentement vers la victime, suivi d'une course rapide et d'un morsure contrôlée au bas des membres postérieurs. Le chien devrait - mais n'arrive pas toujours à - contrôler ses mordillements aux pattes des vaches, des moutons ou … des humains. Il peut en effet mordre des personnes qui courent, que ce soit ses propriétaires ou d'autres personnes rencontrées en promenade. Généralement, le chien vient mordre par derrière, c'est à dire qu'il fait un détour pour attaquer sa victime de dos et la mordre dans les jambes.

Individu (psychels)

La génétique joue-t-elle un rôle ? Il n'est actuellement pas possible de répondre à cette question. Il semble tout de même qu'il existe des familles de chiens poursuiveurs. Est-ce un apprentissage par imitation ou la motivation est-elle liée au comportement de chasse ? Les deux sont possibles.

L'habituation aux différents stimuli mobiles (vélos, patins, etc.) dans le jeune âge (période de socialisation) réduit ce comportement de poursuite. Si le propriétaire (ou un autre être d'attachement) fait du jogging, du vélo, … cela réduit généralement (mais pas toujours) le comportement de poursuite.

Posture et mimique

Il n'y a pas de posture ni mimique d'agression. La face est lisse, le chien s'amuse, ce qui n'a rien à voir avec les autres formes d'agression. Le comportement peut évoluer vers des postures hautes, le chien étant sûr de lui, certain de pouvoir faire fuir sa victime.

Séquence

La séquence est comparable à la chasse d'une proie de grande taille. Un guet, suivi d'une poursuite et finalement, si c'est possible, de morsures aux jambes.

Les poursuites en groupe sont toujours plus violentes en raison de la compétition entre les individus.

Conséquences

Les conséquences sont de type renforcement positif pour le chien. Le comportement est rarement puni par la victime, qui devrait s'arrêter et sanctionner le chien physiquement. Les victimes semblent trop respectueuses des chiens qui les attaquent et ne les punissent pas mais par contre, s'en prennent plus facilement aux maîtres.

Parfois, quand le chien attaque les pneus des voitures, les conséquences peuvent être dramatiques. Outre les risques d'écrasement, j'ai connu des chiens dont les dents se sont incrustées dans le caoutchouc du pneu et qui ont été emportés par la roue ; ils ont eu des fractures multiples et irréparables des mâchoires.

Gestion

Comme je l'écrivais plus haut, une des façons de réduire les comportements de chasse est de provoquer une expérience réellement traumatique pour le chien en présence de sa victime type. Dire « non », frapper, secouer un chien par la peau du cou, … est réellement sans effet à long terme.

Une façon plus élégante de réduire le comportement de poursuite est le contreconditionnement, c'est-à-dire apprendre au chien un comportement alternatif, un autre choix comportemental. Quand le chien est à distance, hors laisse, il faut pouvoir interrompre la poursuite. Pour ce faire, on peut recourir à des gadgets, comme le collier brumisateur de jet d'air comprimé, actionné par une télécommande. Le chien

est surpris, s'arrête un court instant : c'est le moment de le rappeler et de le récompenser de façon exubérante.

Pour Julie, la chienne boxer de mon exemple, c'est ce qui fut proposé. Depuis le contreconditionnement, fait avec ténacité par sa maîtresse, Julie a retrouvé sa liberté. Maintenant, quand elle voit un jogger ou un vélo, elle cherche sa maîtresse, court vers elle et s'assied.

L'hyperagression

Un exemple

« Ma chienne berger belge a toujours été nerveuse et un peu agressive. Mais jusqu'à maintenant, on pouvait prévoir ses agressions. Elle grognait, hérissait le poil, retroussait les babines. Alors, on évitait de la toucher. Mais depuis peu, on dirait qu'elle passe directement à l'attaque. Elle ne pince plus, maintenant, elle mord. Regardez mes mains, les plaies datent d'il y a une semaine, vous voyez les trous ? Elle commence à me faire peur. Imaginez qu'elle morde un enfant! Et ma fille qui va accoucher dans quelques semaines … Vous savez, quand elle retournera travailler, c'est nous qui garderons le bébé. Mais je tiens à mon chien. Qu'allons-nous faire ? »

Analyse

Tout au long de l'analyse des différents types d'agression, j'ai signalé qu'elles pouvaient évoluer en hyperagression secondaire. Il existe aussi une autre forme d'hyperagression, qui est dite primaire. Celle-ci montre immédiatement, sans évolution, des signes d'attaque sérieuse, de morsure incontrôlée et d'aberrations dans la séquence. Il existe aussi une troisième forme d'hyperagression, celle qui a été enseignée au chien par son dresseur ; cette forme d'agression sur commande sera traitée dans un chapitre ultérieur.

Contextes

Tous les contextes sont possibles.

Individu (psychels)

L'hyperagression primaire témoigne d'une grave perturbation dans le fonctionnement d'un individu. Il faut envisager des pathologies organiques (tumeurs cérébrales, troubles endocriniens), des pathologies comportementales, comme une personnalité explosive, un état dissociatif (type de schizophrénie), etc.

L'hyperagression secondaire témoigne d'une perte des capacités d'adaptation, d'une régression du niveau d'intelligence au stade du réflexe comportemental. Cela ne signifie pas que ces chiens sont moins intelligents en général, mais que, dans le contexte précis de l'agression, ils ont fortement régressé au point de réagir impulsivement, sans réfléchir, sans adapter leur comportement à la réalité de la situation.

La perte des capacités d'adaptation de ce comportement en fait une pathologie.

Posture et mimique

Dans l'hyperagression primaire, il n'y a pas de postures caractéristiques.

Dans l'hyperagression secondaire, les postures sont hautes. A force de gagner des conflits – ou de ne pas les perdre – le chien prend de l'assurance et la posture devient haute.

Séquence

L'hyperagression primaire et secondaire présentent une séquence aberrante (sans logique) et non fonctionnelle.

Il n'y a pas de phase de début à proprement parler. Il y a plusieurs cas de figure :

- le chien attaque sans intimidation, l'attaque est directe et imprévisible ;
- l'intimidation est synchrone avec l'attaque ;

- l'intimidation est postérieure à l'attaque.

La phase d'attaque est directe, violente et sans contrôle de morsure. Cette phase peut être répétée plusieurs fois avant que le chien ne se calme, que son niveau d'excitation se réduise.

Il n'y a pas non plus de phase d'arrêt caractéristique non plus, le chien continue de mordre à répétition jusqu'à éloignement de l'adversaire. Il n'y a pas d'arrêt

- lors de soumission de l'adversaire ;
- lors de compétition avec un individu de l'autre sexe ;
- lors de conflit avec un chiot ou un chien impubère.

alors qu'un chien normal s'arrêterait dans ces circonstances.

Quand le chien arrête l'attaque, il n'y a pas de rituel d'apaisement, pas de rituel de dominance de sa part.

La période réfractaire n'existe pas. Le chien peut réattaquer à tout moment. Une attaque ne l'apaise pas, ne réduit pas sa motivation à attaquer de nouveau.

Conséquences

L'hyperagression ne répond plus aux récompenses ni aux punitions. Elle est devenue automatique. Elle se déclenche comme si on poussait sur un bouton. Le problème, c'est qu'on ne peut pas l'arrêter. Ne répondant pas à la punition, il n'est pas possible de la réduire. L'hyperagression peut cependant être atténuée par médication.

Gestion

Avant tout autre chose, il faut faire un calcul de dangerosité et une estimation des capacités du système familial, dans lequel vit le chien, de gérer ce type de chien. Il ne faut pas hésiter à procéder à l'euthanasie si nécessaire. Si cette solution n'est pas choisie, il y a souvent nécessité de recourir à

des médications ou à un désarmement. Celui-ci consiste à niveler les crocs.

Dans l'exemple proposé en tête de chapitre, je proposerais immédiatement une médication et une thérapie; si elle n'est pas suffisante, je recourrais au désarmement. Enfin, à l'arrivée de l'enfant, si le chien est toujours instable et imprévisible, je séparerais enfant et chien. Si les propriétaires sont en danger et que les traitements ne réduisent pas ce danger, je recommanderais l'euthanasie du chien.

L'agression sur commande

Un exemple

Un jour, je fus invité à un débat télévisé en tant que spécialiste du comportement du chien; parmi les invités se trouvait également un garde du corps, propriétaire d'un chien dressé par un professionnel. On nous montra une vidéo des prouesses de l'animal. Le chien était mis dans une situation de jeu de rôle : un malfaiteur attaquait une jeune femme et son enfant à la sortie d'un grand magasin. Le garde ordonnait à son chien d'attaquer, et ce dernier s'exécutait sans tarder, en remuant la queue. Le malfrat tenait une arme dans sa main droite. Le chien attaquait la main gauche. Mais le faux-malfaiteur connaissait son rôle et levait les deux mains au ciel, vaincu par le chien. Le garde rappelait alors son chien, qui continuait à mordre de plus belle. Il fallu trois ordres pour que le chien s'arrête de mordre.

Pendant le débat télévisé, je n'ai, par politesse, fait aucun commentaire. Je connais des chiens professionnels qui font un travail parfait. J'en connais bien d'autres qui n'ont pas acquis tous les éléments de sociabilité, de contrôle et de discrimination indispensables pour accomplir leur travail et utilisent à leur profit ce qu'ils ont appris lors du dressage. Ils mordent, et mordent fort, au moindre conflit.

Analyse

Je ne suis pas en faveur de l'apprentissage du mordant pour les chiens amateurs. C'est, à mon avis, un travail qui devrait être réservé à des professionnels.

Ceci étant clairement dit, je vous en explique la raison dans l'analyse de ce comportement d'agression.

Contextes

Le chien ne devrait attaquer que sur commande. On constate cependant que le chien attaque sans commande dans les circonstances de la vie quotidienne.

Le chien devrait différencier ami et ennemi. Pour ce faire, le chien devrait être hypersocialisé afin d'aimer tout le monde sans méfiance et devrait ensuite subir un conditionnement distinctif envers des gestes caractéristiques chez des individus spécifiques. Ce type d'apprentissage est exceptionnellement rare et je constate que le chien est généralement mal socialisé. Ses capacités de discrimination (et son intelligence) sont déficientes.

Dès lors, , même s'ils sont clairs sur un terrain de dressage ou de sport, les déclencheurs de l'agression risquent d'être beaucoup moins précis dans la vie quotidienne.

Individu (psychels)

Le chien professionnel se doit d'être un être équilibré, sain de corps et d'esprit, hautement intelligent, stable dans ses humeurs et ses émotions, capable de réflexion mais aussi de rapidité d'action. On constate que la majorité des chiens professionnels du mordant sont instables, impulsifs, et que le mordant leur est inculqué par conditionnement, ce qui mécanise l'agression et la fait évoluer vers l'hyperagression secondaire, une pathologie comportementale, comme on le sait désormais.

Posture et mimique

Les postures sont des postures hautes.

Parfois, on observera des postures de … jeu, le chien prenant un intense plaisir ludique à mordre.

Séquence

Le chien doit répondre aux ordres de son guide.

Comme l'agression acquise – sur commande – ne répond pas à un besoin biologique, et est apprise par conditionnement opérant, la séquence est celle d'une hyperagression : pas de phase de menace, pas d'arrêt spontané, pas de phase réfractaire et une attaque directe, à l'ordre, avec une morsure forte sur une partie corporelle spécifique, suivant l'ordre.

Dans l'apprentissage au mordant, on facilite l'intensité du mordant dès le plus jeune âge, alors que l'éducation parentale et celle des propriétaires tente d'augmenter le contrôle de la morsure. Dès lors, au cas où le chien doit utiliser une morsure, par exemple, pour se défendre, cette morsure risque d'être forte et, surtout, non adaptée aux circonstances.

Conséquences

Avec un chien équilibré qui a appris son métier avec de vrais professionnels (ou des amateurs « éclairés »), l'attaque sur commande est un véritable outil de défense de la société.

Avec un chien à l'équilibre précaire, mal socialisé, ayant appris à mordre avec les cafouillages éducatifs de l'empirisme, on fabrique une machine dangereuse.

Gestion

Ayant dû soigner trop souvent des troubles de comportement consécutifs au dressage au mordant sur commande, je ne recommande pas ce type de dressage pour les chiens de famille.

Quant aux chiens de sport ou professionnels ayant tourné à leur profit les « bienfaits » de leur apprentissage, je traite leurs problèmes comme des hyperagressions secondaires, ce qu'ils sont, en réalité.

Génétique de l'agression

La génétique intervient de façon très importante dans le développement des comportements agressifs, par l'intermédiaire de l'excitabilité, de l'impulsivité, de la réactivité, du (manque de) contrôle de la morsure et, entre autres, de la vision du monde du chien. Par exemple, de nombreux chiens vivent une socialisation correcte et changent complètement entre l'adolescence et l'âge adulte pour ressembler davantage à l'un ou l'autre de leurs parents. Ils expriment très souvent de l'agression de distancement et de l'agression territoriale, qui sont deux types agressifs de même prédisposition. C'est aussi le cas pour les comportements de chasse.

Les généticiens nous disent qu'ils pourraient en quelques années (moyennant un budget approprié) décoder les gènes responsables des prédispositions agressives. C'est la cynologie du futur ; elle permettra de sélectionner des géniteurs sur la base de tests génétiques aisés à réaliser.

Ceci étant dit, je dois préciser qu'il n'y a pas un gène de l'agression, ni même un gène pour chaque type d'agression. Par contre Il y a de nombreux gènes, des centaines sans doute, qui interviennent sur les motivations des comportements agressifs.

Prédisposition raciale ?

Il est évident que certaines races sont prédisposées, en fonction de leur histoire et de leur utilisation, à présenter des sujets agressifs en plus grand nombre. Cependant, à ce jour,

aucun test scientifique n'a pu le prouver. Pour y arriver, il faudrait choisir au hasard dans chaque race un échantillon représentatif d'une centaine d'individus, qui seraient soumis à un test d'agressivité scientifiquement validé. Cette procédure serait à répéter pays par pays parce que les races sont différentes d'un pays à l'autre. La procédure devrait être répétée tous les 5 ans, la race ayant tendance à se modifier suivant la mode du moment.

Les standards de race parlent bien du comportement idéal du chien de race mais ces quelques lignes sont rarement respectées au profit d'un standard physique. Et, à ce jour, aucune corrélation n'a pu être réalisée entre le type physique (le somatotype) et le comportement.

Actuellement, toute considération anti-raciale est arbitraire et a des retentissements racistes.

Sélection des géniteurs

Quelle est la portée de la génétique et de l'environnement dans le développement des comportements agressifs ? Personne n'a la réponse. Mais on peut envisager le chiffre de 30% à plus de 50 % en moyenne pour la génétique. Ce chiffre donne l'héritabilité des comportements, c'est-à-dire la part de la génétique dans l'expression d'un comportement au sein d'une population. Ce chiffre est largement suffisant pour réaliser une sélection sur le caractère non agressif, non impulsif (et non anxieux) du chien de famille. Les chiens à utilisation professionnelle devraient provenir d'élevages spécialisés où l'on équilibrerait harmonieusement capacités de socialisation et compétences combatives afin d'en faire de bons soldats capables de maîtriser leurs armes.

Le moindre arrêt de la sélection des géniteurs entraîne des dérives qui ne sont plus compensées par une sélection naturelle impitoyable (qui exclut du groupe les chiens qui ne peuvent communiquer et gérer leur agressivité). On en arrive à développer des individus pathologiques.

On peut également sélectionner des familles ou des lignées hyperagressives ; cela a déjà été réalisé pour créer du chien de combat. En quelques générations de consanguinité dans ces lignées, on développe des « clones » qui ont tous plus ou moins le même comportement pathologique.

La sélection d'un chiot devrait être, en partie, établie sur l'analyse du comportement de ses parents. Si l'un ou l'autre (ou les deux) parent est agressif (agression de distancement), je constate en clinique qu'il y a un risque de 25 à 50% que le chiot devienne agressif à l'âge adulte.

Génétique et traitement

Ce n'est pas parce qu'un comportement possède un déterminisme génétique qu'on ne peut pas le modifier. C'est notamment le cas avec un traitement médicamenteux. Cependant, plus le problème est ancré dans la génétique et la structure de l'ordinateur cérébral, plus long sera le traitement.

Agression et développement

L'environnement de croissance du chiot a-t-il une quelconque influence sur le développement des comportements d'agression ? La question est intéressante parce que si la réponse est positive, on peut élaborer des techniques de prévention.

Comme la période d'ontogenèse est fondamentale pour l'identification à l'espèce (imprégnation) et l'acquisition des rituels de communication intraspécifique et du contrôle de soi, pour la détermination des espèces amies (socialisation) et l'établissement des référentiels d'homéostasie (habituation) et que ces différents facteurs influencent les émotions et les cognitions, on aura une répercussion obligatoire sur les comportements d'agression.

Identification à l'espèce

Le chiot, qui naît sans savoir à quelle espèce il appartient, a l'opportunité d'apprendre entre la naissance et 14 semaines qu'il est un chien. Au contact des chiens, il s'imprègne et s'identifie de l'espèce canine. Cet apprentissage a une tendance a être supra-individuel et spécifique, c'est à dire que le contact de n'importe quel type de chien, quelle race de chien, permet d'acquérir la notion symbolique d'espèce « chien » et de prévenir les comportements de prédation à l'intérieur de l'espèce. Cet apprentissage n'est de loin pas parfait puisque l'on constate des comportements de prédation de grands chiens sur des petites races. J'émets l'hypothèse qu'il y a des facteurs génétiques là dessous, mais cela reste à vérifier.

Quoi qu'il en soit, la perfection de l'identification à l'espèce n'est pas obtenue dans cet apprentissage et elle peut être améliorée par l'imprégnation du chiot à différents morpho-types canins, au sein même de l'élevage ou très rapidement au cours de classes de chiots.

Outre cet apprentissage fondamental qui permet d'orienter les comportements sociaux, ludiques et sexuels adultes, le chiot doit aussi apprendre à communiquer claire-ment avec ses semblables. C'est l'acquisition des rituels sur lesquels je ne reviendrai pas en détail. Un point est essentiel

Decubitus dorsal du chiot lors de stimulation périnéale de l'élimination réflexe

pour réduire l'agression au sein d'un groupe social dans une espèce prédatrice (qui possède toutes les armes pour tuer ses semblables), c'est l'acquisition de l'inhibition de l'agression, c'est à dire du contrôle de soi et des comportements de régu-lation de l'agression d'autrui, c'est à dire les comportements d'apaisement et de soumission. Même si a-priori tous les chiens du monde parlent le même langage corporel, ce n'est pas pour autant que ce langage soit inné.

La première interaction qui montre une position couchée sur le dos est la position d'élimination du chiot nouveau-né lors de stimulation périnéale par léchage maternel. Cette position est utilisée dans le rituel de soumission.

A observer les mères avec leurs chiots ou les chiens adultes dans les classes de chiots, on se rend vite compte qu'il y a des interactions éducatives, l'adulte contrôlant les activités du chiot qui apprend à stopper l'adulte par des arrêts de

Interaction éducative de la mère avec un de ses chiots

mouvement, des couchers, des retournements.

L'absence de ces interactions éducatives facilitent les pathologies d'absence de contrôle comme l'hyperactivité, ainsi que les pathologie de la communication, telle que la dyssocialisation.

Détermination des espèces amies (socialisation)

Contrairement à l'imprégnation intraspécifique qui est speci-spécifique (spécifique de l'espèce), l'imprégnation ou socialisation interspécifique est, elle, infraspécifique, c'est à dire qu'elle ne se généralise pas à l'espèce amie. Même avec l'être humain avec lequel le chien semble pouvoir faire une double imprégnation, il n'y a pas de généralisation à l'humanité en tant qu'espèce à partir de la socialisation à quelques types humains. C'est comme si chaque type humain appartenait à une espèce différente : blanc, noir, jaune, vieux, jeune, homme, femme, bipède, bébé marchant à quatre pattes, etc. C'est ce que j'en déduis par observation des comportements de prédation des chiens sur certains types humains alors qu'ils sont socialisés à quelques autres types humains.

Et si dans ce livre j'ai émis l'hypothèse que le chien se comportait vis à vis des humains comme en présence de ses congénères, on retrouve ici une nouvelle exception à cette proposition : le chien peut se comporter en prédateur avec certains humains, malgré une socialisation partielle aux humains. Il semble bien que plus le chiot a eu des interactions positives avec des types humains variés, plus il a les compétences pour reconnaître l'espèce humaine dans son entièreté. Et cette acquisition symbolique nécessite, elle aussi, des compétences cognitives qui sont, partiellement, sous influence génétique. Il est donc favorable pour l'espèce humaine d'éliminer du pool reproducteur les chiens qui font de la prédation sur les humains. Il est par contre intéressant de sélectionner les chiens qui généralisent facilement la socialisation à l'humain à partir d'expériences limitées dans le jeune âge.

Si j'insiste sur l'espèce humaine, c'est par souci de sécurité publique. Mais le même raisonnement peut être réalisé pour la socialisation à d'autres espèces domestiques, que ce soient des chats, qui paient un lourd tribut aux comportements prédateurs des chiens, les lapins, la volaille, etc.

Face à des individus auxquels il n'est pas socialisé, le chien peut émettre une série de comportements d'agression.

- Prédation : en présence d'une proie de petite taille ou, en groupe, en présence d'une proie de grande taille, la proie pouvant être un chat, une poule, mais aussi un enfant, une personne âgée, etc.
- Agression de poursuite : poursuite d'objets ou sujets en mouvement.
- Agression antiprédatrice : face à un adversaire de grande taille ou (cognitivement) jugé comme dangereux, le chien peut émettre des comportements d'agression de distancement, par irritation, par peur, etc. d'autant plus violents que l'adversaire est jugé dangereux.

Etablissement des référentiels d'homéostasie

Le référentiel d'homéostasie est la référence, le seuil, de stimulation (taux de décibels, niveau de mouvement, etc.) que le chien a établi comme étant la limite (inférieure ou supérieure) tolérable pour maintenir son équilibre émotionnel, son homéostasie. Si le chien vit sa croissance en milieu pauvre en stimulations sensorielles, les seuils de référence qu'il peut établir son bas. Ceci pose problème lorsque le chien est déplacé à un âge ultérieur en milieu plus stimulant, plus riche. A ce moment, les référentiels ne correspondent plus à la réalité environnementale. Dès que le niveau de stimulation environnementale dépasse (en quantité ou qualité) ce à quoi le chien s'attend - ce qui est fixé par ses référentiels - l'animal est surstimulé et donc il stresse. Ce que je nomme 'stress' est cette réaction de l'organisme, cette tentative d'adaptation en présence d'une souffrance cognitive et émotionnelle . Elle entraîne des modifications à court et long terme dans la neurochimie, donc dans tous les psychels.

Un chien en état de stress produit des émotions (crainte, peur, anxiété, irritabilité, etc.) qui facilitent les réactions

comportementales d'autodéfense donc, pourquoi pas, les comportements d'agression.

La puberté

La puberté est une période de bouleversement hormonal, de métamorphose corporelle et comportementale, de changements d'humeur et d'induction de nouvelles communications. C'est une période sensible. Le chien acquiert un rôle dans le groupe social et tend à se distancer des étrangers. Il en résulte :

- dans le groupe : un détachement à la mère, un attachement au groupe, une hiérarchisation obligatoire et des conflits.
- hors du groupe : une défense du groupe et de son territoire.

La puberté est donc une nouvelle période sensible de :

- Détachement
- Hiérarchisation
- Désocialisation
- Territorialisation

Comme expliqué dans le chapitre sur l'agression de distancement, la vision du monde d'un chien peut se modifier de façon considérable. Mon impression est que certains gènes s'expriment de façon tardive, entre la puberté et l'âge adulte. Dès lors la personnalité du chien peut changer ; on retrouve un accroissement des agressions offensives vis à vis d'individus, chiens ou humains, n'appartenant pas au groupe social, chez des chiens auparavant non agressifs dans ces contextes.

Effets dans le groupe

Il est fort probable – mais tout ceci n'est qu'hypothèses - que la production hormonale et phéromonale soit partielle-

ment responsable des changements d'humeur du chien adolescent mâle, de l'accroissement des agressions compétitives, des harcèlements agressifs envers les autres membres du groupe, malgré des défaites répétées. Les chiens adultes confrontés à l'adolescent sont également moins tolérants ; les pattes sur l'encolure, les jeux de chevauchements, etc. sont désormais pris au sérieux et rabroués sévèrement.

Le processus dure plusieurs semaines à plusieurs mois et régresse généralement par accumulation des défaites de l'adolescent. Le chien adolescent subit-il une castration psychique ? Ce n'est pas certain ; cependant ses comportements se régulent et tout le système social s'apaise. Si par contre, le chien adolescent gagne ces conflits, la régulation personnelle et du système n'apparaissent pas. Quoiqu'il en soit, le processus recommence ou s'aggrave à l'âge adulte.

Toutes ces péripéties font partie du processus de hiérarchisation, c'est à dire de l'adoption d'un rôle social hiérarchisé. Pour plus d'informations, je vous renvoie à mon livre *Mon chien est-il dominant ?*

Effets hors du groupe

L'attachement au groupe, la participation à des activités communes et l'adoption d'un rôle social dans la hiérarchie entraînent une distanciation vis à vis de l'extérieur. Le chien adolescent fait désormais une différence entre les membres du groupe et les autres. Les membres du groupe sont les individus avec lesquels on communique clairement, par des rituels personnels. Les autres ont d'autres rituels. Leur communication est ambiguë. La méfiance est de rigueur. En période pubertaire, le chiot s'intègre dans son groupe, participe aux activités sociales et se méfie des étrangers. Chacun de ces éléments concourt au développement de la défense du groupe et de son territoire. Les aboiements en présence d'intrus apparaissent spontanément ou par imitation des adultes. La séquence de l'agression territoriale se met en place.

D'autre part, la période pubertaire est une période sensible, en fait une période de sensibilisation, d'imprégnation négative et de réserve en face de l'inconnu. Des expériences négatives ou traumatiques s'impriment facilement. Certains chiens deviennent méfiants face à des situations ou des personnes qu'ils ne rencontrent pas souvent. Ces sensibilisations peuvent conduire à des phobies : phobies sociales et phobies des informations de l'environnement. C'est la période de développement ou d'accroissement de l'agression de distancement.

Discussion et conclusions

L'ontogenèse a d'énormes influences sur le développement des comportements agressifs. La cinétique de l'évolution permet parfois d'envisager un diagnostic et d'élaborer un pronostic.

- Début précoce et intensification progressive : penser à une personnalité impulsive, explosive, à un trouble hyperactivité, à une dyssocialisation, etc.
- Agression dans le milieu familial, à début pubertaire, et évolution par vagues : penser à un trouble de la hiérarchie.
- Agression (de distancement, intraspécifique, territoriale, etc.) hors du milieu familial, avec début brusque entre la puberté et l'âge adulte : penser à une origine génétique à expression tardive.

Quoiqu'il en soit de l'origine de l'agression, il faut garder en mémoire qu'elle ne disparaît que rarement spontanément ; elle a plutôt tendance à s'aggraver avec le temps, à évoluer vers l'hyperagression secondaire.

Diagnostiquer l'agression

Arrivé à ce stade de la lecture du livre, le lecteur doit être capable de déterminer le type d'agression dans la majorité des cas auxquels il est confronté. Ce chapitre a l'intention d'aller plus loin. Essayons encore une fois de remplacer le complexe par des éléments simples.

Il y a plusieurs niveaux de diagnostic et d'évaluation :

1- le comportement d'agression est-il adapté (normal) ou pathologique ?
2- le chien présentant un comportement d'agression est-il adapté ou pathologique ?
3- le groupe dans lequel le chien présente un comportement d'agression est-il adapté ou pathologique ?
4- la dangerosité du chien à l'intérieur du groupe social peut-elle être évaluée ?
5- la dangerosité du chien pour la société peut-elle être évaluée ?
6- peut-on envisager un diagnostic nosographique ?

Adaptation ou pathologie du comportement d'agression

C'est tout le travail d'analyse des contextes, de la séquence, du contrôle de morsure, et des conséquences du comportement d'agression. Nous n'y reviendrons pas ici.

Adaptation ou pathologie du chien présentant un comportement d'agression

C'est l'analyse des éléments psychobiologiques, les fameux psychels, qui permettront au (à la) vétérinaire comportementaliste ou à l'expert (éthologiste, par exemple) de déterminer si l'animal souffre d'une pathologie organique, comportementale ou autre. C'est de la médecine comportementale.

Le niveau fonctionnel du chien peut être évalué par des échelles. Voir annexe.

Adaptation ou pathologie du groupe dans lequel le chien présente un comportement d'agression

L'expert qui doit rendre un verdict – tel un juge – sur l'agressivité d'un chien, ne peut évidemment considérer ce chien comme vivant par lui-même, dans un monde sans humain. Le but du jeu est de déterminer à quel point le chien présente un risque dans un environnement particulier et à quel point cet environnement est co-responsable du problème.

Les relations sociales et l'organisation hiérarchique du groupe sont analysées afin de déterminer

- le respect des règles,
- l'obtention des privilèges,
- la concordance de la communication au sein du groupe ;
- la congruence de la communication chez chaque individu du groupe, c'est à dire l'adéquation entre les messages émis et les émotions exprimées par le langage corporel (absence ou présence de doubles messages contraires)

Ces différents paramètres pourraient favoriser l'apparition ou l'accroissement de fréquence et d'intensité des comportements d'agression.

Évaluation de la dangerosité du chien à l'intérieur du groupe social

Une estimation de la dangerosité du chien doit être réalisée avant même d'engager un traitement. Voir le chapitre concerné.

Évaluation de la dangerosité du chien pour la société

Il n'y a pas de formule, pas de calcul, pas de recette magique. Il faut combiner toutes les compétences, réaliser tous les diagnostics et composer cela en respect avec son éthique et les lois en vigueur pour prononcer une évaluation qui sera, toujours, subjective.

Diagnostic nosographique

Le diagnostic nosographique, c'est à dire étiqueter un problème ou un animal, a plusieurs avantages. Cela facilite la communication entre experts. Dans certains cas, cela facilite le traitement, qui est automatisé (ce qui n'est jamais la meilleure stratégie). Et cela facilite le travail de recherche clinique.

Cette étape n'est cependant pas essentielle pour la gestion clinique d'un chien agressif. La gestion passe d'avantage par l'évaluation des signes de l'animal et du système dans lequel il vit.

L'étiquetage d'une affection fait partie de la stratégie thérapeutique et les mots que l'on utilisera pour désigner l'affection auront une résonance différente pour le client et pour l'expert. Affirmer un diagnostic donne au praticien une auréole d'expert. Il sait de quoi il parle. Utiliser un mot particulier, comme anxiété, sociopathie, dyssocialisation, etc. engendrera une représentation pour l'expert, mais quel sens lui donnera le client ? Soit il ne connaît pas le mot, et il peut se sentir exclus de la science de l'expert, soit il connaît le mot et le sens qu'il lui donne peut être différent de celui de l'expert. Le diagnostic est alors une source de mauvaise communication et peut entraîner la rupture de la relation thérapeutique acquise au cours du relevé de la sémiologie.

Il y a différents modèles nosographiques. En Francophonie, celui de P. Pageat est le plus diffusé. Il a ses avantages et ses inconvénients. Parmi ces derniers, c'est particulièrement l'utilisation de certains mots avec un sens différent de celui

de la psychologie populaire et de la psychiatrie humaine, qui me semble parfois peu opérant.

Les modèles nosographiques ont une grande part d'arbitraire et de convention, même s'ils sont basés sur une analyse statistique d'un nuage de symptômes. Dans un nuage on voit ce que l'on a envie de voir. Et se concentrer sur le nuage facilite l'oubli des points (symptômes) qui sont en périphérie ou en dehors du nuage. Dès lors, une entité nosographique est une image, un tableau, didactique et tronqué de la réalité. Sachant cela, l'entité nosographique est digne d'intérêt.

Il reste à classer les différentes entités nosographiques d'une façon didactique. La classification du Manuel Statistique et Diagnostique des Troubles mentaux (DSM) de l'Association Psychiatrique Américaine (APA), a ses avantages, même si elle a été développée pour la psychiatrie humaine. La classification de P. Pageat présente des similarités à celle de l'APA.

Classes nosographiques

Ma classification est la suivante :

- Troubles liés au développement
- Troubles anxieux
- Troubles de l'humeur
- Troubles répétitifs
- Troubles dissociatifs
- Troubles comportementaux liés à une condition médicale
- Troubles liés à l'utilisation de substances
- Troubles factices
- Troubles de l'organisation sociale
- Troubles de l'organisation territoriale
- Troubles cognitifs
- Troubles sexuels non classés ailleurs
- Troubles du comportement alimentaire non classés ailleurs

- Troubles du sommeil non classés ailleurs
- Troubles de la personnalité
- Autres troubles

Dans plusieurs de ces classes se retrouvent des troubles dans lesquels le chien présente des conduites agressives. Je ne ferai pas la description de chaque trouble comprenant des signes d'agression. Je renvoie le lecteur aux auteurs de ces descriptions et notamment à P. Pageat. Je me propose

- de mentionner ces troubles et les types d'agression que l'on peut observer dans les critères diagnostics ;
- de réaliser un répertoire des signes et des troubles auxquels il faut penser.

Liste des troubles et symptômes agressifs associés

Troubles liés au développement

Syndrome Hypersensibilité-hyperactivité (HSHA)

- absence de contrôle de la morsure
- agression par irritation

Trouble Hyperactivité

- agression par irritation
- hyperactivité, hyperexcitabilité, agression dans l'hyperexcitabilité

Syndrome de privation sensorielle

- agressions d'autodéfense, particulièrement distancement, irritation et peur

Troubles anxieux

Anxiété généralisée, phobie sociale, anxiété de déritualisation, etc.

- l'ensemble des agressions de défense, particulièrement :
- agression de distancement
- agression par irritation
- agression par peur
- agression territoriale

Troubles de l'humeur

Dépression chronique, Syndrome d'hyperattachement de l'adulte

- agression par irritation

Troubles unipolaires et bipolaires (aussi appelés troubles dysthymiques par P. Pageat).

- agression de distancement
- agression par irritation
- agression par peur

Trouble de dyscontrôle épisodique ou trouble de « rage » intermittente ou encore, suivant P. Pageat, dysthymie du cocker spaniel :

- agression de possession
- agression de distancement
- agression par irritation
- agression par peur

Troubles dissociatifs

- agression de prédation
- agression par irritation
- agression de possession
- hyperagression (primaire)

Troubles comportementaux liés à une condition médicale

Syndrome agressivité réactionnelle des états algiques

- agression par irritation évoluant vers

- hyperagression

Eidolies hallucinosiques lors de dystrophie des photorécepteurs

- agression de prédation

Troubles liés à l'utilisation de substances

Eidolies hallucinosiques

- agression de prédation
- agression par irritation

Utilisation de substances telles que les phénothiazines, les butyrophénones, les benzamides substitués, les benzodiazépines et autres substances à doses désinhibitrices :

- agressions compétitives
- agressions par irritation
- agressions de possession
- agression de poursuite
- hyperagression

Utilisation de substances telles que les phénothiazines, les butyrophénones, les benzamides substitués, les benzodiazépines et autres substances à doses sédatives et confusionnelles :

- agressions par irritation
- agression par peur

Troubles de l'organisation sociale

Trouble de l'ajustement à l'organisation hiérarchique, aussi appelé « sociopathie » par P. Pageat, autant dans les groupes hommes-chiens que chiens-chiens.

- Agression compétitive
- Agression par irritation
- Agression territoriale

Troubles cognitifs

Hyperagressivité du vieux chien

- Hyperagression (primaire)
- Disparition de l'inhibition de l'agression par soumission ou immaturité de l'adversaire

Syndrome confusionnel du vieux chien et Dépression d'involution

- Agressions d'autodéfense

Troubles de la personnalité

Personnalité dyssociale, ou Dyssocialisation (suivant P. Pageat):

- agression par irritation
- agression compétitive
- hyperagression
- absence de l'inhibition de l'agression par soumission ou immaturité de l'adversaire

Personnalité explosive

- hyperagression

Personnalité impulsive

- agression par irritation

Répertoire des signes d'agression et troubles associés

Ce répertoire n'a pas d'autre prétention que de donner des indications de troubles auxquels il faut penser lors d'observation d'une conduite agressive.

Agression, Dangerosité	Personnalité Dyssociale, Personnalité Explosive, Personnalité Impulsive, Trouble Dissociatif, Agression de Prédation, Trouble Unipolaire
Agression, défensive	Peur, Anxiété, Phobie, Phobie Sociale, …
Agression, diagnostic différentiel avec une maladie organique / somatique	Tumeur cérébrale, corticostéroïdes, épilepsie, fucosidose (English Springer Spaniel), méningo-encéphalite granulomateuse (GME), hydrocéphalie, hypothyroïdie, empoisonnement au plomb, lissencéphalie, parasitose, infection à protozoaire (néosporose, toxoplasmose), lupus érythémateux (SLE)
Agression, Distancement	Phobie Sociale
Agression: absence d'inhibition en présence d'un adversaire immature, apaisant ou soumis	Personnalité Dyssociale
Agression: perte de l'inhibition en présence d'un adversaire immature,	Hyperagressivité du vieux chien

apaisant ou soumis	
Agression: entre femelles	Normal, Trouble de la hiérarchie
Agression: inter-mâles	Normal, Trouble de la hiérarchie
Agression, Peur	Normal, Anxiété, Peur, …
Agression, Aliment	Normal, Trouble de la hiérarchie, Troubles des conduites alimentaires
Agression, Aliment, posture accroupie au-dessus de la nourriture	Anxiété, Peur, Faim, Soumission
Agression, Aliment, posture haute	Dominant, Trouble de la hiérarchie, Personnalité Dyssociale
Agression, Aliment, si approché par n'importe qui (toute posture)	Normal, Peur, Anxiété, Personnalité Dyssociale, Trouble des conduites alimentaires, Faim
Agression, Aliment, quand approché par le propriétaire (en posture haute)	Dominant, Trouble de la hiérarchie
Agression, Hyperagression, primaire	Lésion Cérébrale, Dysendocrinie, Personnalité Dyssociale, …
Agression, Hyperagression, secondaire	Tout trouble accompagné d'agression
Agression, Irritation (manipulation, douleur, …)	Normal, Anxiété, HSHA, T. Hyperactivité, Personnalité Dyssociale, Trouble de la hiérarchie, …
Agression, Maternelle avec chiots	Normal
Agression, Maternelle, pseudocyèse	Dysendocrinie, HSHA, T. Hyperactivité, Personnali-

	té Dyssociale, Trouble de la hiérarchie (femelle)
Agression, offensive	Personnalité Dyssociale, Trouble de la hiérarchie, Phobie Sociale, Trouble Dissociatif, Dyscontrôle épisodique, Agression de prédation
Agression, Possession	Normal, Dyscontrôle épisodique
Agression, Prédation	Agression de prédation, Syndrome de Privation, …
Agression, Poursuite: joggers, vélos, motos, voitures, …	Normal, Syndrome de Privation, Personnalité Impulsive, HSHA, T. Hyperactivité, …
Agression, lieu de repos	Normal, Anxiété, Dépression, Trouble de la hiérarchie, …
Agression, Sexuelle	Hypersexualité, Trouble de la hiérarchie
Agression, Sociale: proximité ou alliance des gens / chiens	Trouble de la hiérarchie, Personnalité Dyssociale
Agression, Territoriale	Normal, Phobie Sociale, Trouble de la hiérarchie, …
Impulsivité, difficulté à attendre son tour	HSHA, T. Hyperactivité, Personnalité Impulsive, Personnalité Explosive
Impulsivité, incapable de contrôler l'excitation, devient hyperexcité, ce qui conduit à des agressions non contrôlées ou des stereotypies	HSHA, T. Hyperactivité, Personnalité Impulsive, Personnalité Explosive

Humeur, Excitable, hyper	HSHA, T. Hyperactivité, Personnalité Impulsive, Personnalité Explosive, Trouble Unipolaire, Trouble bipolaire
Postural communication, ambivalent posture	Normal (hésitation), Puberté, Trouble de la Hiérarchie, Anxiété de Déritualisation
Posturale, communication, posture basse	Normal (apaisement)
Posturale, communication, posture haute	Normal (assertivité)
Posturale, communication, posture haute, lors de punition	Normal (assertivité), Dominant, Trouble de la Hiérarchie, Personnalité Dyssociale, …
Réactivité, Hyperréactivité (voir Impulsivité): réagit à la moindre stimulation	HSHA, T. Hyperactivité, Personnalité Impulsive, Personnalité Explosive

Description succincte de quelques troubles majeurs

Vous trouverez ci-après les critères diagnostics de quelques troubles majeurs, à savoir les troubles les plus souvent rencontrés. Les descriptions ne sont pas des copies des originaux ; elles sont adaptées.

Trouble Hypersensibilité-Hyperactivité

Cette description est adaptée de celle de P. Pageat.

Critères diagnostiques

A. Trouble des chiots de plus de 8 semaines, des chiens juvéniles ou des jeunes adultes (le trouble doit avoir débuté avant l'âge de 4 mois), caractérisé par des signes objectifs et obligatoires la plupart du temps, quasiment tous les jours :

1. Manque de contrôle des morsures ou des mouvements (par exemple, en jouant, les morsures sont douloureuses, il se cogne contre autrui, et les renverse).
2. Incapacité de stopper un comportement après l'unité opérante, réapparition de l'unité de début, comme s'il n'y avait pas de période réfractaire (par exemple, bouge beaucoup, généralement rapidement, ne semble pas capable d'arrêter de jouer, même quand les partenaires sont épuisés).
3. Hypervigilance et manque d'habituation (par exemple : cela conduit à des difficultés en éducation).
4. Pas de satiété alimentaire (hyperphagie, sauté sur le bol de nourriture, déglutit la nourriture en quelques secondes).
5. Réduction de la durée du sommeil (par exemple, moins de 8 heures par jour), sans altération du cycle du sommeil (cependant, faible observation de périodes de rêves).

B. Les comportements modifies ne sont pas la conséquence physiologique directe d'un manqué d'attention par les propriétaires (Trouble du déficit d'attention des propriétaires), d'un manque d'exercice ou d'éducation.

C. Les comportements modifies ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, et ne sont pas dus aux effets directs d'une substance.

D. Les comportements modifiés interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

E. Spécifier le type:

- Niveau 1: symptômes 1 à 3
- Niveau 2: symptômes 1 à 5

Remarques

Il faut remarquer que le critère 1, à savoir le manque de contrôle des morsures est obligatoire suivant Pageat. Or de nombreux chiens hyperactifs ont un contrôle partiel, ou intermittent, voire complet, de leurs morsures, sauf en périodes d'hyperexcitabilité. Ce critère absent ne permet dès lors pas de faire un diagnostic de HSHA, même si les psychotropes et les thérapies efficaces sont tout à fait similaires.

Trouble Hyperactivité

TH est adapté du Trouble Hyperactivité avec déficit de l'attention du DSM-IV^{R}. L'adaptation qui suit s'applique aux jeunes chiens.

Critères de diagnostic:

A. Troubles des jeunes chiens débutant avant l'âge de 4 mois, caractérisé par des signes objectifs la plupart du temps, quasiment tous les jours de nervosité et d'hyperactivité :

- Essaie souvent de bouger ou de s'échapper quand il est forcé de rester à une place spécifiée
- Court souvent, saute, grimpe, excessivement dans les situations dans lesquelles c'est inapproprié
- A souvent des difficultés à jouer calmement et de façon contrôlée
- Est souvent "prêt à démarrer"
- Vocalise souvent et avec excès (gémissements, aboiements, hurlements, …)

B. signes objectifs la plupart du temps, quasiment tous les jours d'impulsivité:

- Réagit souvent à la moindre stimulation, avant même d'avoir pu adapter la réponse à la situation (ex. : vocalise au moindre bruit)
- A souvent des difficultés à attendre son tour (ex. : se précipite dans le bol de nourriture avant qu'il soit placé sur le sol)

- Interrompt souvent autrui ou impose sa présence (ex. : fait irruption dans les jeux d'autrui sans posture d'appel au jeu ou d'apaisement)
- Semble souvent incapable de contrôle son excitation, devient surexcité, ce qui conduit à des agressions non contrôlées ou à des stéréotypies

C. signes objectifs la plupart du temps, quasiment tous les jours, d'inattention et de distraction:

- A souvent des difficultés pour soutenir l'attention dans l'exploration et les activités (ex. : exploration rapide, précipitée, superficielle des objets dans une pièce inconnue, et revient souvent explorer les mêmes objets)
- Ne semble souvent pas écouter quand on lui parle ou l'interpelle
- Ne suit pas souvent les instructions et n'arrive pas à réaliser des commandes simples dans un apprentissage éducatif (sans qu'il y ait d'erreur de technique)
- Est souvent distrait par des stimuli extérieurs
- Semble souvent ne pas s'habituer (déficit dans l'apprentissage par habituation) et oublier la connaissance acquise des objets ou des environnements qu'il vient d'explorer (c'est comme s'il se comportait face à de nouvelles stimulations)

D. Les comportements modifies ne sont pas la conséquence physiologique directe d'un manqué d'attention par les propriétaires (Trouble du déficit d'attention des propriétaires), d'un manque d'exercice ou d'éducation.

E. Les comportements modifies ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, et ne sont pas dus aux effets directs d'une substance.

F. Les comportements modifiés interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

G. Spécifier le type:

- TH type combine ou mixte
- TH type inattentive prédominant
- TH type hyperactif-impulsif prédominant
- TH type impulsif prédominant
- TH en rémission partielle
- TH sensible au test au méthylphénidate ou à la dextro-amphétamine

Remarques

Il faut remarquer la grande imprécision des symptômes qui entraîne une application parfois excessive de ce diagnostic.

Phobie sociale

La phobie sociale est constituée de réactions de peur spécifiques à l'interaction sociale, sans grief sur les autres interactions sociales.

Critères de diagnostic:

A. Peur marquée et persistante de l'une ou l'autre interaction sociale ou d'une situation d'exposition à des individus auxquels l'animal n'est pas familier (ex.: gens, chiens).

B. L'exposition à l'interaction phobogène provoque un comportement de peur immédiate, qui peut prendre différentes formes, telles que sidération (inhibition), agrippement aux figures d'attachement, vocalisations de détresse, tentatives frénétiques de s'échapper, agression de distancement, agression par peur, ou activités de substitution..

C. La peur est excessive et non adaptée aux dangers du stimulus (de l'interaction).

D. La situation phobique est soit évitée ou endurée avec une détresse intense.

E. Les comportements phobiques interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

F. Ces comportements ne sont pas mieux décrits par un autre trouble, tel qu'une phobie spécifique simple ou multiple, etc.

G. Spécifier le type:

- Type intraspécifique: envers les individus de la même espèce.
- Type interspécifique: envers des catégories spécifiques d'individus tels que les enfants, les femmes, les homes, les personnes âgées, etc.
- Type interspécifique: envers des catégories spécifiques d'autres espèces auquel l'animal est socialise.
- Type généralisé: la peur inclut la plupart des situations sociales avec la catégorie d'individus spécifique.

Trouble Anxiété Généralisée

Critères de diagnostic:

A. Comportements de peur ou analogues à la peur, ou anticipations craintives, fréquents et excessifs non déclenchées par des stimuli objectifs spécifiques et répétitifs.

B. Présence de plusieurs de symptômes suivants:

- Comportements d'autodéfense comme la sidération (inhibition), évitements, échappement, agression de distancement, ou agression par irritation ou par peur
- Signes de détresse tels que de se coller (s'agripper) à une figure d'attachement (tel que le propriétaire), vocalisations de détresse
- Hyperréactivité neurovégétative augmentée
- hypervigilance, par exemple: regarder continuellement autour de soi, sursauter pour un rien, etc.
- anticipation et autres modifications émotionnelles et cognitives telles que prudence excessive, timidité, …
- activités substitutives, telles que se lécher le pelage, déambuler, se nourrir, boire, etc.

C. Les comportements phobiques interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

D. Ces comportements ne sont pas mieux décrits par un autre trouble, tel qu'une phobie spécifique simple ou multiple, etc.

E. Les comportements modifies ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale (ex. : une hypo- ou une hyperthyroïdie), et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, et ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication).

Remarques

Ce diagnostic peut inclure ce que Pageat a décrit sous anxiété intermittente et anxiété permanente. Ce trouble est dit généralisé parce que, en psychologie et psychiatrie humaine, on décrit une anxiété normale, qui peut être décrite comme une anticipation craintive, des craintes et des soucis pour l'avenir).

Trouble Anxiété de Déritualisation

Ce trouble, décrit par Pageat (1998) est observé lorsque l'animal a perdu ses rituels sociaux apaisants, par exemple quand il est déplacé de groupe social.

Critères de diagnostic

A. Présence de symptômes évidents et objectifs de peur ou d'anxiété tels que spécifiés dans le Trouble Anxiété Généralisée.

B. Les symptômes sont apparus lorsque l'animal a été confronté à un changement de ses rituels apaisants, particulièrement par une modification de son groupe social (déplacement d'un groupe social à un autre, adoption dans un chenil, …).

C. Les comportements phobiques interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales et sont typiques d'un retrait (ou d'un évitement) social:

- L'animal n'initie pas l'interaction sociale
- L'animal essaie de rester seul, se maintenant à distance des autres individus

D. Présence de plusieurs (deux) des symptômes suivants:

- Agression de distancement, par irritation ou par peur quand il est approché ou touché
- stéréotypies réalisées à partir de comportements d'apaisement ou de substitution
- dermatite de léchage
- signes neurovégétatifs quand approché ou touché
- signaux de communication ambivalents

E. Ces comportements ne sont pas mieux décrits par un autre trouble, tel qu'une phobie spécifique simple ou multiple, etc.

F. Les comportements modifies ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale (ex. : une hypo- ou une hyperthyroïdie), et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, et ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication).

Trouble Anxieux induit par la Douleur

Critères de diagnostic

A. Les comportements modifiés sont en conséquence directe d'une douleur ou d'une pathologie douloureuse avec ou sans manipulation de l'animal en souffrance.

B. Il y a des symptômes marqués et objectifs d'anxiété, déclenchés par la présence de personnes qui se trouvaient à proximité du chien lorsqu'il avait un accès douloureux, ou lorsqu'il subissait un traitement ou une manipulation douloureuse, par exemple un ou plusieurs des signes suivants :

- Réactions d'évitement ou d'échappement
- Agression d'autodéfense pouvant mener à de l'hyperagression
- Comportements anxieux (comme spécifies dans le Trouble Anxiété Généralisée) ou phobiques, avec anticipation de l'approche ou du contact

C. Spécifier

- L'affection ou la maladie qui cause de la douleur

- Si le trouble est spontané ou fait suite à des manipulations et des traitements
- Si le trouble est accompagné d'inhibition ou d'agression d'autodéfense

D. Les comportements phobiques interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

E. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication, par exemple un anti-inflammatoire ou antalgique) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental.

Épisode Unipolaire Hyper

Ce trouble est inspiré du trouble unipolaire de type I (DSM), de l'épisode maniaque (DSM) et de la dysthymie unipolaire (Pageat).

Critères de diagnostic

A. Une période distincte d'une humeur anormale 'hyper', expansive ou irritable, persistant au moins quelques jours.

B. Ce trouble est caractérisé par des signes objectifs la plupart du temps de la journée, presque tous les jours pendant au moins une semaine:

- Hyposomnie (réduction du besoin de dormir)
- Agitation psychomotrice
- Hypervigilance
- Hyperexcitabilité, 'prêt à démarrer", hyperréactivité, réagit facilement à la moindre stimulation
- Distractions

C. Il peut y avoir des signes accessoires, tells que:

- Agression de distancement ou par irritation déclenchés par le moindre stimulus
- Comportements répétitifs, stéréotypés, ou même stéréotypies

- Diminution des réponses d'obéissance, ou réponses aléatoires, aux ordres bien connus
- Périodes de fixité ou de fixation oculaire de plus de 10 secondes
- Le début de la phase hyper (productive) peut être accompagné de mydriase

D. Les comportements ~~phobiques~~ interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

E. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental.

H. Spécifier le type:

- Type de déclenchement, tel qu'une pseudocyèse
- Pattern saisonnier, tel qu'un déclenchement printanier.
- Présence ou absence de récupération entre les épisodes 'hyper'
- Présence ou absence de trouble de analogue au Trouble Hyperactivité ou à un trouble de la personnalité..
- Autre type.

Dyscontrôle Épisodique ou Trouble Furieux Intermittent

Ce trouble a été décrit comme le Trouble furieux ('rage disorder') du cocker spaniel ou du springer spaniel dans la littérature anglo-saxonne, ou sous le nom de 'dysthymie du cocker spaniel' (Pageat, 1998), qui en fait un équivalent d'un trouble unipolaire 'hyper', ou encore sous le nom de 'dyscontrôle épisodique'. Je classe ce trouble de façon séparée en raison de l'aspect explosif des épisodes agressifs et de la versatilité et de l'instabilité de l'humeur, l'animal étant capable de changer rapidement entre un compagnon bien éduqué et

un état furieux en quelques minutes, comme un changement de type "Dr Jekyll et Mr Hyde" (Pageat, 1998).

Critères de diagnostic

A. Épisode distinct d'une humeur anormalement irritable et agressive, ne se prolongeant pas plus que quelques heures à quelques jours.

B. Ce trouble est caractérisé par plusieurs des signes objectifs suivants:

- Agitation psychomotrice
- Hypervigilance
- Hyperexcitabilité, prêt à démarrer, hyperréactivité, réagit facilement à une stimulation quelconque
- Agression de possession: le chien vole un objet et attaque quiconque s'en approche ou le regarde
- Agression d'autodéfense et de distancement quand il est regardé, approché ou touché

C. Il peut y avoir divers signes accessoires en épisode de crise, tels que:

- Comportements répétitifs, stéréotypés, ou même stéréotypies
- Diminution des réponses d'obéissance, ou réponses aléatoires, aux ordres bien connus
- Périodes de fixité ou de fixation oculaire de plus de 10 secondes
- Le début de la phase hyper (productive) peut être accompagné de mydriase

D. Les comportements ~~phobiques~~ interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

E. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale (telle qu'une épilepsie du lobe temporal), ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication désinhibitrice par exemple) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental.

Syndrome Dissociatif

La première description de ce trouble est due à P. Pageat. Ce trouble présente plusieurs similitudes avec la schizophrénie humaine.

Critères de diagnostic

A. Ce trouble, débutant entre la pré-puberté et l'âge de 5 ans, est caractérisé par une altération progressive des comportements adaptatifs et une augmentation des comportements pathologiques.

B. Le trouble est caractérisé par des symptômes objectifs, à plusieurs reprises chaque jour, quasiment tous les jours, de:

- Diminution progressive de la réceptivité à l'environnement
- Hallucinations à thèmes constants (répétitifs)
- Stéréotypies pendant les phases d'hallucination
- Phases d'hébétude avec activités somesthésiques
- Personnalité évitante ou impulsive pré-morbide
- Signes accessoires:
    - Dilatation uni- ou bilatérale des ventricules cérébraux.

C. Les comportements pathologiques interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

D. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental.

Remarques

Ce trouble est rare. Il ne doit pas être confondu avec un trouble unipolaire ou un dyscontrôle épisodique. Les stéréotypies qui y sont présentes ne doivent pas être confondues avec celles que l'on trouve dans d'autres affections, anxieuses ou autres.

Trouble de l'ajustement à l'organisation hiérarchique

La meilleure description de ce trouble a été réalisée par P. Pageat (1995-1998) sous le nom de 'sociopathie', probablement avec la signification 'pathologie du système social' et pas du tout en référence avec la signification habituelle en psychiatrie humaine et en psychologie populaire de 'personnalité antisociale'. Ce trouble est aussi couvert partiellement et de façon assez imprécise par la dénomination 'dominance aggression'. En réalité, il s'agit d'un trouble de l'ajustement, de l'adaptation, le chien étant incapable de s'adapter à l'organisation sociale qui lui est imposée.

Critères de diagnostic

A. Accès fréquents et/ou excessifs à des privilèges dominants tels que accès ou contrôle d'accès à la nourriture et/ou au lieu d'alimentation, à un espace privilégié (pour se reposer, dormir, …), aux attentions, interactions et alliances (coalitions) sociales, au contact sexuel, aux divertissements sociaux et individuels, à la parenté, etc.

B. Expression (display, affichage) fréquente et/ou excessive de (au moins 3) postures dominantes (telles que des postures hautes) et/ou de comportements dominants (tels que marquer à l'urine ou avec des selles en présence d'autrui, et/ou dans des endroits visibles, chevaucher autrui, …) et display rare de postures et comportements apaisants et soumis.

C. Les comportements interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

D. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, tel qu'un Trouble Anxiété Généralisée, un Trouble Hyperactivité, un trouble de l'humeur, etc.

E. Spécifier le type:

- Type agressif: display fréquent et/ou excessif d'agression compétitive (hiérarchique), d'agression par irritation et/ou territoriale.
- Type hyperagressif: display fréquent ~~et/ou excessif~~ d'hyperagression secondaire, définie comme (1) ayant évolué à partir d'une agression adaptative, (2) avec réduction ou perte de la phase de menace et augmentation de la phase d'attaque, (3) avec manque de contrôle de la morsure, (4) avec généralisation des comportements agressifs dans la gestion des interactions, (5) avec une tendance pour la séquence agressive de devenir répétitive et analogue à un réflexe.
- Type agression maternelle: display fréquent et/ou excessif d'agression maternelle en présence de substituts analogues à des chiots, kidnapping (de chiots ou de petits enfants) avec agression dirigée vers la mère. Préciser si début en phase de pseudocyèse.
- Type recherché d'attention: display fréquent et/ou excessif de comportements de recherché d'attention, même parfois par des comportements factices.
- Type destructeur: display fréquent et/ou excessif de destructions à l'encontre du mobilier ou des objets qui entourent les issues par lesquelles le chien peut voir sortir les membres du groupe social.
- Préciser si dans une famille humaine (interspécifique) ou dans une meute de chien (intraspécifique).
- Préciser si le chien souffre d'un autre trouble tel que le Trouble Anxiété Généralisée, etc.

Personnalité Dyssociale

Ce trouble a été décrit pour la première fois par P. Pageat (1995-1998) sous le nom de 'Dyssocialisation primaire'. Je préfère en faire un trouble de la personnalité.

Critères de diagnostic

A. Un pattern infiltrant (envahissant) d'incapacité de communiquer avec des rituels sociaux d'apaisement et de

soumission, chez des chiens âgés de plus de 3 mois, comme indiqué par plusieurs des symptômes suivants :

- absence des postures d'apaisement et de soumission
- absence de hiérarchisation alimentaire
- irritabilité et agressivité, avec concomitance de la menace et de l'attaque dans les séquences d'agression compétitive et par irritation
- morsures non contrôlées
- réactions impulsives

B. L'occurrence du trouble de personnalité dyssociale n'apparaît pas seulement au cours d'une autre affection, tel qu'un épisode unipolaire 'hyper'.

C. Les comportements interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

D. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, tel qu'un Trouble d'ajustement à l'organisation hiérarchique, un trouble unipolaire 'hyper', etc.

Personnalité Explosive

Ce trouble est adapté du DSM, avec d'importantes modifications. Il insiste sur l'intensité des réponses comportementales de l'animal.

Critères de diagnostic

A. Ce trouble est caractérisé par des signes objectifs de perte de contrôle de soi, plusieurs fois par jour, quasiment tous les jours:

- Impulsions agressives inappropriées qui aboutissent à des attaques ou des destructions intenses ou difficiles à contrôler, (ex. : fréquentes manifestations de mauvaise humeur, combats physiques récurrents)
- Est souvent incapable de contrôler son excitation, devient hyper-excité, et devient agressif ou produit

des stéréotypies (telles que déambulations rapides, tournis, capture de la queue, etc.)

B. Le degré d'agressivité exprimé pendant les épisodes est totalement hors de proportion de tout stresseur psychologique déclencheur.

C. Les comportements interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

D. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, tel qu'une Personnalité dyssociale, un HSHA, un Trouble Hyperactivité, un trouble unipolaire 'hyper', etc.

Personnalité Impulsive

Ce trouble insiste sur la rapidité des réponses comportementales de l'animal.

Critères de diagnostic

A. Ce trouble est caractérisé par des signes objectifs d'impulsivité, plusieurs fois par jour, quasiment tous les jours:

- Montre souvent des impulsions agressives inappropriées qui résultent en attaques peu prévisibles sans phase de menace ou avec une phase de menace minimale, et morsures peu contrôlées.
- Réagit souvent à la moindre stimulation, avant même d'être capable d'adapter la réponse à la situation (ex. : aboie automatiquement au moindre bruit, etc.)
- A souvent des difficultés à attendre son tour (ex.: se précipite dans le bol de nourriture avant qu'il soit posé sur le sol)
- Interrompt ou envahit souvent les activités d'autrui (ex. : s'immisce dans les jeux)
- Est souvent incapable de contrôler son excitation, devient hyper-excité, et devient agressif ou produit

des stéréotypies (telles que déambulations rapides, tournis, capture de la queue, etc.

B. La rapidité de la réponse (agressive) exprimée Durant les épisodes est totalement hors de proportion de tout stresseur psychologique déclencheur.

C. Les comportements interfèrent significativement avec les routines de l'animal, ses occupations et activités sociales.

D. Les comportements modifiés ne sont pas la conséquence physiologique directe d'une condition médicale générale, ne sont pas dus aux effets directs d'une substance (telle qu'une médication) et ne sont pas mieux décrits par un autre trouble comportemental, tel qu'une Personnalité dyssociale, un HSHA, un Trouble Hyperactivité, un trouble unipolaire 'hyper', etc.

Traiter l'agression

On ne traite pas le comportement d'agression lui-même mais le chien qui présente un ou plusieurs comportements d'agression, vivant dans un environnement précis. Le traitement ne vise pas à supprimer tout risque de danger pour la société mais à prévoir ce risque, à le prévenir, à le réduire jusqu'à un niveau où il devient gérable et acceptable. On gardera en mémoire que le seul chien qui ne mord jamais est le chien en peluche.

Décider de traiter

Pour la simplicité de notre propos, nous ferons « comme si » le système et le thérapeute avaient décidé de traiter, de commun accord. En effet, dans certains cas, l'expert estime qu'il ne peut pas prendre la responsabilité professionnelle et légale de traiter un chien agressif. C'est tout à son honneur et au respect de son éthique.

Dans certains cas, le refus de traitement respecte les lois de protection de la population et notamment les lois de protection des enfants contre la maltraitance (passive ou active). Le respect de la loi est prioritaire sur le désir de traiter.

Comment traiter ?

Mon approche est très pragmatique et se base sur les critères suivants:

- l'urgence de réduire le danger pour les propriétaires et toute personne qui entre en contact avec le chien ;
- la facilitation chez le chien d'une récupération de ses capacités adaptation, à l'aide de médications ;
- le maintien ou la récupération du bien-être du chien (réduire l'anxiété) par médication, si nécessaire ;
- la suppression des pseudo-solutions spontanées qui aggravent le problème ;
- l'encouragement des solutions spontanées qui améliorent la résolution du problème ;
- l'évaluation du temps - de la durée - que le système se donne pour améliorer la situation.

Tous ces critères font que la stratégie de traitement varie d'un chien à l'autre, d'une famille à l'autre.

Les stratégies thérapeutiques

Est thérapeutique ce qui permet de redonner de l'adaptation à l'animal et à son système. On peut diviser les choix thérapeutiques en différents groupes :

- l'éthologie, dans la nécessité de respecter les contraintes de la nature animale, c'est-à-dire son organisation sociale, ses besoins d'activité et ses façons de communiquer, y compris ses comportements agressifs adaptés.
- l'utilisation de médicaments psychotropes (voir chapitre suivant).
- la thérapie cognitive : les changements qui agissent sur la façon dont le chien se représente la situation conflictuelle.
- la thérapie systémique : les changements qui induisent une modification du système social, de son organisation.
- la thérapie comportementale : les changements agissant sur les causes et les conséquences d'un comportement.

- les techniques mécaniques : les trucs et astuces qui permettent de réduire l'agressivité, avec ou sans vertus thérapeutiques.
- le replacement : un chien agressif dans un système social n'est pas obligatoirement agressif dans un autre groupe.
- l'euthanasie : pourquoi ne pas l'envisager si la dangerosité est excessive par rapport à la capacité du système social à la gérer ?

Je ferai un survol de ces principes.

Une stratégie thérapeutique fera un choix ou une alliance entre ces différentes méthodes. Comme la tendance humaine est de résister au changement personnel, le système thérapeutique - constitué de la famille, du ou des chiens et du ou des vétérinaires qui s'occupent de la résolution du problème - choisit habituellement des alliances qui ne nécessitent pas trop de participation personnelle de la part du maître. Au cours de l'évolution de la thérapie, après les premières améliorations, les propriétaires demandent bien souvent plus d'investissement personnel.

Le respect de l'éthologie

Les trois-quarts de ce livre sont consacrés à l'éthologie, à l'analyse des comportements d'agression, visant à préciser quand ils sont adaptés et quand ils ne le sont plus (pathologie).

L'éthologie est une science d'analyse, pas une thérapie. Cependant, elle nous décrit les besoins d'activité des chiens que nous hébergeons et que nous avons modifiés par sélection artificielle depuis quinze mille ans. La génétique moderne n'a pas encore créé des chiens vivants aussi … inactifs que des chiens en peluche. Un chien, ça bouge et ça peut mordre. Et les pires choses qui puissent arriver à un chien, c'est

- de ne rien faire,

- de devoir rester seul,
- de ne pas avoir de structure hiérarchique claire.

C'est pourtant ce à quoi sont condamnés grand nombre de nos chiens.

Si un chien est agressif et cause des nuisances dans sa famille d'adoption, ce n'est pas en le faisant courir davantage qu'on règlera le problème auquel doit faire face le système (sauf en cas d'hyperactivité), mais cela ne peut pas faire de tort. Cela fera même le plus grand bien si le système s'arrête un moment de vivre dans l'opposition pour vivre dans la collaboration. En réduisant les conflits par d'autres stratégies et en augmentant les activités de groupe, les activités de jeux, les activités orientées dans un même but, les activités sportives comme l'agility, on ne peut que redonner de la cohésion et de la reconnaissance à la communauté familiale.

La thérapie cognitive

La thérapie cognitive agit par l'intermédiaire de ce que le chien comprend d'une situation conflictuelle, sans agir directement ni sur les déclencheurs ni sur les conséquences (thérapie comportementale). Mais toute thérapie cognitive contient des éléments inévitables de thérapie comportementale.

Quand la solution accroît le problème

A plusieurs reprises j'ai proposé des situations dans lesquelles la solution spontanée des propriétaires risquaient d'aggraver la situation agressive. C'est le cas du chien en agression par irritation, posture basse, qui est interprété comme une agression hiérarchique (posture haute) et est puni jusqu'à soumission extrême. Au risque de développer une agression par peur explosive.

A ce moment, la base de la thérapie est de recadrer, de réinterpréter la situation, afin de permettre de nouvelles adap-

tations des propriétaires. Pour y arriver, il faut arrêter de confondre agression et dominance.

Refuser l'agression

Je ne désire pas que le propriétaire agresse son chien, parce que le chien répondrait sans doute à cette agression par une agression plus violente (symétrie) et parce que ce n'est pas - sauf exception - une méthode efficace.

Je requiers que le propriétaire ne se fasse plus agresser.

Je ne permets pas que le propriétaire se mette en colère parce que la colère est un signe de faiblesse et non de dominance ou d'autorité.

Je ne veux pas que le propriétaire ait peur de son chien, chose difficile parce que quand il vient voir un(e) vétérinaire comportementaliste, il a déjà cédé à cette émotion.

Le propriétaire peut refuser l'agression. Comment ? En reproduisant la « rupture de contact » que certains chiens proposent entre eux : un chien peut refuser de se laisser entraîner dans un conflit par un autre chien. Que fait ce chien ? Il détourne la tête et le corps, il regarde dans une autre direction, il garde la face lisse (il cache les armes), il garde une attitude de sûreté de soi (posture haute), il dénie qu'il y ait une communication agressive de son congénère.

Voici l'exemple d'un chien qui présente une agression hiérarchique en face de son propriétaire.

Le chien propose un script de théâtre.

> Le chien : « Je vais lever la patte pour marquer à l'urine et mon maître va se mettre en colère. Ensuite, je vais grogner et il va s'enfuir».
>
> Le propriétaire : « Mon chien a levé la patte contre le divan, je suis en colère, je vais crier contre lui et le menacer d'un journal… »

Dans cette pièce de théâtre, c'est le chien qui écrit le script et le propriétaire qui joue son rôle, parfaitement, suivant les désirs du chien. Le propriétaire n'est pas obligé de suivre le

scénario mis en place par le chien. Il peut écrire sa propre pièce.

> Le propriétaire : « Mon chien a levé la patte, cela m'énerve mais c'est ce qu'il cherche. Je refuse le conflit. Je refuse de regarder dans sa direction, je vais regarder vers la fenêtre et faire comme si je n'avais pas vu son comportement provoquant. Le chien va s'éloigner sans monter de niveau d'agression, sans grogner, et sans mordre. Quand il sera parti, je nettoierai. De cette façon, son comportement se limite à une communication de statut social et non pas à une agression, qui pourrait conduire à des morsures. »

Le propriétaire maintient une attitude neutre et refuse d'entrer dans la proposition de conflit agressif du chien. Ce faisant, il ne perd pas le conflit, mais il ne le gagne pas non plus. Il gagne cependant sur le plan cognitif et émotionnel, et il apprend à gérer les interactions lors d'agression : il est donc gagnant sur de multiples plans.

Pour les lecteurs qui apprécient la théorisation, il s'agit d'une simple application de la théorie des jeux. Il y a deux types de jeux, les jeux dont :

- la somme est zéro,
- la somme est différente de zéro.

Quand un conflit est hiérarchique, il se termine par un vainqueur et un vaincu. La somme est zéro. De nombreux conflits qui induisent une proposition agressive chez le chien ne sont pas hiérarchiques mais le propriétaire pense qu'il risque néanmoins de perdre du statut. Le propriétaire pense – et c'est une idée fausse – que s'il ne gagne pas le conflit, il le perd, c'est à dire qu'il perd du prestige social, du statut hiérarchique. Ma proposition est de changer la règle 'somme nulle' en 'somme non nulle'. Les situations décrites ci-dessus et ci-après en sont des exemples.

Désamorcer les agressions

Refuser l'agression est une chose, mais le propriétaire peut aller plus loin. Si je souhaite que le propriétaire résiste aux agressions de son chien, en les contrecarrant et les contrariant, sans pour autant entrer dans le conflit armé, je propose de désamorcer les agressions.

Dans la même situation de conflit hiérarchique présentée plus haut, le propriétaire pourrait écrire le script suivant :

> Le propriétaire : « Mon chien a levé la patte, cela m'énerve mais c'est ce qu'il cherche. Je refuse le conflit. Je vais rire, ça va le surprendre. Je vais me mettre à jouer, sans le regarder. S'il me rejoint pour jouer, j'ai gagné et il a perdu. S'il ne joue pas, je n'ai pas perdu puisque je ne suis pas rentré dans le conflit. Dans les deux cas, je gagne ».

Voilà ce que j'entends par désamorcer les agressions. C'est répondre au désir de conflit du chien par une alternative surprenante – bizarre et amusante - rompant ainsi la symétrie des agressions du chien et du maître, qui aboutit, on le sait, à l'échec fréquent du maître et contribue à conforter le chien - chaque fois un peu plus - dans son rôle de vainqueur, de dominant.

Les techniques d'affirmation de soi

L'affirmation de soi (assertion, assertivité) a été définie page auparavant. Je rappelle ici qu'il s'agit d'une affirmation de ses désirs, envies et opinions sans agresser autrui, sans expression des émotions de colère ou de peur, sans montrer les armes (en gardant une face lisse), sans montrer les dents. Chiens et humains peuvent s'affirmer sans agresser. Ce chapitre concerne la résolution de conflits par assertivité de l'éducateur.

Pour que le propriétaire, l'éducateur, s'affirme, il faut qu'il:

- s'imagine, se représente, résolvant diplomatiquement un conflit avec le chien ;

- croie dans ses capacités face au chien ;
- adopte spontanément une posture haute ;
- théâtralise ses expressions, fasse un réel show face au chien ;
- ne soit nullement en colère ;
- n'agresse pas le chien, ne montre pas les armes ;
- réussisse de petites étapes progressives.

Le but est de dire par exemple au chien : « eh, je communique mon droit à …!», de façon telle que le chien l'accepte sans se sentir agressé.

Je vous propose un jeu de rôle (repris de *Mon chien est-il dominant* ? et dérivé du regard dominant dirigé vers la région dorsolombaire du chien suivant P. Pageat):

- prévoir un petit quart d'heure de temps libre ;
- se mettre bien à l'aise dans un fauteuil ;
- attirer l'attention du chien, sans pour autant le faire venir à soi (tapez dans les mains mais n'agitez pas un biscuit) ;
- regarder le chien sur le dos, la nuque ou la croupe mais surtout ne le fixez pas dans les yeux ;
- maintenir le regard dans la direction du chien - vous ne devez pas le garder fixe et rigide et vous avez le droit de ciller des yeux,
- jusqu'à ce que le chien détourne le regard ou s'éloigne.

C'est un conflit avec résolution diplomatique. Et vous l'avez résolu en affirmant votre certitude sans menacer (pas de regard dans les yeux, pas de mouvement, pas de colère).

En répétant cet exercice, vous vous sentirez de plus en plus en confiance face au chien. Si vous craignez une réaction agressive du chien, mettez entre le chien et vous une barrière physique ou attachez le chien au préalable.

Pour finir ce chapitre sur l'affirmation de soi, n'oublions pas que le chien a lui aussi le droit de s'affirmer et de com-

muniquer ses émotions, motivations et ses droits. Si le chien est couché et désire un moment d'isolement, venir à lui déclenchera de sa part une communication assertive, telle d'une rigidité corporelle ou un grognement, sans montrer les dents. Ce grognement est assertif et non agressif. Il a le droit au respect de son désir d'isolement et vous devriez le respecter. Ne pas le respecter serait considéré comme une intrusion et donc comme une agression.

L'intervention systémique

L'intervention systémique modifie (sans bouleverser) le fonctionnement du système familial dans lequel vit un chien agressif. L'expert essaie de déterminer les changements mineurs qui auront des effets majeurs. Le but n'est pas de métamorphoser la famille, juste de l'adapter un minimum pour réduire les comportements nuisants.

Il y a différentes formes d'interventions systémiques. La plus simple, la plus abordable en médecine comportementale vétérinaire, est la restructuration de la hiérarchie dans un groupe. D'autres thérapies peuvent être mises en place par des spécialistes, psychologues ou psychiatres formés dans ce type d'intervention.

Dans le cas d'une agression hiérarchique, concernant une personne seule et son chien (un groupe de deux individus), on peut se contenter de la suppression des prérogatives. Dès que le groupe dépasse deux individus, il faut faire intervenir la notion d'alliances et de coalitions, qui donnent une structure au système. Ces techniques ont été décrites dans *Mon chien est-il dominant ?*.

La thérapie comportementale

Les interventions comportementales agissent sur les déclencheurs d'un comportement et sur les conséquences que produit ce comportement.

Travail sur le stimulus déclencheur

Le stimulus (contexte, circonstances) déclencheur peut être géré de plusieurs façons :

- gestion de la présence ou de l'absence du stimulus déclencheur ;
- modification de l'intensité et de la durée du stimulus déclencheur.

Le contexte d'une agression varie en fonction du type d'agression.

Que faire si un chien est agressif lorsqu'on va le caresser sur son lieu de couchage?

Il suffit de ne plus aller le caresser, de cesser de l'importuner. Le stimulus «se diriger vers le chien, le déranger, le toucher » est supprimé ou modifié et le comportement agressif est ainsi évité.

Que faire si le chien est agressif quand on le caresse?

Il est plus précis de déterminer d'abord après combien de temps la réaction agressive se déclenche et de caresser le chien moins de temps qu'il n'en faut pour déclencher l'agression. Progressivement, on peut caresser le chien de plus en plus longtemps pour l'habituer. Si on sait que le chien réagit quand on lui caresse le dos ou les pattes et pas si on lui caresse le garrot, la tête ou le poitrail, on commence à le caresser sur les surfaces non sensibles, puis, on progresse vers les surfaces sensibles pour l'habituer.

Que faire si le chien est agressif au moment des repas de ses maîtres, qu'il veut voler dans les assiettes?

La plupart des propriétaires mettent le chien à l'écart quand ils mangent, ce qui réduit le problème mais ne résout pas la dynamique de communication. Il est préférable que le chien voie manger ses maîtres, quitte à être attaché à une courte distance pour ne pas les déranger.

Travail sur les conséquences

Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, les conséquences d'un comportement peuvent être : positives, négatives ou neutres.

- Le chien a tendance a répéter les comportements suivis de conséquences positives (récompenses), à éviter les comportements suivis de conséquences négatives (punition), à abandonner les comportements suivis de conséquences neutres (extinction).

Toutes ces techniques ont été développées dans *Mon chien est bien élevé* et dans *L'éducation du chien* (Le Jour Éditeur). Je ne les développerai pas ici. Elles sont comparables pour l'éducation, la ré-éducation et la thérapie.

On n'oubliera cependant pas que la punition, comme technique unique, nécessite d'être répétitive et qu'elle n'a jamais appris à personne de nouveaux modes de comportement. Elle n'est donc pas génératrice d'équilibre et d'adaptation. Par ailleurs, la punition d'un chien agressif peut être dangereuse. Nous avons vu que le chien peut réagir de façon symétrique et amplifier ses agressions. Dès lors, on sera prudent lors de l'utilisation de la punition.

Prenons quelques exemples.

Que faire si le chien est agressif quand on le caresse?

On peut caresser le chien pendant 1 seconde, puis le récompenser. Si le chien est agressif (grogne, menace), il ne reçoit pas de récompense. S'il s'est laissé faire, il est récompensé d'un biscuit, d'un morceau de saucisson, d'un jouet, etc. Quand il répond dix fois positivement, sans agression, on double le temps de caresse. Et ainsi de suite. On passera de 1 à 2 secondes, de 2 à 4 secondes, de 4 à 8 secondes, de 8 à 15 secondes (ce n'est pas le double mais c'est plus facile pour la suite de la progression), ensuite à 30 secondes, à une minute, etc.

Pour un chien qui amorce une agression hiérarchique en grognant du fauteuil qu'il s'est adjugé, il suffirait de ne pas lui donner l'attention attendue ou de quitter la pièce ; il est extrêmement important, dans le cas d'une agression, de ne pas fixer le chien du regard, de ne pas marquer d'arrêt, de faire « comme si » on n'avait rien vu ni entendu. Le comportement va disparaître puisqu'il n'est pas suivi de conséquences positives. Mais avant de disparaître, il risque de s'intensifier pendant une semaine.

Pour un chien qui vient mordre vos mollets quand vous quittez la maison, vous avez le droit de donner une claque. La majorité des chiens ne sont jamais corrigés physiquement, alors que dans une meute de chiens, ils n'hésitent pas à se mordre l'un l'autre. La correction doit être donnée sur le fait, être suffisante que pour stopper momentanément le comportement, et, surtout, ne pas être accompagnée de colère. C'est une règle fondamentale de la correction (punition) éducative : elle ne doit pas être accompagnée d'émotion violente comme la colère pour ne pas induire de réactions de peur chez le chien ou amplifier l'agression.

Travail sur les déclencheurs et les conséquences

On peut travailler en même temps sur le stimulus déclencheur, le comportement du chien et les conséquences de son comportement. C'est le contreconditionnement. Il consiste à apprendre au chien un comportement qui entre en compétition avec celui qu'il produit spontanément en présence du stimulus. C'est une technique très intéressante parce qu'elle apprend au chien de nouveaux comportements, elle le rend donc plus intelligent. De plus, le chien hésite alors entre deux possibilités, ce qui prend du temps (en microsecondes) et donne au cerveau le temps de produire une réponse plus adaptée.

Un exemple facilitera la compréhension.

Que faire si le chien est agressif au moment des repas de ses maîtres, s'il veut voler dans les assiettes?

Il faut lui apprendre l'assis, ensuite l'assis à distance, l'assis-reste. Une fois que cet apprentissage est établi, on peut dessiner un cercle autour de la table et demander au chien de s'asseoir au-delà du cercle quand les propriétaires mangent. S'il franchit le cercle, il est corrigé immédiatement ou bien tout le monde se lève et s'avance vers lui pour qu'il retourne au-delà du cercle. Si le chien est très agressif, sa dangerosité devra d'abord être réduite par médications.

Si le chien agresse les passants (chiens ou humains) dans la rue, par agression de distancement, ou les joggers et les vélos, par agression de poursuite, une technique intéressante serait de demander au chien un « assis » et de regarder l'éducateur, et de récompenser cet assis avec une récompense extraordinaire (par exemple un aliment dont le chien raffole).

- L'assis doit être demandé dès que le chien montre des signes de tension ; quand le chien attaque, c'est trop tard.
- Le chien doit regarder l'éducateur, dans les yeux ou tout au moins, au départ, dans sa direction.
- La récompense doit être donnée quand le chien s'assied ; au départ, elle sera donnée immédiatement ; après une centaine de répétitions, le maître laissera s'écouler quelques secondes avant de récompenser.
- La récompense doit être à la hauteur de la difficulté de la tâche à accomplir : si le chien est obnubilé par son désir d'agresser les passants, la récompense doit être plus intéressante que les passants.
- Cet exercice doit être réalisé au moins 1000 fois.

Cet exercice permet :

- de focaliser le chien sur le maître et non sur le passant ;

- de forcer le chien en posture contrôlée (assis) au lieu de le laisser adopter la posture debout, prêt à attaquer ;
- d'activer une chimie de la digestion (cholinergique) qui s'oppose à la chimie de l'excitation (adrénergique).

Si nécessaire, pour augmenter la motivation pour la récompense alimentaire, on promène le chien à jeun. Il faut de nombreuses répétitions pour entraîner de nouvelles habitudes. Le chiffre de mille est indicatif, il peut être inférieur si le problème vient de commencer, il sera supérieur si les agressions durent depuis plusieurs années.

Cette technique peut être associée au « clicker training ». le « clic » du clicker est associé avec un aliment appétant de façon répétitive. Une fois ce conditionnement réalisé, le clic devient un renforcement positif symbolique. Dès ce moment, le comportement du chien peut être façonné à distance: le chien est « cliqué » quand il produit l'action attendue (à distance de son éducateur), ensuite il reçoit la récompense (alimentaire) quand il est proche de l'éducateur.

Les techniques mécaniques

Ce sont les trucs et les astuces qui permettent de réduire l'agressivité, avec ou sans vertu thérapeutique. Elles ont des vertus thérapeutiques lorsqu'elles donnent à l'animal, ou au système, plus de capacités d'adaptation. Si un propriétaire est rassuré par le port de la muselière chez son chien agressif, tout son langage corporel sera modifié en conséquence de son apaisement ; il sera plus sûr de lui, plus assertif. A ce moment-là la technique mécanique facilite une thérapie cognitive.

Quand on parle de techniques mécaniques, on pense avant tout à une muselière, une laisse, une chaîne, un collier, une clôture, etc.

Dans le cas d'une dame âgée en fauteuil roulant attaquée par son chien chaque fois que la sonnette de la porte

d'entrée retentit, j'ai utilisé un parapluie qu'il fallait ouvrir quand le chien voulait agresser sa maîtresse. Décontenancé, le chien restait au sol, donnant de cette façon l'occasion à sa maîtresse de lui dire « au sol » et de le récompenser. Dans la procédure éducative, on a ensuite conditionné le chien à s'asseoir à l'ordre au même moment.

La muselière (de type panier) est intéressante non seulement pour réduire la dangerosité du chien mais aussi pour forcer le chien, en partie désarmé, d'adopter (et donc d'apprendre) de nouveaux modes de communication. Un chien agressif avec ses congénères peut de cette façon apprendre à utiliser les postures d'apaisement, de soumission, ou de jeu, avec d'autres chiens (sélectionnés comme par exemple des chiens joueurs).

Des techniques chirurgicales comme le désarmement du chien par ablation ou nivellement des crocs (avec traitement de canal dentaire), etc. font partie de l'arsenal des techniques de limitation mécanique de la dangerosité.

Je me souviens d'une jeune mère qui venait d'avoir un bébé et qui avait affreusement peur que son chien, qu'elle aimait beaucoup, ne fasse du mal à son enfant. Elle était médecin et son expérience lui permettait d'évoquer des morsures délabrantes, d'imaginer son enfant défiguré. La proposition de désarmement du chien a modifié son attitude ; elle s'est détendue ; elle avait retrouvé l'espoir de pouvoir faire cohabiter enfant et chien (sous surveillance). Elle a fait procéder au désarmement du chien chez un vétérinaire orthodontiste ; ensuite, elle a également réalisé une désensibilisation du chien aux enfants. L'entente a été quasi parfaite, aucun incident n'a eu lieu. Et le chien s'est porté comme un charme, le désarmement n'ayant nullement altéré son bien-être.

Ces techniques sont à envisager lorsque la survie de l'animal dans son écosystème est remise en question.

Le replacement

Un chien agressif dans un système social n'est pas obligatoirement agressif dans un autre groupe. Si cette agression dépend de son statut hiérarchique, d'un statut dominant, elle est liée à un système social particulier. La dominance est relative, pas absolue. Par contre, au cours de certaines pathologies comportementales, la conduite agressive ne dépend pas du statut. C'est le cas, par exemple, dans l'anxiété, la dépression, l'hyperactivité, la délinquance (l'incapacité de communiquer avec les règles sociales), et l'hyperagressivité, pour n'en citer que quelques-unes. Si le chien ne souffre d'aucune pathologie comportementale, le replacement pourrait être couronné de succès.

De même, dans le cas d'agressions de défense, on peut se sentir mieux dans un autre environnement, moins stressant. Dans ce cas, également, le replacement peut sauver un chien.

Le replacement du chien est une thérapie s'il permet un nouvel équilibre du chien dans son nouveau système social et de la famille en l'absence de ce chien.

Les espoirs que donne un replacement pour l'équilibre d'un système ou la survie d'un chien ne sont pas des arguments suffisants pour abandonner un chien en SPA.

L'euthanasie

L'euthanasie est une thérapie lorsqu'elle permet un équilibre de l'écosystème, c'est-à-dire de la famille-meute ou, dans une autre optique, de la société. Pour devenir une thérapie, elle doit respecter diverses conditions. Si le propriétaire a une relation superficielle avec un animal-objet, il serait bon qu'il ne reprenne pas d'animal de compagnie par la suite car on se retrouverait dans des situations comparables de façon répétitive. Par contre, face à un propriétaire très attaché à son chien, la déculpabilisation facilitera le processus de deuil et de réengagement éventuel dans une nouvelle relation.

L'euthanasie doit être envisagée lorsque la dangerosité est excessive par rapport à la capacité du système social à la gérer.

L'utilisation des psychotropes

L'utilisation de médicaments

Je conseille le recours aux médicaments psychotropes pour atténuer les comportements agressifs et faciliter l'apprentissage.

Le bon usage de médicaments

Pourquoi utiliser un médicament?

Comme tout comportement, le comportement agressif est lié aux transmissions chimiques entre chaque neurone d'un réseau spécifique. La façon la plus aisée et la plus esthétique de modifier le comportement est d'agir sur ce réseau de neurones. Les médicaments permettent de faire cela avec une certaine précision.

Il est justifié d'utiliser un médicament lorsque le chien est

- anxieux (dominant et anxieux),
- hyperagressif,
- hypersexué (agressif et hypersexué),
- autres états pathologiques.

Mais est-ce vraiment nécessaire quand le chien est normal et présente des comportements d'agression réactionnelle normaux en présence d'un système qui, à son avis, ne tourne pas rond?

La réponse est « oui » quand le calcul de dangerosité signale un risque réel pour les membres de la famille, pour des enfants, pour des personnes âgées ou invalidées.

Il est également utile de prescrire un psychotrope au chien agressif quand le propriétaire est dans un état émotionnel (peur, colère) qui l'empêche d'engager une thérapie ; l'amélioration est plus rapide et encourage à s'investir dans un processus thérapeutique.

Le choix d'un médicament efficace

On ne peut pas utiliser des médicaments qui ont un pouvoir désinhibiteur potentiel, c'est-à-dire qui peuvent, à petite dose généralement, ou à trop forte dose, avoir un effet … inverse, contraire et augmenter l'agression. On se méfiera du diazépam, de l'acépromazine, de la chlorpromazine, des butyrophénones, des barbituriques, ou des produits similaires. Les médicaments sédatifs réduisent les capacités d'apprentissage ; dès lors ils sont peu recommandés.

Le choix d'un médicament n'est pas définitif. Il est lié à la stratégie de traitement. Or, cette stratégie n'est pas rigide, elle évolue avec le temps, la demande, la nécessité. La stratégie s'adapte au cours du traitement et avec elle le médicament peut être changé en dose ou en nature.

Limitations

Je me limiterai dans ce livre au traitement des cas simples, usuels et fréquents (gérables par le vétérinaire généraliste) et laisserai les cas complexes et celui des chiens grands agressifs aux spécialistes. Si vous désirez plus d'information au sujet de la gestion des grands agressifs, reportez-vous au livre de P. Pageat (pages 170 à 232 et 332).

Modèles de prescription

Il y a plusieurs modèles disponibles pour prescrire des psychotropes :

- choix du psychotrope par ses effets sur la neurotransmission et la neuromodulation (neurochimie, neurophysiologie).
- choix du psychotrope sur les symptômes (sur la sémiologie).
- choix du psychotrope sur les troubles (sur la nosographie).

J'ai fait le choix d'une prescription sur la sémiologie. En effet les modèles de prescription sur la neurophysiologie me semblent trop complexes et en même temps insuffisants, puisqu'ils ne justifient leurs choix que sur quelques uns des dizaines des neurotransmetteurs, neuromodulateurs et neurohormones, et généralement sur le premier élément d'une longue chaîne de réaction. Un inhibiteur sélectif de recaptage de la sérotonine (ISRS) par exemple la fluoxétine et fluvoxamine, augmente la sérotonine dans la fente synaptique ; cependant, chacun de ces psychotropes agit également sur d'autres récepteurs sérotoninergiques, entraînant des effets différents sur la transmission dopaminergique. L'action finale de ces deux molécules est divergente. Je vous laisse analyser la description des effets de l'une et l'autre molécule dans la description des psychotropes. Vous verrez que les SSRI font bien plus que d'inhiber le recaptage de la sérotonine.

Cet exemple ne signifie pas que les modèles neurophysiologiques sont inintéressants, bien au contraire. Cependant je trouve leur usage limité à partir d'un certain niveau d'expertise et préfère l'efficacité d'un modèle de prescription poly-symptomatique.

Nombre limité de psychotropes utiles au quotidien

S'il y a des dizaines de psychotropes disponibles qui ont une action directe ou indirecte sur les comportements agressifs, le nombre réellement prescrit par les spécialistes est as-

sez limité. Les clés de prescription sont dès lors facilitées. Quels sont ces psychotropes ?

- Alprazolam
- Amitryptiline
- Carbamazépine (+ cyproterone)
- Clomipramine
- Clonidine
- Fluoxétine
- Fluvoxamine
- Pipampérone (en association)
- Propranolol
- Rispéridone
- Sélégiline

De cet ensemble, seulement une demi-douzaine représentera 80% des prescriptions par les vétérinaires comportementalistes de l'école française. Le trio de tête est constitué de la carbamazepine, la fluvoxamine, et la fluoxetine; ensuite viennent la selegiline, la clomipramine, la cyproterone (en association avec la carbamazépine).
Voici ces différents psychotropes groupés par familles :

- ISRS : fluoxetine, fluvoxamine
- Régulateur d'humeur, anti-convulsivant : carbamazepine, sélégiline
- Tricyclique : clomipramine, amitryptiline
- Neuroleptique : pipampérone, toujours en association avec la clomipramine ou la fluvoxamine
- Hormone : cyproterone (acétate) en association avec la carbamazépine
- Autres psychotropes : clonidine, propranolol, alprazolam, rispéridone

Description des psychotropes

Les descriptions qui suivent sont très succinctes.

Alprazolam

Classe : triazolodiazépine, analogue des benzodiazépines.
Mode d'action : potentialise le GABA
Effets : réduit les attaques de panique, l'agression défensive ; analgésique.
Effets secondaires : hyperexcitation, agression par désinhibition (petit dosage), effet hypnotique (gros dosage), dépression, énurésie, ataxie.
Précautions : troubles hépatiques, rénaux, hypoprotéinémie, obésité, effets cumulatifs (répétition des doses).
Dosage : 0,01-0,1 mg/kg en 2 à 4 prises
Délai d'efficacité : quelques minutes.

Amitryptiline

Classe : antidépresseur tricyclique (rattaché chimiquement aux phénothiazines).
Mode d'action : inhibiteur non sélectif de recaptage de la noradrénaline et de la sérotonine, anticholinergique, alpha-1 adrénergique, antihistaminique H1 et H2.
Effets : anxiété, comportements répétitifs, antalgique.
Effets secondaires : bouche sèche, constipation, rétention urinaire, tachycardie, arythmie.
Précautions : rétention urinaire, arythmie cardiaque, hyperplasie de la prostate, glaucome, convulsions ; interfère avec une complémentation thyroïdienne.
Dosage : 2-6 mg/kg en deux prises
Délai d'efficacité : quelques heures sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'anxiété.

Carbamazépine

Classe : anticonvulsivant (dérivé de l'imipramine)
Mode d'action : la carbamazépine et son métabolite actif, la carbamazépine-époxine, potentialisent le GABA et les ré-

cepteurs alpha-adrénergiques, régulent le RNA messager de la protéine CD151 (sans doute importante dans la régulation d'humeur).

Effets : stabilisateur de l'humeur, réduction légère de l'agressivité et de l'hyperactivité, névralgie du nerf trigéminé.

Effets secondaires : hépatotoxique, agranulocytose, anémie aplastique, hyponatrémie (effet antidiurétique, intoxication à l'eau), ovaires polykystiques et androgénie (chez la femme), tératogène, hypothyroïdie.

Effets de surdosage: sédation, confusion, ataxie.

Combinaisons possibles : cyprotérone (recommandé par P. Pageat).

Précautions : troubles hépatiques ; la carbamazépine active l'enzyme P450, qui augmente la clearance d'un grand nombre de médications. La carbamazépinémie augmente avec l'antibiotique érythromycine, la cimétidine, les IMAO et le valproate.

Dosage : 20-40 mg/kg en 2 prises (forme galénique de longue durée d'action).

Délai d'efficacité : quelques jours sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'anxiété, 3 à 6 mois pour la régulation de l'humeur.

Clomipramine

Classe : antidépresseur tricyclique (rattaché chimiquement aux phénothiazines).

Mode d'action : inhibiteur non sélectif de recaptage de la sérotonine et de la noradrénaline, anticholinergique, alpha-1 adrénergique, antihistaminique H1 et H2.

Effets : anxiété (de séparation), comportements répétitifs, granulome de léchage, analgésique.

Effets secondaires : bouche sèche, constipation, rétention urinaire, tachycardie, arythmie.

Combinaisons possibles : pipampérone

Précautions : rétention urinaire, arythmie cardiaque, hyperplasie de la prostate, glaucome, convulsions ; interfère avec une complémentation thyroïdienne.
Dosage : 2-4 (parfois 6) mg/kg en deux prises
Délai d'efficacité : quelques heures sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'anxiété.

Clonidine

Classe : alpha-2 agoniste
Mode d'action : alpha-2 agoniste, effet sédatif via NO (oxyde nitrique)
Indications : phobie, granulome de léchage, trouble panique (tachycardie).
Effets secondaires : bradycardie
Combinaisons possibles : -
Précautions : troubles cardiaques
Dosage : 0,015-0,025 mg/kg en 2 prises (forme galénique longue durée d'action)
Délai d'efficacité : quelques minutes pour le trouble panique, 3 à 6 semaines pour le granulome de léchage.

Cyprotérone (acétate)

Classe : anti-androgène avec effets progestagéniques et anti-gonadotropes.
Mode d'action : -
Indications : effets anti-androgéniques, faible effet calmant et anti-agressif central non spécifique
Effets secondaires : hyperphagie, réduction (réversible) du volume testiculaire, hépatotoxicité, prise de poids.
Combinaisons possibles : carbamazépine en particulier, tout psychotrope en général.
Précautions : -
Dosage : 5 mg/kg en 2 prises, pendant une semaine, puis réduire la dose par deux.
Délai d'efficacité : quelques jours sur les comportements sexuels 'hyper'.

Fluoxétine

Classe : inhibiteur sélectif de recaptage de la sérotonine (ISRS)

Mode d'action : ISRS, agoniste 5HT1a, antagoniste 5HT2c et 5HT3, antagoniste nicotinique, GABA-a agoniste via stimulation de ALLO (3-hydroxy-5-pregnane-20-one), activateur (sans doute secondaire) dopaminergique et noradrénergique.

Indications : agressions offensives, défensives, particulièrement agressions sociales, hyperactivité, comportements répétitifs, troubles paniques, hyperphagie., dysphorie (chez l'humain).

Effets secondaires : insomnie, hallucinations (chez les humains), inappétence, perte de poids, et nervosité.

Combinaisons possibles : clonidine

Précautions : anorexie, tremblements musculaires

Dosage : 1-4 mg/kg en 1 prise.

Délai d'efficacité : quelques jours sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'anxiété.

Fluvoxamine

Classe : inhibiteur sélectif de recaptage de la sérotonine (ISRS)

Mode d'action : ISRS, agoniste 5HT2a, GABA-a agoniste via stimulation de ALLO (3-hydroxy-5-pregnane-20-one), agoniste (primaire ou secondaire) de D1 et D2, IMAO-b.

Indications : agressions offensives, défensives, particulièrement agressions sociales, hyperactivité, comportements répétitifs, troubles paniques, hyperphagie.

Effets secondaires : sédation.

Combinaisons possibles : pipampérone.

Précautions : troubles hépatiques.

Dosage : 2-8 mg/kg en 2 prises

Délai d'efficacité : quelques jours sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'anxiété.

Pipampérone (en association)

Classe : butyrophénone (neuroleptique).
Mode d'action : antagoniste dopaminergique et sérotoninergique.
Indications : agression, excès de vocalisations, de destructions.
Effets secondaires : désinhition et facilitation des conduites agressives et hyperagressives à bas dosage, confusion et agression de défense à haut dosage ; effets toxiques : ataxie, tremblements musculaires, incoordination (symptômes extrapyramidaux).
Combinaisons possibles : clomipramine, fluvoxamine.
Précautions : la sensibilité est individuelle ; pour éviter les effets d'un sous-dosage, associer avec un autre psychotrope sérotoninergique.
Dosage : 20 mg/m^2 en association.
Délai d'efficacité : quelques heures sur les comportements 'hyper'.

Propranolol

Classe : bêta-bloquant.
Mode d'action : antagoniste bêta 1 et 2
Indications : réduction légère des agressions, trouble panique (avec tachycardie)
Effets secondaires : bradycardie, hypotension.
Combinaisons possibles : -
Précautions : cardiopathie, asthme, diabète.
Dosage : 1-10 mg/kg en 2 prises (forme galénique longue durée d'action).
Délai d'efficacité : quelques heures sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'agressivité.

Rispéridone

Classe : neuroleptique atypique, dérivé des butyrophénones.
Mode d'action : antagoniste dopamine et sérotonine, antagoniste 5HT2a.

Indications : agression sociale, troubles répétitifs, hallucinations, trouble dissociatif, stéréotypies (tournis).
Effets secondaires : désinhibition et agression à bas dosage.
Combinaisons possibles : -
Précautions : inconnues
Dosage : 0,5-1 mg/m^2 en 1 prise.
Délai d'efficacité : quelques heures sur les comportements 'hyper', 3 à 6 semaines pour l'agressivité, les troubles répétitifs et stéréotypies.

Sélégiline

Classe : IMAO-b
Mode d'action : inhibiteur de la monoamine-oxydase de type B, inhibiteur de recaptage de la noradrénaline et dopamine.
Indications : tous troubles de l'humeur et des émotions, et signes comportementaux et activités neurovégétatives dérivées (miction-défécation émotionnelle, etc.), convulsions, troubles cognitifs (chien âgé), hyperactivité, comportements répétitifs, stéréotypies.
Effets secondaires : rares.
Combinaisons possibles : non recommandées surtout avec les sérotoninergiques, mais l'expérience clinique m'a démontré que l'on pouvait associer la sélégiline avec la fluvoxamine ou la carbamazépine.
Précautions : sans.
Dosage : 0,5 mg/kg en 1 prise.
Délai d'efficacité : 3 à 6 semaines pour les troubles des émotions et de l'humeur.

Logique de prescription

Si on désire utiliser un modèle de prescription symptomatique, étant entendu que au minimum plusieurs symptômes caractéristiques du patient sont choisis en fonction de la stratégie de prescription, alors le répertoire ci-dessous peut être pratique d'utilisation.

Dans ce répertoire, les psychotropes seront symbolisés comme suit : Alprazolam : alpr, Amitryptiline : amit, Carbamazépine : carb, Clomipramine : clom, Clonidine : clon, Cyproterone : cypr, Fluoxétine : flxt, Fluvoxamine : flvx, Pipampérone : pipa, Propranolol : prop, Rispéridone : risp, Sélégiline : selg.

Répertoire de quelques symptômes :

Tous les psychotropes cités sont indiqués pour des états « hyper », à savoir agressivité, production de nuisances telles que vocalises et destructions, hypervigilance, hyperactivité, etc.

Le court répertoire qui suit vous propose quelques symptômes accessoires – limité aux psychotropes les plus fréquemment indiqués - pour individualiser une prescription.

Activité, répétitive, stéréotypée	Clom, flxt, flvx, pipa, risp, selg
Agression, défensive	Clom, flxt, flvx, selg
Agression, douleur (par)	Alpr, amit, clom
Agression, hiérarchique	Carb, flxt, flvx
Agression, hyperagression 1^{aire}, 2^{aire}	Flxt, flvx, pipa
Agression, offensive	Carb, flxt, flvx
Agression, sexuelle	Cypr
Alimentaire, hyperphagie	Flxt
Alimentaire, hypophagie	Alpr, cypr, pipa, selg
Alimentaire, pica, copropha-	Flxt, flvx

gie	
Anxiété	Alpr, carb, clom, flxt, flvx, selg
Attachement: hyperattachement	Clom, flxt, flvx, selg
Attention, défaut (d')	Flxt, flvx, selg
Boisson : polydipsie	Carb
Boisson, pollakidipsie	Carb
Cognition, dégradation (de la)	Selg
Contrôle, manque de	Flxt, flvx, selg
Digestif : dyspepsie, bâillements, diarrhée, colique	Clom, selg
Dissocié, état	Risp, selg
Eliminations, émotionnelles	Clom, selg
Episodique, perte de contrôle	Selg
Hallucinations, hallucinoses	Flvx, pipa, risp
Léchage, autoléchage, excessif (auto-traumatique)	Clom, clon, flxt, flvx, risp, selg
Léchage, odeurs, urines	Cypr
Léchage, sol ou objets	Flvx, selg
Marquage urinaire, excessif, d'origine sexuelle	Cypr
Marquage urinaire, excessif, d'origine sociale	Flxt, flvx
Obésité	Clom, flxt, flvx, selg
Peurs, phobies, simples ou complexes	Alpr, carb, clom, clon, prop, selg
Sexuel, comportement exacerbé	Cypr, flvx
Sexuel, masturbation exhibée	Cypr, flxt, flvx
Sommeil, hyposomnie	Clom, flvx, selg
Stéréotypies	Risp, selg
Tachycardie	Prop
Unipolaire, trouble	Carb, selg

Dosage des psychotropes

Vous trouverez ci-après les doses quotidiennes conseillées de psychotropes. Veillez à individualiser le dosage, chaque chien pouvant réagir de façon très différente et particulière.

Alprazolam	0,01-0,1 mg/kg/jour en 2 à 4 doses
Amitryptiline	2 – 6 mg/kg/jour en 2 doses
Carbamazépine	20-40 mg/kg/jour en 2 doses (forme longue durée)
Clomipramine	1-4 mg/kg/jour en 2 doses
Clonidine	0,015-0,025 mg/kg en 2 doses
Cyprotérone	5 mg/kg/jour en 2 doses, réduire la dose après 1 semaine
Fluoxétine	1-4 mg/kg/jour en 1 dose
Fluvoxamine	2-8 mg/kg/jour en 2 doses
Pipampérone (en association)	20 mg/m^2/jour en association avec un tricyclique ou un ISRS.
Propranolol	1-10 mg/kg/jour en 2 doses (forme longue durée)
Rispéridone	0,5-1 mg/m^2/jour en 1 dose
Sélégiline	0,5 mg/kg/jour en 1 dose (matin ou midi)

Conseils généraux de prescription

Chaque vétérinaire a ses habitudes de prescription, suivant ce qui lui a réussi. Cette routine est liée à l'infralogique individuelle. Il y a peu d'étude scientifique sur le sujet. Par exemple, je prescris toujours des doses croissantes de fluvoxamine en raison de ses effets sédatifs potentiels. Mais d'autres prescrivent d'emblée une dose de 4 mg/kg, sans problème.

La règle que je propose est d'utiliser la dose minimale efficace, c'est à dire de commencer à la dose minimale recommandée et ensuite d'accroître la dose tous les 5 jours jusqu'à

obtention de l'effet thérapeutique désiré. Ceci n'est valable que pour les médications à effets directs, pas pour les médications régulatrices comme la sélégiline et la carbamazépine qui sont donnés à dose fixe. Si vous utilisez cette méthode, pensez à prévenir le client du changement ultérieur des doses. En exception à cette règle, l'acétate de cyprotérone est donné à doses décroissantes.

En cas de fin de traitement, veillez à prévoir (et prévenez le client) une période de sevrage de une à deux semaines par mois de traitement. La dose est diminuée de façon arithmétique, à savoir de $1/X^{ème}$ par semaine pour X mois ~~(par exemple ¼ de la dose par semaine pour 4 semaines)~~. Il n'y a pas de sevrage pour la sélégiline. En cas d'arrêt sans sevrage, on risque un effet rebond, c'est à dire un accroissement brutal des comportements-problèmes.

Certains psychotropes ont des répercussions sur la fonction hépatique, rénale ou hématopoïétique. Il est recommandé de surveiller les paramètres sanguins de façon régulière.

Limitations et durées du traitement aux psychotropes

Chaque comportement est associé à une chaîne de neurotransmission. En modifiant la neurotransmission, on modifie les comportements. Ce procédé est très esthétique mais est aussi très superficiel. Théoriquement, à l'arrêt de la médication, l'animal reprend ses comportements génétiquement et structurellement programmés, si on ne lui a pas appris de nouvelles stratégies d'action. Pratiquement, ce n'est pas toujours le cas, étant donné que différents moyens d'apprentissage sont efficaces sans thérapie spécifique, comme l'habituation par exemple. Je dirais qu'il y a empiriquement trois durées d'actions avec des effets différents :

- De 0 à 3 semaines : action directe, peu régulatrice avec récidive immédiate à l'arrêt en absence de thérapie comportementale.

- De 3 semaines à 3-6 mois : action régulatrice avec stabilisation des effets, récidive ou rechute possible après quelques jours à quelques semaines d'arrêt.
- Au-delà de 6 mois : action sur la transcription génique et sur la structure des réseaux nerveux ; rechutes possibles pour troubles sur base génétique ou structurelle.

La durée du traitement sera d'autant plus longue que l'atteinte pathologique est plus profonde :

- Atteinte de l'humeur : traitement long : plus de 6 mois
- Atteinte des émotions, des cognitions, des perceptions : traitement de 6 mois en moyenne
- Atteinte limitée aux comportements et activités neurovégétatives : traitement de moins de 3 à 6 mois.

Si les propriétaires n'engagent aucune thérapie comportementale, le traitement médicamenteux sera prolongé.
Ma recommandation, toujours empirique, est de continuer le traitement un mois après stabilisation de l'amélioration, et ensuite d'engager un sevrage ou de changer de médication ou d'envisager une association de médications.

Mono- et poly-thérapie

L'idéal thérapeutique est de rétablir la santé, c'est à dire les capacités d'adaptation, du patient et du système dans lequel il est immergé. Pour ce faire, la première règle à respecter est de ne pas nuire ni au patient ni au système. La seconde règle est d'être efficace rapidement.

L'idéal scientifique est de pouvoir contrôler exactement l'effet des prescriptions des médicaments et des thérapies. Il serait dès lors préférable de prescrire thérapie et médicament séparément pour pouvoir évaluer l'un et l'autre.

L'idéal scientifique ne respecte pas souvent l'idéal thérapeutique. Pour améliorer rapidement – et n'oublions pas que nous parlons de chiens agressifs et d'un danger pour la fa-

mille ou la sécurité publique – la médication est associée généralement à des thérapies.

Dans cette ligne d'idées, il est aussi possible d'associer différents psychotropes. Je ne le recommande pas, sauf pour la pipampérone, que je ne donnerais jamais seule, en raison des risques de facilitation agressive liés aux petites doses et à l'individualité de la réponse de chaque chien. L'association de deux psychotropes peut entraîner divers problèmes peu prévisibles : le déplacement d'une molécule de son site d'action, de sa liaison avec une protéine de liaison, une modification de la biotransformation, des inhibitions ou inductions enzymatiques, des interactions pharmacodynamiques, etc.

En fin de compte, votre stratégie thérapeutique veillera à garantir l'idéal thérapeutique tout en respectant au mieux l'idéal scientifique.

Utilisation des phéromones

La recherche actuelle dans le domaine de la communication chimique a permis de proposer de nouveaux traitements: la phéromonothérapie. P. Pageat a analysé et synthétisé la DAP (Dog Appeasing Pheromone) et il n'est pas exclu que de nouvelles phéromones canines soient synthétisées, notamment les phéromones à action hiérarchique. Actuellement, la DAP peut être utilisée dans les cas d'agression au sein de l'environnement familial, que ce soient des agressions entre chiens ou entre chien et humains. Théoriquement, toutes les agressions d'autodéfense devraient pouvoir être améliorées.

Médicaments à éviter

Il convient d'éviter les médicaments et substances chimiques qui risquent d'augmenter l'agressivité. On peut les classer en trois catégories : les substances qui :

1. réduisent les inhibitions sociales et les autocontrôles ;
2. augmentent la vigilance, la sensibilité, la réactivité et l'activité ;
3. causent une confusion (mentale) et réduisent la régulation comportementale.

Les substances qui réduisent les inhibitions sociales et les autocontrôles :

- L'alcool, le cannabis, etc.
- Les benzodiazépines, telles que le diazépam, mais moins d'effet désinhibiteur avec l'alprazolam.
- Les neuroleptiques à petit dosage, par exemple les phénothiazines tels que l'acépromazine, les butyrophénones tels que la pipampérone, les benzamides substitués tels que le sulpiride, les antiémétiques dopaminergiques tels que le métoclopramide, etc.
- Certains antidépresseurs tricycliques tels que la clomipramine à petit dosage, ou certains inhibiteurs sélectifs du recaptage de la sérotonine à petit dosage, tels que la fluoxétine, la sertraline, la paroxétine, le citalopram, etc.
- Les barbituriques à petit dosage tels que le phénobarbital.

Les substances qui augmentent la vigilance, la sensibilité, la réactivité et l'activité :

- Certains antidépresseurs quadricycliques adrénergiques tels que la miansérine.
- Certains antidépresseurs tricycliques adrénergiques, tels que l'amitryptiline, etc.
- Des anxiolytiques atypiques adrénergiques comme la buspirone.
- Les hormones tels que les androgènes, les oestrogènes, les hormones thyroïdiennes, etc.

Les substances qui causent une confusion (mentale) et réduisent la régulation comportementale :

- Les fortes doses (sédatives) de neuroleptiques.
- Les substances à action anticholinergique, surtout chez le chien âgé, tels que la clomipramine.
- Les barbituriques à forte dose.

Automédication

Ce paragraphe est destiné aux lecteurs qui ne sont pas vétérinaires ou médecins.

Il est très tentant d'administrer soi-même des médicaments. Les recommandations de ce chapitre permettraient de le faire. Des discussions sur des forums de comportement permettent aussi d'échanger des « recettes ». Cependant, il faut résister à cette tentation. La prescription d'un médicament doit tenir compte non seulement de l'animal (et de tous ses psychels, y compris tout l'aspect somatique), mais aussi du système dans lequel vit l'animal, système dans lequel vous vivez et pour lequel il vous est impossible d'obtenir un point de vue objectif.

Par éthique et souci d'objectivité, on évitera de soigner ses proches, y compris … ses propres animaux.

Prévenir l'agression

Il y a trois niveaux de prévention :

1. primaire : avant une agression
2. secondaire : après une agression, avant une récidive
3. tertiaire : après un accident, pour éviter récidives et complications

Prévention primaire

Que faire pour éviter toute agression ? Il y a de nombreux points sur lesquels agir.

- La génétique du chien : sélection des géniteurs non agressifs, stérilisation des chiens agressifs pour éviter leur reproduction.
- La socialisation du chien : hyper-socialisation du chiot par contact avec de nombreux types humains, de nombreuses races de chiens et d'autres animaux afin de favoriser une vision du monde confiante et réduire les comportements de chasse. Entretien de cette socialisation tout au long de la vie.
- Le respect de l'éthologie et de l'écologie : respecter les mécanismes de hiérarchisation dans une famille-meute, laisser les chiens résoudre leurs conflits par des postures et rituels complémentaires (dominante et soumise), laisser le chien manger sans interférence, etc.
- L'école des chiots : socialisation et apprentissage des rituels de communication par l'intermédiaire d'une

école de jeux réservée aux chiots de 8 semaines à plus de 4 mois.

- L'éducation du chien : travail au jour le jour afin de permettre au chien de s'épanouir dans l'harmonie du foyer familial : voir *L'éducation du chien* et *Mon chien est bien élevé*.
- Le dressage à l'obéissance du chien : travail quotidien à la maison ou/et régulièrement en groupe afin d'apprendre l'obéissance au chien et d'inculquer aux maîtres les notions d'autorité, c'est à dire d'être capable de se faire obéir du chien sans recours à la force (ou la violence).
- Le dressage professionnel : pour les chiens appelés à un travail social et policier.
- Le suivi médical général du chien : fondamental pour prévenir toute influence d'une atteinte de l'organisme sur l'humeur, les émotions et les comportements.
- L'éducation des enfants : les enfants (important public cible des agressions) formant la génération future, il est essentiel de les éduquer afin de prévenir des agressions directes et de faire d'eux de futurs parents avertis.
- L'éducation du public adulte : un point essentiel réalisé par l'ensemble des médias, par des dépliants chez les vétérinaires et les médecins, etc.
- Le programme propriétaire responsable : un programme proposé dans différents pays, basé sur la responsabilisation morale et le savoir-vivre en bon citoyen.
- La formation des vétérinaires : importance de la formation en sciences et médecine du comportement.
- La formation des vétérinaires comportementalistes : plus grande nécessité de spécialistes pour répondre à une demande accrue de bien-être relationnel dans les familles-meutes.

- La formation des intervenants non vétérinaires : éducateurs et experts doivent pouvoir déceler les comportements agressifs problématiques et pathologiques.

Prévention secondaire

Que faire pour éviter une morsure sérieuse lorsqu'un chien a déjà menacé ou pincé? Ajouter à la prévention primaire :

- un traitement des problèmes d'agressivité. Voir chapitre concerné.
- une vérification qu'on est bien couvert par une assurance « responsabilité chien ».
- une information et formation des médecins sur l'évaluation de la dangerosité du chien (de famille), sur les actions cliniques (soins) et administratives (déclaration, évaluation d'incapacité temporaire).
- une information à la victime par le médecin, le vétérinaire, l'éducateur, etc. sur l'évaluation de dangerosité, les actions administratives (déclaration), la façon de gérer le chien (traitements, référer).

Attendre l'accident est une très mauvaise politique. Il faut réaliser un diagnostic dès la moindre menace et engager directement une procédure de gestion (prévention mécanique par muselière, clôtures, …) ou de changement (traitements).

Prévention tertiaire

Lorsqu'un chien a mordu sérieusement, que faire pour éviter qu'il ne recommence, pour éviter le développement de l'hyperagression, pour protéger la famille et la société ? Ajouter à la prévention primaire et secondaire :

- des décisions politiques (législation) en matière de santé et de sécurité publiques.

Les tests prédictifs de l'agressivité

Il serait ingénieux de pouvoir tester un chiot et prévoir si, oui ou non, il devenait agressif et mordait à l'âge adulte. Cela permettrait de choisir sans se tromper un chien de famille non agressif ou un chien de garde, de sport (de ring) ou d'intervention (policière) avec du mordant.

Il y a plusieurs tests disponibles, des tests réalisés sur :

- les chiots
- les chiens adultes.

Les tests réalisés sur les chiots

Les tests réalisés sur les chiots ne sont pas prédictifs. Aucun de ces tests ne résiste à l'épreuve du temps et le chien adulte se différencie significativement de la prévision effectuée lors du test réalisé à l'âge de 7 semaines ou de trois mois.

C'est logique et il y a plusieurs raisons à cela. L'agressivité n'est pas une entité monolithique. Nous avons vu que l'agressivité est composée de plusieurs unités psychobiologiques que j'ai appelées psychels. Les actes moteurs sont eux-mêmes composés de différentes séquences et sont classés en types d'agression distincts. Il est impossible de prévoir à long terme quel sera l'état de santé d'un organisme, ses réactions émotionnelles, son intelligence (cognition), ses actes d'agression, etc.. L'environnement, les interactions avec les maîtres, le statut hiérarchique, etc. ont un effet très important au cours du temps. Le comportement est l'exemple même de la loi du chaos.

La loi du chaos, c'est l'imprévisibilité d'un système soumis à des effets déterministes. C'est-à-dire que même si nous connaissions la personnalité du chien à l'âge de 7 semaines et toutes les influences qu'il subirait au cours de sa vie, il nous serait impossible de prévoir son comportement sur un terme

de plus de quelques jours ou quelques semaines. Par contre, on peut prévoir avec une quasi-certitude que les comportements du chien auront une certaine tendance, par exemple, à l'impulsivité ou à l'hyperactivité. En théorie du chaos, on dit qu'ils seront centrés autour d'un attracteur.

Le niveau réactionnel général du chien, ses tendances de personnalité, son attracteur, est donc beaucoup plus prévisible. Pour identifier cet attracteur chez un chiot, on peut s'intéresser au comportement :

- du chiot ;
- de sa parenté, de ceux qui ont avec lui une génétique commune.

Analyse de la personnalité du chiot

Le chiot peut être observé au milieu de ses frères, sœurs et parents ou il peut être isolé et testé, par exemple en le forçant à prendre certaines positions. Seules seront significatives les réactions comportementales que le chiot adopte systématiquement. Si le chiot est alternativement calme et agressif, on ne peut tirer aucune conclusion. Par contre, le chiot qui est systématiquement agressif, réactif, impulsif, intolérant à la contrainte, et refuse d'être manipulé, maintenu couché sur le ventre ou retourné sur le dos, gardera la même personnalité au cours de sa vie.

Un chiot calme et acceptant la manipulation peut devenir agressif au cours du temps ou rester calme et tolérant. Je vous renvoie au graphique du chapitre sur l'agression compétitive pour visualiser l'évolution agressive de différents chiens au cours de la croissance.

Analyse de la personnalité de la parenté

L'agressivité dépend de nombreux gènes. Le gène est l'élément du code génétique qui code pour une protéine. Un gène a de nombreux effets comportementaux, et un comportement est sous l'influence de nombreux gènes. Si les as-

cendants du chien que l'on teste sont agressifs, il y a une certaine probabilité que le chiot devienne agressif, lui aussi. Cette probabilité est maximale si les deux parents sont agressifs et minimale si ni les parents ni les grands-parents ne sont agressifs.

Par exemple, cette probabilité va décroître selon l'échelle suivante :

- deux parents et quatre grands-parents agressifs
- un parent et quatre grands-parents agressifs
- un parent et deux grands-parents (du côté du parent non agressif) agressifs
- un parent et un grand-parent (du côté du parent non agressif) agressifs
- un parent agressif (et aucun grand-parent agressif)
- aucun parent ni grand-parent agressif

Les tests réalisés sur les chiens adultes

Les tests d'agression réalisés sur les chiens adultes sont peu nombreux. Quelques tests sont validés scientifiquement, c'est-à-dire qu'ils sont standardisés, répétitifs, que leurs résultats sont fiables, ne dépendent pas du testeur et qu'ils sont corrélés avec l'histoire du chien.

- La validité est la concordance entre la réalité biohistorique de l'animal et le résultat du test. C'est à dire que le test évalue bien ce qu'il est destiné à tester, à savoir, dans ce cas, l'agressivité du chien.
- La fiabilité est la concordance des résultats du test entre différents testeurs et à différents moments dans le temps.
- La standardisation se fait sur l'exécution, l'observation, l'interprétation, et l'évaluation.

C'est le cas du test de W. Netto et D. Planta (1997). Sa validité est liée à un 43 épreuves (sous-tests). La durée de ce test équivaut à celle d'une consultation comportementale chez un vétérinaire comportementaliste et, à mon avis, ses conclusions ne sont pas supérieures à celles d'un expert. Ce-

pendant Doreen Planta a mis au point un nouveau test, plus rapide, nécessitant moins de technicité et de matériel, le MAG-test, comprenant 16 sous-tests.

Actuellement, quelle que soit la valeur du test pour la sélection des géniteurs, celui-ci n'aide pas le comportementaliste pour traiter l'animal avec plus d'efficacité.

Quand l'enfant paraît … !

« Docteur, je vais avoir un bébé dans un mois et mon chien vient de mordre un visiteur. Je crains pour mon enfant … ! »

« Docteur, je suis enceinte de 5 mois et mon chien s'est mis à grogner contre moi, … »

« Docteur, je vais adopter une petite fille ; elle a un an et je pourrai aller la chercher dans 2 mois… »

Le comportement du chien pendant la grossesse

Dans de nombreux cas, le chien semble informé de la grossesse de sa maîtresse. Il est même parfois le premier informé et son comportement se modifie. Il se pourrait que cette communication passe par des voies olfactives, par des odeurs (des phéromones). Le chien semble parfois irritable, parfois excitable, parfois sexuellement énervé. Son irritabilité se manifeste vis-à-vis de tout le monde, y compris de la femme enceinte.

Prévoir le comportement du chien lors d'une naissance

Qu'est-ce qu'un bébé pour un chien ?

Il y a plusieurs réponses :

- une « chose » qui appartient au couple dominant (normal) ;

- un intrus dans la vie, une perturbation des routines (anxiété) ;
- un concurrent pour la recherche d'attention des propriétaires (normal) ;
- le coupable d'une perte de privilèges, à éliminer (dominant) ;
- Le chiot de la meute, à s'approprier, à kidnapper (chienne dominante) ;
- un petit animal qui se chasse (chasseur, non socialisé) ;
- une chose inconnue qu'il faut éviter (phobique, anxieux) ;
- etc.

Pour pouvoir prévoir - exercice périlleux - le comportement du chien dans une situation inconnue comme une naissance, il faut apprécier diverses situations :

- Le statut hiérarchique du chien dans la famille
- Le chien et ses éléments psychobiologiques
- Les réactions du chien face aux enfants de différents âges
- Le niveau d'attention accordé au chien

Le statut hiérarchique du chien

Pour analyser le statut du chien dans la famille, je vous renvoie au chapitre consacré à l'agression compétitive et hiérarchique et à mon livre *Mon chien est-il dominant ?*

Je rappelle que, dans une meute de chiens, le chien dominant est le seul à avoir le privilège d'être parent. Il pourra considérer que l'enfant qui vient d'arriver lui appartient et empêcher quiconque de s'en approcher.

Le chien et ses éléments psychobiologiques

Chaque psychel du chien est analysé afin de déterminer si le chien est équilibré et sain ou s'il souffre d'une pathologie qui peut retentir sur ses relations sociales, ses capacités

d'adaptation à une nouvelle situation et sa stabilité d'humeur, donc sur la prévisibilité de ses comportements.

Dans l'analyse des psychels, un soin particulier est apporté aux comportements agressifs et destructeurs envers qui et quoi que ce soit, y compris les petits animaux et les peluches.

Les réactions du chien face aux enfants

Je cherche à déterminer les réactions anxieuses ou agressives (ou prédatrices) du chien en présence d'enfants de différentes catégories d'âge : de la naissance à 6 mois, de 6 mois à –de 12- 18 mois, d'1,5 - 2 ans à 3 ans, de 3 à 6 ans. Pour un chien, chacune de ces catégories pourrait être considérée comme un « espèce » différente. Les réactions du chien face aux bébés et aux enfants d'âge différent peuvent changer. La moindre réaction de crainte, de peur, de fuite, d'évitement, d'agression, de jeu non contrôlé, etc. est analysée, ainsi que les postures, séquences, etc. de chaque comportement.

Le niveau d'attention accordé au chien

Je parle du niveau d'attention générale, des caresses, de l'investissement en temps… L'arrivée d'un bébé requiert presque tout le temps des parents; il ne reste guère de temps pour le chien. Afin d'atténuer l'impression de rupture ou de détachement pour le chien, je propose de réduire progressivement le niveau d'attentions pendant les derniers mois de grossesse pour arriver à presque rien à l'arrivée du bébé.

De même, une fois le bébé à la maison, je propose d'être indifférent au chien quand le bébé n'est pas dans la pièce (qu'il est dans sa chambre, dans son lit) et de donner des attentions au chien quand le bébé est dans la même pièce.

Pourquoi ? Le but est que le chien associe le bébé à un surcroît d'attention et non avec un retrait d'affection.

Prévoir le comportement de l'enfant

Je ne suis ni pédiatre ni psychologue de l'enfant. J'ai divisé les enfants en catégories suivant ce que je connais de leur développement psychomoteur et suivant les observations cliniques. Tout enfant peut être sujet à l'agression offensive (et aux comportements de chasse) ; ceux-ci sont plus rares que les agressions défensives. Analysons le risque d'une agression défensive suivant l'âge de l'enfant:

- de la naissance à 6 mois : l'enfant n'a pas de capacité motrice volontaire vers l'animal ; il est peu sujet à l'agression défensive d'un chien ;
- de 6 mois à 12 -18 mois : l'enfant marche à quatre pattes, roule en trotteur, ensuite marche debout ; il se déplace activement vers le chien ; il est sujet à des réactions de défense de sa part.
- de 18 mois à 2 ans et demi - 3 ans: l'enfant entre dans l'âge du « non », c'est-à-dire de l'autonomie de décision ; il teste ses parents et s'oppose à leurs conseils ; c'est le moment où on interdit à l'enfant de toucher le chien et, en vous regardant droit dans les yeux, il empoigne le pelage du chien, lui met les doigts dans les yeux, les oreilles ou l'anus ; l'enfant est alors au maximum de risque.
- de 3 à 6 ans : le risque est fort diminué parce que l'enfant, surtout quand il vit avec un chien, comprend mieux son langage et le respecte ; par ailleurs, l'enfant va à l'école et n'est plus en permanence avec le chien.

Chien et enfant ensemble

Il existe une règle absolue, quel que soit le chien. *On ne laisse pas un enfant de moins de 3 à 5ans et un chien ensemble sans surveillance.* C'est-à-dire qu'on ne quitte pas l'enfant pour prendre le téléphone dans une autre pièce, pour ouvrir la porte de rue, … On emporte l'enfant ou le chien avec soi mais on ne laisse pas le chien et l'enfant sans surveillance.

De même, on ne laisse pas un enfant jouer par terre à côté du chien alors que l'on regarde la télévision ou qu'on lit un livre, sans surveiller les deux compères. La vitesse de démarrage et d'accélération d'un chien est telle qu'on n'a déjà peu de temps pour intervenir quand on surveille. Plus d'un parent a retrouvé son enfant ensanglanté sans avoir rien vu ni entendu qu'au moment des pleurs de l'enfant ; et ces parents sont incapables de vous décrire ce qui s'est passé.

Le retour de maternité

On conseille bien souvent d'emporter les langes et les vêtements sales à la maison afin que le chien s'habitue à l'odeur de l'enfant avant que celui-ci n'arrive. C'est une bonne idée.

Cependant, il n'est pas recommandé de donner ces objets au chien pour qu'il joue avec, les lèche, les déchire, … Les vêtements et les langes de l'enfant sont des parties de l'enfant, ils portent son odeur et ils doivent être intouchables. Le but de cet apprentissage n'est pas de signaler au chien qu'il peut lécher et manger l'enfant mais de l'habituer à ses senteurs et à le respecter.

Les risques

Sans vouloir faire peur à personne, mais pour augmenter la prévention des risques de morsures d'enfants, il faut citer quelques chiffres. Une étude a été dirigée par le professeur Kahn en Belgique francophone en 2001 dans des services d'urgence de grandes villes et s'intéressait aux enfants de moins de 16 ans. Une autre enquête a été dirigée par le vétérinaire Rudy De Meester en Belgique néerlandophone sur 5.095 enfants de 3ème primaire (8 ans).

Quelques chiffres

Quelques chiffres de l'étude du professeur Kahn :

- les morsures de chiens représentent 0,24% des cas présentés aux services d'urgence, soit près de 3,7 fois

moins que les accidents de voiture et 3,3 fois moins que les brûlures.

- 65% des enfants sont mordus à la maison (la leur dans plus de 8 cas sur 10, ou celle du chien) et 35% sont mordus sur la voie publique (7 cas sur 10 dans la rue).
- Les garçons sont plus souvent mordus que les filles, surtout dans le jeune âge : en dessous de 6 ans, le ratio est de 1,63, au-dessus il est de 1,23.
- A la maison, dans tous les cas, l'enfant était seul avec le chien. Sur la voie publique, l'enfant était seul dans 94% des cas.
- A la maison, l'enfant connaissait le chien dans 93,8% des cas et le chien faisait partie de la famille dans 84,6% des cas.
- A la maison, l'enfant jouait avec le chien (34%), ou près du chien (11%), approchait le chien qui mangeait (14%), entrait dans une pièce occupée par le chien (12%), surprenait le chien endormi (7%), voulait câliner le chien (6%), ou enlevait un jouait (2%). Dans 14% des cas, il n'y avait pas de raison objectivable. Les enfants qui dérangent le chien au moment du repas ou du sommeil sont plus jeunes (4 ans en moyenne) que ceux qui sont mordus lors des activités de jeu (8,5 ans).
- Les régions anatomiques mordues le plus souvent sont le visage et la tête (46%) et les avant-bras (28%). Les morsures à la tête et au visage étaient le fait de chiens qui mangeaient dans 78% des cas et de chiens qui jouaient dans 67%. Plus l'enfant est jeune, plus le risque d'être mordu au visage est grand : 80% chez les moins de 4 ans, 64% chez les 4 à 8 ans et 16% entre 8 et 12 ans et 11% entre 12 et 15 ans.
- Dans 75% des cas, les morsures sont uniques, dans 25% des cas, elles sont multiples. Les morsures multiples sont plus fréquentes à la maison que dans les

Enfant mordu au visage

lieux publics et quand l'enfant joue avec le chien (29%).

- 8% des morsures ont nécessité une chirurgie plastique.
- 84% des enfants ont eu un suivi médical et (seulement) 2% des enfants ont eu des consultations avec un psychologue.
- Un vétérinaire a été consulté dans … seulement 28% des cas (plus souvent, c'est à dire dans 50% des morsures à la face), et 6 chiens furent euthanasiés.

Quelques chiffres de l'étude du Dr Rudy De Meester :

- 4,9% des enfants de 8 ans sont mordus par un chien.
- 25% des morsures sont causées par le chien de la famille, 49% par un chien connu de l'enfant (ou de sa famille) et 26% par un chien inconnu.
- 9% des enfants mordus sont envoyés au service d'urgence d'un hôpital.
- Une récidive de morsure dans la même année se retrouve dans 16% des cas en moyenne, 29% des cas avec le chien de la maison, 16% des cas avec un chien connu et 5% des cas avec un chien inconnu.

Discussion et prévention

Un enfant (de 8 ans) sur vingt est mordu par un chien. Si le processus se répète chaque année, on peut calculer que plus de 50% des enfants seront mordus par un chien entre la naissance et l'âge de 20 ans, parfois plusieurs fois, et un certain nombre même sévèrement. Avec ce même calcul hypothétique, c'est un enfant sur 10 qui passera par le service d'urgence d'un hôpital pour morsure de chien.

La majorité des accidents se passent quand l'enfant est seul avec le chien. La prévention est simple : on ne laisse pas enfants et chiens seuls sans surveillance.

Des situations à risque sont les mouvements de l'enfant en direction du chien, ou l'envahissement des zones de sécurité du chien au moment du sommeil et du repas. Ici encore la prévention est aisée : on apprend à l'enfant à appeler le chien à soi et on ne le laisse pas aller vers le chien.

De nombreux accidents arrivent pendant le jeu avec le chien et il faut envisager que ces chiens perdent une partie de leur contrôle moteur par excitation.

La majorité des chiens qui mordent à la maison sont plus âgés que les enfants mordus, ce qui semble faire penser que le chien fut acquis avant la naissance de l'enfant. Il faut conseiller aux futurs parents de consulter préventivement un(e) vétérinaire (comportementaliste) afin de réaliser une meilleure prévention des accidents.

Comme 16 % des enfants sont mordus une nouvelle fois durant l'année, il est urgent de mettre en place une prévention secondaire, de consulter un(e) vétérinaire comportementaliste et de traiter le chien.

Seulement 2% des enfants ont consulté un psychologue. Ce chiffre est dramatique et montre le peu de conscience des parents pour les conséquences psychologiques d'une morsure. Ces conséquences ne doivent pas être minimisées. De nombreux enfants souffrent de troubles psychologiques post-traumatiques et devraient être obtenir un suivi psychologique.

Références

De Meester R., H. Laevens et alii. Dog aggression: an inquiry on the frequency of dog bites towards children in Flanders. Proceedings of the 8th ESVCE Meeting on Veterinary Behavioural Medicine, Granada 2nd of October. 2002.

Kahn A., Bauche P. et alii. Children victims of dog bites treated in emergency departments; a prospective study. Soumis à publication. 2002.

Les responsabilités

Est légalement garant du chien et de ses comportements son propriétaire, son gardien, son « responsable », c'est-à-dire celui ou celle qui a la charge, la gestion de l'animal.

Les experts ont des responsabilités contractuelles, c'est-à-dire qui dépendent du contrat réalisé entre le gestionnaire (propriétaire) et eux-mêmes. Ce contrat est rarement écrit ; la loi stipule une obligation de moyens, c'est-à-dire que l'expert doit mettre en œuvre les moyens les plus aptes à répondre à la demande. Il doit aussi observer la plus grande sécurité dans ces moyens.

Cela signifie qu'aucun expert ne peut garantir qu'un chien ne mordra plus. Le contrat du traitement d'un chien agressif porte sur une plus grande prévisibilité des agressions, une normalisation de la séquence, un contrôle accru des morsures, une réduction de la fréquence et de l'intensité des agressions, une réduction de la dangerosité.

Sans réduire l'effet de la responsabilité mais pour diminuer la pression financière qu'un risque de morsure impose sur la gestion d'une famille, je propose à chacun d'assurer le risque auprès d'une compagnie d'assurance de son choix.

Les compétences requises

Pour gérer les comportements et les problèmes d'agression, il faut des compétences.

Le chien doit avoir la compétence de contrôler ses comportements et les adapter correctement aux circonstances. Sa

génétique, sa socialisation, son éducation, l'environnement concourent à étayer ou perturber ce processus. Les traitements visent à redonner au chien des capacités d'adaptation.

Le système dans lequel vit le chien agressif, sa famille, doivent pouvoir gérer ces comportements. Je pense particulièrement aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes qui ont peur du chien. Ce critère est pris en compte dans l'analyse de la dangerosité.

L'expert qui prend un chien agressif en charge, en éducation, en thérapie, doit avoir les compétences professionnelles requises. Il engage sa responsabilité professionnelle et morale.

Les traitements et thérapies doivent être adaptés à chaque chien agressif et ce n'est pas aux chiens à s'adapter aux thérapies. Utiliser les mêmes thérapies, sans les individualiser au chien dans son système de vie, est une violation de l'éthique professionnelle.

Enfin, la société doit être compétente pour mettre en place un paravent de protection contre les agressions, pour juger et pour légiférer. Pour être efficace au niveau de la santé publique, la loi devrait s'adresser de façon privilégiée au chien qui mord le plus, c'est-à-dire le chien de famille. Les lois concernant la sécurité publique devraient être appliquées aux agressions sur la voie publique et donc à la problématique des chiens de malfaiteurs.

Annexe 1 - Aide aux victimes

La victime d'une agression ou son entourage proche subit un état de détresse aigu. Il n'est pas aisé de réfléchir et de poser des actes adaptés dans ces circonstances. Dès lors, voici quelques conseils en cas de morsures de chien.

Quels sont les premiers gestes à faire ?

1- Lorsqu'on a subi une morsure grave :

- se mettre en sécurité (s'isoler par rapport au chien) ;
- s'occuper de ses blessures, faire des pansements compressifs en cas d'hémorragie, réaliser un garrot si nécessaire ;
- téléphoner au service d'ambulance ou se rendre au plus vite au service d'urgence d'un hôpital ;
- contacter la ligne téléphonique (hot-line) d'aide de votre région, si elle existe.

2- En cas de morsure modérée :

- se mettre en sécurité (s'isoler par rapport au chien) ;
- s'occuper de ses blessures, faire des pansements compressifs en cas d'hémorragie ;
- contacter son médecin et suivre scrupuleusement ses prescriptions (toute morsure peut entraîner des conséquences regrettables : infection, nécrose, tétanos, …).

Une fois l'urgence résolue et les soins en cours, que faire de plus au sujet du chien ?

1- Si le chien mordeur est un chien qui n'appartient pas à la famille :

- faire une déclaration aux services de police ;
- faire une déclaration à son assurance soins de santé et son assurance hospitalisation (si nécessaire) ;
- prévenir le propriétaire du chien (s'il est connu) ; vérifier si le chien est vacciné contre la rage (dans les zones infectées).

2- Si le chien agresseur (même en cas de simple menace) est le chien de la famille ?

- vérifier si le chien est vacciné contre la rage (dans les zones infectées).
- contacter son vétérinaire et demander un diagnostic physique et comportemental.
- si nécessaire solliciter les références d'un(e) vétérinaire comportementaliste et prendre un rendez-vous pour comprendre la dynamique de la relation entre le chien, la victime et les autres membres de la famille.
- s'engager dans une démarche éducative ou thérapeutique pour prévenir un autre incident ou réduire les risques d'accident (de morsure).
- en cas de morsure éventuelle, contacter son médecin afin de connaître la procédure de soins et les traitements locaux sur la lésion.

Toute menace doit être considérée comme une agression, jusqu'à évaluation par une personne compétente.

Toute agression doit être évaluée pour en comprendre les dynamiques, tenants et aboutissants et permettre d'éviter des accidents.

Toute morsure doit être soignée immédiatement. N'attendez pas, même quelques heures. Ne prenez pas le risque d'une infection, d'une cicatrisation difficile, de cicatrices résiduelles, d'ankylose par atteinte des tendons, de perte de sensibilité ou de motricité par atteinte des nerfs, etc.

Demandez de l'aide. Ne faites pas face, seul(e), aux agressions de chiens.

Annexe 2 – Aide aux médecins

Quels conseils puis-je donner aux médecins de famille des personnes mordues ?

- calcul de dangerosité : voir tableau.
- quel avis donner à la victime et sa famille ? Vous pouvez vous reporter à l'annexe 1.
- quelles déclarations devez - pouvez – vous faire ?

Ce troisième point dépend des lois en vigueur dans votre pays.

S'il vous semble qu'un enfant est en danger de maltraitance passive ou active à cause d'un risque de morsure ou de la dangerosité d'un chien, vous devez sans doute faire une déclaration à la police, au juge des enfants, à une association d'aide aux enfants (SOS enfants, …), étant donné que ce danger rend caduque le secret médical et que, dans le cas contraire, il y aurait possibilité de considérer la loi de « non-assistance à personne en danger ».

Dans certains pays, si vous êtres médecin ou urgentiste, vous devez encoder un code informatique spécial pour « morsure de chien ».

Si vous suspectez l'implication du chien de famille et désirez obtenir des renseignements précis, évitez toute culpabilisation ou responsabilisation (des proches) de la victime. Le moment idéal pour le recueil des renseignements est la salle d'attente du service des urgences ou le cabinet de consultation du médecin.

Voici quelques questions standards :

Pouvez-vous me donner des informations sur …. :

le chien	Race : …… Poids : …… Sexe : ……. Vaccination contre la rage : oui / non
Les circonstances de l'agression	Comment cela s'est-il passé ? Que faisait le chien au moment de l'agression ? Que faisait la victime ? Qui s'est déplacé vers l'autre ?
Les comportements du chien	Le chien a-t-il grogné, montré les dents ? S'est-il raidi ? Avait-il une posture haute ou basse (accroupie) ?
La morsure	Le chien a-t-il mordu une ou plusieurs fois ? La morsure était-elle un claquement de dents ou une prise forte et tenue?
Etc.	

A partir de ces questions, on peut remplir une évaluation (avec formule) de dangerosité.

Je réfère le lecteur au chapitre *Le calcul de dangerosité* pour plus d'informations.

Arbre de décision

Exemple d'arbre de décision pour les médecins.

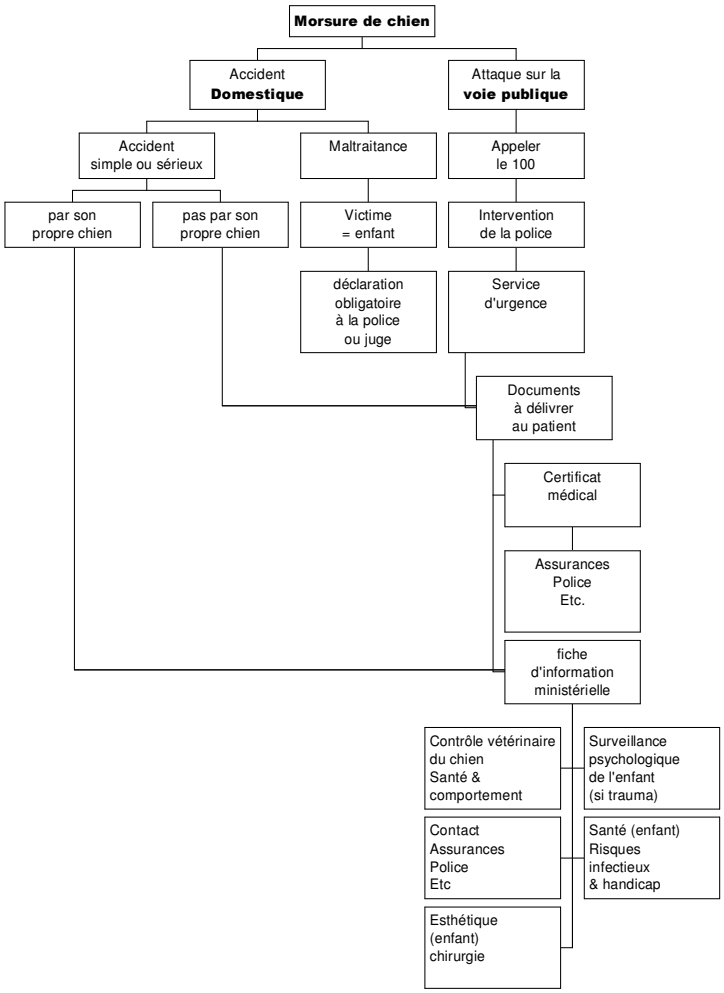

Annexe 3 - Échelle d'évaluation

Echelle d'évaluation globale de fonctionnement (EGF).

Cette échelle est proposée dans le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'association psychiatrique américaine (DSM-IV). Cette 'bible' de la nosographie psychiatrique humaine contient une description a-théorique des troubles psychiatriques, c'est à dire que le DSM ne fait aucune hypothèse de causalité, de pathogenèse et ne donne aucune suggestion de traitement. Dans mon livre *Mon jeune chien a des problèmes,* j'ai préconisé d'adapter au chien l'échelle d'évaluation présentée dans le DSM.

Voici l'échelle en question et, dans la partie de droite, quelques exemples.

	Signes chez l'humain	Signes chez le chien agressif
81 à 90	Symptômes absents ou minimes, bon fonctionnement, bonnes initiatives, pas plus de problèmes que les petits soucis de la vie quotidienne.	Petits grognements d'assertivité, mimiques de menace avec retroussement des babines, découverte des dents, lors de conflit pour un os, lors de manipulation, lors de dérangement sur le lieu de couchage, etc. Postures compréhensibles. Séquence d'agression limitée à la phase de menace. Etc.
71 à	Symptômes transitoires, réactions prévisi-	Quelques jours d'humeur bougonne par mois, ou plus irrita-

80	bles à des facteurs de stress, invalidité légère du fonctionnement social ou professionnel.	ble le soir, mais seulement avec des menaces prévisibles et donc gérables. Etc.
61 à 70	Quelques symptômes légers ou petites difficultés ou invalidités dans la communication sociale ou le travail professionnel.	Méfiance envers les étrangers et aboiements de distancement en rue envers des personnes bizarres. Impulsivité dans la réaction agressive, mais avec contrôle des attaques et des morsures. Etc.
51 à 60	Symptômes d'intensité moyenne ou invalidité moyenne dans le fonctionnement social ou professionnel.	Attaques de panique une ou deux fois par mois. Réactions d'évitement et/ ou d'agression contrôlée face à certaines personnes ou certains chiens. Etc.
41 à 50	Symptômes ou invalidité importante.	Agression contrôlée à forte obligeant le propriétaire à maintenir le chien sous contrôle (laisse, muselière). Etc.
31 à 40	Symptômes ou invalidité majeure.	Communication sérieusement altérée (chien délinquant). Recours fréquent à des agressions, qui ont perdu en contrôle (morsures plus fortes). Agression systématique contre une catégorie d'individus (chiens ou humains). Etc.
21 à 30	Symptômes ou invalidité grave. Hallucinations. Dépression aiguë grave avec dépérissement.	Agression importante et mal contrôlée sur quiconque sauf quelques familiers. Hallucinations. Mouvements répétitifs (stéréotypies) pendant des heures par jour.
11	Dangerosité marquée.	Agression violente et imprévisi-

à 20	Syndrome dissociatif. Totale incapacité de communiquer avec chiens et humains. Dépression aiguë grave avec risque de mortalité.	ble. Chien délinquant (dyssocialisé) hyperagressif. Hyperagression primaire et secondaire liées à des contextes et circonstances fréquents ou devenant imprévisibles.
1 à 10	Hyperagressivité systématisée.	Chien hyperagressif en toutes circonstances.

Notes :

Professionnel : chien de travail, de police, de recherche, etc.

Cette échelle est réalisée au jour zéro - jour de la consultation, jour de lecture de ce chapitre - et elle permet de suivre l'évolution du chien tant en amélioration qu'en aggravation :

- au cours du traitement ;
- au cours de l'évolution de sa problématique, s'il n'est pas traité.

Les vétérinaires comportementalistes disposent également d'échelles quantitatives de l'évaluation émotionnelle ou agressive du chien, élaborées par P. Pageat, qui seront d'une aide réelle pour le suivi du traitement.

Annexe 4 – Comment se comporter en présence d'un chien agressif

Comment doit-on se comporter en présence d'un chien menaçant et, surtout, en cas d'attaque ? Comme, à poids égal, le chien est plus puissant et plus rapide que l'homme, il est difficile de le maîtriser physiquement. Mon avis est qu'il est plus important de survivre et de rester indemne que de gagner à tout prix le conflit.

La première règle est valable face à n'importe quel chien, agressif ou non. Cette règle est de :

- ne pas aller vers un chien.
  Il vaut mieux ne pas aller vers un chien et s'imposer à lui ; il est préférable de l'appeler à venir vers soi. On évite de cette façon toute agression défensive. Si le chien ne désire pas venir chez vous – et il en a le droit – il communique son désaccord avec votre proposition.

Voici mes recommandations en présence d'un chien agressif (libre de ses mouvements):

- Rester debout.
  Le chien a tendance à davantage respecter l'être humain en position debout qu'en position couchée ou accroupie.
- Rester immobile.
  Le chien agresse rarement sans aucune raison. Même dans un état de surexcitation, il agresse peu une personne immobile. Par contre, il attaque plus aisément

une personne qui bouge, surtout si les gestes sont saccadés, chaotiques.

- En position debout, garder les bras le long du corps.
  Si l'on est debout, immobile, il est préférable de garder les bras le long du corps que de les lever.
- En position accroupie ou couchée, protéger la nuque.
  Si l'on est tombé et que l'on est attaqué par un chien, il est préférable de pencher la tête vers la poitrine, de croiser les mains derrière la nuque et de ramener les coudes devant la face. Cette position protège contre les morsures mortelles au cou.
- Ne pas regarder le chien de face.
  En face d'un chien menaçant, il vaut mieux le regarder de côté, et non pas de face. Le regard de face est menaçant, le regard de côté est apaisant.
- En cas d'attaque, donner des coups de pied dans le ventre.
  Si l'immobilité n'empêche pas l'attaque du chien, vous avez le droit de vous défendre. Le mieux est de donner des coups de pied dans le ventre du chien. Dès que le chien est surpris et s'arrête, il faut trouver un endroit pour se mettre en sécurité. Si nécessaire monter à un arbre, appeler à l'aide, s'associer avec d'autres personnes, s'enfermer dans une autre pièce, etc.

Si le chien agressif doit être manipulé, mieux vaut lui mettre une muselière et un collier étrangleur avec laisse. Vous pouvez alors contrôler un chien qui fait la moitié de votre poids. N'hésitez pas à étrangler le chien afin qu'il se calme par manque d'oxygène. La position idéale est de tenir la laisse très courte, de chevaucher le chien afin de l'enserrer entre vos genoux et de tirer la laisse vers le haut lors de l'étranglement. Dès que le chien est calmé, vous devez desserrer le collier pour lui permettre de respirer. Restez vigilant

et prêt à tirer sur la laisse une nouvelle fois. Cette manipulation peut durer plusieurs minutes et est éprouvante tant pour le manipulateur que pour le chien.

Si le chien agressif qui doit être manipulé est libre, s'il n'est pas muselé et ne porte ni collier ni laisse, mieux vaut appeler à l'aide un expert ou la police.

Annexe 5 – Le chien dangereux et la loi

Il m'a semblé intéressant de demander à des experts de commenter les lois régissant la dangerosité du chien dans leur pays. Je me suis limité aux pays francophones.

Belgique

Auteur : Rudy De Meester
Docteur en médecine vétérinaire, …
Traduction du néerlandais: Pascale Tant (9 avril 2002)

La Belgique ne dispose à ce jour (mars 2002) d'aucune législation particulière concernant le sujet de l'agression canine. Bien qu'un certain nombre de propositions de loi aient été élaborées, aucune d'entre elles n'a été traitée au Parlement.

La Belgique est un Etat fédéral qui accorde d'importantes compétences aux communautés. Sécurité publique, justice et bien-être des animaux relèvent cependant de la compétence fédérale. Les articles pertinents sont dès lors intégrés dans le Code civil, le Code pénal, la Loi sur l'exercice des fonctions de police, la Loi communale et dans la Loi relative à la protection et au bien-être des animaux. Il existe par ailleurs un certain nombre de règlements de police locaux.

Le Code civil.

L'article 1385 du Code civil s'énonce comme suit. « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Cela indique qu'il suffit que l'animal, dont la personne interpellée est le propriétaire ou le gardien, soit responsable du dommage pour mettre en œuvre le présent article. Il n'est dès lors pas nécessaire que l'animal ait commis un acte. Mais… le lien causal entre l'animal et le dommage peut bel et bien être rompu, entre autres lorsque l'animal n'agit pas de manière anormale et imprévisible et que le dommage résulte d'une erreur de la victime, auquel cas toute erreur possible du propriétaire ou du gardien comme cause du dommage disparaît. Le fait que la victime soit (co-)responsable de la survenance du sinistre ou non et si oui, dans quelle mesure, est laissé à l'interprétation du juge. On connaît un certain nombre de jugements où le juge en a conclu que la victime avait commis une faute évidente et que les dégâts étaient imputables à son acte. Une faute a par exemple été reconnue dans les cas suivants :

- Un propriétaire qui trébuche alors qu'il tente de séparer son caniche d'un labrador lors d'une bagarre entre les deux chiens.
- Une personne qui s'interpose dans une bagarre entre chiens pour séparer les combattants commet une faute telle qu'elle est considérée comme unique responsable des dégâts qu'elle subit.
- Un démarcheur qui pénètre dans une habitation à la recherche des propriétaires et est mordu par un chien qui était attaché.
- Une personne qui pénètre dans une habitation sans y avoir été invitée.
- Une personne qui caresse un chien inconnu dans la rue.
- Un enfant de sept ans qui grimpe sur le dos d'un berger allemand commet une faute grave. Dans ce cas, la réac-

tion du chien qui mord n'est pas considérée comme anormale.

- Deux saint-bernard montent la garde dans un terrain fermé. Un enfant de 11 ans ouvre la porte, les chiens s'échappent et le mordent gravement. L'enfant savait qu'il ne pouvait pas s'approcher des chiens mais l'a fait malgré tout. Le propriétaire est acquitté.

Aucune faute n'est pas ailleurs reconnue dans les cas suivants :

- Un enfant de six ans qui tente d'empêcher l'accès à un teckel habituellement doux et docile, qui mord soudainement.
- Un enfant qui, dans le but de caresser un chien ayant attiré son attention, s'introduit dans le jardin du voisin et est mordu.
- Un facteur qui, pour distribuer le courrier, glisse sa main dans la boîte aux lettres et est mordu.
- Le préposé de la compagnie des eaux qui sonne à la porte pour noter le chiffre du compteur et se fait mordre ne commet aucune faute. La faute réside par contre dans le chef du propriétaire qui aurait dû, soit fermer sa propriété à clé lorsqu'un chien dangereux y circulait, soit garder le chien enfermé dans un enclos.

La dispense peut être obtenue si le propriétaire peut prouver qu'il était clairement question d'un cas de force majeure.

La responsabilité repose en principe dans le chef du propriétaire, sauf s'il peut prouver qu'au moment de la survenance du sinistre, un autre sujet de droit s'occupait de l'animal.

Ainsi, un transporteur peut par exemple aussi être considéré comme gardien. De manière analogue, un vétérinaire, un éducateur canin, un thérapeute en comportement animal en train de travailler avec un chien peut être considéré comme gardien.

Enfin, le propriétaire peut être dégagé de sa responsabilité s'il peut démontrer clairement qu'un tiers a d'évidence commis une erreur qui a entraîné le dommage en provoquant le comportement de l'animal sans que le propriétaire ne puisse rien y changer.

Le Code pénal

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que le Code pénal mentionne de nombreuses possibilités de poursuites pour ceux dont le chien a causé un dommage à une personne ou à un autre animal en lui infligeant la mort ou de sérieuses blessures. Dans la pratique, ces articles sont rarement utilisés mais pourraient prouver pratiquement quotidiennement leur utilité et rendent, pour beaucoup, la demande d'une législation spécifique et plus stricte superflue.

On trouve tout d'abord dans le Code pénal des articles dans lesquels sont reprises les infractions et les peines relatives à la violence envers des personnes. Ces derniers sont repris dans le Livre II – Titre VIII sous CRIMES ET DELITS CONTRE LES PERSONNES.

CHAPITRE I. – DE L'HOMICIDE ET DE LESIONS CORPORELLES VOLONTAIRES.

Art. 392, 392bis

SECTION I. – DU MEURTRE ET DE SES DIVERSES ESPECES

Art. 393-397

SECTION II. – DE L'HOMICIDE VOLONTAIRE NON QUALIFIE MEURTRE ET DES LESIONS CORPORELLES VOLONTAIRES.

Art. 398-401, 401bis, 402-405, 405bis, 405ter, 406-410

CHAPITRE II. – DE L'HOMICIDE ET DES LESIONS CORPORELLES INVOLONTAIRES

Art. 418-420, 420bis, 421-422

DE QUELQUES ABSTENTIONS COUPABLES.

Art. 422bis, 422ter

Le Titre IX, section VI reprend une série d'articles relatifs à l'abattage des animaux de tiers.

Les Art. 538, 540 et 541 peuvent s'appliquer à ceux qui font tuer d'autres animaux par leur chien, que ce soit ou non dans la propriété du propriétaire des animaux. Ainsi, l'art. 541 stipule clairement : « Quiconque aura, sans nécessité, tué un animal domestique…ou lui aura causé une lésion grave, dans un lieu dont… » Et ensuite : « Les mêmes peines seront portées si ces faits ont été commis méchamment sur un animal apprivoisé ou sur un animal entretenu en captivité, dans les lieux où ils sont gardés, ou sur un animal domestique au moment où il était employé au service auquel il était destiné et dans un lieu où son maître avait le droit de se trouver. »

Dans la section VII, l'art. 543 établit que les faits décrits ci-dessus commis contre un officier public soit dans l'exercice de ses fonctions, soit de nuit, alourdissent la peine. Le fait d'exciter un chien à attaquer un chien policier ou de garde et les blessures que celui-ci pourrait en subir tombent sous le coup de cet article.

Dans le Titre X sont repris les différentes sortes d'infractions et leurs amendes. L'Art. 556 stipule que « seront aussi punis d'une amende 2° ceux qui auront laissé divaguer… ou des animaux malfaisants ou féroces. 3° ceux qui auront excité ou n'auront pas retenu leurs chiens, lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, quant même il n'en serait résulté aucun mal ou dommage. » Et ensuite dans le paragraphe 5° "ceux qui… auront méchamment tué ou gravement blessé, au préjudice d'autrui, un animal domestique…".

L'Art. 559 détermine les sanctions infligées à "ceux qui auront causé la mort ou la blessure grave des animaux… par l'effet de la divagation… d'animaux malfaisants ou féroces…"

Et enfin l'Art. 563 détermine aussi les sanctions infligées à celui « qui aura volontairement et sans nécessité tué ou gravement blessé un animal domestique… dans un lieu autre que celui dont le maître de l'animal ou le coupable est propriétaire, locataire… », en d'autres termes sur la voie publique.

La Loi relative à la protection et au bien-être des animaux du 14 août 1986.

La Loi relative à la protection et au bien-être des animaux est fondée sur le bien-être de l'animal. On trouve dès lors dans cette loi une série d'articles relatifs à l'élevage et à la détention d'animaux. Cette loi sert l'intérêt de l'animal. Le lien avec la maîtrise d'un comportement agressif émis par des chiens doit dès lors également être considéré de ce point de vue.

a. Combats de chiens et dressage.

Art. 1, « Nul ne peut se livrer sciemment à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour but de faire périr inutilement un animal ou de lui causer inutilement une mutilation, une lésion ou des souffrances. »

Art. 35, 2° - « … est puni… celui qui… organise des combats d'animaux… y participe avec ses animaux ou en tant que spectateurs… »

Art. 36 - " est puni… celui qui.. 1° excite la férocité d'un animal en le dressant contre un autre animal; 9° utilise un animal à des fins de dressage… dans la mesure où il est évident qu'il résulte de cette utilisation impropre des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables »

b. Identification et enregistrement.

En exécution de la présente loi relative à la protection et au bien-être des animaux, il existe aussi en Belgique une

obligation d'identification et d'enregistrement de tous les chiens nés après le 1er septembre 1998. (A.R. 17.11.1994 modifié le 19.08.1998). Cette identification est également obligatoire lors de tout changement de propriétaire d'un animal né avant cette date. Les données relatives à l'identité du chien et du responsable sont introduites dans un registre central que quiconque peut consulter à tous moments.

Alors que l'idée initiale du législateur consistait à réduire ainsi le nombre d'animaux perdus ou abandonnés, il a assez rapidement perçu les possibilités qu'une telle base de données offrait dans le cadre de la problématique des agressions par des chiens.

Le 21 octobre 1998, le ministre alors en charge de l'Agriculture décida d'introduire l'obligation d'identification, d'enregistrement et d'inscription auprès des autorités communales de tous les chiens appartenant à 13 races auxquelles sont attribuées des caractéristiques agressives, quel que soit leur âge. Bien que cet Arrêté ait entre-temps été annulé par le Conseil d'Etat (arrêté 80.521 du 31 mai 1999), tous les chiens appartenant aux races mentionnées devraient donc théoriquement être identifiés et enregistrés. Dans les considérations motivant cet arrêté, il est littéralement indiqué : " de prendre des mesures de responsabilisation des propriétaires de certains chiens disposant d'un potentiel de dangerosité ou ayant montré des signes d'agressivité. » A noter que curieusement, dans la version néerlandaise de la loi, on ne parle pas de « certains chiens… » mais de certaines races de chiens… »

c. Elevage, commerce et refuges

Ceux-ci sont réglementés par l'article 5 et ses arrêtés d'exécution. Ces arrêtés prévoient les normes minimales auxquelles ces établissements doivent répondre. Au sein de ces clauses, peu d'intérêt est actuellement accordé à la prévention des agressions.

19 AOÛT 1998. - Arrêté royal portant modification de l'Arrêté royal du 17 février 1997 portant sur les conditions d'agrément des élevages de chiens et de chats, des refuges, des pensions et des établissements commerciaux pour animaux et sur les conditions de commercialisation des animaux.

Publication :1998-08-28 (Ed. 1)

L'avenir.

Un groupe de travail du Conseil pour le Bien-être des animaux s'attache actuellement à adapter les conditions d'exploitation des élevages, établissements commerciaux et refuges pour chiens, en accordant davantage d'attention à la prévention des problèmes comportementaux. L'objectif des autorités est d'aborder ainsi la problématique des agressions par le biais d'une législation non liée aux races.

Un plan de sécurité a été proposé en 2000 par l'actuel ministre de la Justice. Dans le cadre de ce plan de sécurité, une rubrique est prévue au sujet des agressions sur la voie publique effectuées à l'aide de chiens. La possibilité est prévue dans ce contexte de créer des points de contact communaux où des faits (potentiellement) dangereux avec intervention de chiens peuvent être signalés et suivis. Le développement de cette possibilité est actuellement examiné par un groupe de travail inter-cabinet rassemblant le ministère des Affaires Intérieures et le ministère compétent en matière de protection et de bien-être des animaux. On recherche actuellement une définition correcte des chiens dangereux et potentiellement dangereux en vue d'une plus grande sécurité juridique.

Comme mentionné précédemment, sont actuellement aussi en examen au Sénat belge trois projets de loi qui porteront sur le problème des agressions par des chiens. Deux de ces projets comportent une approche préventive liée à la race, tandis que le troisième porte principalement sur l'introduction d'une catégorie de sanctions destinée aux personnes dont le chien a blessé ou tué une autre personne. Il est im-

possible de se prononcer sur le développement ultérieur de ces propositions.

La Loi sur l'exercice des fonctions de police.

Selon la Loi sur l'exercice des fonctions de police, la police dispose, dans le cadre de la sécurité publique, de toutes les compétences pour (faire) écarter des chiens dangereux de la voie publique ou même les faire euthanasier.

"Art. 24. Les services de police prennent à l'égard des animaux dangereux ou abandonnés toutes les mesures de sûreté nécessaires pour mettre fin à leur divagation"

"Art. 30. Les objets et les animaux qui présentent un danger pour la vie et l'intégrité physique des personnes et la sécurité des biens, peuvent, dans les lieux accessibles au public, être soustraits à la libre disposition du propriétaire, du possesseur ou du détenteur par un fonctionnaire de police pour les nécessités de la tranquillité publique et aussi longtemps que les nécessités du maintien de la tranquillité publique l'exigent… »

Il s'agit dans ce cas d'une saisie administrative, qui peut durer maximum six mois, mais en précisant « …sauf si les nécessités impérieuses de la sécurité publique en justifient la destruction immédiate. »

Législation locale.

Par ailleurs, un grand nombre de communes disposent d'un règlement de police communal qui interdit la détention de chien de certaines races ou la soumet à certaines conditions. Dans certaines communes, un règlement de police local impose le port de la muselière aux chiens excédant un certain poids ou l'obligation de tenir les chiens en laisse. Quand on examine à quelle période cette réglementation a été élaborée, on s'aperçoit que c'est généralement soit juste après un incident autour duquel la presse a créé du remous soit à l'approche des élections communales. Une enquête réalisée par le VDWE et le GERC (1998) visait à savoir dans

quelle mesure la législation était appliquée. Il en est ressorti que celle-ci n'était pratiquement appliquée nulle part. Il apparut lors d'une conversation de l'auteur avec un certain nombre de bourgmestres que le règlement communal avait uniquement été instauré pour être utilisé en cas d'incident. L'inspiration a été puisée dans la législation sur les communes frontalières. Il existe un risque que, dans le cadre de la création des Zones inter-police, qui tend à une harmonisation des règlements de police entre les communes participantes, le nombre des communes qui pratiquent une législation liée aux races connaisse une extension rapide.

Une enquête menée en mars 2002 par la section Protection et Bien-être des Animaux des services du Ministère de l'Agriculture, auprès de 298 communes de Belgique, a donné les résultats suivants :

Nombre de communes	Législation spécifique	Interdiction d'élevage (liée à la race)	Obligation de tenir les chiens en laisse	Obligation du port de la muselière
oui	176	74	245	57 (liée à la race)
non	122	224	53 (7 liée à la race)	241

France : La législation sur les chiens dangereux

Auteur : Christian DIAZ

Docteur Vétérinaire, Comportementaliste diplômé des Ecoles Vétérinaires, Maître en Droit

En France, l'actuelle législation sur les « chiens dangereux » repose essentiellement sur la loi du 6 janvier 1999. Bien que des dispositions efficaces aient existé auparavant

(en particulier dans le Nouveau Code Pénal), celles-ci n'avaient pas été véritablement mises en application. Il est vrai que, contrairement aux affirmations des promoteurs de cette loi, les accidents graves étaient rares. On avait pu relever quinze personnes tuées par des chiens entre 1989 et 1998, la plupart par des chiens de « type berger allemand ». Il s'agit évidemment de quinze morts de trop, mais ce chiffre de moins de deux morts par an doit être relativisé eu égard à d'autres causes de mort qui ne déclenchent pas de réaction de la part des pouvoirs publics malgré des milliers de victimes.

Sous la pression des médias qui promouvaient le « phénomène pit-bull », les pouvoirs publics ont demandé la réalisation de plusieurs rapports, en particulier le « rapport Michaux » sur la place du chien dans la ville et surtout le « rapport Sarre » à l'origine des principales dispositions du volet « chiens dangereux » de la loi du 6 janvier 99.

M. Georges Sarre, malheureusement, pour rédiger son rapport, n'a pas pris la peine de consulter le moindre vétérinaire comportementaliste (il s'agit d'un diplôme délivré depuis 1998 par les Ecoles Vétérinaires Françaises). Est-ce à cause de cette carence que son rapport, qui devait pourtant constituer le support du projet de loi, est émaillé de nombreuses « perles » qui feraient sourire si leurs conséquences n'étaient pas dramatiques ? Ainsi apprend-on que « le berger allemand est un chien inoffensif », que telle race de chien est « tendre », etc.

Nous allons essayer ici d'aborder ce volet « chiens dangereux » qui, nous le rappelons , ne constitue qu'une partie de cette loi du 6 janvier 1999, loi qui régit actuellement l'élevage et la protection des animaux de compagnie. Nous aborderons également les notions de responsabilité des personnes ayant la garde juridique d'un chien agressif.

I- La loi du 6 janvier 1999

1-Renforcement des pouvoirs des maires

Les maires constituent aujourd'hui la pierre angulaire de l'édifice construit depuis le 6 janvier 99. Ils ont en effet des pouvoirs accrus depuis cette date. Auparavant, ils avaient déjà pour mission de prendre toutes dispositions concernant les animaux errants ; aujourd'hui, cette mission a été étendue à la protection des animaux, mais aussi des personnes.

Ainsi, lorsque le maire considère qu'un animal présente un danger - le terme « animal » n'en précise pas l'espèce, on peut en déduire que cela concerne bien évidemment les chiens mais aussi toutes les espèces susceptibles de présenter un danger - il doit mettre en demeure le propriétaire de cet animal de prendre des mesures de nature à faire cesser ce trouble. La loi n'a pas prévu des mesures particulières, laissant au maire le soin de décider sur ce point en fonction des circonstances.

En cas d'inexécution des mesures prescrites, le maire a le pouvoir d'ordonner la mise en fourrière de l'animal. Si à l'issue d'un délai de garde de huit jours ouvrés, le propriétaire ou le gardien de l'animal ne présente toujours pas les garanties concernant les mesures prescrites, le maire autorise le gestionnaire du dépôt, après avis d'un vétérinaire mandaté par la Direction des Services Vétérinaires, à faire procéder à son euthanasie ou à le confier à un refuge en vue de son adoption.

Il faut noter que, si l'avis d'un vétérinaire est nécessaire, le maire n'est pas obligé de le suivre.

En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire, ou à défaut le préfet, peut sans formalité préalable, ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté… Il peut faire procéder sans délai à l'euthanasie de l'animal après avis d'un vétérinaire ; s'il n'est pas émis dans le délai de quarante huit heures après le placement, cet avis sera réputé favorable.

Ces mesures peuvent concerner tout animal que le maire estimera comme présentant un danger ; elles ne concernent pas que les chiens et s'appliquent également aux animaux d'espèces non domestiques.

2- Définition légale des chiens dangereux

Le rapport Sarre avançait imprudemment que l'agressivité – et donc la dangerosité - d'un chien était essentiellement sous dépendance génétique, ce que les comportementalistes contestent - mais ils n'ont pas été consultés - et que les généticiens n'ont pas pu démontrer à ce jour.

Du génotype au phénotype, le pas a été vite franchi, et les chiens « susceptibles d'être dangereux » se sont vus classer en catégories selon des critères strictement morphologiques (arrêté du 27 avril 1999).

Il a été prétendu, puisque « l'agressivité était génétiquement déterminée et en relation avec l'apparence », que les chiens de race, objets de la sélection, ne pouvaient cependant être mis dans « le même sac » que les chiens de même apparence mais non inscrits à un livre généalogique (avec une exception pour les rottweilers et chiens assimilés sans qu'une explication soit donnée sur ce point).

Les « chiens dangereux « ont donc été classés en deux catégories :

- la première catégorie dite des « chiens d'attaque »,
- la deuxième catégorie dite des « chiens de défense ».

Les chiens visés dans l'arrêté, que ce soit pour la première ou la deuxième catégorie, sont des molosses de type dogue, définis par un corps massif et épais, une forte ossature et un cou épais.

Les chiens de première catégorie

Relèvent de la première catégorie :

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Staffordshire Terrier

(race qui n'existe pas), et American Staffordshire Terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces deux types de chiens peuvent être communément appelés « pit-bulls ».

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race « mastiff » sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces chiens peuvent être appelés communément « boerbulls ».
- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Le législateur a donc considéré que les chiens de première catégorie ressemblaient à des chiens de race mais sans être inscrits à un livre généalogique reconnu.

L'arrêté du 27 avril 1999 détaille ces caractéristiques morphologiques : c'est ainsi que le « pit-bull » présente une large ressemblance avec la définition suivante :

- petit dogue de couleur variable ayant un périmètre thoracique mesurant environ entre 60 cm (ce qui correspond à un poids d'environ 18 kg) et 80 cm(ce qui correspond à un poids d'environ 40 kg). La hauteur au garrot peut aller de 35 à 50 cm.
- chien musclé à poil court
- apparence puissante
- avant massif avec un arrière comparativement léger
- le stop n'est pas très marqué(…)
- les mâchoires sont fortes, avec les muscles des joues bombées.

L'arrêté précise également les caractéristiques morphologiques des chiens communément appelés « boerbulls » et des

chiens pouvant être rapprochés morphologiquement des chiens de race Tosa.

On voit tout de suite que de nombreux croisements peuvent être concernés par ces descriptions ; ainsi le croisement d'un beagle et d'un boxer, ou d'un boxer avec un labrador peut parfaitement correspondre à la description morphologique d'un pit-bull et être classé en première catégorie avec toutes les contraintes que cela suppose .

En effet, ces chiens sont concernés par des mesures très contraignantes, sous réserve de ne pas séjourner dans des zones de non-droit, lieux où prolifèrent ces animaux.

Nous examinerons ces contraintes plus loin.

Les chiens de deuxième catégorie

Ces chiens sont également appelés « chiens de défense ».

On y trouvera les American Staffordshire Terrier, les « Staffordshire Terriers, les Tosas inscrits à un livre généalogique.

Concernant le Staffordshire Terrier, on considérait qu'il s'agissait de l'English Staffordshire Bull Terrier jusqu'à ce que les pouvoirs publics, sous la pression des autorités britanniques, déclarent que cette race n'est pas visée par la loi.

Le législateur avait donc classé dans la catégorie des chiens dangereux une race qui n'existait pas.

Sont également classés en deuxième catégorie les rottweilers de race mais aussi, ce qui est plus surprenant eu égard à la « logique des rédacteurs des textes », les animaux qui peuvent être rapprochés morphologiquement des rottweilers.

Enfin, alors que les chiens de type mastiff (appelés boerbulls) sont classés en première catégorie, les animaux de race mastiff ne figurent même pas en deuxième catégorie, bien que présentant les mêmes caractéristiques morphologiques.

3-Réglementation applicable aux chiens dangereux

Le non-respect des mesures obligatoires est réprimé par des condamnations extrêmement lourdes pouvant aller jusqu'à 15.545 € et six mois de prison.

La possession de ces chiens est interdite aux mineurs, aux personnes sous tutelle et aux personnes ayant subi certaines condamnations pénales entraînant l'inscription au casier judiciaire (bulletin n°2).

Ces chiens doivent être identifiés, vaccinés contre la rage et être couverts par une assurance responsabilité civile spécifique. Sur ce dernier point, certaines compagnies d'assurance ont purement et simplement refusé de couvrir ces chiens, d'autres l'ont fait moyennant un supplément de prime, enfin certains assureurs acceptent sans surprime les chiens de deuxième catégorie. Ces contrats sont paradoxalement extrêmement intéressants pour les assureurs, les chiens en règle étant à l'origine de fort peu de sinistres.

Munis de l'attestation d'identification et de l'attestation d'assurance, les propriétaires de ces chiens doivent effectuer une déclaration à la mairie de leur domicile ; le récépissé de cette déclaration doit pouvoir être présenté à chaque réquisition.

Ces chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse et muselés.

Si les chiens de deuxième catégorie tenus en laisse et muselés peuvent se trouver dans les lieux publics et les parties communes des immeubles, ces endroits sont interdits aux chiens de première catégorie.

Un bailleur peut même interdire la détention d'un chien de première catégorie dans un local d'habitation lors d'un nouveau bail ou du renouvellement du bail, stipulation réputée non écrite pour les autres animaux familiers car contraire à la loi du 9 juillet 1970.

Le législateur a pris d'autres mesures spécifiques concernant uniquement les chiens de première catégorie, dans le but avoué d'aboutir à leur disparition :

- La cession et l'importation de ces chiens sont interdites.
- Enfin depuis le mois de juillet 1999, tous les chiens de première catégorie doivent être stérilisés, cette stérilisation étant chirurgicale et irréversible et attestée par un certificat vétérinaire. A ce titre, sont autorisées pour les chiennes l'ovariectomie, l'ovario-hystérectomie, voire l'hystérectomie (sans suppression des ovaires) et pour les mâles, la castration et la vasectomie.

Depuis cette date, aucun chiot issu d'un animal de première catégorie ne devrait être né sur le territoire français ; on sait ce qu'il en est. Il est évident, compte tenu du faible nombre de stérilisations effectuées et de la prolifération des pitbulls dans les zones de « non-droit » que ces chiens ont toujours accès à la reproduction.

Certains chiens de première catégorie peuvent cependant naître sans pour autant qu'il y ait eu infraction aux textes :

- Il s'agit d'abord des croisements pouvant donner des produits correspondants aux critères morphologiques tels que définis pour les chiens de première catégorie, sans pour autant que les géniteurs fassent partie de la première catégorie. Un croisé boxer avec une autre race à poil court, comme un beagle, un labrador, et évidemment un American Staffordshire terrier inscrit au LOF - donc non stérilisé - pourra parfaitement répondre à la définition du chien de type pit-bull.
- Il en va de même pour les rejetons issus de deux American Staffordshire terriers inscrits au LOF, qu'ils soient confirmés ou non. En effet, même non confirmé, un chien inscrit au LOF sera considéré comme étant de race et de ce fait, échappera à l'obligation de

stérilisation. Un chiot issu de deux « amstaff » inscrits au LOF, non confirmés, sera considéré à l'âge adulte comme pit-bull s'il répond, ce qui est probable, aux critères morphologiques de l'arrêté du 27 avril 99.

La génétique est une science merveilleuse qui permet d'obtenir un « chien d'attaque » en croisant deux « chiens de défense » .

Théoriquement, il est interdit de céder ces chiens, mais le propriétaire de la mère peut tous les conserver à condition de se conformer aux obligations légales. D'autre part, s'il les cède à l'âge de deux mois, ces chiots ne correspondront pas – pas encore du moins - aux définitions de l'arrêté.

En effet, une autre difficulté d'application réside dans le fait que les critères morphologiques de l'arrêté du 27 avril 99 ne concernent que des animaux adultes ; comment peut-on garantir sur un chiot de deux mois, dont on ignore l'ascendance, l'appartenance à la première catégorie ? Les vétérinaires ne peuvent inscrire que ce dont ils sont sûrs et on ne saurait leur reprocher de se contenter d'inscrire sur les documents d'identification d'un chiot la mention « croisé » éventuellement suivie de la race ou du type de l'un des parents s'il est connu (par exemple si la mère est un boxer).

Par contre, le fait d'inscrire « croisé boxer » sur la carte de tatouage d'un chiot de deux mois, sous la pression plus ou moins amicale de ses propriétaires espérant ainsi échapper à la loi, n'empêchera pas ce chiot d'être classé plus tard en première catégorie s'il présente une large ressemblance avec un animal de type pit-bull. Cette mention ne saurait donc constituer une protection face aux textes.

4-Réglementation du dressage au mordant

Considérant que le dressage au mordant pouvait constituer un risque, mais considérant également que ce risque était contrôlé sur les animaux de race, sélectionnés sur leurs aptitudes, le législateur a réglementé le dressage au mordant ;

c'est ainsi que celui-ci demeure autorisé dans le cadre des activités de sélection, encadré par des personnes titulaires du « certificat de capacité pour le dressage au mordant ». A ce jour, il n'est plus possible de dresser au mordant un chien qui n'est pas de race dans le cadre d'une activité de loisir.

Le dressage au mordant reste autorisé pour les chiens de travail (surveillance, gardiennage, transfert de fonds, police, gendarmerie, douanes, services de secours.).

II. Responsabilité

1-Responsabilité des vétérinaires

Le secret professionnel

A plusieurs reprises, des praticiens ont été sollicités hors de toute procédure judiciaire, pour communiquer leur fichier aux forces de l'ordre (gendarmerie, police nationale ou municipale). Il s'agit là d'une sollicitation de rupture du secret professionnel dans un cas non prévu par la loi (cf. infra) ; rien ne saurait justifier une telle communication, et un praticien qui accepterait de communiquer dans de telles conditions le nom de ses clients possédant des chiens de première catégorie se rendrait coupable de rupture du secret professionnel. Le nouveau Code Pénal (art 434-1) interdit même les poursuites pour non-dénonciation de crime à l'égard des personnes tenues au secret professionnel lorsque la loi permet la levée de ce secret, laissée à l'appréciation du praticien en son âme et conscience.

Le praticien doit-il dénoncer un de ses clients qui possèderait un chien de première catégorie ou plus généralement un chien dangereux ?

Rappelons que le secret professionnel est défini par le Code Pénal. Le nouveau Code Pénal, applicable depuis 1994, ne donne pas la liste des professions tenues au secret professionnel, mais pose le principe de l'interdiction de divulguer un secret à « toute personne qui en est dépositaire, soit par état, soit par profession » (art 226.13). Il est donc évident

que les vétérinaires sont tenus au secret professionnel, ce que confirme notre Code de Déontologie.

La violation du secret professionnel constitue une infraction pénale, qui peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15.545 € d'amende.

Outre les cas spécifiquement vétérinaires (maladies réputées légalement contagieuses qui imposent une déclaration), la loi a prévu trois cas d'autorisation de levée du secret professionnel :

1. la révélation de sévices ou de privations à l'encontre de mineurs ou de personnes hors d'état de se protéger
2. la transmission au Procureur de la République, avec l'accord de la victime, d'éléments permettant de présumer l'existence de sévices sexuels
3. le témoignage en faveur d'une personne injustement détenue (…).

Dans ces trois cas de figure, la rupture du secret professionnel est possible mais non obligatoire, laissée à l'appréciation du praticien en son âme et conscience.

Comme on le voit, les cas où le vétérinaire est tenu de rompre le secret professionnel paraissent à tout le moins limités.

Mais les choses ne sont pas si simples, car en effet la loi a prévu un régime de « contrôle a posteriori » sous couvert de l'incrimination de « non-assistance à personne à danger ».

Le Code Pénal nous dit en quelque sorte : « en face de mauvais traitement à enfant ou à personne vulnérable, vous avez le droit de garder le silence mais vous risquez d'en répondre dans les conditions du droit commun en cas de pépin pour la personne vulnérable ».

A la lumière de ce qui précède, si rien n'impose la communication à l'autorité judiciaire de l'identité des personnes possédant un chien de première catégorie, il apparaît évident que le secret professionnel ne saurait empêcher un praticien de prendre des mesures, par exemple le recours aux pouvoirs

du maire, concernant un chien présentant un comportement de prédation sur les enfants, quelle que soit sa race ou son type, qu'il appartienne ou non à une des deux catégories de « chiens dangereux au sens de la loi du 6 janvier 99 ». A mon sens, un comportementaliste qui pose un diagnostic de comportement de prédation à l'égard des enfants (heureusement, cela n'arrive pas tous les jours) sur un chien vivant dans une famille avec un bébé, doit absolument agir pour protéger l'enfant, fut-ce contre l'avis des parents.

Il en va de même si une personne âgée, particulièrement vulnérable, est susceptible d'être victime d'un chien dangereux vivant dans la famille.

Cette responsabilité morale n'est-elle pas au moins aussi importante que la responsabilité civile ou pénale ?

L'obligation de soins

Un vétérinaire doit-il refuser de soigner un chien de première catégorie ?

En dehors des cas prévus , tels que refus de paiement d'honoraires, injures graves (…), un vétérinaire se doit de porter assistance à tout animal en péril.

D'autre part, nous l'avons vu, les vétérinaires ne font pas partie des personnes chargées de faire respecter la loi du 6 janvier 99, leur devoir étant uniquement un devoir d'information.

En conséquence, il paraît difficile de justifier un refus de soins basé sur la seule appartenance d'un chien à la première catégorie, y compris en consultation de comportement.

L'obligation d'information

La jurisprudence en matière médicale a depuis quelques années introduit la notion d'information en tant qu'obligation de résultat. Nul doute que cette obligation concerne aussi la profession vétérinaire.

Cette obligation concerne en particulier l'état du malade et son évolution prévisible.

Il est important de délivrer au propriétaire, ou à défaut au gardien de l'animal, une information claire, loyale et intelligible, base du consentement ou du refus éclairé.

Bien que l'idéal soit la rédaction d'un écrit signé par les parties, la preuve de la réalisation de cette obligation d'information peut se faire par tous moyens, en particulier la présomption.

On pourrait certainement considérer à ce titre que les propriétaires d'un chien agressif ont un minimum de conscience de la dangerosité de leur chien si c'est ce comportement qui a motivé la consultation d'un comportementaliste.

2-Responsabilité des propriétaires ou des gardiens; notion de garde juridique

Nous l'avons vu, les détenteurs des chiens de première et deuxième catégorie engagent leur responsabilité pénale en cas de non-respect des dispositions légales.

Mais d'une façon plus générale quelle est la responsabilité de tout gardien d'animal susceptible d'être dangereux ?

La responsabilité du fait des animaux repose sur l'article 1385 du Code Civil : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert pendant qu'il est à son usage ,est responsable des dommages causés par cet animal, qu'il fût sous sa garde, ou qu'il fût égaré ou échappé. »

Cette notion de responsabilité, basée sur un très petit nombre de textes, est une construction essentiellement jurisprudentielle. Selon la jurisprudence, le responsable est celui qui a la garde juridique de l'animal, celle-ci se définissant par les pouvoirs de direction, de contrôle et d'usage.

Il s'agit d'une présomption de responsabilité très lourde qui pèse sur le gardien dont il ne pourra s'exonérer qu'en prouvant la force majeure, le cas fortuit, le fait d'un tiers ou la participation de la victime au dommage. Par exemple, l'absence de faute du gardien ne l'en rend pas moins responsable.

En règle générale, le gardien de l'animal, donc le responsable, sera son propriétaire.

Il existe cependant des cas particuliers avec transfert de la garde juridique vers la personne qui a l'usage du chien, c'est à dire le responsable de la pension canine, l'éducateur ou le dresseur, et bien entendu, le vétérinaire. C'est ainsi que le vétérinaire sera considéré comme responsable des dommages provoqués par l'animal qu'il accueille dans son cabinet, même en présence de son propriétaire.

Cependant, il serait étonnant que l'on retienne la responsabilité d'un vétérinaire dans le cas de dommages causés en dehors de ses locaux par un animal agressif sous traitement, celui-ci n'apparaissant pas de nature à transférer la garde juridique, sous réserve de respecter les données acquises de la Science. En effet, si le traitement est notoirement de nature à aggraver le danger, le vétérinaire pourrait être inquiété pour manquement à une obligation générale de sécurité.

Il en serait de même en cas de manquement à l'obligation d'information vue plus haut.

Rappelons que si l'obligation de soins est une obligation de moyens, les obligations de sécurité et d'information sont des obligations de résultats.

On ne saurait trop insister sur la nécessité pour les praticiens de disposer d'une solide assurance en responsabilité civile ,bien que , aussi surprenant que cela paraisse, celle-ci ne soit pas –pas encore ?-obligatoire.

Conclusions

Comme on peut le voir, les dispositions répressives issues de la loi du 6 janvier 1999 ne sont malheureusement pas de nature à limiter réellement le danger – tout relatif - représenté par les chiens. L'expérience britannique aurait pourtant pu nous servir de leçon.

Il semble que les cibles ne soient pas les bonnes ; en effet, même si elles sont médiatisées, les agressions par les pit-bulls sont rares (on a cité le chiffre de 400 pour 100.000 morsures

soit 0,4 pour cent), beaucoup plus rares que les morsures effectuées par les « chiens de famille », des chiens apparentés au labrador ou au berger allemand, races pourtant réputées « inoffensives ». Une étude canadienne portant sur 1237 dossiers (aucun décès fort heureusement) a montré que dans deux tiers des cas, la personne avait été mordue par un chien de la famille ou des proches, un tiers des victimes ayant entre cinq et neuf ans. Les races le plus souvent incriminées sont le Berger Allemand, le Cocker, le Rottweiler et le Golden Retriever.

Une étude néerlandaise a également confirmé la prééminence des morsures par un chien proche de la victime, les races les « plus représentées » étant ici le rottweiler, le golden retriever et le labrador retriever.

On remarquera avec intérêt que, à l'exception du rottweiler, les chiens responsables des agressions appartiennent à des races considérées comme non dangereuses, voire « inoffensives » par le législateur.

Il serait temps que sur un sujet tel que celui-ci, les vétérinaires comportementalistes soient enfin consultés, afin que l'appréciation de la dangerosité d'un chien ne repose plus uniquement sur des critères morphologiques issus de conceptions erronées, mais enfin sur des critères comportementaux objectifs, la morphologie, en particulier le gabarit, ne constituant qu'un facteur aggravant. Ceci permettrait également d'être actif plus précocement et donc plus efficace sur le terrain de la prévention, les morsures sur enfant par le chien de la famille constituant objectivement un problème plus sérieux que le « phénomène pit-bull » artificiellement gonflé par les médias.

Christian DIAZ. Janvier 2002

Québec : Les aspects juridiques de l'agressivité canine au Québec

Auteur : Me Frédéric Sylvestre

Saint-Hyacinthe, Québec, Canada
Avocat oeuvrant dans le domaine du droit animal,
Président du Groupe de Concertation sur la prévention de l'agressivité canine au Québec

Au-delà des bienfaits indéniables qu'apporte la présence canine, il importe de saisir que cette relation privilégiée comporte parfois certains risques inhérents, dont le plus important est celui de l'agressivité canine. Au Québec, cet aspect est peu traité par le législateur. En fait, mis à part les normes édictées en vertu du Code criminel par le gouvernement fédéral canadien (lequel empêche les actes de cruauté envers les animaux), il n'y a que deux sources pertinentes de normalisation de la problématique, à savoir le Code civil du Québec sur la notion de la responsabilité découlant du fait des animaux et enfin, les règlements municipaux.

Regardons ces deux aspects séparément.

La responsabilité résultant du fait des animaux

Que dit la loi?

L'article 1466 du Code civil du Québec établit une présomption de responsabilité qui pèse lourdement sur les propriétaires ou le gardien de l'animal. Cette présomption de responsabilité relative aux dommages causés par les animaux est significativement importante car seule la preuve d'un cas fortuit, faute majeure, faute de la victime ou la faute d'un tiers permet au propriétaire ou à l'usager de l'animal d'être exonéré de sa responsabilité. En effet, même la preuve d'absence totale de faute ou que l'on ait utilisé tous les moyens nécessaires afin de garder ou surveiller adéquatement l'animal ne permet pas de se libérer de sa responsabilité! Bref, on attribue au propriétaire ou à l'usager de l'animal un degré de responsabilité plus élevée à l'égard des actes que pourrait commettre son chien, que ce que l'on exige au niveau des actes que pourraient commettre ces mêmes personnes (ainsi, lorsque l'on reproche une faute à une personne, cette der-

nière peut être exonérée de toute responsabilité si elle démontre qu'une personne diligente et raisonnable aurait agi comme elle l'a fait).

Vous voyez donc pourquoi il est important pour une personne ayant la possession d'un chien ou travaillant dans le domaine canin de cerner les subtilités de la responsabilité extraordinaire leur incombant.

Cette réalité implique que l'unique méthodologie pour se prémunir adéquatement consiste à se procurer une police d'assurance responsabilité couvrant de tels événements. Et hormis quelques rares exceptions chez certaines compagnies d'assurance, la grande majorité des polices d'assurance habitation couvre ce type d'événements. Il y a lieu toutefois de noter que les locataires sont peu friands de tels types de polices d'assurances et s'exposent, parfois à leur insu, à des risques économiques substantiels advenant que leur gentil "toutou" adopte un comportement inadéquat.

Notion de garde

Le législateur québécois prévoit tout d'abord la responsabilité du propriétaire d'un animal dans deux circonstances, soit celle où il a la garde de l'animal ou lorsque cet animal n'est plus sous son contrôle. Le propriétaire doit donc contrôler tous les actes des animaux qu'il a en sa possession. Il doit s'assurer de surveiller ces derniers afin d'éviter qu'ils ne s'échappent. De plus, le propriétaire d'un animal sera aussi responsable s'il confie l'animal à une personne qu'il sait inexpérimentée, s'il confie la garde de ses animaux à un employé ou s'il confie son animal qu'il sait dangereux à un usager non-informé. Et enfin, le propriétaire de l'animal sera responsable s'il ne prend pas les précautions appropriées afin de protéger le public d'un animal qu'il sait dangereux. Ce serait notamment le cas d'une personne plaçant un chien dangereux à son domicile, auquel cas il serait insuffisant pour le propriétaire de placer des écriteaux annonçant la présence

d'un animal dangereux afin d'écarter la responsabilité du maître de l'animal.

> Dans une décision controversée (Haineault c. Poirier, [1978] C.S. 1135), il a même été décidé que l'exploitant d'une station-service où était situé un chien dangereux était responsable à 33% des dommages causés à une personne, bien que la personne ait pénétré les lieux sans permission et qu'il y avait des écriteaux prévenant de prendre garde au chien.

Les usagers et gardiens des animaux sont eux aussi responsables des actes commis par ces animaux, avec les mêmes rigueurs. Et au sens de la Loi, sont considérés comme gardiens ou usagers, les personnes appelées à détenir, dans l'exercice de leur profession, l'animal de façon temporaire, tel le vétérinaire et le dresseur.

Nature de la présomption de responsabilité et moyens d'exonération

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le propriétaire ou gardien d'un animal est présumé responsable des dommages causés par ce dernier, de telle sorte que la victime est dispensée de faire preuve de toute faute du gardien ou propriétaire de l'animal. Pour s'en sortir, le gardien ou propriétaire de l'animal doit démontrer qu'il y a eu soit faute de la victime, faute d'un tiers ou force majeure. Analysons ainsi ces trois moyens d'exonération successivement.

La faute de la victime peut éliminer la responsabilité du gardien ou propriétaire, ou la mitiger lorsqu'elle n'a fait que contribuer à l'intensité du préjudice subi. Ainsi, retenons-nous une faute chez la victime n'ayant pas observé la prudence élémentaire de ne pas provoquer des animaux dont les réactions sont souvent imprévisibles en les effrayant volontairement ou en ne prenant pas à son endroit les précautions raisonnables qui s'imposaient. Et dans bien des cas, par exemple si la victime est un intrus ou qu'elle est avertie du danger qu'elle encourt, les tribunaux décident souvent de

partager la responsabilité, selon le degré de témérité dont a fait preuve la victime, de même qu'en tenant compte de la nature des précautions prises par le gardien ou propriétaire afin d'éviter des accidents.

Peut constituer aussi un motif d'exonération la preuve d'un cas fortuit ou de force majeure, c'est-à-dire exigeant la preuve difficile d'un événement extérieur à la volonté humaine, imprévisible et totalement irrésistible (exemple, un ouragan, un éclair électrique, un feu de forêt, etc.)

Enfin, le propriétaire ou gardien poursuivi en responsabilité peut tenter d'être libéré de toute responsabilité en invoquant la faute d'un tiers, c'est-à-dire les agissements d'une tierce personne et qui constitue la cause des agissements répréhensibles de l'animal. Par exemple, il a été jugé que le propriétaire d'un chien n'est pas responsable de l'acte intempestif de l'animal s'il a été causé, non pas parce qu'il était vicieux ou mal dressé, mais par le fait d'un tiers qui l'avait pourchassé, effrayé et amené, dans sa tentative de fuite, à causer des bris de vitres (voir l'arrêt Gamache c. Grondin, [1938] 76 C.S. 257).

La réglementation municipale au Québec

Contrairement à d'autres régions ou pays, le législateur québécois a décidé de déléguer purement et simplement sa responsabilité en matière de contrôle de l'agressivité canine. Tant en vertu du Code municipal que de la Loi sur les Cités et Villes, il incombe aux municipalités de prévoir les normes de contrôle dans le domaine canin. Un inventaire assez exhaustif des réglementations en vigueur dans les différentes municipalités permet de constater qu'il coexiste en sol québécois trois courants distincts de législation municipale. Un premier pan de réglementation a fait l'objet de consultations auprès d'organismes professionnels et a permis de développer un cadre normatif où l'on cherche à minimiser les risques inhérents aux chiens (mesures de contention, nombre d'animaux, licences, mesures à adopter en cas de morsures, etc.)

sans pour autant verser dans l'intervention arbitraire à l'égard de certaines races de chiens. Des règlements de cette nature se trouvent dans de nombreuses municipalités, dont la ville de Québec et Saint-Hyacinthe. D'un autre côté, il y a d'aussi nombreuses municipalités qui ont adopté une attitude d'interdiction simpliste de certaines races d'animaux, sans approfondir plus avant leur réflexion en matière de la prévention de l'agressivité canine. Enfin, plusieurs petites municipalités n'ont pas encore effectué de véritables réflexions sur la matière et ont préconisé une quasi-absence de normes en la matière. Il va sans dire que l'humble soussigné décrie avec vigueur ce laxisme en matière de normalisation sur une question aussi importante. Il incombe donc de dresser un bref portrait de cette problématique.

Tout d'abord, une première remarque s'impose. Dans un contexte de morosité générale où les citoyens sont à la remorque des aléas de la vie et de l'arbitraire gouvernemental, quoi de plus facile que de condamner prestement une race de chien, de la mettre à l'échafaud, de la juger sans appel comme étant l'odieuse et unique source des morsures de notre belle population québécoise. C'est une attitude béotienne semblable à celle de l'inquisition où l'on brûlait en premier pour s'interroger parfois ex post facto. Pourtant, tous les intervenants dans le milieu familial sont d'accord depuis plusieurs années: il y a lieu de réglementer afin de minimiser l'occurrence des morsures de chien, mais en autant que cela soit fait de façon englobante et intelligente. En effet, un règlement ne doit pas être le fruit d'une démarche vindicative et intempestive ou comme un moyen d'apaiser des citoyens en mal de coupable tout désigné, exacerbés par des angoisses parfois bien peu objectives. Ce genre d'attitude est toujours inquiétant en ce qu'elle est symptomatique d'une intolérance embryonnaire bien peu compatible avec l'idéal démocratique.

Quoi qu'il en soit, le mal semble fait, cette graine de l'arbitraire est semée, de telle sorte que bien des municipalités au Québec ne se sentent souvent pas la force de résister à la tentation si facile de tout simplement interdire une race de chien et de s'en laver les mains par la suite. Pourtant, ce faisant, à l'instar de Ponce Pilate, elles font exactement le contraire de ce qu'elles voudraient faire, à savoir protéger le public.

À ce propos, malgré les reportages sensationnalistes où l'on énonce haut et fort que les chiens de type pit-bull défigurent continuellement de pauvres enfants innocents ou se livrent à toute autre atrocité de même acabit, nul n'est besoin de vous préciser que ces chiens ne constituent aucunement la problématique, mais n'en sont qu'un aspect. À priori, l'allure patibulaire d'un pit-bull semble toutefois jouer nettement en sa défaveur et susciter bien peu de sympathie à son égard aux yeux de la population. Pourtant, le fait de croire que l'interdiction pure et simple d'une race de chien est susceptible de protéger le public constitue une illusion des plus pernicieuses qui dénature la démarche propre à sécuriser véritablement les gens. Qu'il n'y ait plus de Pit-bull n'y changerait rien et conforterait faussement les gens dans l'idée qu'il n'y a pas de péril à maintenant cajoler sans retenue tous les "toutous" du monde dont la race ne serait pas proscrite. Ça, c'est encore plus dangereux!

Mais au-delà des réflexions de ce type, il doit transpirer une démarche constructive et mobilisatrice. En effet, que pouvons-nous faire pour sensibiliser de façon cohérente la population et les élus à l'utilité de réglementer adéquatement et minimiser ce que tout le monde désire minimiser, à savoir l'occurrence de morsures canines? Ici, en toute humilité et sans prétendre discerner tous les aspects dans un si bref texte, quelques pistes semblent surgir.

Il y a d'abord la nécessité de pondérer statistiquement la véritable problématique pour la situer dans une juste perspective et d'ainsi éviter la surenchère au niveau des prohibi-

tions réglementaires. De même, il est opportun d'éviter aux municipalités d'avoir à faire chacune un exercice parfois laborieux de réflexion. Ceci faciliterait la tâche aux élus, vous assurerait d'un tissu réglementaire cohérent entre les municipalités (cela aurait comme double avantage de permettre aux gens d'appréhender avec un minimum de certitude les règlements sur l'ensemble des territoires municipaux et, surtout, lorsque vous vous promenez en voiture avec l'un de vos chiens, d'éviter, sur une longue route de campagne, à être confronté à une trentaine de règlements municipaux différents qui peuvent vous faire encourir une dizaine d'infractions…). Un tel constat implique la mobilisation des gens intéressés par le problème et ce, dans chaque petite ville ou village du Québec.

Dans cette perspective, pour que l'on puisse aider les municipalités dans leur exercice de réflexion, il faut aussi vous faciliter la tâche, c'est-à-dire mettre à votre disposition une proposition de règlement-type satisfaisant tout le monde, comme les règlements des villes de Saint-Hyacinthe et de Québec, de même que le règlement-type de l'Académie de médecine vétérinaire. Une telle réglementation doit toutefois comporter les prémisses suivantes:

- Il n'est pas question d'interdire spécifiquement une race en particulier, mais de voir à contrôler objectivement les risques dans la population;
- On doit préconiser des mesures de contrôle particularisées lorsqu'il y a une situation à risque. Ainsi, dans les endroits publics, dans les autobus ou dans les relations de voisinage, des mesures de contention particulières doivent être prévues pour chacune des situations. Selon le cas, ces mesures de préventions peuvent passer de l'interdiction de chiens dans certains endroits (une telle mesure me semblerait à proscrire puisqu'un chien en laisse et avec une muselière ne peut nuire d'aucune façon, quel que soit l'endroit) au port

de la muselière, de la laisse, d'un moyen d'identification, d'installation de clôture, etc.

- Un aspect important dans cette démarche consiste en l'incitation à la prévention et à l'éducation de la population. Non seulement une réglementation de ce type doit-elle favoriser les mesures de stérilisation pour éviter la surpopulation animale, il faut aussi s'assurer que les propriétaires d'animaux nourrissent adéquatement leur animal et leur fournissent un gîte suffisant (conformément à l'esprit des dispositions non encore en vigueur dans la Loi sur la protection de la santé des animaux du Québec). De même, on peut offrir l'opportunité aux propriétaires d'animaux d'avoir à subir des contraintes moindres advenant qu'ils puissent justifier auprès de la municipalité d'un rapport d'éthologue et/ou d'un vétérinaire certifiant du caractère non dangereux de l'animal;
- Advenant qu'il y ait effectivement des morsures significatives de la part d'un chien, il faudrait éviter une réglementation prévoyant automatiquement la mise à mort de l'animal, sans autre vérification. Sauf exception, on devrait plutôt préconiser l'examen par un spécialiste (avec possibilité de contre-expertise et même d'un arbitrage en cas de contestation), de même que d'opter pour une contention serrée (enclos permanent) advenant qu'un animal soit jugé agressif.

Il faut aussi fournir des arguments aux personnes militant sur la question pour lutter contre toute réglementation municipale qui ne serait pas conforme aux préceptes précédents. Il existe, sur le plan strictement juridique, quelques éléments que vous devrez connaître.

Tout d'abord, dans l'affaire Madronéro c. Ville de Lachine, le 28 février 1990, la Cour supérieure a décidé de maintenir la validité d'une réglementation interdisant pour quiconque de garder pratiquement tout chien ressemblant de près ou de

loin à un Pit-Bull. Il est toutefois important de noter que ce jugement ne couvrait pas tous les arguments propres à militer à l'encontre de la validité d'une telle réglementation. En toute déférence, le bien-fondé d'une telle décision peut quand même être contesté, notamment en faisant une preuve que, bien que cette réglementation pourrait grossièrement être valide (sans pour autant être moralement justifiée), elle ne devrait pas s'appliquer aussi aveuglément, notamment en prohibant comme nuisance des choses qui n'ont rien de nuisibles en soi, tel que le fait qu'un médecin vétérinaire puisse traiter un animal de cette race. Ainsi, dans l'affaire Anctil c. Cour municipale de La Pocatière, [1973] C.S. 239, le juge Gendron maintient: «la première caractéristique d'une nuisance est de produire des inconvénients sérieux. Une corporation municipale excède ses pouvoirs lorsqu'elle légifère sur les objets non compris dans la délégation de pouvoirs, ou bien en décrétant arbitrairement qu'une chose est prohibée comme nuisance, quand en fait, celle-ci n'a rien de nuisible en soi.»

> Ainsi, comme les municipalités ne devraient interdire une race de chien que si elle constitue une nuisance, il y a lieu de s'interroger sur l'application d'un règlement interdisant purement et simplement la présence de certains animaux sur son territoire, même si les mesures de contentions étaient extrêmes. Pour parodier la situation, qui pourrait imaginer que l'on pourrait interdire la présence d'un pit-bull édenté, amputé aux jambes, castré et dans le coma à une clinique vétérinaire? Peut-être pourrions-nous considérer que, avec le port de la muselière, cet animal ne serait pas alors une nuisance? Poser la question, c'est y répondre.
>
> Comme autre argument de nature juridique, il est à noter que l'affaire Madronero n'a pas soulevé l'application des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés dans une telle situation. Ceci

> fait donc en sorte que le jugement de la Cour Supérieure n'a pas le caractère inébranlable que l'on peut croire. Ainsi, bien que je n'aie pas l'intention de synthétiser l'ensemble des paramètres sur les droits et libertés, il importe de noter que ces droits pourraient être invoqués notamment par un médecin vétérinaire ou le propriétaire d'un chien prohibé, comme la liberté de la personne, sa sûreté, le droit à la jouissance paisible de ses biens, le caractère inviolable de sa demeure, le droit à la sécurité et à une relation zoothérapeutique, etc. Ce genre d'arguments a d'ailleurs été soulevé avec un certain succès devant les tribunaux québécois, dans d'autres contextes intéressant le monde animal.

Me Frédéric Sylvestre, février 2002.

Suisse

Office Vétérinaire Fédéral, Secteur Communication, Dr Colette Pillonel, Vétérinaire-comportementaliste dipl. ENVF, 01.05.02 [htpp://www.bvet.admin.ch/Grands sujets du moments/autres sujets/Chiens/Situation Suisse]

Les chiffres

La Suisse est une confédération de 26 cantons et demi-cantons, avec environ 7 millions d'habitants et 4 langues officielles.

La population canine est de 390'000 chiens (Effems, dans 4).

Une étude publiée en 1998 dénombre 192 accidents par morsure ou griffure de chien soignés par un médecin de famille[5].

Etude sur les accidents par morsure de chien

Afin de mieux cerner le problème et de reposer la question de l'incidence des accidents par morsure de chien, de la typicité des chiens mordeurs et des situations à risque, une étude[4] a été initiée par un groupe de travail privé (Groupe de Travail Chiens Dangereux, GTCD / Arbeitsgruppe Gefährliche Hunde, AGGH, issu de l'Association Vétérinaire Suisse pour la Médecine du Comportement, AVSMC). Cette étude permet notamment de cerner les groupes à risque (les enfants et les détenteurs de chiens) et les situations à risques (les interactions avec le chien). Les résultats de cette étude seront rendus publics en septembre 2002.

La gestion de la problématique

Les accidents par morsure de chien en tant que tels relèvent de la sécurité publique, qui est de la compétence des cantons et non de la Confédération. Toutefois, ces accidents sont considérés comme un problème dont la genèse est multifactorielle. La problématique des chiens dangereux considérée sous tous ses aspects relève dès lors de nombreuses législations, tant fédérales que cantonales, mais également communales. Différents éléments sont reconnus comme facteurs clés, chacun lié à une législation spécifique. Une attention particulière est apportée à la révision de ces législations afin de les adapter à la situation actuelle, et ce à tous les niveaux. De plus, ces facteurs peuvent être la cible de l'action d'institutions non gouvernementales (ici, les plus importantes).

Un compte-rendu des différentes législations se trouve dans les chapitres « Législations fédérales » et « Législations cantonales ». Les différents articles peuvent être lus sous htpp://www.bvet.admin.ch/protection des animaux/législation.

Les moyens d'action

Les moyens d'action sont autant la prévention que la répression. Une importance particulière est donnée à la prévention. Une répression ciblée sur le chien à problème est favorisée au niveau des cantons.

Les législations

La problématique des chiens dangereux considérée sous ces aspects relève de nombreuses législations, tant fédérales que cantonales, mais également communales. Les différents aspects sont traités ci-dessous, dans le chapitre des législations.

Les accidents par morsure de chien en tant que tels relèvent de la sécurité publique, qui est de la compétence des cantons et non de la Confédération.

Tableau de répartition des activités et compétences en Suisse

Facteur clé	**Objet**	**Législation considérée**	**Compétences**	**Institutions non gouvernementales**
Le chien	Détention	Loi / ordonnance sur la protection des animaux	Confédération	PSA (Protection Suisse des Animaux)
		Loi sur les chiens	Cantons	
		Règlements sur les chiens	Cantons, Communes	
	Identification, enregistrement	Loi / ordonnance sur les épizooties	Confédération	PSA, SVS (Société des Vétérinaires Suisses), SCS (Société Cynologique Suisse)
		Loi ou règlement sur les chiens	Cantons	
	Potentiellement dangereux, dangereux, mordeur,	Loi ou règlement sur les chiens	Cantons	
L'éleveur	Élevage	Loi / ordonnance sur la protection des animaux	Confédération	PSA, SCS

Facteur clé	**Objet**	**Législation considérée**	**Compétences**	**Institutions non gouvernementales**
L'éleveur	Génétique	Projet de révision de la loi sur la protection des animaux	Confédération	PSA, SCS, SVS
Le détenteur	Connaissances cynologiques	Loi sur les chiens	Cantons	SCS, PSA
	Surveillance du chien	Code des obligations Loi ou règlement sur les chiens	Confédération Cantons	
	Lésions corporelles par négligence	Code pénal	Confédération Cantons	
La victime	Lésions corporelles intentionnelles Connaissance, comportement	Code pénal Loi ou règlement sur les chiens	Confédération Cantons Cantons	 SVS

L'action de la Confédération

La situation suisse permet la mise en place de nombreuses législations concernant les chiens, qui peuvent diverger fortement d'un canton à l'autre. Cet aspect positif, lorsqu'il permet à un canton d'adapter sa législation à ses conditions particulières (par exemple un canton-ville par opposition à un canton-campagne) peut s'avérer peu favorable dans une situation émotionnelle comme l'est celle des accidents par morsure de chien.

C'est pourquoi l'Office vétérinaire Fédéral a été mandaté par le Conseil Fédéral pour mettre sur pied un groupe de travail afin d'élaborer des recommandations pour les cantons. Ces recommandations donnent la ligne directrice que conseille le groupe de travail de la Confédération, tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux cantons. Elles sont assorties d'un argumentaire[6]. En voici le contenu.

Recommandations du groupe de Travail " Législation en matière de chiens dangereux " de l'Office vétérinaire fédéral.

(Etat au 21 décembre 2000, tiré de *Recommandations aux cantons,* 21.12.2000 [http://www.bvet.admin.ch/Grands sujets du moment/Chiens dangereux/situation légale.html])

A. Remarques préliminaires

a. Ces recommandations mettent en évidence quelles mesures peuvent être prises dans le cadre des législations cantonales pour la protection des personnes.
b. Au vu de la disparité structurelle des législations cantonales, le groupe de travail a décidé de renoncer à la formulation d'un modèle d'ordonnance.
c. Le groupe de travail déconseille :
   - d'ordonner des restrictions relatives à certaines races de chiens;
   - d'imposer des autorisations de détention pour tous les

chiens;
- d'édicter une obligation générale de museler les chiens dans certaines zones.

d. Les réflexions du Groupe de Travail sont résumées dans un argumentaire (en annexe).
e. La Confédération doit préparer des projets :
- pour la loi sur les épizooties, au sujet de l'identification et de l'enregistrement uniformes des chiens, ainsi que sur la protection des données;
- pour la loi sur la protection des animaux, au sujet de restrictions relatives à l'élevage des chiens et de l'obligation d'autorisation pour l'élevage et le commerce professionnels des chiens.
Le Groupe de Travail attend que ces projets soient traitées en priorité.
f. Il est également attendu de la Confédération qu'elle soutienne la recherche dans ce domaine, et qu'elle prenne part aux mesures préventives importantes, soit l'information et la formation.

B. Directives recommandées et pouvant être introduites dans les législations cantonales ou communales

Directive recommandée	**Remarques**
1. Les détenteurs doivent avoir leurs chiens sous contrôle en tout temps.	Corollaire au contenu de l'article 56 du Code des Obligations.
2. Dans les cas de suspicion, les détenteurs sont tenus de donner aux autorités les renseignements relatifs à l'origine des chiens qui se trouvent ou se sont trouvés chez eux.	Permet d'identifier les éleveurs et les commerçants qui fournissent des chiens dangereux et de prendre des mesures à leur égard.
3. Les communes peuvent déterminer des zones interdi-	Afin de tenir compte d'une manière juste des besoins de

tes aux chiens et des zones de liberté pour les chiens, ainsi que des zones où les chiens doivent être tenus en laisse.	la population et de ceux des chiens. La tenue en laisse obligatoire peut cependant favoriser les comportements d'agression.
4. Une autorisation cantonale est nécessaire pour l'élevage et le commerce professionnels des chiens.	Lorsque des fautes surviennent au niveau de l'élevage et du commerce, on assiste à un effet de multiplication. L'obligation d'autorisation permet un renforcement des moyens de surveillance des autorités.
5. Les cantons règlent les compétences et désignent un point de contact qui est à la disposition des détenteurs de chiens, des victimes potentielles et des organes d'exécution.	Le point de contact doit en premier lieu recueillir les annonces au sujet des chiens dont le comportement pose un problème, en particulier après un accident par morsure, et s'assurer du suivi des cas selon un schéma de déroulement déterminé ('flowchart').
6. Les autorités compétentes font examiner les chiens dont le comportement pose un problème par des personnes spécialisées et prennent les dispositions nécessaires selon la gravité des cas : des dispositions pour la sécurité publique, comme l'obligation du port de la muselière; un déplacement du chien	Des connaissances particulières en tant que spécialiste sont requises pour l'évaluation des chiens dont le comportement pose un problème. Les mesures déjà possibles selon les articles des règlements de police seront précisées. Elles doivent être ordonnées selon les circonstances et après examen des

dans un autre foyer; une assignation pour une observation, le cas échéant pour une thérapie comportementale; une obligation de suivre un cours; une obligation de contracter une assurance responsabilité civile; une interdiction de détention d'un chien si la personne est incapable de veiller à la sécurité; des mesures à l'encontre du marchand ou de l'éleveur; la mise à mort du chien.	cas particuliers. Une interdiction de détention peut être indiquée si une personne détient régulièrement des chiens agressifs ou si elle les laisse régulièrement errer. Les cours ordonnés doivent être reconnus officiellement. Les coûts sont à la charge des détenteurs.
7. Fixer des dispositions pénales en relation avec les normes établies dans le canton.	Préciser des normes générales de la police en relation avec la sécurité publique.

C. Recommandations générales à l'attention des autorités cantonales

8. Obligation pour le détenteur d'un chien de contracter une assurance responsabilité civile.	N'empêche aucun accident par morsure, mais contribue à une diminution des dommages financiers. Un système bonus-malus peut avoir un effet préventif.
9. Obligation de déclarer les accidents par morsure de chien.	Il faut tenir compte du secret médical. Il est recommandé de codifier les accidents par morsure de chien pour les statistiques des hôpitaux.

10. Les refuges pour animaux doivent observer le comportement des chiens à placer et communiquer ces renseignements à l'acquéreur potentiel. Les observations et les informations sur l'origine du chien et sur son acquéreur potentiel devraient être consignées d'une manière standardisée.	Les chiens provenant d'un refuge peuvent être problématique car leur histoire antérieure n'est souvent pas connue.
11. Impôt pour chiens à affecter en partie à des fins déterminées (Information, financement de la formation); réduction de l'impôt si la preuve du suivi d'un cours est apportée.	La réglementation est laissée aux communes.
12. Favoriser la visite des classes de chiots et des cours d'éducation pour chiens.	Permet de prévenir les erreurs d'éducation et de reconnaître rapidement les comportements d'agression. Nécessite un contrôle de qualité des cours.
13. Information des groupes à risque et de la population en général sur : les signes d'un comportement agressif chez le chien; le comportement à avoir en cas d'agression; la prévention des agressions.	À cet effet, une coordination des organisations de cynologie et de protection des animaux, ainsi que des offices fédéraux est nécessaire. Une aide doit aussi être offerte aux personnes qui ont une peur marquée des chiens.
14. Favoriser une formation	Distinction par rapport aux

uniforme et conforme à l'ordonnance sur la protection des animaux pour les chiens de défense utilisés dans le sport.	chiens de service de la police, des gardes-frontière, de l'armée.

Les législations fédérales

Le code des obligations (CO, droit civil)

Art. 56 CO : Responsabilité du détenteur d'animaux

§1. En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire.

Le devoir de surveillance auquel est soumis tout propriétaire de chien est à mettre en relation avec l'article 56 du CO. Seul le strict respect du devoir de surveillance évite au détenteur une procédure en responsabilité civile au sens de l'article 56 du CO si son chien cause un dommage ou un accident. En d'autres termes, seul le respect du devoir de surveillance amène la preuve que le détenteur a agit avec toute l'attention commandée par les circonstances

Le code pénal (CP, droit pénal)

Sur le plan pénal, l'animal est considéré comme le « moyen utilisé pour commettre le délit », de sorte que le détenteur est rendu responsable des lésions corporelles, menaces, etc., dont l'animal est à l'origine comme d'un délit (art. 111 et ss du CP). Les délits poursuivis sur plainte (lésions corporelles par négligence) se différencient des délits poursuivis d'office (lésions corporelles intentionnelles).

La loi et l'ordonnance sur la protection des animaux (LPA, OPAn)

Il ne faut pas perdre de vue que le but de la loi sur la protection des animaux est de régler le comportement de l'homme vis-à-vis des animaux et non le contraire ! Dans le contexte des accidents par morsure de chien, nous intéressent en premier lieu tous les agissements de l'homme vis-à-vis de l'animal qui pourraient provoquer un comportement d'agression du chien et qui seraient répréhensibles dans le cadre de la protection des animaux.

Le texte en vigueur est souvent peu utilisable dans la pratique[4], en particulier en ce qui concerne la détention des chiens et l'élevage. Un projet de révision de la loi est à l'étude actuellement, visant à renforcer les législations en vigueur ou à les préciser ; ce texte a déjà passé en consultation publique et sera prochainement à l'ordre du jour du parlement (projet de révision de la loi sur la protection des animaux, Office vétérinaire fédéral, Berne). Il contient notamment un article sur les buts d'élevage et un article sur la formation des éducateurs et dresseurs d'animaux.

Dans les paragraphes suivants, il est fait référence soit au texte en vigueur, soit au projet de loi.

- Détention

  La loi sur la protection des animaux règle la détention des animaux en général (art. 3 LPA), l'ordonnance règle la détention des chiens (art. 31 OPAn), ainsi que la manière de les traiter (art. 34 OPAn).

- Élevage

  Il n'y a pas de texte relatif à l'élevage dans la loi en vigueur. Toutefois, le projet de révision de la loi prévoit un article sur l'élevage dans le cadre de la réglementation du génie génétique, qui sera également applicable aux chiens (art. 9, projet de révision de LPA) ; cet article prévoit d'interdire l'élevage d'animaux avec des caractéristiques déterminées, par exemple sur le plan morphologique ou comportemental.

En revanche, il n'y a pas de prescriptions particulières relatives à l'élevage des jeunes animaux, qui pourraient servir de base législative à l'obligation de la socialisation. Il s'agit d'une lacune[2].

- Pension et élevage professionnel

  Les pensions, refuges et élevages professionnels sont soumis à l'annonce au niveau cantonal (art. 34 OPAn). Ces exploitations doivent garantir que les animaux sont soignés par des gardiens d'animaux dûment formés (art. 11 OPAn).

  La notion de « professionnel » est vague et ne permet de toucher que les grands élevages

  Cependant, la formation de gardien d'animaux ne comprend actuellement que peu de notions de comportement et encore moins de notions de prévention en ce qui concerne les accidents par morsure.

- Commerce d'animaux

  Le commerce professionnel d'animaux est soumis à autorisation (art. 45 et 46 OPAn). Ces exploitations doivent garantir que les animaux sont soignés par des gardiens d'animaux dûment formés (art. 11 OPAn). Comme pour l'élevage, la notion de « professionnel » reste imprécise et ne permet de toucher que les grands commerces.

- Combats d'animaux

  Les combats d'animaux sont explicitement interdits par la loi (art. 22 et 27 LPA).

- Formation des éducateurs et dresseurs d'animaux

  Le projet de révision de la loi sur la protection des animaux prévoit la réglementation de la formation des éducateurs et dresseurs d'animaux (art. 6, projet de révision LPA).

La loi et l'ordonnance sur les épizooties (LFE, OFE)

- Identification et enregistrement

La loi et l'ordonnance sur les épizooties règlent le contrôle des chiens. *Les cantons exercent un contrôle sur les chiens. S'il existe*

un danger de propagation d'épizooties par des chiens, des chats et d'autres animaux, le Conseil fédéral doit ordonner les mesures préventives utiles (art 30, LFE). *Dès le cinquième mois, les chiens doivent porter une marque de contrôle officielle ou être marqués d'une autre façon qui ne prête pas à confusion* (art 11, al 2 OFE). Le but de cette mesure est la gestion des épizooties, en particulier de la rage.

Le Conseil fédéral propose la modification suivante de l'article 30 LFE (message au parlement, mai 2002) : *"Les chiens doivent être identifiés et enregistrés dans une banque de données. Le Conseil fédéral règle l'identification ; les cantons se chargent de l'enregistrement."* Cette modification sera à l'ordre du jour du parlement en automne 2002. Le nouvel article ne prévoit pas une banque de données centrale, mais en laisse la responsabilité aux cantons, en tenant compte qu'il existe déjà des banques de données, ce qui est critiqué par le Groupe de Travail Chiens Dangereux[7]. Une banque de données centrale privée existe cependant ; il s'agit de ANIS, banque de données gérée par la Protection Suisse des Animaux, la Société des vétérinaires suisses et la Société Cynologique Suisse. L'identification et l'enregistrement des chiens permettent de procéder à des enquêtes en cas d'épizootie, en cas d'accidents par morsures ou lorsque des chiens se sont échappés, qu'ils sont négligés ou abandonnés. Diverses possibilités de marquage sont en discussion, p. ex. micro puce et tatouage. La responsabilité de l'identification et de l'annonce incombera au détenteur du chien. L'annonce ne devra être faite qu'une fois, à savoir au moment de l'identification.

Il est à noter que le tatouage est considéré comme douloureux par la loi (art. 65 OPAn) et ne peut être pratiqué que sous anesthésie locale ou générale.

Les législations cantonales[4]

26 cantons et demi-cantons, 26 situations et autant de législations ou règlements concernant les chiens.

Comme précisé plus haut, les cantons sont compétents en ce qui concerne la sécurité publique. En matière de chiens,

certains cantons ont cédé tout ou partie de leurs compétences aux communes. Suite à une attaque ayant provoqué la mort d'un enfant en Allemagne en 2000 et à l'inquiétude présente dans la population, de nombreux cantons ont organisé des groupes de travail chargés de revoir leur législation ou règlement (par exemple AR, BE, GE, SG, TI, VD, ZH). Il est essentiel de noter que la comparaison des textes législatifs cantonaux entre eux n'est pas possible, car le cadre dans lequel s'inscrivent ces législations varie. Il est plus aisé de relever certaines particularités cantonales (ici par ordre alphabétique ; tous les cantons qui ont agi dans cette problématique ne sont pas cités).

Ainsi, il est possible de noter des différences de principe entre les cantons : elles se situent au niveau :

- des compétences dans l'application des lois ou règlements de la définition donnée au « chien dangereux »
- de l'obligation de déclaration de morsure par le médecin
- de la présence ou de l'absence d'une législation spécifique des chiens (« Loi sur la police des chiens » ou « Loi sur les chiens »).

Appenzell Rhodes-Extérieures AR

Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures dispose d'une loi sur les chiens. L'ordonnance correspondante a été modifiée en 2001 (29.5.01). Les communes ont la compétence d'ordonner l'évaluation de la dangerosité d'un chien qui a posé problème, et peuvent prendre des mesures envers le chien et/ou le propriétaire sur la base de cette évaluation (cours d'éducation, placement du chien dans un autre foyer, port de la muselière, euthanasie du chien, interdiction de détention par le propriétaire, ...). Il n'y a pas de restrictions liées à une liste de races.

Un groupe de travail a élaboré une brochure qui contient les diverses obligations des propriétaires de chiens, mais aussi des conseils et la liste des points de contact en cas de pro-

blème avec un chien (« Achtung Kampfhund ? Sicherheitsdirektion des Kantons Appenzell Ausserrhoden, Trogen, 2001). Une affiche a également été éditée ; elle est exposée dans les bureaux communaux ou de police, et reprend un thème de la brochure. Une formation ad hoc a été donnée aux responsables du dossier « chiens » dans les communes, afin qu'ils puissent évaluer la situation lorsqu'un problème se présente, et prendre les mesures adéquates (médiation, expertise, sanction, ...).

Bâle-Ville BS

Le canton de Bâle-Ville dispose d'une loi sur les chiens. Cette loi a été modifiée en 2001 par l'ajout d'un article sur la détention des chiens potentiellement dangereux. La détention de tels chiens est liée à l'obtention d'une autorisation cantonale, qui est délivrée après demande écrite motivée, puis sur la base d'un examen. Le requérant doit notamment faire preuve de suffisamment de connaissances cynologiques, avoir au moins 20 ans, ne pas avoir été condamné pour des délits de violence, ou en relation avec la drogue ou la prostitution. Le chiot doit être identifié avec une puce électronique, avoir un certificat d'origine, son élevage doit répondre à des critères cynologiques et de protection des animaux. Il devra suivre des classes de jeu pour chiots et des cours d'éducation avec son propriétaire. Ces restrictions liées à la possession de chiens potentiellement dangereux sont plutôt des mesures préventives touchant le détenteur, l'élevage et l'éducation du chien.

La définition des chiens « potentiellement dangereux » est donnée par l'ordonnance relative à cette loi : il s'agit d'une liste de races de chiens, comprenant également les chiens croisés assimilés à ces races. Cette liste peut être augmentée sur avis du Service vétérinaire cantonal. La liste actuelle est la suivante : American Staffordshire Terrier, Bullterrier, Dobermann, Dogo Argentino, Fila Brasileiro, Pitbull Terrier, Rottweiler, Staffordshire Bullterrier,

Les personnes en possession d'un chien de cette liste lors de l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance (environ 190 chiens) ont du s'annoncer au Service vétérinaire cantonal et passer un test avec leur animal ; suite à ce test, une partie des chiens (30) et des propriétaires ont du suivre des cours d'éducation, certains chiens ont du porter une muselière (6), et deux chiens ont été euthanasiés.

Genève GE

Genève ne dispose pas d'une loi sur les chiens, mais d'un règlement. Un groupe de travail multidisciplinaire se penche actuellement sur l'élaboration d'une loi ; sous l'égide de l'Office vétérinaire cantonal.

Comme Bâle-Ville, Genève est un canton limitrophe et un « canton-ville ». Comme Bâle-Ville, Genève a notamment défini le chien dangereux au moyen d'une liste de races de chiens : 3 groupes de chiens ont été différenciés :

1. les chiens de races dites d'attaque, selon la classification cynologique soit notamment : « Amstaff, Boerbull, Cane Corso, Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Mastiff, Mâtin espagnol, Mâtin napolitain, Pitbull, Presa canario, Rottweiler, Tosa » ;
2. les chiens dressés à l'attaque, sauf ceux des services de sécurité (public et privé, avec examen) ;
3. les chiens avec des antécédents avérés.

Les chiens de ces trois groupes doivent être tenus en laisse sur tout le territoire du canton. L'Office vétérinaire cantonal tient un registre de ces chiens (les détenteurs concernés doivent s'y annoncer). Doivent également être annoncés : naissance, vente, cession, donation, perte, vol, mort des chiens appartenant à un de ces trois groupes. Les chiots des groupes 1 et 2 ne peuvent provenir que d'élevages affiliés à un club cynologique ou d'un organisme de protection des animaux reconnu. L'acquisition de ces chiens à l'étranger est soumise à autorisation.

Les communes, le corps médical et les vétérinaires dénoncent les cas de morsure.

Dans ces cas, l'Office vétérinaire cantonal évalue la situation et, le cas échéant, demande une expertise de dangerosité ; il prend les mesures envers le chien et/ou le propriétaire.

De plus, tous les chiens doivent être identifiés à l'aide d'une puce électronique depuis janvier 2001. Les chiens sont ainsi enregistrés dans une banque de données privée ANIS (Animal Identity Service), gérée par la Société Cynologique Suisse (SCS), la Société des vétérinaires suisses (SVS) et la Protection Suisse des Animaux (PSA).

Plusieurs départements cantonaux sont chargés de l'application du règlement.

Pour les chiens des groupes 1 et 2, il s'agit donc essentiellement de mesures de contrôle. Cependant il est intéressant de constater que le Boerbull et le Pitbull ne sont reconnus ni par la Société Cynologique Suisse (SCS) ni par la Fédération Canine Internationale (FCI). Le statut de l'élevage de ces chiens sur sol genevois (légal-illégal, autorisé-interdit) n'est donc pas clair.

Neuchâtel NE

Une loi sur l'obligation d'identifier (puce électronique ou tatouage) et d'enregistrer les chiens dans une banque de données cantonale est en vigueur depuis 1997. Une modification de cette loi en 2001 donne la compétence à l'Office vétérinaire cantonal, à la police et aux communes d'intervenir immédiatement lorsqu'une personne est agressée par un chien. L'Office vétérinaire cantonal a la compétence de demander une expertise des chiens à problèmes, voire de faire euthanasier un chien lorsque les circonstances l'exigent. Il peut aussi imposer une interdiction de détenir un chien.

La particularité du canton de Neuchâtel réside dans l'obligation qu'ont les médecins d'annoncer les cas d'accident par morsure (sans nommer le patient) à l'Office vétérinaire cantonal ; le but de cette mesure est de remonter

au chien mordeur et de conseiller les détenteurs, voire de prendre des mesures vis-à-vis de leur chien et/ou d'eux-mêmes. Cette mesure est récente (septembre 2001), et l'office ne peut pas encore se prononcer sur son application.

Une autre particularité de Neuchâtel est l'intention claire du Grand Conseil de soutenir la prévention de ces accidents, en particulier dans les écoles. Un projet est actuellement en cours, qui comprend notamment des brochures à l'attention des détenteurs et une instruction dans les écoles. Ce projet fait l'objet d'un travail de mémoire d'un vétérinaire-comportementaliste.

Il n'y a pas de restrictions liées à une liste de races de chiens.

St-Gall SG

En 2000, un groupe de travail a été appelé par le Département de justice et police afin d'évaluer les besoins relatifs à une révision de la loi en vigueur (1985) et de faire des propositions. Un concept de mesures a été mis en consultation en 2001.

Il est intéressant de relever que le groupe de travail a demandé d'introduire explicitement des mesures de prévention dans la législation :

des séances d'information au sujet de la détention des chiens ;

incitation financière pour la participation à des cours d'éducation canine.

Vaud VD

Dans le canton de Vaud, la détention des chiens est régie par un règlement. Un nouveau règlement est entré en vigueur en avril 2002, qui a rendu obligatoire l'identification par la puce électronique et l'enregistrement de tous les chiens dont les détenteurs habitent le canton. Les chiens identifiés par tatouage avant l'entrée en vigueur du règlement ne doivent pas obligatoirement être identifiés avec une puce,

pour autant que le tatouage soit lisible ; cependant, tous les chiens nouvellement acquis devront l'être.

L'enregistrement des chiens identifiés se fait d'une part dans une banque de données centrale, ANIS, et d'autre part au niveau de chaque commune. L'enregistrement dans les communes est notamment lié à la perception de l'impôt sur les chiens.

Le canton de Vaud a mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une loi sur la police des chiens.

Tessin TI

Suite aux événements de 2000 et aux recommandations de la Confédération, le canton du Tessin a rapidement nommé un groupe de travail multidisciplinaire chargé d'évaluer la situation en ce qui concerne le Tessin et de proposer des solutions. Ce groupe de travail a donné ses conclusions au Conseil d'État en octobre 2001 ; il ne s'agit pas seulement de mesures concernant les chiens dangereux, mais aussi de mesures générales concernant la gestion des chiens dans le canton.

Ici aussi, des mesures de prévention sont explicitement demandées par le groupe de travail, ainsi que l'identification obligatoire des chiens.

Zurich ZH

Selon la législation zurichoise (1971), le contrôle des chiens est de la compétence des communes. Dans certaines conditions, le vétérinaire officiel de district peut exiger la mise à mort d'un animal qu'il estime dangereux.

Zurich est un canton qui a également mis sur pied un groupe de travail interdisciplinaire, sous l'égide de l'Office vétérinaire cantonal, afin de définir les lacunes de la législation en vigueur.

L'Office vétérinaire cantonal a apporté un soin particulier à former les vétérinaires officiels et les communes dans leurs taches respectives, permettant ainsi un traitement uniforme

et un suivi des cas. Des documents ont été remis aux communes, indiquant la marche à suivre lorsqu'un chien à problème est annoncé. Une brochure destinée aux personnes rencontrant des problèmes avec des chiens et aux des détenteurs de chien(s) a été distribuée dans tous les bureaux de communes et mise en valeur par une affiche.

Des données concernant les accidents par morsure dans le canton et la population canine ont été recueillies grâce au soutien du groupe de travail ; malheureusement, des coupes dans le budget, par le même Conseil d'État qui demandait des mesures, ont forcé l'Office vétérinaire cantonal à abandonner ce projet.

Conclusion

La Suisse a été un des derniers pays européens à « réagir » aux accidents par morsure de chien au niveau de sa législation. Cependant, la Confédération a soutenu financièrement et scientifiquement l'étude sur ces accidents initiée par le groupe de travail privé « Groupe de Travail Chiens Dangereux » et donné rapidement des recommandations (21.12.2000).

Si le message de la Confédération est clair en ce qui concerne ses recommandations (pas de liste de races, répression ciblée sur le chien à problème, prévention chez les détenteurs, les éleveurs et les victimes), son effet au niveau des cantons reste mitigé. Certains cantons montrent encore beaucoup de réticence à revoir leur législation ou règlement dans ce domaine, voire même à soutenir la démarche de la Confédération pour l'obligation de l'identification et de l'enregistrement ; 12 cantons se sont prononcés contre l'article y relatif dans le projet de révision de la loi sur les épizooties. Cependant, certains offices vétérinaires cantonaux ont agit rapidement et efficacement, malgré des compétences limitées en ce qui concerne les mesures de police.

Deux cantons limitrophes de la France et de l'Allemagne, pays aux législations « raciales » en ce qui concerne les

chiens, et par ailleurs des cantons-ville, ont défini le chien dangereux en utilisant, entre autres critères, une liste de races. Un effet intéressant de ce type de législation a été observé à Bâle : l'augmentation du nombre des chiens (annoncés) listés a été nettement freinée ; mais le nombre d'accidents par morsure annoncé à l'office depuis la mise en place de la nouvelle législation est plus bas qu'en 2000, mais comparable aux années 97, 98 et 99.

Il est intéressant de remarquer que cette problématique a été gérée la plupart du temps d'abord par les services vétérinaires (fédéral et cantonaux), en collaboration avec d'autres offices. Les services vétérinaires étant en principe chargés de l'application de la loi sur la protection des animaux et de la loi sur les épizooties, ils peuvent se retrouver en porte-à-faux face à certaines situations où des chiens sont euthanasiés uniquement parce que leurs propriétaires sont incapables de les gérer, ou ont fait des erreurs grossières en ce qui concernent leur détention ou leur éducation, ou alors ont voulu des chiens présentant une agression exacerbée.

Ainsi, que le problème soit appréhendé sous un angle ou un autre, l'être humain reste le « bouton » sur lequel il ne faut pas manquer d'appuyer, car « ..., même l'application scrupuleuse de la meilleure des lois ne montrera qu'une efficacité décevante si le détenteur du chien ne prend pas conscience du problème qui se pose et ne se sent pas responsable de ce que fait son chien »[6]

Bibliographie

1. Groupe de Travail Chiens Dangereux, GTCD/AGGH, *Chiens Dangereux ; des mesures ciblées et efficaces ; une prise de position avec propositions du Groupe de Travail Chiens Dangereux*, 2001 (Secrétariat GTCD : Horisberger U., vétérinaire, Küssnacht a. R.)
2. Groupe de Travail Chiens Dangereux, GTCD/AGGH, *Commentaires sur le projet de loi sur la protection des animaux*,

2002 (Secrétariat GTCD : Horisberger U., vétérinaire, Bergweg 2, Küssnacht a. R.)
3. Groupe de Travail Chiens Dangereux, GTCD/AGGH, *Commentaires sur le projet de loi sur les épizooties*, 2002 (Secrétariat GTCD : Horisberger U., vétérinaire, Bergweg 2, Küssnacht a. R.)
4. Horisberger U., *Accidents par morsure de chien nécessitant une intervention médicale*, Thèse de Médecine Vétérinaire pour l'obtention du doctorat, Université de Berne, Faculté de Médecine Vétérinaire, en cours.
5. Matter H. C., *The epidemiology of bite and scratch injuries by vertebrate animals in Switzerland,* European Journal of Epidemiology, 14 : 483-490, 1998.
6. Pillonel C. & Groupe de Travail Fédéral « Législation en matière de chiens dangereux », *Argumentaire,* 21.12.2000 [http://www.bvet.admin.ch/Grands sujets du moment/Chiens dangereux/situation légale.html].

Résolutions

J'ai préféré le mot résolution à celui de conclusion.

Je trouve que l'agression chez le chien est bien trop fréquente pour être supportable.

J'ai analysé les facteurs multiples qui sont responsables de cette situation intolérable, que ce soit pour l'enfant, l'adulte mordu ou la société.

La société a fait un choix « chien admis », « chien désiré », « chien membre de la famille ». Elle en paie des conséquences démesurées.

Tout le monde a le droit d'avoir un chien. C'est indiscutable. Tout le monde a le droit d'avoir un mode d'emploi pour savoir comment vivre avec ce chien, dans le respect tant du chien que des humains.

J'insiste sur la prévention par l'information, par la connaissance.

J'espère que ce guide sera une brique de plus dans la construction d'une meilleure prévention contre les accidents par morsure de chien et dans l'harmonisation de notre vie avec le chien.

Fait à Bruxelles, le 28 mai 2002
Dr Joël Dehasse

Références

Outre les vingt années d'expérience en comportement et les centaines ou milliers d'articles ou de livres lus et qui ont imprégné ma vision du chien et de ses problèmes de comportement, je reprends des terminologies dans les ouvrages suivants.

American Psychiatric Association (1994). Diagnostic Criteria from DSM-IV. Washington.

Barrows EM (2001). Animal behavior Desk Reference, a dictionary of animal behavior, ecology, and evolution. CRC Press LLC, Boca-Raton, Florida.

Dehasse J. (1998). L'éducation du chien. Le Jour Éditeur, Montréal, Québec.

Dehasse J. (2000). Mon chien est bien élevé, Le Jour Éditeur, Montréal, Québec.

Dehasse J. (2000). Mon jeune chien a des problèmes, Le Jour Éditeur, Montréal, Québec.

Dehasse J. (2000). Mon chien est-il dominant ?, Le Jour Éditeur, Montréal, Québec.

Eibl-Eibesfeldt I. (1984). Ethologie, biologie du comportement, Ophrys (Paris) Ed. scientif. Naturalia et Biologica.

Heymer A. (1977). Vocabulaire éthologique, Presses Universitaires de France, Paris.

Moles A. (1995) Les sciences de l'imprécis. Éditions du Seuil, Paris.

Moyer K. E. (1968). Internal impulses to aggression. Trans. Of the New York Academy of Sciences, Ser. II 31, 104-

114.
Netto WJ., Planta D. Behavioural testing for aggression in the domestic dog. Applied Animal Behaviour Science 52 (1997) 243-263.
Pageat P. (1998). Pathologie du comportement du chien. Collection Médecine Vétérinaire, Editions Le Point Vétérinaire, Maisons-Alfort, France.
Planta D. (2001) Testing Dogs for aggressive biting behaviour; The MAG- test (sociable acceptable behaviour test) as an alternative for the Aggression- test. ESVCE & CABTSG Meeting, Birmingham U.K.
Wilson E. O. (1975, 2000). Sociobiology, the new synthesis. Belknap Press of Harvard University Press.

Que les auteurs non cités me pardonnent si je les ai omis, c'était pour éviter d'avoir à écrire quelques dizaines de pages de références supplémentaires. Les publications scientifiques sont désormais tellement référencées que les auteurs n'engagent plus leur propre responsabilité et inventivité. Ils citent d'autres auteurs qui citent d'autres auteurs et l'affirmation première n'est pas contrôlée et est prise pour une vérité. Tout a été déjà dit au moins une fois. La personnalité du travail est la création d'un modèle original, voire inédit, mais autant que possible utile et pragmatique.

Notes sur l'auteur

Joël Dehasse est vétérinaire comportementaliste exerçant à Bruxelles, en Belgique. Diplômé vétérinaire comportementaliste des écoles nationales vétérinaires françaises (1998) et certifié en interventions thérapeutiques systémiques avec les familles, en institution, réseaux et communautés (Centre Chapelle-aux-Champs, Bruxelles), l'auteur travaille exclusivement en pratique spécialisée de médecine comportementale (en référé).

Joël Dehasse est également

- fondateur et président du Groupe d'étude et de recherche en comportement (GERC) en Belgique,
- fondateur et président (1998-2002) de l'European Society of Veterinary Clinical Ethology (ESVCE),
- fondateur et membre du comité d'organisation de l'European College of Veterinary Behavioural Medicine and Applied Ethology (ECVBM&AE),

Joël Dehasse est

- auteur de livres populaires axés sur le thème du comportement,
- co-fondateur et éditeur de la revue scientifique online VetPsy,
- consultant et conférencier international.

Table des matières

Avant-propos 9
Introduction 11
Clinique : « mon chien a mordu » 13
Sam a mordu 13
Zoé a mordu 14
Tex a mordu 14
Définir l'agression 15
Une formulation précise 15
Agression ou chasse ? 19
Un groupe social de chiens et d'humains ? 19
Le cadre de réflexion 21
La médecine du comportement 21
La démarche : théorique ou pratique 22
Élaborer un modèle 23
Il est dans la nature du chien de mordre. 24
Mon approche 24
La résolution des problèmes 25
La démarche pratique 25
Les différentes étapes 26
Le calcul de la dangerosité 27
Une évaluation simplifiée 27
Evaluations en sciences comportementales 27
Critères 28
1. Le poids et la masse 29
2. Les catégories de personnes à risque 29
3. L'agression offensive ou défensive 30
4. L'agression prévisible ou imprévisible 31
5. Le contrôle et l'intensité de la morsure 32
6. La morsure simple ou multiple 32
Le risque de dangerosité pour l'homme 33

Une formule simple 33
Exemple 35
Validation 35
Calcul prospectif 36
Conseils de décision 37
Conclusions 37
La séquence de l'acte d'agression 39
Les quatre phases d'un comportement 39
Les quatre phases d'une séquence d'agression 40
L'intégrité de la séquence 41
Le contrôle de la morsure 42
Un tableau récapitulatif 43
La fin d'une attaque 44
Agressions adaptées ou pathologiques 44
Séquence de l'agression et contrôle de la morsure 45
Les postures lors de l'agression 47
Les différents critères des postures 47
La hauteur de la posture 48
Les mimiques 51
Le regard 54
Les mouvements intentionnels et les rituels 55
Attitudes et postures 55
L'individu et ses composantes 59
Les éléments psychobiologiques 59
La hiérarchie des psychels 60
La neurotransmission 61
Contextes et circonstances 63
Plusieurs facteurs 63
Description détaillée 63
Un exemple 64
Contextes et diagnostic 65
Conditionnement classique 66
Les conséquences de l'agression 69
Le jeu des acteurs 69
Interactions fortes 71
Les conséquences à long terme chez le chien 72
Les conséquences à long terme chez la victime 74
Les conséquences chez les propriétaires du chien quand ils ne sont pas les victimes 75
Les conséquences dans l'environnement social extérieur 76

Les interprétations limitantes 76
Les types d'agression 79
La classification en éthologie 79
Classification par sujet agressé 81
Les agressions de défense et de protection 83
Crainte, peur, distance critique et de sécurité 83
Les différents types d'agression de défense et de protection 85
Continuité des agressions de défense et de protection 86
L'agression de distancement 87
Un exemple 87
Analyse 87
Contextes 87
Individu (psychels) 88
Posture et mimique 89
Séquence 89
Conséquences 89
Gestion - Pathologie 90
L'agression territoriale 93
Deux exemples 93
Analyse 93
Contextes 94
Individu (psychels) 94
Posture et mimique 95
Séquence 95
Conséquences 96
Gestion 97
L'agression contre l'agent des postes. 97
L'agression maternelle 99
Un exemple 99
Analyse 99
Contextes 99
Individu (psychels) 100
Posture et mimique 100
Séquence 101
Conséquences 101
Gestion 101
L'agression par irritation 103
Un exemple 103
Analyse 103
Contextes 103
Individu (psychels) 105

Posture et mimique....105
Séquence....105
Conséquences....107
Gestion....107
L'agression par peur....109
Un exemple....109
Analyse....109
Contextes....110
Individu (psychels)....110
Posture et mimique....111
Séquence....111
Conséquences....111
Gestion....112
L'agression redirigée....113
Deux exemples....113
Analyse....113
Contextes....113
Individu (psychels)....114
Posture et mimique....115
Séquence....115
Conséquences....115
Gestion....116
Les agressions offensives....117
Les différents types d'agression offensive....117
Agression offensive et contrôle de la morsure....118
L'agression compétitive entre chiens....119
Un exemple....119
Analyse....119
Contextes....120
Individu (psychels)....120
Évolution de l'agression compétitive au cours de la croissance.122
Posture et mimique....123
Séquence....123
Conséquences....125
Plus de bruit que de mal....125
Gestion....126
L'agression compétitive entre chiens et humains....129
Un exemple....129
Analyse....130
Contextes....130
Individu (psychels)....131

Posture et mimique ... 131
Séquence ... 131
Conséquences ... 132
Plus de bruit que de mal ? ... 132
Gestion ... 133
L'agression de possession ... 135
Un exemple ... 135
Analyse ... 135
Contextes ... 135
Individu (psychels) ... 137
Posture et mimique ... 137
Séquence ... 137
Conséquences ... 137
Gestion ... 138
L'agression entre chiens hors du groupe ... 139
Un exemple ... 139
Analyse ... 139
Contextes ... 140
Individu (psychels) ... 140
Posture et mimique ... 141
Séquence ... 141
Conséquences ... 141
Gestion ... 142
La prédation ... 145
Un exemple ... 145
Analyse ... 145
Contextes ... 146
Individu (psychels) ... 146
Posture et mimique ... 147
Séquence ... 147
Conséquences ... 148
Gestion ... 148
L'agression de poursuite ... 151
Un exemple ... 151
Analyse ... 151
Contextes ... 151
Individu (psychels) ... 152
Posture et mimique ... 152
Séquence ... 153
Conséquences ... 153
Gestion ... 153

L'hyperagression 155
Un exemple 155
Analyse 155
Contextes 156
Individu (psychels) 156
Posture et mimique 156
Séquence 156
Conséquences 157
Gestion 157
L'agression sur commande 159
Un exemple 159
Analyse 160
Contextes 160
Individu (psychels) 160
Posture et mimique 160
Séquence 161
Conséquences 161
Gestion 161
Génétique de l'agression 163
Prédisposition raciale ? 163
Sélection des géniteurs 164
Génétique et traitement 165
Agression et développement 167
Identification à l'espèce 167
Détermination des espèces amies (socialisation) 170
Etablissement des référentiels d'homéostasie 171
La puberté 172
Effets dans le groupe 172
Effets hors du groupe 173
Discussion et conclusions 174
Diagnostiquer l'agression 175
Adaptation ou pathologie du comportement d'agression 175
Adaptation ou pathologie du chien présentant un comportement d'agression 176
Adaptation ou pathologie du groupe dans lequel le chien présente un comportement d'agression 176
Évaluation de la dangerosité du chien à l'intérieur du groupe social 177
Évaluation de la dangerosité du chien pour la société 177
Diagnostic nosographique 179

Classes nosographiques 180
Liste des troubles et symptômes agressifs associés 181
Troubles liés au développement 181
Troubles anxieux 181
Troubles de l'humeur 182
Troubles dissociatifs 182
Troubles comportementaux liés à une condition médicale 182
Troubles liés à l'utilisation de substances 183
Troubles de l'organisation sociale 183
Troubles cognitifs 184
Troubles de la personnalité 184
Répertoire des signes d'agression et troubles associés 185
Description succincte de quelques troubles majeurs 188
Trouble Hypersensibilité-Hyperactivité 188
Trouble Hyperactivité 190
Phobie sociale 192
Trouble Anxiété Généralisée 193
Trouble Anxiété de Déritualisation 194
Trouble Anxieux induit par la Douleur 195
Épisode Unipolaire Hyper 196
Dyscontrôle Épisodique ou Trouble Furieux Intermittent 197
Syndrome Dissociatif 199
Trouble de l'ajustement à l'organisation hiérarchique 200
Personnalité Dyssociale 201
Personnalité Explosive 202
Personnalité Impulsive 203
Traiter l'agression 205
Décider de traiter 205
Comment traiter ? 205
Les stratégies thérapeutiques 206
Le respect de l'éthologie 207
La thérapie cognitive 208
Quand la solution accroît le problème 208
Refuser l'agression 209
Désamorcer les agressions 211
Les techniques d'affirmation de soi 211
L'intervention systémique 213
La thérapie comportementale 213
Travail sur le stimulus déclencheur 214
Travail sur les conséquences 215
Travail sur les déclencheurs et les conséquences 216
Les techniques mécaniques 218

Le replacement 220
L'euthanasie 220
L'utilisation des psychotropes 223
L'utilisation de médicaments 223
Le bon usage de médicaments 223
Le choix d'un médicament efficace 224
Limitations 224
Modèles de prescription 224
Nombre limité de psychotropes utiles au quotidien 225
Description des psychotropes 227
Alprazolam 227
Amitryptiline 227
Carbamazépine 227
Clomipramine 228
Clonidine 229
Cyprotérone (acétate) 229
Fluoxétine 230
Fluvoxamine 230
Pipampérone (en association) 231
Propranolol 231
Rispéridone 231
Sélégiline 232
Logique de prescription 233
Répertoire de quelques symptômes : 233
Dosage des psychotropes 235
Conseils généraux de prescription 235
Limitations et durées du traitement aux psychotropes 236
Mono- et poly-thérapie 237
Utilisation des phéromones 238
Médicaments à éviter 238
Automédication 240
Prévenir l'agression 241
Prévention primaire 241
Prévention secondaire 243
Prévention tertiaire 243
Les tests prédictifs de l'agressivité 244
Les tests réalisés sur les chiots 244
Analyse de la personnalité du chiot 245
Analyse de la personnalité de la parenté 245
Les tests réalisés sur les chiens adultes 246
Quand l'enfant paraît … ! 248

Le comportement du chien pendant la grossesse..... 248
Prévoir le comportement du chien lors d'une naissance.... 248
Le statut hiérarchique du chien 249
Le chien et ses éléments psychobiologiques 249
Les réactions du chien face aux enfants..... 250
Le niveau d'attention accordé au chien..... 250
Prévoir le comportement de l'enfant..... 251
Chien et enfant ensemble..... 251
Le retour de maternité 252
Les risques..... 252
Quelques chiffres 252
Discussion et prévention 255
Références 256
Les responsabilités 258
Les compétences requises 258
Annexe 1 - Aide aux victimes..... 260
Annexe 2 – Aide aux médecins..... 264
Arbre de décision 266
Annexe 3 - Échelle d'évaluation 268
Annexe 4 – Comment se comporter en présence d'un chien agressif 272
Annexe 5 – Le chien dangereux et la loi..... 276
Belgique..... 276
Le Code civil. 276
Le Code pénal..... 279
La Loi relative à la protection et au bien-être des animaux du 14 août 1986. 281
L'avenir. 283
La Loi sur l'exercice des fonctions de police. 284
Législation locale. 284
France : La législation sur les chiens dangereux 285
I- La loi du 6 janvier 1999 287
Les chiens de première catégorie..... 288
Les chiens de deuxième catégorie 290
II. Responsabilité 294
Le secret professionnel 294
L'obligation de soins..... 296
L'obligation d'information 296
Conclusions..... 298
Québec : Les aspects juridiques de l'agressivité canine au Québec..... 299

La responsabilité résultant du fait des animaux....300
Notion de garde....301
Nature de la présomption de responsabilité et moyens d'exonération....302
La réglementation municipale au Québec....303
Suisse....309
Les chiffres....309
Etude sur les accidents par morsure de chien....310
La gestion de la problématique....310
Les moyens d'action....311
Les législations....311
L'action de la Confédération....314
Recommandations du groupe de Travail " Législation en matière de chiens dangereux " de l'Office vétérinaire fédéral....314
Les législations fédérales....319
Les législations cantonales[4]....322
Conclusion....329
Bibliographie....330
Résolutions....332
Références....334
Notes sur l'auteur....336
Table des matières....338